

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou



Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de Gestion
Département des Sciences Economiques

THESE DE DOCTORAT ÈS
SCIENCES ÉCONOMIQUES

THÈME

Impact de la mondialisation sur l'emploi en Algérie

Présentée par :
KHAZNADJI Mohammed

Devant le Jury composé de :

ABRIKA Belaid, Professeur à l'UMMTO, Président
TESSA Ahmed, Professeur à l'UMMTO, Rapporteur
BOUNOUA Chaib, Professeur à l'Université de Tlemcen, Examineur
HAMIDI Khaled, Professeur à l'ENSSEA, Examineur
LASSASSI Moundir, Maître de recherche A au CREAD, Examineur
AMNACHE-CHIKH Sabrina, MCA à l'UMMTO, Examinatrice

Année universitaire : 2021/2022

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou



Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de Gestion
Département des Sciences Economiques

THESE DE DOCTORAT ÈS
SCIENCES ÉCONOMIQUES

THÈME

Impact de la mondialisation sur l'emploi en Algérie

Présentée par :
KHAZNADJI Mohammed

Devant le Jury composé de :

ABRIKA Belaid, Professeur à l'UMMTO, Président
TESSA Ahmed, Professeur à l'UMMTO, Rapporteur
BOUNOUA Chaib, Professeur à l'Université de Tlemcen, Examineur
HAMIDI Khaled, Professeur à l'ENSSEA, Examineur
LASSASSI Moundir, Maître de recherche A au CREAD, Examineur
AMNACHE-CHIKH Sabrina, MCA à l'UMMTO, Examinatrice

Année universitaire : 2021/2022

Remerciements

La réalisation de ce travail n'aurait pas été possible sans la contribution de plusieurs personnes à qui je voudrais témoigner toute ma gratitude. J'adresse très sincèrement mes remerciements à tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce présent travail.

Je tiens d'abord à exprimer toute ma reconnaissance et à remercier spécialement mon Directeur de thèse, le Professeur TESSA Ahmed, pour sa disponibilité et surtout ses judicieux conseils et orientations, qui ont contribué à alimenter ma réflexion et à finaliser ce travail.

Je tiens également à témoigner toute ma gratitude au Professeur AIT TALEB Abdelhamid, pour tout le temps qu'il a consacré à m'apporter les outils méthodologiques indispensables à la conduite de cette recherche. Il m'a grandement stimulé à réaliser ce travail.

Je voudrai par la même occasion témoigner toute ma reconnaissance au Docteur MOULAI Kamel, au Docteur SAM Hocine et à Monsieur AZZOUZI Hafid pour toutes leurs précieuses remarques et suggestions.

Je tiens aussi à remercier tous les membres de Jury pour avoir accepté d'évaluer ce travail et de prendre part à mon jury de soutenance.

Enfin, je voudrais exprimer ma reconnaissance envers les amis et collègues qui m'ont apporté leur soutien moral et intellectuel tout au long de la réalisation de ce travail.

Sommaire

Introduction générale	1
Chapitre I : Eléments théoriques de la mondialisation économique	10
Section 1 : Genèse et définition de la mondialisation	11
Section 2 : Fondements de la mondialisation économique	29
Section 3 : Indicateurs de la mondialisation économique	44
Section 4 : Effets de la mondialisation sur l'emploi.....	51
Chapitre II : Explications théoriques de l'emploi et analyse du marché de l'emploi algérien.	69
Section 1 : Eléments théoriques de l'emploi	70
Section 2 : Politique nationale d'emploi en Algérie.....	93
Section 3 : Analyse du marché de l'emploi algérien selon les données de l'ONS.....	107
Section 4 : Analyse du marché de l'emploi algérien selon les données de l'ANEM.....	123
Chapitre III : Contribution des indicateurs de la mondialisation économique à l'emploi en Algérie	134
Section 1 : Effets du commerce international sur l'emploi en Algérie	135
Section 2 : Contribution des Investissements directs étrangers à l'emploi en Algérie.....	147
Section 3 : Offre d'emplois par les entreprises étrangères en Algérie	159
Section 4 : Migration internationale	170
Chapitre IV : Impact global de la mondialisation économique sur l'emploi en Algérie et analyse des spécificités de l'emploi dans les entreprises exportatrices	186
Section 1 : Impact global de la mondialisation économique sur l'emploi en Algérie.....	187
Section 2 : Les exportations hors hydrocarbures en Algérie	200
Section 3 : Analyse de l'emploi dans les entreprises exportatrices en Algérie	220
Conclusion générale	239
Bibliographie	247
Liste des tableaux, Graphes, Figures et Schémas	261
Annexes	265
Table des matières	280

Liste des abréviations

- ACM** : Analyse des Correspondances Multiples
ADS : Agence de Développement Social
AELE : Association Européenne de Libre Echange
AGEA : Association Générale des Entrepreneurs Algériens
ALEM : Agences Locales de l'Emploi
ALENA : Accord de libre-échange nord-américain
ALGEX : Agence Nationale de Promotion du Commerce Extérieur
ANADE : Agence Nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat
ANDI : Agence National de Développement de l'Investissement
ANEM : Agence Nationale de l'Emploi
ANEXAL : Association National des Exportateurs Algériens
ANGEM : Agence Nationale de Gestion du Micro-crédit
ANSEJ : Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes
APSI : Agence pour la Promotion et de Soutien de l'Investissement
BIT : Bureau International du travail
BM : Banque Mondiale
BTP : Bâtiment et Travaux Publics
CACI : Chambre Algérienne de Commerce et d'Industrie
CAGEX : Compagnie Algérienne d'Assurance et de Garantie des Exportations
CDD : Contrat de travail Déterminé
CDI : Contrat de travail Indéterminé
CNAC : Caisse Nationale d'Assurance Chômage
CNI : Conseil National d'Investissement
CNIS : Centre National de l'Informatique et des Statistiques
CNRC : Centre National du Registre du Commerce
CNUCED : Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
CTA : Contrat de Travail Aidé
DAIS : Dispositif d'Activités d'Insertion Sociale
DAPS : Droit Additionnel Provisoire de Sauvegarde
DAS : Direction de l'Action Sociale
DGFPRA : Direction Générale de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative
DIM : Direction de l'Industrie et des Mines
ESIL : Emplois Salariés d'Initiative Local
EURL : Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée
FMI : Fonds Monétaire International
FMN : Firme Multinationale
FNI : Fonds National d'Investissement
FSPE : Fonds Spécial pour la Promotion des Exportations
GATT : General Agreement on Tariffs and Trade
GTCI : Global Talent Competitiveness Index
GUD : Guichets Uniques Décentralisés
GZALE : Grande Zone Arabe de Libre Echange
HOS : Hecksher, Ohlin et Samuelson
IBS : Impôt sur le Bénéfice des Sociétés

ICMT : Indicateurs clés du marché du travail
IDE : Investissement Direct Etranger
INT : Institut National du Travail
IRG : Impôt sur le Revenu Global
ISMMEE : industries mécaniques
KOF : Konjunkturforschungsstelle
MSNFCF : Ministère de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme
MTESS : Ministère de travail, de l'emploi et de la sécurité sociale
OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economiques
OIT : Organisation Internationale du Travail
OMC : Organisation Mondiale du Commerce
ONAMO : Office national de la main-d'œuvre
ONG : Organisation Non Gouvernementale
ONS : Office National des Statistiques
OPAP : Organismes Privés Agréés de Placement
OPEP : Organisation des pays exportateurs de pétrole
PAS : Plan d'Ajustement Structurel
PIB : Production Intérieure Brute
PID : Programme d'Insertion des Diplômés
PPP : Partenariat Public-Privé
RASD : République arabe sahraouie démocratique
SAFEX : Société Algérienne des Foires et Exportations
SMIG : Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
SNMG : Salaire National Minimum Garanti
SNVI : Société Nationale de Véhicules Industriels
SPA : Société Par Actions
STR : Sans Travail Rémunéré
TAP : Taxe sur l'Activité Professionnelle
TCAM : Taux de Croissance Annuel Moyen.
TES : tableau des entrées-sorties
TIC : Technologies de l'Information et des Télécommunications
TUP-HIMO : Travaux d'Utilité Publique à Haute Intensité de Main d'œuvre.
TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée
UE : Union Européenne
UEMOA : Accord Commercial et d'Investissement avec les pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
UMA : Union du Maghreb Arabe
UNAD : Département des Affaires Economiques et Sociales des Nations Unies
UNDESA : Département des Affaires économiques et Sociales des Nations Unies
URSS : Union des Républiques Socialistes Soviétiques
USD : United States Dollar

Introduction générale

Introduction générale

La mondialisation est un phénomène complexe, évolutif et multidimensionnel qui concerne à la fois les échanges de biens et services, la mobilité des facteurs de production, des personnes et des capitaux. Sur le plan théorique, tout un courant de pensée économique est favorable au développement du libre-échange : les pays ont intérêt à se spécialiser et à pratiquer le commerce international, ce qui améliorerait leur situation économique. Toutes les analyses de Turgot, Cobden, Bastiat et Friedman se sont focalisées sur les méfaits du protectionnisme.

Les analyses fondatrices de Smith et Ricardo et leurs prolongements (le modèle HOS) ; les analyses néo-factorielles de Léontieff, Kravis et Wood et les analyses néo-technologiques de Posner, Vernon et Krugman expliquent que la spécialisation internationale et le libre-échange sont bénéfiques pour tout le monde¹. Ils considèrent que la mondialisation devrait permettre d'atteindre une croissance économique partout et assurer les conditions de rattrapage pour les pays du Sud. De plus, plusieurs études empiriques montrent qu'il existe une forte corrélation positive entre l'ouverture sur l'extérieur et la croissance économique dans un nombre important de pays².

Malgré cela, la mondialisation n'est pas uniquement synonyme d'uniformisation. Elle est confrontée à des systèmes territoriaux complexes. Chaque pays cherche à développer ses capacités d'accumulation interne en articulation avec le reste du monde,³ et les formes de régulations nationales ont évolué. Nous assistons à travers toutes les économies du monde à la naissance de nouvelles formes de régulation économique : les acteurs cherchent à produire de nouvelles règles, modifient, contournent les anciennes et parfois se satisfont de leur simple suppression. La mondialisation remet en cause les modalités de régulation étatique, notamment du fait des stratégies des multinationales qui transcendent l'espace national.

En parallèle à ce processus, le marché de l'emploi a connu une évolution remarquable : l'augmentation du chômage sur toutes ses formes, l'aggravation des inégalités salariales selon les qualifications, la transformation des structures de l'emploi et l'apparition de nouvelles formes

¹ Nyahoho, E. et Proulx, P. P. (2006). *Le commerce international : théories, politiques et perspectives industrielles*. PUQ. 3^{ème} édition, Quebec.

² Ndour, C. T., et Faye, A. (2021). *Commerce International, Croissance Économique Et Environnement Au Sénégal*. Revue internationale des économistes de langue française, V6, (1), pp.115-128. Sekkach, A. (2021). *Evaluation de l'impact de l'ouverture commerciale sur la croissance économique : le cas de l'Afrique subsaharienne*. African Scientific Journal V3(9), pp.42-61.

³ Carroué, L. (2019). *Géographie de la mondialisation*. 4^{ème} éd. : Crises et basculements du monde. Armand Colin.

d'emplois (les emplois atypiques)¹. On s'achemine vers la fin de la société salariale, surtout pour les jeunes, dans la mesure où les emplois atypiques se généralisent. Cette situation ne concerne pas seulement quelques régions du globe, c'est une tendance mondiale vécue avec des niveaux différents². La mondialisation même si elle met de l'huile dans les rouages des économies, elle demeure une source d'instabilité : la fragilisation des entreprises locales et l'aggravation du chômage et des inégalités salariales. Bien que les politiques d'emplois soient toujours du ressort des Etats-nation, les déterminants de l'emploi ne sont plus uniquement d'ordre national, mais également d'ordre supranational. Les retombés des différents aspects de la mondialisation, comme le commerce international, les investissements directs étrangers, le progrès technique et flux migratoires internationaux, sur l'emploi sont considérables.

La mondialisation affecte, dans chaque pays, les formes de mobilisation de la main-d'œuvre. Au plan théorique, elle peut impacter l'emploi national à travers plusieurs canaux : d'abord, un effet temporaire d'ajustement, suite à la spécialisation dans les secteurs où l'on dispose des avantages comparatifs. Ensuite, un effet durable qui se manifeste par une forte demande des travailleurs qualifiés. Enfin, un effet dynamique de progrès technique qui provient de la concurrence et de la nécessité d'innover en permanence³.

Objet de la recherche

La politique nationale d'emploi cible directement et sélectivement des individus, des secteurs ou des régions en vue d'atteindre un niveau élevé de l'emploi. Or, le meilleur fonctionnement du marché du travail et l'utilisation optimale de la main d'œuvre disponible doivent être des éléments de la stratégie économique globale⁴. Il s'agit de prendre en compte les effets d'ensemble sur l'emploi national et sur une longue période.

En effet, la mondialisation économique est considérée comme l'un des moteurs de développement dans la mesure où elle permet un apport supplémentaire d'investissement et d'emplois, une acquisition de nouvelles qualifications et de compétences et l'accès à de nouvelles parts de marché. En outre, « Les multinationales peuvent offrir des salaires plus élevés et éventuellement de meilleures conditions de travail parce qu'elles sont plus productives, grâce à un plus grand savoir-faire technologique et des pratiques modernes de management qui leur permettent d'être

¹ OIT. (2019). *Emploi et question sociales dans le monde. Tendances 2019*. BIT, Genève.

² OIT. (2017) « *Tendances mondiales de l'emploi des jeunes, les voies possibles vers un avenir du travail* », BIT, Genève.

³ Rapport de la Direction Générale du Trésor et de la Politique Economique. *Mondialisation et marché du travail dans les pays développés*, N°96, janvier 2006, France

⁴ Danaho, R. (1969). *La politique de l'emploi en tant qu'élément d'une stratégie économique globale*. Revue d'économie politique, 1261-1299.

efficaces»¹. C'est la raison pour laquelle les Etats se concurrencent pour attirer le maximum d'IDE en offrant des avantages spécifiques et adoptent des stratégies d'ouverture économique.

Les enjeux et les défis que présente la mondialisation pour les Etats sont nombreux. Celle-ci a remis en cause plusieurs fondements. Les échanges internationaux, qui étaient perçus auparavant comme porteurs d'inégalités² (Prebisch, Singer), avec le succès réalisé par les nouveaux pays industrialisés asiatiques, ils sont considérés désormais comme une opportunité pour les pays en voie de développement pour la création de richesses et d'emplois supplémentaires. De plus en plus, nous assistons à la généralisation des politiques d'ouverture économique et les anciennes théories du commerce international de Smith, Ricardo et HOS refont surface, avec des prolongements récents (nouvelles théories du commerce international). En effet, la mondialisation, s'elle est bien contrôlée, génère de nombreuses opportunités de création d'emplois.

Dans ce contexte, l'Algérie devrait s'adapter à l'évolution du processus de la mondialisation pour éviter sa marginalisation. Il y a lieu d'adopter une stratégie qui intègre l'ensemble des aspects du processus : le commerce international, les investissements étrangers, les flux migratoires, etc. La participation active à l'ordre international devrait être appréhendée comme un objectif d'une importance capitale, c'est un problème de sécurité nationale et un défi pour les générations futures.

Parmi les arguments théoriques mis en avant pour justifier la pratique du commerce international, celui de la promotion de l'emploi occupe une place centrale. Pour Stolper et Samuelson³, il existe une relation positive entre l'échange international et la rémunération des facteurs de production. L'interdépendance poussée des marchés mondiaux engendrerait une égalisation des prix des facteurs de production. Les salaires dans les activités insérées dans la mondialisation ont tendance à augmenter plus comparativement à l'évolution des salaires dans les activités non insérées dans ce processus.

Au niveau international, il existe aujourd'hui une pression à la baisse des salaires dans les pays industrialisés suite à la concurrence des pays produisant à des coûts très bas, à leur tête la Chine. En parallèle, il existe une autre tendance à la hausse des salaires dans les pays en développement. La dernière enquête de l'OCDE sur l'emploi confirme cette tendance à la baisse des rémunérations

¹ OCDE-OIT (2008). *Emploi et relations professionnelles : Promouvoir un comportement responsable des entreprises dans une économie mondialisée*. Conférence sur la responsabilité sociale des entreprises, 23&24 juin 2018, OCDE, p.5

² Bessis, S., & Hochraich, D. (2007). *Les termes de l'échange à l'ère de la mondialisation : la fin de la tendance de long terme à la détérioration ?* La mesure de la mondialisation.

³ Albagli Cl., (2022), *L'emploi, le développement et la mondialisation avant le COVID*, in Les cahiers du CEDIMES. Enjeux Sociaux et Stratégies Économiques, N°1/2022, pp.11-32, p.3

pour les emplois les moins qualifiés. A l'inverse, celle des emplois qualifiés suit une tendance croissante.

La question de l'emploi occupe une place centrale dans les débats sur la mondialisation, car elle est directement liée aux nouvelles tendances du système mondial, à savoir, l'essor sans précédent du commerce international, l'internationalisation de la production et le développement des technologies de l'information et de communication. Les déterminants du niveau général de l'emploi ne sont plus uniquement d'ordre national, ils sont aussi liés à des variables supranationales et les exigences en termes de qualifications sont imposées essentiellement par l'environnement économique international.

En Algérie, les débats sur les conséquences de la mondialisation sur l'emploi remontent déjà aux années 1990 avec l'adoption du plan d'Ajustement Structurel et le processus de négociations de l'accession de l'Algérie à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) qui demeure inachevé. En outre, le nombre important de dispositifs mis en place pour la création d'emplois et la lutte contre le chômage nous renseigne sur l'intérêt que portent les pouvoirs publics à la question de l'emploi.

Par ailleurs, dans la politique nationale d'emploi, les actions retenues ne tiennent pas compte des effets de l'ouverture économique et de la mobilité internationale de la main d'œuvre. Jusqu'ici, faute d'une politique active qui tient compte de l'environnement international, l'Algérie subit les effets de la mondialisation. La réforme du code du travail, l'anticipation sur les emplois futurs avec un système de formation approprié, l'encouragement des IDE dans les secteurs productifs, la diversification des exportations et la maîtrise de la migration internationale sont des éléments importants à intégrer dans la politique nationale de l'emploi.

Problématique de recherche

Malgré les multiples efforts consentis par les pouvoirs publics pour venir à bout du chômage, jusqu'à une date récente (2019), la situation de l'emploi en Algérie demeure fragile et le problème du chômage reste inquiétant. Une étude de Carnegie Moyen-Orient portant sur les défis de l'emploi au Maghreb¹, a montré que c'est plutôt la pression sur le marché du travail qui a été réduite en Algérie et non pas le chômage. Le financement de l'emploi est assuré, dans une large mesure, par l'embellie financière qu'a connue le pays, suite à l'évolution favorable des prix des hydrocarbures au niveau international.

¹ Achy, L. (2010). *Substituer des emplois précaires à un chômage élevé*. Les de l'emploi au Maghreb », Carnegie Middle East Center, (23).

Théoriquement, l'ouverture économique nous conduirait vers une situation de plein emploi et par conséquent, la contribution de la mondialisation à l'emploi ne peut être que positive. Néanmoins, ses conséquences ne sont les mêmes dans chaque pays. Selon qu'il s'agisse d'un pays développé, d'un pays émergent ou d'un pays sous développé, la mondialisation n'a pas les mêmes impacts sur l'emploi. Avec la mondialisation, l'offre d'emploi nationale est très dépendante de variables supranationales comme le degré d'ouverture économique, les flux d'investissements avec le reste du monde, la migration internationale, le taux de change, etc. C'est ainsi que le marché de l'emploi algérien a connu une adaptation allant dans le sens d'une libéralisation et d'une flexibilité dans son fonctionnement.

En effet, la problématique d'ensemble consiste à s'interroger sur les transformations de l'emploi en Algérie dans un contexte de plus en plus mondialisé. Il s'agit de comprendre les influences des aspects de la mondialisation sur l'emploi national et de relever les principales variables d'ajustement pour tirer profit de ce processus. La question principale que nous nous posons est la suivante : Quelle est la contribution de la mondialisation économique à l'emploi en Algérie aussi bien en termes quantitatif que qualitatif ?

Les éléments de réponses à cette question centrale peuvent être obtenus par le traitement successif des sous questions suivantes :

- En quoi consiste la mondialisation économique ?
- Quels sont les liens entre la mondialisation économique et l'emploi ?
- Quelle est la situation du marché de l'emploi en Algérie ?
- Quelle est la contribution de chaque aspect de la mondialisation économique à l'emploi en Algérie ?
- Quelles sont les spécificités des emplois insérés dans la mondialisation ?
- Quelles sont les politiques publiques d'emploi à adopter pour tirer profit du processus de la mondialisation ?

Dresser un tableau général de l'impact de la mondialisation sur l'emploi en Algérie n'est pas une tâche aisée. Le phénomène recouvre des aspects très variés : le libre-échange, le commerce international, l'investissement direct étranger, le progrès technique, les flux migratoires internationaux, etc. En plus, Le terme « impact » renvoie à plusieurs significations. Souvent, il désigne les résultats obtenus suite à la variation d'un ou plusieurs indicateurs choisis pour refléter l'atteinte des objectifs souhaités. Il fait référence également aux conséquences éventuellement non attendues ou indirectes de l'évolution d'une variable.

L'étude d'impact permet d'explorer les conséquences positives et/ou négatives d'un programme ou d'un processus sur les bénéficiaires (Baker, 2000). Il s'agit pour nous de mettre en évidence la relation de dépendance qui existe entre le niveau et la qualité d'emploi en Algérie et les principaux indicateurs de la mondialisation économique. Globalement, c'est une analyse ex-ante envisagée dans le but de réduire les effets défavorables de la mondialisation sur l'emploi et augmenter les effets positifs. L'analyse fournit aussi un cadre théorique et opérationnel pour maîtriser l'évolution de l'emploi dans un contexte économique mondialisé.

Hypothèses de la recherche

La problématique d'ensemble se décline en plusieurs hypothèses de recherche que nous nous proposons de vérifier tout au long de ce travail. Elles sont en nombre de cinq.

H1 : L'impact de la mondialisation sur l'emploi en Algérie diffère d'un secteur d'activité à un autre.

Les conséquences de la mondialisation sur l'emploi se manifestent à plusieurs niveaux : l'évolution de la population occupée, la répartition sectorielle de l'emploi, l'offre d'emploi par les entreprises étrangères et l'emploi dans les entreprises exportatrices. Il existe une forte corrélation positive entre l'ouverture commerciale et le niveau général de l'emploi en Algérie. Néanmoins, la mondialisation exerce un effet marginal, voire négatif sur l'emploi dans les secteurs de l'industrie et de l'agriculture.

H2 : L'amélioration de l'attractivité des IDE pourrait constituer un levier de promotion de l'emploi aussi bien sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif.

Même si la législation relative à l'investissement étranger en Algérie a connu une évolution favorable, il reste encore d'énormes efforts à consentir pour capter substantiellement les IDE et permettre ainsi la création d'un nombre considérable de nouveaux postes d'emploi. L'Algérie regorge de potentialités d'investissement dans de nombreux domaines, pour peu qu'un environnement favorable soit instauré.

H3 : La contribution des entreprises étrangères à l'absorption du chômage en Algérie est très insuffisante.

Le nombre d'entreprises étrangères en Algérie ne cesse d'augmenter, mais la contribution de celles-ci à l'offre d'emploi au niveau national est très faible comparativement au secteur privé national et au secteur public national. En outre, la majorité des offres d'emploi émanant de ces entreprises relève du secteur du bâtiment et travaux publics.

H4 : Le potentiel économique de la diaspora algérienne pourrait contribuer davantage à la relance de l'emploi en Algérie.

En effet, l'Algérie est un pays d'émigration et la contribution de la diaspora au développement économique du pays se situe à plusieurs niveaux¹. Les liens qu'entretiennent les émigrés avec le pays d'origine placent la diaspora comme un acteur non négligeable de développement. Ainsi, les émigrés algériens, à travers les transferts de fonds et autres mécanismes participent au financement de l'entrepreneuriat local et, par conséquent, à la création d'emplois.

H5 : Les emplois insérés dans la mondialisation exigent plus de qualifications que les emplois domestiques.

Les emplois insérés dans la mondialisation se caractérisent par des niveaux de qualification de la main d'œuvre élevés et, en conséquence, leur rémunération est appréciable. Ainsi, pour tirer profit de la mondialisation, l'amélioration des qualifications des actifs se présente comme une condition préalable. La transition vers une économie productive et exportatrice nécessite la disponibilité en abondance de la ressource humaine qualifiée. L'investissement dans la formation et la qualification devrait figurer parmi les priorités de la politique nationale d'emploi à l'effet d'avoir une main d'œuvre de qualité, flexible et qui est en mesure d'acquérir les nouvelles compétences exigées par le nouveau contexte mondial². Sans remettre en cause les politiques adoptées jusqu'à présent, l'Etat est progressivement amené à choisir entre le marché libre créateur d'insécurité et d'emplois ou le maintien de la paix sociale au détriment de l'emploi³.

Méthodologie de recherche

Il est important de souligner que dans le cadre de ce travail, il ne s'agit pas de prendre position vis-à-vis de la mondialisation, ou de la présenter comme une alternative économique. Nous considérons que le processus est un fait qui s'impose à toutes les économies et nous étudions ses conséquences sur l'emploi au niveau national.

L'impact de la mondialisation économique sur l'emploi est à la fois quantitatif et qualitatif. L'impact quantitatif porte sur l'évolution du niveau général de l'emploi sous l'effet des variables

¹ Labdelaoui, H. (2012). *L'Algérie face à l'évolution de son émigration. En France et dans le monde*. Hommes & migrations. Revue française de référence sur les dynamiques migratoires, (1298), pp.22-37.

² Krugman explique que dans le cadre de l'évolution de l'économie mondiale, il y a lieu de distinguer entre deux types d'emplois : les emplois nomades et les emplois sédentaires. Les premiers sont ceux des salariés insérés dans l'économie globale, ils produisent des biens et des services destinés à l'exportation. Ils sont par conséquent tous en concurrence les uns avec les autres de par le monde. Les emplois sédentaires, par contre, sont des ceux dont la production est destinée à satisfaire la demande domestique.

³ De Senarclens P., (2000). *Maitriser la mondialisation. La régulation sociale internationale*. Éd : Presses de Sciences Politiques. Collection Académique. Paris.

supranationales. Quant à l'impact qualitatif, il porte sur les qualifications requises, les salaires et les conditions du travail dans les entreprises insérées dans ce processus.

De ce fait, sur le plan méthodologique, nous avons adopté deux approches complémentaires : une approche macroéconomique et une approche microéconomique. L'approche macroéconomique consiste à étudier les effets de la mondialisation sur le niveau général de l'emploi et sur la réaffectation de l'emploi entre les secteurs d'activité. Quant à l'approche microéconomique, elle a pour but d'expliquer les conséquences de la mondialisation au niveau de l'entreprise et de mettre en évidence la nature des emplois insérés dans la mondialisation.

En effet, pour répondre aux questions posées précédemment, nous avons retenu trois moments d'analyse. Dans le premier, à travers une recherche documentaire, nous avons traité le volet théorique de notre problématique, à savoir : la mondialisation économique sous ses différents aspects, l'emploi et les relations entre les deux notions constituant notre problématique (la mondialisation et l'emploi). Dans le deuxième moment d'analyse, sur la base des données macroéconomiques communiquées par les différentes institutions nationales et internationales, nous avons réalisé l'étude d'impact de la mondialisation sur l'emploi en Algérie sur le plan quantitatif ; nous avons même mobilisé un modèle économétrique pour déterminer les variables de la mondialisation les plus déterminantes dans la croissance de l'emploi en Algérie. Enfin, dans le troisième moment d'analyse, nous avons mené une enquête à travers un questionnaire ciblant 46 entreprises exportatrices dans le but de cerner les aspects qualitatifs des emplois insérés dans la mondialisation.

Ainsi, ce travail s'articule autour des quatre chapitres suivants :

Le premier chapitre porte sur les éléments théoriques de la mondialisation économique et les articulations de celle-ci avec l'emploi. C'est ainsi que nous abordons d'abord la définition et l'histoire de la mondialisation contemporaine ; puis, les fondements théoriques et les bases de la mondialisation économique. Ensuite, nous exposons les principaux indicateurs utilisés pour mesurer à quel point les économies nationales sont intégrées dans le processus de la mondialisation. Enfin, nous traitons les différentes relations entre les aspects de la mondialisation économique et l'emploi au niveau national.

Le deuxième chapitre porte à la fois sur des éléments théoriques de l'emploi et sur l'analyse du marché de l'emploi algérien. Il est scindé en quatre sections successives. La première porte sur les éléments théoriques de l'emploi. La deuxième section porte sur la politique nationale d'emploi en Algérie. La troisième et la quatrième section abordent, successivement, l'analyse du marché de

l'emploi algérien selon les données de l'Office National des Statistiques (ONS), puis selon les données de l'Agence Nationale de l'Emploi (ANEM).

Le troisième chapitre porte sur la contribution de chaque aspect de la mondialisation économique à l'emploi en Algérie. Il est structuré en quatre sections distinctes : la première aborde les effets du commerce international sur l'emploi en Algérie. La seconde section traite de la contribution des investissements directs étrangers à l'emploi national. La troisième section porte sur l'offre d'emplois par les entreprises étrangères. Enfin, la dernière section porte sur la migration internationale et son impact sur l'emploi national.

Le quatrième chapitre est consacré à l'étude d'impact global de la mondialisation économique sur l'emploi en Algérie et à l'analyse des spécificités de l'emploi dans les entreprises exportatrices algériennes. Ce chapitre est scindé en trois sections : la première porte sur la confrontation des données du centre des recherches conjoncturelles (KOF) sur la mondialisation et de l'évolution de l'emploi en Algérie. La même section aborde ensuite l'impact de la mondialisation économique sur l'emploi en Algérie à travers une analyse économétrique. La deuxième section traite de la question des exportations hors hydrocarbures en Algérie. Enfin, la troisième section est consacrée à une étude sur le terrain à travers une enquête portant sur l'emploi dans les entreprises exportatrices.

Chapitre I :

Eléments théoriques de la mondialisation économique

Chapitre I : Éléments théoriques de la mondialisation économique

La mondialisation a fait l'objet de plusieurs définitions différentes et il existe une importante quantité de documents traitant du sujet qu'il serait très difficile d'entreprendre une revue de littérature exhaustive sur la question. En plus, chacun en fonction de sa discipline, les auteurs ne convergent pas sur une même définition. En 2006, le Secrétaire général de l'OCDE, Angel Gurría, reconnaît qu'il n'existe pas de définition universellement acceptée de ce processus, ce qui complique cette question¹. Par exemple, pour les économistes, la mondialisation désigne l'élargissement du champ d'activité des agents économiques du cadre national à la dimension mondiale. Par contre, pour les géographes, la mondialisation désigne l'interdépendance des différentes parties qui composent le monde².

En outre, le processus de la mondialisation influence plusieurs autres variables économiques. Allegret et Merrer ont établi le parallèle entre la mondialisation et la croissance économique et ils ont dégagé plusieurs similitudes entre les deux dynamiques³. La croissance économique repose sur l'accumulation des facteurs de production et le progrès technique ; elle vise l'accroissement et la répartition équitable du revenu national. Il s'agit d'une dynamique qui suppose des incitations dans un contexte du marché et des politiques publiques efficaces. La mondialisation obéit également à la même logique, mais avec une différence majeure. « L'ouverture des économies remplace le progrès technique, en permettant un accroissement de l'efficacité des facteurs de production qui est fondée cette fois sur des spécialisations dans chaque économie »⁴. L'ouverture économique génère une pression concurrentielle et oriente les producteurs vers les secteurs les plus rentables (une réaffectation sectorielle). L'interpénétration des espaces nationaux et des espaces internationaux permet la mise à l'épreuve des politiques publiques domestiques. Historiquement, les phases les plus

¹ OCDE (2006). *La mission de l'OCDE dans la gestion de la mondialisation* : <https://www.oecd.org/corruption/managingglobalisationandtheroleoftheoecd.htm> Consulté 09/01/2017

² Retaille D. et al (2010). *La mondialisation*. Éd : Nathan. Deuxième édition. Paris.

³ Allegret J-P et Merrer P., (2015). *Economie de la mondialisation. Vers une rupture durable ?* Éd : De Boeck Supérieur, 2^{ème} édition, Paris.

⁴Ibid., p.14

importantes de la mondialisation sont également des périodes où la croissance économique était remarquable.

A noter également que l'intégration commerciale, l'intégration financière et l'intégration productive exercent des effets certains sur les économies nationales. En effet, selon le rapport de l'OMC sur le commerce mondial en 2017, des millions d'emplois au niveau mondial dépendent du commerce international. Les entreprises insérées dans le commerce mondial paient leurs salariés environ 30% de plus que les entreprises centrées sur le marché intérieur¹. Les exportations de l'Union européenne vers l'extérieur ont permis la création directement ou indirectement de 21,7 millions d'emplois en 2000 et de 36 millions en 2017. L'exportation d'un milliard d'euros se traduit, en moyenne, par la création de 13 000 emplois².

L'objet de ce chapitre consiste à cerner la notion de la mondialisation économique à travers ses différents aspects théoriques et pratiques, relever ses principaux déterminants et établir le lien entre les indicateurs économiques de ce processus et l'emploi. Le chapitre est scindé en quatre sections. La première section porte sur la genèse et l'évolution de la mondialisation à travers l'histoire contemporaine, sa définition et ses différentes caractéristiques actuelles. La deuxième section porte sur les fondements théoriques, techniques et sociopolitiques de la mondialisation. La troisième section aborde les indicateurs de référence de la mondialisation économique. Enfin, la quatrième section met en évidence la relation entre les différents aspects de la mondialisation économique et l'emploi.

Section1 : Genèse et définition de la mondialisation

Le concept de mondialisation est utilisé dans des situations diverses. Il tend à remplacer celui de l'internationalisation, car il rend compte davantage de l'intensité des relations entre les différentes parties du globe. Toutefois, son contenu ne fait pas consensus. Le concept est utilisé parfois pour expliquer un phénomène ; mais, parfois aussi, c'est le concept lui-même qui fait objet d'étude, c'est-à-dire que la mondialisation s'explique par d'autres réalités.

Avant d'entamer notre recherche, il convient d'abord de retracer la genèse du concept, de le définir et de mettre en évidence ses différents aspects. Il s'agit donc de passer en revue les différentes définitions du concept de la mondialisation pour ressortir ses traits saillants. Bien

¹ OMC. (2017). *Rapport sur le Commerce mondial 2017*. pp.115-143

² Lestrade, B. (2020). *L'impact des exportations sur le marché de l'emploi : positif, mais pas pour tous*. Allemagne d'aujourd'hui, (1), 36-47.

entendu, dans le cadre de ce travail, même s'il y a une interdépendance entre les disciplines, nous nous intéressons essentiellement à la mondialisation économique.

1.1.1. Genèse du concept de la mondialisation

Le terme « globalization », l'équivalent en anglais de la mondialisation, est utilisé pour la première fois en 1968 par Marshall McLuhan dans son ouvrage intitulé « War and peace in the global town » où il a étudié l'impact de la télévision sur le déroulement de la guerre du Vietnam. L'auteur montre que les médias font de la planète un village global et jouent un rôle décisif dans l'accélération du progrès technique. Ce terme est repris par Théodore Levitt en 1983 dans un article intitulé « Mondialisation des échanges » où il explique que les multinationales doivent revoir leurs stratégies pour mieux se structurer au niveau mondial. Tout en considérant les spécificités minimales locales irréductibles de chaque pays, pour vendre les mêmes produits à travers le monde, l'auteur propose de prendre en considération les trois principes suivants : l'homogénéisation des besoins mondiaux en matière de produits de consommation ; la préférence des consommateurs pour des prix modérés moyennant une qualité acceptable ; la nécessité de faire des économies d'échelle dans le but d'offrir un standard de produit mondial compétitif.

En 1985, Kenichi Ohmae¹, dans son ouvrage intitulé « La Triade » décrit l'émergence de stratégies globales d'entreprises multinationales, concentrées essentiellement aux Etats-Unis, le Japon et l'Europe. L'auteur montre que les pays de la Triade forment un marché homogène qui produisent et absorbent plus des trois quarts des produits à haute densité technologique. Il montre également que la finance, les investissements, la recherche et le développement, la production, le marketing, la commercialisation et la gestion de la ressource humaine doivent être repensés de manière globale.

Dans son ouvrage publié en 1991, intitulé « L'économie mondialisée », Robert Reich décrit les aspects nouveaux de la mondialisation, à savoir : la disparition progressive des frontières nationales au profit d'un marché mondial ; la mutation des multinationales qui deviennent des réseaux décentralisés d'unités au plan international et le nouveau rôle de l'Etat qui doit assurer la formation de ses citoyens et le développement des infrastructures de communication qui les relient au reste du monde. Il s'agit de la recomposition du système économique mondial où les premiers bénéficiaires de cette mutation sont les grandes entreprises multinationales.

¹ Ohmae K. (1985) *La Triade : émergence d'une stratégie mondiale de l'entreprise* (trad. Chantal Pommier, préf. François Dalbe), Paris, Flammarion, 309 p

En 1993, le terme mondialisation a fait l'objet du Forum de Davos¹ où les principes du fonctionnement de la nouvelle économie internationale libérale sont accrédités : l'oligarchie mondiale n'est plus dominée par les Etats, mais plutôt par un réseau d'acteurs internationaux agissant dans un cadre privé et informel.

1.1.2. Définitions de la mondialisation

La mondialisation renvoie à plusieurs significations. Ainsi, plusieurs définitions ont été proposées et chacune tente de mettre l'accent sur des aspects différents. En effet, dans le but de mieux cerner les différents contours de la mondialisation, nous avons choisi de faire une synthèse de l'ensemble des aspects du phénomène.

Dans le dictionnaire « Larousse », la mondialisation est définie comme une « tendance des entreprises multinationales à concevoir des stratégies à l'échelle planétaire, conduisant à la mise en place d'un marché mondial unifié »². En effet, les firmes multinationales ont joué un rôle central dans la construction de marchés mondiaux unifiés, à l'exemple du marché pétrolier.

Pour « Le petit robert », la mondialisation est un « phénomène d'ouverture des économies nationales sur un marché mondial libéral, lié aux progrès des communications et des transports, à la libéralisation des échanges, entraînant une interdépendance croissante des pays »³. Cette définition évoque les aspects suivants : la base de la mondialisation est l'ouverture des économies sur le marché mondial ; le rôle important des moyens de communication et de transport dans ce processus ; l'importance du libre-échange et l'interdépendance des économies.

Dans le dictionnaire « La toupie », la mondialisation est définie comme « un processus d'ouverture de toutes les économies nationales sur un marché devenue planétaire. La mondialisation est favorisée par l'interdépendance entre les hommes, la déréglementation, la libéralisation des échanges, la délocalisation de l'activité, la fluidité des mouvements financiers, le développement des moyens de transport et de télécommunication »⁴. La même source précise que ce terme est souvent utilisé dans le domaine économique et il est en relation avec toutes les activités humaines, y compris la communication et les échanges entre tous les individus.

¹ Le Forum Davos, appelé aussi Forum économique mondial, est une fondation à but non lucratif dont le siège est à Genève. Il est connu pour sa réunion annuelle à Davos, en Suisse, qui réunit des dirigeants d'entreprise, des responsables politiques du monde entier ainsi que des intellectuels et des journalistes, afin de débattre les problèmes les plus urgents de la planète. Il a été créé en 1971 par Klaus M. Schwab, professeur d'économie en Suisse.

² [Définitions : globalisation - Dictionnaire de français Larousse](#). Consulté le 04/02/2016.

³ [Mondialisation - Définitions, synonymes, conjugaison, exemples | Dico en ligne Le Robert](#). Consulté le 04/02/2016.

⁴ <http://www.toupie.org/Dictionnaire/Mondialisation.htm>. Consulté le 04/02/2016

Pour Ostry et Alexandroff¹, la mondialisation est un phénomène d'internationalisation de la production par les entreprises multinationales, nourrie par la révolution constante de la technologie de l'information et des communications. La mondialisation est le résultat des stratégies des multinationales qui échappent au contrôle des Etats.

Pour Mouhoud, la mondialisation peut être appréhendée de deux façons. La première est en termes de degré de mobilité internationale des firmes et des facteurs de production qu'elles mettent en œuvre. La seconde est en termes d'intensité et d'évolution des composantes de ce processus². Dans le premier cas, la mondialisation se définit comme une accélération inédite de la liberté de localisation des firmes à travers le monde, qui ne se traduit pas nécessairement par un éclatement des unités productives. Dans le second cas, l'auteur retient cinq composantes de la mondialisation, à savoir : les délocalisations des activités impliquants ou non les IDE ; les flux commerciaux de biens et services entre les filiales des firmes ou entre firmes et les échanges de biens intermédiaires ; les flux financiers ou de capitaux à court terme ; les flux de connaissances et de technologies ; enfin, les migrations internationales de travailleurs qualifiés et peu qualifiés. Ces composantes sont interdépendantes et possèdent des temporalités distinctes. Les deux premières sont anciennes ; par contre, les autres composantes, elles n'ont connu une dynamique importante que depuis les années 1980.

Dans son livre intitulé « L'économie mondialisée », Adda³ évoque l'emprise du capitalisme sur l'espace économique mondial qui ne se réduit pas au triomphe d'un bloc d'États ou d'un système économique sur un autre. La mondialisation tend à transcender la logique d'un système interétatique pour la remplacer par une logique de réseaux transnationaux qui se manifeste par le contournement, le délitement, et pour finir, le démantèlement des frontières physiques et réglementaires qui font obstacle à l'accumulation du capital à l'échelle mondiale. Selon cet auteur, c'est la consécration d'une régulation par le marché qui tend à se propager à l'ensemble de la vie économique.

Effectivement, à travers le monde entier, même dans les pays de l'ex URSS, la promotion de la propriété privée et l'adoption des principes du marché sont de plus en plus devenues les règles d'or du fonctionnement de la vie économique. La mondialisation est un phénomène pleinement

¹ Ostry S., et Alexandroff A. S., (1994). *Le Canada et la mondialisation du commerce, des investissements et des finances*. Cité par PROLEX, P., La mondialisation de l'économie et le rôle de l'Etat. Université Montréal, Cahier 9622, 1996. p.2

² Mouhoud, E. (2017). *Les différentes composantes de la mondialisation*. El Mouhoub Mouhoud. Mondialisation et délocalisation des entreprises (pp. 8-17). Paris : La Découverte.

³ Adda J. (2012). *La mondialisation de l'économie. De la genèse à la crise*. Ed : La découverte. Collection : Grands Repères Manuels Paris.

en phase du capitalisme¹. C'est un mouvement qui concerne l'ensemble des agents économiques : les entreprises nationales, afin d'exploiter des économies d'échelle, cherchent à étendre leurs parts de marchés au-delà des frontières ; les multinationales cherchent à localiser leurs productions là où les coûts de production sont avantageux ; les épargnants, indépendamment des frontières administratives, cherchent à placer leurs capitaux là où il y a un rendement plus élevé ; enfin, les individus qui cherchent à travers l'émigration à améliorer leurs niveaux de vie. Pour Boyer, la mondialisation constitue plus l'expression d'un projet politique que d'un déterminisme économique².

Selon l'OCDE, « la mondialisation renvoie à un processus dynamique et pluridimensionnel d'intégration économique permettant aux ressources nationales de devenir de plus en plus mobiles à l'échelle internationale en même temps que s'accroît l'interdépendance des économies nationales »³. Selon cette organisation, la mondialisation renvoie à un processus qui a suivi trois étapes à travers le temps :

- La première est l'internationalisation, qui est liée au développement des échanges internationaux. Cet aspect remonte déjà à la période d'après la révolution industrielle mais qui a connu un essor sans précédent durant les trente glorieuses.
- La deuxième étape est la multinationalisation, qui est liée au développement des investissements directs étrangers et des délocalisations.
- La troisième phase est la globalisation, celle-ci est liée à la mise en place de réseaux mondiaux de production, permise par le développement des moyens de transport et de communication.

Par contre, pour le Centre de recherches conjoncturelles (KOF), la mondialisation est un processus de création de réseaux entre les acteurs à des distances intracontinentales ou multi-continetales, concrétisés par une variété de flux y compris les personnes, les informations, les idées, les capitaux et les biens. Ces flux érodent les frontières nationales, intègrent les économies, les cultures, les technologies et la gouvernance nationales et produit des relations complexes d'interdépendance mutuelle. C'est à partir de cette définition que l'indice KOF de la mondialisation a été construit en se basant sur 43 variables.

¹ Blancheton, B. (2008). *Histoire de la mondialisation*. De Boeck Supérieur. p.7

² Boyer, R. (1998). *Le politique à l'ère de la mondialisation et de la finance : le point sur quelques recherches régulationnistes*. Paris : CEPREMAP.

³ OCDE, (2005). *Manuel sur les indicateurs économiques de la mondialisation économique*. p.11

Dans le même ordre d'idées, Durousset¹ a abordé la question par la chronologie de trois concepts : la spécialisation, la multinationalisation et l'intégration internationale. Quant à Michalet², il considère que la mondialisation comme synonyme de rupture avec les évolutions anciennes. Ainsi son impact sur l'ensemble des agents économiques est un phénomène complexe. Pour l'auteur, la mondialisation est une combinaison multidimensionnelle que l'on peut saisir à travers plusieurs facteurs comme la circulation de l'épargne mondiale, les délocalisations, la prise de participation étrangère, la contribution des multinationales à l'emploi national et aux flux des investissements directs étrangers.³ Nous constatons que l'auteur résume les principaux indicateurs de la mondialisation qui sont très proches de ceux définis par l'OCDE. Pour Held et al⁴, la mondialisation économique est un processus qui incarne les transformations de l'organisation des relations et des flux internationaux qui peuvent être appréhendées par leur ampleur, leur intensité et leur impact. Il s'agit d'un processus d'intégration des marchés mondiaux de biens, de capitaux et de main d'œuvre. Cette intégration n'a jamais été aussi forte que ces dernières décennies, elle concerne l'ensemble des pays de la planète, même ceux qui étaient autrefois à la marge du développement.

Les principaux aspects de la mondialisation selon Harris⁵ sont : l'accoisement des échanges de la production internationale des pays du sud (surtout les pays Asie de l'Est), la libéralisation croissante des investissements et des échanges des pays industrialisés, les progrès des technologies du transport et de communication qui ont entraîné la contraction de l'espace économique.

En revanche, pour Hugon, la mondialisation décrit l'interdépendance entre cinq processus : « la globalisation financière, l'organisation mondiale de la production, la libre circulation de marchandises, les migrations et mouvements de population, et l'instantanéité de l'information »⁶. Nous comprenons par-là que les indices de la mondialisation économiques sont très variés.

¹ Durousset M, (2005). *La mondialisation de l'économie*, éd : ellipses, Paris.

² Michalet, Ch.-A (2007). *La mondialisation : la grande rupture*. Éd : La Découverte.

³ Verez J-CI, (2013). *Comprendre l'économie mondiale en 20 thèmes et 80 fiches*. Ed. Ellipses. Paris.

⁴ Held, D., McGrew, A., Goldblatt, D., Perraton, J. (1999). *Global Transformations*. Stanford University Press, Stanford. Cité par Bolduc, D. et Ayoub, A. (2019). *La mondialisation et ses effets : revue de la littérature*. GREEN, Département d'économie, Université Laval., p.8

⁵ Proulx, P. P. (1996). *La mondialisation de l'économie et le rôle de l'État*. Cahier de recherche, (9622). p.3

⁶ Hugon, P. (2005). *L'Afrique dans la mondialisation*. Esprit (1940), 158-164, p.158

Blancheton¹ a établi une distinction entre plusieurs mots, utilisés par la plupart des auteurs comme des synonymes, alors qu'ils désignent des sens différents : ouverture, internationalisation, mondialisation, globalisation, intégration.

- L'ouverture renvoie uniquement à l'idée de pratique d'échanges de biens et services avec le reste du monde. Ce mot est donc utilisé par opposition à celui de l'autarcie. Il trouve son importance dans le fait qu'aucun pays n'a réussi son développement sans l'ouverture sur l'extérieur.
- L'internationalisation désigne une intensification des relations économiques avec l'extérieur, sans pour autant que le cadre national perd de son sens. Le processus reste sous le contrôle des Etats-nations.
- La mondialisation se définit comme un processus de mise en communication, d'interconnexion de plus en plus poussée des économies nationales. C'est un processus d'intensification des échanges internationaux qui, actuellement, échappe au contrôle des Etats. La mondialisation revêt trois dimensions importantes qui sont : le commerce, la finance et les mouvements des populations.
- La globalisation renvoie, en plus du processus d'intensification des échanges, à une dynamique d'homogénéisation des modes de vie (surtout celui des consommateurs) à l'échelle globale.
- L'intégration désigne la fusion des parties dans le tout, à l'exemple de l'Union Européenne. L'intégration est un processus qui conduirait à la convergence économique et des mécanismes de régulation.

Toujours dans le même sens, Scholte² et Caselli³ expliquent la distinction entre différents concepts proches : mondialisation, internationalisation, libéralisation, universalisation et occidentalisation. Pour ces auteurs, la mondialisation est la propagation de connexions transplanétaires ou supraterritoriales entre les peuples. L'internationalisation fait référence à une augmentation des transactions et des interdépendances entre les pays. La libéralisation renseigne sur le processus de suppression des restrictions officiellement imposées aux mouvements de ressources entre les pays. L'universalisation décrit le processus de dispersion de divers objets et expériences aux personnes dans toutes les parties habitées de la terre. L'occidentalisation est interprétée comme un type particulier d'universalisation, dans lequel les structures sociales des sociétés occidentales se propagent à travers le monde.

¹ Blancheton, B. (2008). Op.cit.

² Scholte, J. A. (2008). *Defining globalization*. The World Economy, 13(11), pp.1471-1502.

³ Caselli, M. (2012). *Essayer de mesurer la mondialisation : expériences, questions critiques et perspectives*. Springer Science & Business Media. (Vol. 4).

En résumé, nous pouvons dire que la mondialisation est un phénomène planétaire et inéluctable qui renvoie à l'intensification des échanges entre les différents marchés à l'échelle mondiale et à l'ouverture de toutes les économies nationales dans un système devenu global. Ses aspects sont nombreux et intimement liés : le libre-échange, l'intégration et l'interdépendance des économies, les flux financiers internationaux, le rôle central des multinationales dans l'économie mondiale et la migration internationale. L'ensemble de ces aspects n'aurait pas été possible sans le développement des moyens de communication ; la dérèglementation (qui a permis l'ouverture des frontières pour les biens, les services et les individus) ; le développement des investissements directs étrangers (de nombreuses entreprises implantent une partie de leurs activités à l'extérieur) ; la fluidité des mouvements de capitaux (qui permettent des transferts d'argent très rapides) ; et la modernisation des systèmes de transport.

Par ailleurs, pour certains, la mondialisation est considérée comme un phénomène inédit et abordent le processus comme une rupture dans l'histoire. Alors que d'autres considèrent qu'elle est très ancienne et remonte à très loin dans l'histoire.

1.1.3. Histoire de la mondialisation

L'essentiel des caractéristiques de la mondialisation actuelle peut être expliqué à travers l'évolution de ce processus dans le temps. Braudel estime que le processus de la mondialisation remonte à l'Antiquité : la Chine, dès le 2^e siècle avant J.-C., avait mis en place un réseau commercial qui lui permettait de vendre la soie en Iran et en Occident. Au Moyen âge, avec les grandes découvertes, un véritable capitalisme marchand s'est mis en place avec le commerce triangulaire. Par la suite, la mondialisation est influencée par des changements technologiques et des événements historiques divers¹. C'est un processus multiséculaire de contraction de l'espace et du temps, par la multiplication des échanges et la mise en place de réseaux de production à travers toutes les parties de la planète². La mondialisation est loin d'être un phénomène nouveau, c'est un processus dynamique, progressif et sans cesse en mouvement. Elle revêt donc un caractère historique, car même si le concept est relativement récent, la pratique de la mondialisation remonte à des origines lointaines³ : les grandes expéditions maritimes des XVe et XVIe siècle, en particulier au premier tour du monde réalisé par Ferdinand Magellan en 1522, ont permis la création des empires coloniaux.

¹ Defarges, P. M. (2005). *Mondialisation économique et mondialisation politique depuis 1945*. Relations internationales, (4), pp.41-50.

² Durousset M., (2005), Op.cit., p.3

³ Savitch, Hank V. (2002). *Comment évolue la mondialisation et que laisse-t-elle augurer pour les villes ?* Revue internationale des sciences sociales, vol. 172, n° 2, pp.203-214.

Le processus de la mondialisation a connu des rythmes variables et des formes différentes. Dans l'histoire de ce processus se succèdent des phases de libre-échange et des phases de protectionnisme¹. Pour faire ressortir les similitudes entre la période actuelle et les anciens épisodes de ce processus, il importe de retracer son évolution depuis la fin du 17^{ème} siècle. En effet, avant cette date, les échanges internationaux n'étaient pas généralisés, ils ne concernent que quelques pays et quelques produits comme le vin, le sel, les épices et les étoffes. Les économies, qui étaient fondées essentiellement sur l'agriculture, ne parvenaient pas à créer un surplus de production nécessaire au développement du commerce international.

La plupart des écrits et travaux sur l'histoire de la mondialisation (Bolduc et Ayoub, Le Cacheux, Proulx, Dreher et Fuchs, Fouquin et Hugot, la Commission Européenne) distinguent trois vagues de la mondialisation². La première mondialisation, qui s'étend des siècles de lumière jusqu'à la veille de la première guerre mondiale, où les échanges internationaux ont connu un développement sans précédent (surtout entre 1880 et 1914) sous l'impulsion des grandes puissances européennes dont le rayonnement était planétaire³. Durant les deux guerres mondiales, le processus a été freiné suite au triomphe des stratégies de repli et du protectionnisme pratiqués par les Etats. La deuxième mondialisation débute juste après la Seconde Guerre Mondiale jusqu'aux années 1980 où, sous l'égide des institutions issues des accords de Bretton-Woods, le processus de la mondialisation a repris sa tendance à la croissance avec une expansion massive du commerce des biens, suite à la levée progressive des barrières commerciales. Depuis les années 1980, avec la fin de la guerre froide et l'avènement des nouvelles technologies d'information et de communication, une troisième vague de la mondialisation est amorcée. Elle se caractérise par la mise en place de réseaux internationaux de production et l'engagement massif des pays en voie de développement dans la logique du libre-échange.

Dans ce qui suit, nous allons tenter de reprendre l'essentiel des trois vagues de la mondialisation, tout en mettant l'accent sur les faits importants ayant caractérisé chacune d'elles.

1.1.3.1. Première vague de la mondialisation : de 1870 à 1914

La première phase de la mondialisation s'étend du milieu du 19^{ème} siècle jusqu'au début de la première guerre mondiale⁴. Etant donnée les coûts de transport élevé au début du 19^{ème} siècle,

¹ Norel Ph., (2007). *Mondialisation et histoire : une approche épistémologique*. In Revue internationale de philosophie. N° 239, pp.33 à 55

² Barthes, A. (2005). *Petit manuel simplifié pour comprendre la mondialisation*. Editions Publibook.

³ Faubert V., (2012). *Quels enseignements tirer de la première mondialisation (1870-1914) ?* La Documentation française « Économie et prévision », 2 n° 200-201 pp.217-226

⁴ Fouquin, M., Hugot, J., et Jean, S. (2017). *Une brève histoire des mondialisations commerciales*. CEPII.

l'ouverture commerciale était très faible. A titre d'exemple en 1830, les coûts de transport représentaient entre 17 et 20 % de la valeur des importations mondiales¹. Depuis la mise en place du capitalisme industriel vers la fin du 19^{ème} siècle jusqu'au début de la première guerre mondiale, le commerce international a connu un essor sans précédent ; entre 1860 et 1913, le volume des échanges internationaux a été multiplié par sept². Le mode de transport le plus utilisé durant cette période était le transport maritime et fluvial³.

Cette croissance remarquable des échanges est le résultat de l'accroissement des productions nationales, de l'abaissement des barrières douanières et de la révolution des transports terrestres et maritimes, grâce aux effets de la révolution industrielle et l'utilisation de technologies nouvelles. Désormais, il est possible de concevoir un produit dans un pays et de le faire fabriquer à moindre coût dans un autre pays situé à une distance très lointaine. Cette phase était caractérisée aussi par les découvertes scientifiques et géographiques et l'ouverture aux échanges internationaux. La propagation de la révolution industrielle en Europe (apparition du chemin de fer et la révolution maritime) a donné naissance à la croissance des flux commerciaux interrégionaux et intercontinentaux.

Par ailleurs, durant cette première mondialisation, le commerce international n'était pas généralisé à l'ensemble des pays de la planète et était assujéti à des conceptions mercantilistes. Il était considéré comme une arme de guerre. « Il s'agit de dégager un surplus commercial générateur de recettes en or qui permettent de financer des guerres. Ces guerres, à leur tour, permettent d'augmenter le surplus commercial en forçant les régions dominées à acheter les produits exportés par les puissances européennes. En somme, le commerce concrétise le lien entre le pouvoir et la richesse »⁴. A cette époque, l'Europe s'affirme comme la première zone commerciale du monde, elle participe avec deux tiers des échanges mondiaux essentiellement dans les domaines du charbon, du fer et des produits manufacturés. Aussi, le vieux continent exporte les capitaux dans le monde entier.

Toutefois, durant cette période, l'internationalisation des échanges profite davantage pour le Royaume-Uni, qui était surnommé l'atelier du monde. En 1860, il concentrait 25 % des

L'économie mondiale, 22-38.

¹ Becuwe, S., et Blancheton, B. (2017). *Les grandes phases de l'histoire du commerce international*. Regards croisés sur l'économie, (2), 11-21.

² Durousset M., (2005), Op.cit. p.6

³ Gouel, C., et Salman, H. (2008). *Commerce international et transports : tendances du passé et prospective 2020*. CEPII.

⁴ Fouquin M., Hugot J. et Jean S., Op.cit. p.23

exportations mondiales et était le premier investisseur à l'étranger¹. La livre sterling, était la monnaie des paiements internationaux et l'empire colonial de l'Angleterre était dix fois plus grand que celui de la France, qui lui servait à la fois de fournisseur et de client.

A la même période, des tensions commerciales apparaissent entre l'Allemagne et le Royaume-Uni, ce qui a donné lieu à deux systèmes d'alliances : la Triplice² de Bismarck et la triple entente (France, Russie et Royaume Uni)³.

Cette période est marquée également par des flux migratoires considérables qui sont liés à la fois à la grande famine Irlandaise entre 1845 et 1852 et aux politiques de peuplement de nouvelles colonies. Jusqu'à 1914, près de 50 millions d'européens ont émigrés dans ce contexte vers les Etats-Unis, l'Argentine, le Brésil, les Dominions britanniques et l'Afrique du nord⁴. C'est une période où deux grandes puissances coloniales émergent : l'Angleterre et la France qui partagent de nombreuses colonies à travers les différents continents.

En somme, nous pouvons dire que les éléments majeurs de la poussée de la mondialisation durant cette période sont nombreux : les grandes découvertes du XV^e et XVI^e siècle qui ont instauré un espace planétaire d'échanges suite aux changements techniques et à la révolution industrielle qui ont permis l'exploration de nouvelles régions lointaines⁵ ; la diffusion du libéralisme économique et enfin, la pratique du colonialisme par les puissances occidentales.

1.1.3.2. Période des deux guerres mondiales

Durant les deux guerres mondiales, le processus de la mondialisation avait connu un ralentissement considérable et le commerce international avait chuté brutalement. La première guerre mondiale a contraint les pays occidentaux au repli commercial et les Etats-Unis deviennent le premier fournisseur mondial.

Cette période se caractérise par le retour au protectionnisme des pays occidentaux : en Belgique, les droits de douane passent de 9 % en 1913 à 15 % en 1925 ; en Italie, les taxes d'importation progressent de 4%. Pour les Etats-Unis, la moyenne des droits de douane sur les produits manufacturés atteint 37 % en 1925⁶. Même si les échanges internationaux ont repris timidement,

¹ Bairoch, P. (2020). *Les protagonistes en présence vers 1860*. In Commerce extérieur et développement économique de l'Europe au XIX^e siècle (pp. 168-178). Berlin, Boston : De Gruyter. <https://doi.org/10.1515/9783112314890-012>

² La Triplice est le nom donné à la Triple alliance conclue entre l'Empire allemand, la Double monarchie austro-hongroise et le royaume d'Italie de 1882 à 1914.

³ El Kadiri Y., Richir M., Somville L., Tosseli F. et Vasseur M., (2003). *Rapport du module Environnement Mondialisation*. Ecole Nationale Supérieure des Mines, Saint-Etienne.

⁴ Ibid.

⁵ Defarges, P. M. Op.cit.

⁶ Durousset M., Op.cit. p.33

le krach boursier de 1929 a interrompu brutalement le processus. En 1930, l'Amérique adopte la « loi Smoot-Hawley »¹ qui relève les droits de douanes sur de nombreux produits, ce qui a pesé lourdement sur le commerce international : entre 1929 et 1932, les échanges exprimés en dollar US chutent de 60% et les exportations mondiales baissent de 33 milliards à 12.7 milliards de dollars². Pendant cette période, même les flux migratoires ont connu une contraction : entre 1914 et 1949, ils ont chuté de deux tiers par rapport à la période de 1870 à 1913.

A noter aussi que l'investissement direct étranger a connu une chute considérable. En effet, la part des actifs détenus par les investisseurs étrangers dans la production mondiale passe de 17,5% en 1914 à 4.5% en 1945.

1.1.3.3. Deuxième vague de la mondialisation : de 1945 jusqu'à 1980

Cette période est caractérisée par l'ouverture commerciale, surtout en Europe et entre l'Europe et les Etats-Unis, mais aussi le Japon et les nouveaux pays industrialisés. C'est une période d'internationalisation des échanges où le commerce international a repris son niveau d'avant la première guerre mondiale. Les principaux facteurs explicatifs de cette évolution sont : l'augmentation considérable des productions nationales³; le renforcement des groupements régionaux ; enfin, la poursuite de la réduction des coûts de transport.

La différence majeure entre la première mondialisation et la deuxième est l'élimination du libre mouvement de personnes et l'accès à la décolonisation des pays du Sud. En outre, la seconde vague se caractérise par la transformation des produits échangés. A la différence de la période avant la première guerre mondiale où l'on échangeait essentiellement des produits bruts (produits agricoles, minéraux et énergétiques), après 1945, les produits manufacturés ont pris une place considérable dans les échanges mondiaux. D'après les données de l'OMC, depuis le début des années 50, le commerce des produits manufacturés dépasse largement en volume celui des produits primaires. Le taux de croissance des échanges des produits manufacturés était en moyenne de 7,5%, alors celui des produits agricoles, des combustibles et des industries extractives ont augmenté de 3,5%⁴.

Il est important de mentionner que cette période est marquée aussi par la création de plusieurs institutions internationales que nous connaissons aujourd'hui : la Banque Internationale pour la

¹ Adoptée le 17 juin 1930 par Congrès des États-Unis très protectionniste, la loi « Hawley-Smoot » a augmenté les droits de douane à l'importation de plus de 20 000 types de biens. Suite à cette loi, plusieurs pays ont également augmenté leurs taxes à l'importation. Elle est considérée par plusieurs économistes comme un facteur d'aggravation de la crise de 1929.

² Durosset M., Op.cit.p-p.33-34.

³ Entre 1945 et 1973, tous les pays développés ont vu leur PIB multiplié par trois.

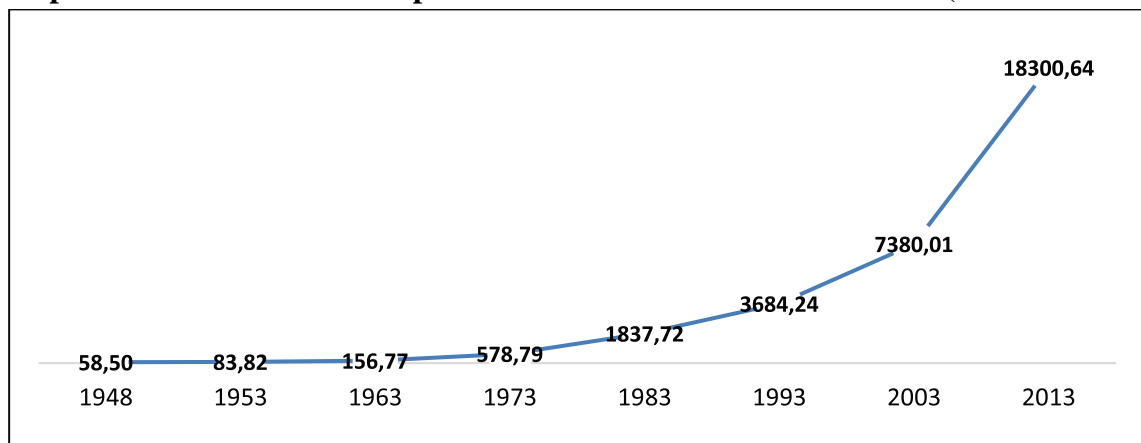
⁴ OMC (2006). *Rapport sur le commerce mondial 2006*. world_trade_report06_f.pdf (wto.org)

Reconstruction et le Développement (Banque mondiale) et le Fonds Monétaire International (FMI) pour la reconstruction des économies touchées par la guerre ainsi que la mise en place d'un système de financement mondial. Aussi, en 1947, 23 pays ont signé un accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) dans le but d'harmoniser les politiques douanières et qui vise, entre autres, le démantèlement des barrières douanières entre les pays membres. Après plusieurs cycles de négociations, le GATT est remplacé en 1995 par l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Cependant, en dépit de la création de plusieurs institutions de promotion du commerce international, ce dernier ne connaît pas d'intensification significative durant les deux premières décennies qui suivent la deuxième guerre mondiale. Selon Fouquin¹, les raisons de ce paradoxe sont nombreuses : l'intégration économique européenne ne s'est mise en place que progressivement : à titre d'exemple, malgré la signature du traité de Rome en 1957, il fallait attendre 1968 pour que l'union douanière soit finalisée ; les pays en développement cherchent à se déconnecter des économies développées ; enfin, le bloc communiste reste pendant longtemps fermé à l'Occident.

C'est vers la fin des années 1960 pour que les échanges internationaux explosent. Selon les données de l'OMC, entre 1948 et 1963, le TCAM des exportations mondiales de marchandises était de 6,8% ; alors que durant la période suivante (1963-1983) il est devenu de 13.1%.

Graphe n° 1 : Evolution des exportations mondiales de marchandises (milliards USD)



Source : Etabli sur la base des données de l'OMC

https://www.wto.org/french/res_f/statis_f/its2014_f/its14_world_trade_dev_f.htm

Il est à noter que cette tendance est soutenue par la réduction des coûts de transport, en raison, surtout, de la généralisation de l'usage des conteneurs standardisés.

¹ Fouquin M., Hugot J. et Jean S., (2016). *L'économie mondiale 2017*. Éd : La Découverte, collection Repères, Paris, p.28

Néanmoins, selon Durousset¹, dans les années 1950 et 1960, le protectionnisme reste présent, comme le contrôle de capitaux et la multinationalisation se présentait comme une alternative pour le contourner. En revanche, l'augmentation des flux migratoires reste faible par rapport à la période d'avant la première guerre mondiale.²

1.1.3.4. Troisième vague de la mondialisation : de 1980 à nos jours

La troisième mondialisation se caractérise par le décloisonnement des marchés internationaux à l'effet de réaliser des économies d'échelle. Pour Kebabdjian, « la mondialisation apparaît comme une tendance à la déstructuration de l'ordre économique qui prévalait jusqu'au début des années 1980 (un ordre fondé sur le fait national) couplée avec des éléments de recomposition parcellaire à une échelle transnationale. »³ C'est ainsi que le commerce mondial croît plus vite que la production mondiale. D'après les données de la banque mondiale, la part du commerce de marchandises dans la production mondiale passe de 16.7% en 1960 à 46.13% en 2018, ceci est la conséquence du développement des moyens de transport et technologiques, ce qui a permis de réduire considérablement les coûts de transport et de communication⁴.

Il y a lieu aussi de mentionner que les flux des échanges internationaux sont fortement structurés par la division internationale de la production et sont dominés par quelques pays : d'après les données de l'OMC, les dix principaux importateurs et exportateurs de marchandises représentaient 53% du commerce mondial total en 2016⁵. Le commerce mondial des marchandises est toujours dominé par les flux infrarégionaux.

Cette troisième mondialisation est marquée aussi par la dynamique du commerce des services sous toutes ses formes. Depuis 1995, le commerce des services augmente plus rapidement que le commerce des marchandises, c'est une tendance qui concerne même les pays en développement et les économies en transition dont leur part dans les exportations mondiales de services passe d'un quart en 1994 à un tiers en 2014 (OMC ; 2015).

Il ressort clairement à travers le tableau n°1 que le mode 3, c'est-à-dire l'établissement des entreprises à l'étranger pour la fourniture de services, domine le commerce mondial avec 55%. Il joue un rôle capital dans les échanges internationaux par la transmission de savoir-faire et le

¹ Durousset M. Op.cit.

² Dreher A et Fuchs A, (2010). *Peut-on mesurer la mondialisation ?* In *La Vie économique : Revue de politique économique*, n°10, pp.9-13

³ Kebabdjian, G. *Les sept piliers de la mondialisation économique*. les bases de la mondialisation économique - Énergie Renouvelable (doczz.fr). Consulté le 11/03/2019.

⁴ <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/TG.VAL.TOTL.GD.ZS?view=chart>.

⁵ OMC. (2017). *L'examen statistique du commerce mondial*. [OMC | Examen statistique du commerce mondial 2017 \(wto.org\)](https://www.wto.org/fr/actualites/actualites/2017/01/01/examen-statistique-du-commerce-mondial-2017)

renforcement des capacités des économies à participer aux chaînes de valeur mondiales. Ce mode a contribué considérablement à la croissance de la mondialisation financière.

Tableau n° 1 : Part de chaque mode de fourniture dans le commerce mondial des services (en 2014)

Mode selon l'AGCS	Définition	Exemple	% dans le commerce des services
Le mode 1	La fourniture de services d'un pays à un autre	Centre d'appel	30%
Le mode 2	L'utilisation de services par des consommateurs ou des entreprises dans un autre pays	Tourisme international	10%
Le mode 3	L'établissement d'une filiale ou d'une succursale étrangère pour la fourniture de services dans un autre pays	Une banque ouvre une succursale à l'étranger	55%
Le mode 4	Le déplacement de personnes de leur propre pays dans un autre pour y fournir des services	Un consultant se rend à l'étranger pour fournir un service informatique	<5%

Source : Etabli sur la base du Rapport de l'OMC (2014), « Commerce des services » p.4

Par ailleurs, depuis les années 1980, la mondialisation prend des formes nouvelles (productive et financière). Les multinationales, en s'appuyant sur le libre-échange transféraient leurs filiales dans les pays pauvres à bas salaires pour réduire leurs coûts de production et augmenter leurs profits sans faire appel à l'innovation ou au progrès technique. C'est cette logique qui a permis aux pays l'Asie méridionale de réaliser leur décollage économique.

C'est durant cette période aussi que la mondialisation financière s'est développée. Celle-ci consiste en un processus d'intégration des marchés financiers internationaux sous l'effet de la libéralisation financière internationale et de l'accroissement de la mobilité des capitaux au niveau mondial. Il est désormais possible de collecter ou de placer des capitaux partout dans le monde.

En effet, les banques ont dépassé le rôle d'intermédiaire des paiements, elles transforment l'épargne collectée en argent actif, c'est-à-dire générateur de profit. Elles se regroupent et agissent directement sur le secteur productif. Dans un nombre important d'entreprises industrielles, les directeurs de banques sont aussi membres du conseil de direction. De nos jours, le secteur bancaire est très concentré dans les puissances occidentales et les dix principales banques mondiales appartiennent aux pays de triade, d'où la nécessité d'exportation des capitaux. « L'argent utilisé dans le secteur productif n'appartient pas aux entrepreneurs qui l'utilisent. Le secteur productif ne possède pas réellement ses moyens de production et le

regroupement des banques resserre les possibilités de demande de crédit, d'où une dépendance accrue de l'industrie à l'égard d'un petit nombre de groupes bancaires »¹.

Les organisations internationales, surtout l'OMC et le FMI se sont progressivement déployées dans tous les secteurs de l'activité humaine. Elles ont joué un rôle déterminant dans la structuration de l'économie mondiale et la généralisation du libéralisme, même vers les pays en développement par le biais des plans d'ajustement structurels.

Enfin, il est important de souligner que cette dernière phase est marquée également par des stratégies d'influence afin de contrôler les matières premières et d'assurer de nouveaux débouchés et de nouveaux lieux d'investissement. C'est pourquoi, nous assistons de plus en plus à des conflits internationaux.

Par ailleurs, beaucoup d'autres événements se sont produits durant cette période et qui n'ont pas été sans conséquences sur la dynamique de la mondialisation : la mise en place des plans d'ajustement structurels sous l'égide du FMI et de la Banque mondiale, l'adoption du consensus de Washington en 1989, la multiplication des accords de libre échanges multilatéraux, et la mise en place d'un réseau d'internet au niveau mondial. Ces événements et d'autres ont donné un nouveau souffle au commerce mondial et aux flux de capitaux internationaux.

En résumé, nous pouvons dire qu'au 19^{ème} siècle, la mondialisation était dominée par le Royaume-Uni ; au 20^{ème} siècle par les Etats-Unis et au 21^{ème} siècle, l'économie mondiale est devenue multipolaire. Nous sommes passés d'une phase de domination à une phase d'intégration. La mondialisation a suivi trois étapes successives : d'abord, la spécialisation ; ensuite, la multinationalisation ; enfin l'intégration ou la globalisation. Cependant, la mondialisation reste aujourd'hui inachevée dans la mesure où de vastes espaces demeurent encore non ou peu intégrés dans le marché mondial. Même si la mondialisation en tant que pratique a toujours existé (Braudel), nous considérons que depuis les années 1980, le processus a connu une évolution différente des phases antérieures. Les causes sont multiples et les nouvelles manifestations de ce phénomène sont spécifiques à l'ère actuelle.

De ce qui précède, il ressort que si l'on se réfère aux échanges internationaux, la mondialisation est un processus très ancien, mais qui était limité par l'évolution des moyens de transport et de communication. Les structures de la mondialisation économique remontent à la période de la Révolution Industrielle, mais depuis la deuxième Guerre Mondiale, la mondialisation des échanges économiques a connu un essor sans précédent du fait des actions communes des pays

¹ Barthes, A. Op.cit., p.18

et de la coopération internationale ainsi que l'émergence des nouveaux instruments financiers internationaux. Désormais, la mondialisation renvoie à plusieurs éléments : l'interdépendance entre les nations, la mise en place de systèmes de production supranationaux, la spécialisation et la division internationales du travail. Dans cette nouvelle forme de la mondialisation, les organisations internationales jouent un rôle considérable dans la régulation internationale des échanges et la financiarisation des économies.

1.1.4. Caractéristiques de la mondialisation

La mondialisation économique actuelle se caractérise par un certain nombre de faits dont les principaux ont été recensés par l'OCDE en 2005. Les caractéristiques de la mondialisation économiques sont nombreuses et concernent des domaines très variés. Elles sont organisées en deux catégories : les aspects généraux et les aspects micro-économiques interétatiques.

Tableau n° 2 : Principales caractéristiques de la mondialisation (récapitulatif)

Aspects généraux

- Réduction des barrières commerciales.
- La forte intégration des marchés financiers influence de plus en plus le comportement et les performances du secteur des entreprises.
- L'investissement direct étranger devient un facteur central dans les processus de restructuration industrielle à l'échelle mondiale et de développement de secteurs d'activités véritablement mondiaux.
- Les entreprises multinationales constituent un des principaux vecteurs de l'internationalisation de l'économie.
- Liens étroits entre échanges et investissement direct.
- Cadres publics multilatéraux évolutifs pour les échanges et l'investissement (par exemple, MIC, ADPIC, AGCS, etc.).
- Internationalisation de la production : origine multinationale des composants des produits, des services et des capitaux, caractérisée souvent par des accords de coopération ou de sous-traitance entre firmes.
- La stratégie de localisation des activités des entreprises multinationales est fortement influencée par les avantages comparatifs dont disposent les pays et les régions.
- Une partie significative du commerce mondial s'effectue désormais au niveau intra-firme.
- Accélération de la diffusion de la technologie au plan international et, simultanément, raccourcissement du cycle de production et d'innovation technologique.
- Sur les marchés, compétition simultanée entre de nombreux acteurs, dont de nouveaux en provenance de tous les marchés du monde. Cette nouvelle concurrence, qui remet continuellement en question les positions acquises, exige dans de nombreux domaines des ajustements structurels extrêmement rapides.
- Interdépendance substantielle entre les différentes dimensions de la mondialisation (échanges, flux d'investissements directs, transferts technologiques, mouvements de capitaux, etc.).
- Niveau élevé d'intégration des économies nationales, mais également risques importants de propagation des conséquences des chocs économiques et financiers survenus dans certaines régions, qui peuvent s'étendre à d'autres régions non directement impliquées.

- Compression de la distance et du temps dans les transactions internationales et réduction des coûts de transaction.
- Multiplication des accords régionaux de libre-échange.

Aspects micro-économiques interétatiques

- Adoption par les entreprises de stratégies mondiales
- Le marché est saisi dans sa globalité.
- Stratégie d'intégration multirégionale.
- Changement d'organisation externe des entreprises multinationales (par exemple, fusions-acquisitions plutôt que créations d'entreprises ex nihilo, accords de coopération et alliances stratégiques, sous-traitance à l'échelle internationale, mise en réseau au niveau mondial).
- Changement d'organisation interne (par exemple, structure tendue, externalisation, réduction de la taille moyenne des unités de production, individualisation des tâches et des rémunérations, relations moins hiérarchiques, nécessité d'une plus grande transparence, et de règles concernant le gouvernement d'entreprise, etc.).

Source : Manuel de l'OCDE (2005) « Mesure la mondialisation : Les indicateurs économiques de la mondialisation ». p.19

Nous remarquons à travers cette synthèse que la mondialisation porte sur des aspects très variés : le commerce international, les investissements directs étrangers, le libre-échange, les nouvelles technologies de l'information et de communication, les transports et les stratégies des multinationales et des Etats.

En outre, Barthes¹ énumère quatre autres caractéristiques de la mondialisation :

- Une hiérarchisation des centres de décision au plan international ;
- Une hégémonie financière ;
- Une production des inégalités entre les personnes et entre les espaces ;
- Une dépendance asymétrique entre pays.

Ces caractéristiques attestent de la prééminence des forces du marché sur un espace de plus en plus mondial. Il s'agit de la création d'un marché mondial des biens, des services des capitaux et main d'œuvre, au détriment des régulations étatiques territorialisées.

Par ailleurs, la mondialisation est un phénomène composite. Elle concerne à la fois les échanges de biens et services, la mobilité de la production et les échanges de capitaux. Le commerce international et les investissements directs étrangers sont perçus comme les vecteurs essentiels de la mondialisation, car c'est par l'intermédiaire de ces deux éléments que le phénomène est apparu et ne cesse de prendre de l'ampleur. Aussi, l'implantation des firmes multinationales représente un élément essentiel de la mondialisation.

¹ Barthes, A. Op.cit.

Section 2 : Fondements de la mondialisation économique

Les principes fondamentaux qui sont à l'origine de la mondialisation, surtout dans sa forme actuelle, sont à la fois d'ordre théoriques mais aussi pratiques et politiques. C'est ce que nous tenterons de montrer tout au long de cette section.

1.2.1. Fondements théoriques de la mondialisation économique

La mondialisation en tant que telle n'est pas un domaine institué de la recherche économique. Elle tire ses fondements scientifiques de plusieurs courants de pensée. Ainsi, plusieurs théories différentes ont tenté d'analyser les déterminants de ce processus et ses impacts sur les sociétés. Il s'agit essentiellement des théories du commerce international, de l'économie industrielle, de l'économie de développement, de la théorie de Dunning, la théorie néoclassique et la nouvelle économie géographique.

En outre, la croissance sans précédent des flux internationaux depuis la fin de la deuxième guerre mondiale a donné lieu au développement des nouvelles règles : les stratégies des entreprises à l'internationalisation et les stratégies des Etats à l'ouverture des frontières. La théorie économique aborde les différents aspects de la mondialisation par le biais de l'économie internationale.

Selon Kebadian¹, les débats sur la mondialisation peuvent être structurés autour des thèmes suivants : la nature de la mondialisation (rupture ou continuité) ; la régionalisation (rapport entre les deux concepts) ; les marges de manœuvre des Etats ; la gouvernance (rattrapage du sud) ; les inégalités entre pays ; enfin, l'organisation du pouvoir à l'intérieur des pays et à l'échelle mondiale.

Les fondements des échanges internationaux et l'intérêt qu'ils présentent pour les acteurs ont fait l'objet de nombreuses théories du commerce international : la théorie des avantages absolus, la théorie des avantages comparatifs, le modèle HOS et la nouvelle théorie du commerce international.

Afin de mieux cerner les caractéristiques de ce phénomène et connaître ses avantages et ses inconvénients, il serait utile de procéder à l'exposé des différentes explications théoriques des activités internationales. Sans prétendre à l'exhaustivité, nous présentons dans un ordre chronologique, aussi bien les théories traditionnelles que les explications nouvelles du commerce international.

¹ Kebadian G. (1999). *Analyse économique et mondialisation : six débats*. In *Mondialisation : les mots et les choses* », GEMDEV, éd : Kartala, Paris.

1.2.1.1. Théorie des avantages absolus (A. Smith)

Cette première théorie, qui recommande la spécialisation internationale et le libre-échange, doit son existence au célèbre économiste A. Smith dans son ouvrage intitulé « Recherche sur la nature et les causes de la richesse des nations » (1776). La doctrine du libre-échange s'est succédée à l'approche mercantiliste du 17^{ème} siècle qui préconisait la protection de la production nationale. Le principe de cette théorie est qu'un pays doit se spécialiser dans la production pour laquelle le coût est inférieur à celui des autres pays, en qualité et en quantité égale¹. Il choisit la solution la moins coûteuse entre produire lui-même un produit dont il a besoin ou de l'importer de l'étranger. C'est la logique du coût qui est mise en avant. Un pays a intérêt à produire lui-même un bien si son coût de production est moins élevé que dans les autres pays. On dira alors que ce pays dispose d'un avantage absolu pour ce bien, il doit non seulement le produire mais aussi l'exporter à l'étranger. Par contre, les biens dont les coûts de production nationale sont élevés doivent être importés. La différence de productivité du travail est à la base de la spécialisation et de l'échange international et chaque pays est meilleur dans certains secteurs de production.

Les conséquences du modèle de Smith sont nombreuses : le libre échange est meilleur que le protectionnisme, les productions sont parfaitement mobiles, les facteurs de productions sont immobiles, les prix des biens sont proportionnels à la quantité du travail requise et les rendements d'échelle sont constants.

En revanche, la limite fondamentale de ce modèle est lorsqu'un pays ne dispose d'aucun avantage absolu ou bien est meilleur dans tous les secteurs par rapport aux autres. C'est ce qui a donné naissance à la théorie des avantages comparatifs de Ricardo.

1.2.1.2. Théorie des avantages comparatifs (D. Ricardo)

C'est en 1817, dans son ouvrage intitulé « Principes de l'économie politique et de l'impôt » que Ricardo a établi la théorie des avantages comparatifs qui dépasse les limites de la théorie des avantages absolus. Ce dernier est souvent utilisé comme argument majeur pour justifier à la fois la spécialisation internationale et libre-échange. Ricardo nous fournit la démonstration du gain de l'échange entre de deux pays². Le principe de l'avantage comparatif, ou coûts comparés, est qu'il est toujours avantageux pour deux pays de commercer s'ils se spécialisent chacun dans la production dans laquelle ils ont le plus grand avantage absolu. « On dit qu'un pays possède un avantage comparatif dans la production d'un bien si le coût d'opportunité de la production de ce

¹ Camagni, R. (2006). *Compétitivité territoriale : la recherche d'avantages absolus*. Reflets et perspectives de la vie économique, 45(1), 95-115.

² Lassudrie-Duchêne, B., et Ūnal-Kesenci, D. (2002). *L'avantage comparatif, notion fondamentale et controversée*. L'économie mondiale, pp.90-104.

bien y est inférieur à celui observé dans les autres pays »¹. La notion de coût d'opportunité désigne la réduction de la production d'un bien en faveur d'un autre.

Ainsi, pour que deux pays tirent des avantages de l'échange, il faut qu'ils importent les biens relativement moins chers qu'ils leur coûteraient de les produire localement et exportent vers l'extérieur les biens les plus chers que ce qu'ils pouvaient rapporter dans une situation d'autarcie. L'échange entre pays est profitable à tous même pour les pays qui ne détiennent aucun avantage absolu. Les arguments majeurs mis en avant pour expliquer la spécialisation internationale et le libre-échange sont liés au fait que les économies nationales ont des capacités de production différentes, à l'imparfaite mobilité de la main d'œuvre et à la mobilité des capitaux.

Néanmoins, cette théorie n'explique pas la source des avantages comparatifs et n'évoque nullement les raisons des écarts de coûts de production entre pays.

1.2.1.3. Théorie de la dotation factorielle (ou modèle HOS)

Le modèle HOS reprend la théorie ricardienne en l'approfondissant. Selon Hecksher, Ohlin et Samuelson, c'est la comparaison des dotations relatives en facteurs de production qui détermine l'avantage comparatif. C'est cette théorie qui justifie la spécialisation des pays du sud dans les produits intensifs en main d'œuvre et le pays du nord dans la production des produits intensifs en capital et en technologie.

La dotation factorielle désigne la quantité des facteurs de production que possède un pays (travail, capital et terre). L'abondance de l'un de ces facteurs implique sa spécialisation dans un ou plusieurs secteurs. Chaque pays se spécialise dans la production pour laquelle les facteurs de production sont disponibles, ce qui lui donne le maximum d'avantages. En d'autres termes, un pays a intérêt à fabriquer et exporter les biens utilisant les facteurs de production qui existent en abondance et importer les produits nécessitant l'utilisation des facteurs rares². Ceci évoque le concept d'abondance relative de facteurs ou d'intensité relative des facteurs, ce qui signifie qu'un pays détient un avantage comparatif dans la production d'un bien nécessitant l'utilisation relativement intense en facteurs de production qu'il possède en abondance.

En somme, toutes les théories développées précédemment sont basées sur la logique de différence (coûts, productivité, dotation factorielle, etc.). Elles sont incapables d'expliquer les échanges intra-branches et les échanges entre les pays qui ont des différences marginales de

¹ Krugman P., Obstfeld M. et Melitz M., (2012). *Economie internationale*. Traduit de l'anglais par Capelle Balancard G. et Crozet M. 9^{ème} édition : nouveaux Horizons, Paris, p.33

² Nyahoho, E et Proulx, P-P. (2006). *Le commerce international : théories, politiques et perspectives industrielles*. Presses de l'Université du Québec, 3^{ème} édition, pp.112-123

productivité, de dotation factorielle ou de développement¹. Pourtant, le volume des échanges entre les pays développés est nettement plus important que celui entre les pays développés et les pays sous-développés. C'est la raison pour laquelle, au cours du dernier quart du XX^{ème} siècle, de nouvelles explications théoriques des échanges internationaux se sont développées.

1.2.1.4. Nouvelle théorie du commerce international

C'est dans les années 1980 qu'une nouvelle approche du commerce international, fondée sur la concurrence imparfaite, vient s'ajouter aux explications traditionnelles. Cette approche, qui ne remet pas en cause les théories anciennes, se veut une explication des caractéristiques des échanges internationaux contemporains. Elle s'intéresse aux échanges interbranches qui ne cessent de prendre de l'ampleur et au rôle central des firmes multinationales.

L'idée nouvelle de cette théorie, qui s'inspire de l'économie industrielle, est que le commerce international est réalisé de manière essentielle par des firmes ou des secteurs qui sont en situation oligopolistique au niveau interne (national). Cette théorie introduit de nouveaux éléments déterminants qui sont : les rendements d'échelle croissants, la différenciation du produit, les marchés oligopolistiques, la concurrence entre firmes qui repose sur l'innovation permanente.

Même si Krugman se présente comme le chef de file de la nouvelle théorie du commerce international, la genèse de celle-ci remonte aux années 1960 où des auteurs comme Linder et Vernon proposent de nouvelles explications des échanges internationaux basées sur la différenciation géographique et les décalages temporels des innovations technologiques entre les nations.

a. Demande représentative de Linder

C'est en 1961 dans son ouvrage intitulé « Essai sur le commerce et la transformation »² que Linder expose sa théorie qui ne remet pas en cause le modèle HOS que pour les produits primaires. Pour les produits manufacturés, chaque pays a tendance à exporter en fonction de sa demande interne. La production nationale dépend de la demande nationale et l'exportation n'est rien d'autre que le surplus de production par rapport à la demande domestique. C'est cette dernière qui détermine la nature des produits exportés, c'est une demande domestique représentative. Pour l'auteur de cette théorie, les pays qui ont un même niveau de développement ont des demandes représentatives similaires, donc leurs exportations portent sur des produits de

¹ Kheladi, M., (2010). *Introduction aux relations économiques internationales*. Éd : OPU, Alger.

² Lotte, J. (1961). *An Essay on Trade and Transformation, par Staffan Burenstam Linder*. Compte rendu. Vol., 6 po. x 9¼. Relié, — Johnwiley et Sons, INC., 440, Park Avenue South, New-York. L'Actualité économique, 37 (3). pp.557-559

même nature. Plus les pays ont des niveaux de développement proches, plus les échanges entre eux sont importants, et plus il y a des écarts de développement entre pays, les échanges entre eux sont moins.

Cette explication est pertinente dans la mesure où l'essentiel du commerce mondial se réalise entre les pays de la Triade qui ont des niveaux de développement proches. En revanche, elle n'explique pas pourquoi il y a moins d'échanges entre les pays en développement.

b. Cycle de vie du produit de Vernon

En 1966, Vernon met l'accent sur les caractéristiques d'offre des produits pour expliquer l'échange entre pays. Pour l'auteur, les pays riches sont à l'origine des nouveaux produits, très coûteux au départ et sont destinés au marché national. Ensuite, la croissance de la demande locale engendre la production de ce produit en grande quantité et la réduction des coûts de production qui favorisera son exportation vers l'extérieur. Une fois le produit est banalisé, les producteurs se délocalisent vers l'extérieur pour tirer profit de la main d'œuvre avantageuse¹.

Cette explication permet de comprendre en partie les flux des investissements directs étrangers vers les pays du sud. Ce sont des investissements déjà rentabilisés dans leurs pays d'origines et qui sont délocalisés vers les pays sous-développés pour les rentabiliser davantage.

c. Economies d'échelle

On parle de rendements d'échelle quand la croissance de la taille de l'entreprise ou de la branche augmente la productivité de l'ensemble des facteurs, ce qui réduit les coûts unitaires de production. Il s'agit de la remise en cause du postulat néoclassique des rendements décroissants. Plus la taille de l'entreprise est importante, plus elle tire profit des facteurs de production offerts par son environnement, qui sont inaccessibles aux entreprises de petites tailles².

Il y a lieu de distinguer entre économie d'échelle interne et économie d'échelle externe. Une économie d'échelle interne mesure la capacité d'une entreprise à réduire le coût moyen par produit. Tandis que, l'économie d'échelle externe correspond à la réduction du coût de production d'une nouvelle unité, en raison des facteurs externes à l'entreprise.

Les économies d'échelle se produisent d'abord au niveau local en raison de la taille importante du marché domestique ou de la concentration géographique suite à une offre de services utilisés par l'ensemble des producteurs (économie d'échelle externe). Ainsi, une telle situation donne un avantage pour les nations produisant des quantités importantes. Quand la taille du marché

¹ Lacroix R. et Scheuer P. (1976). *L'effort de R et D, l'innovation et le commerce international*. In : Revue économique, Volume 27, n°6, pp. 1008-1029 ;

² Kheladi M., (2010). Op.cit. p.81

intérieur est importante, la spécialisation internationale devient relativement stable, même si les avantages comparatifs changent.

En présence d'économie d'échelle, les pays ont tendance à se spécialiser dans la production d'un ensemble de produits limités et développer ainsi le commerce international¹.

d. Différenciation du produit

La différenciation du produit permet d'expliquer les échanges intra-branches d'un même bien. Le goût pour la variété du consommateur est un autre facteur explicatif du commerce international. L'échange permet au consommateur d'accéder à une variété de produits. C'est pourquoi, la différenciation du produit est un facteur qui doit être considéré dans le commerce international et les entreprises sont appelées à innover en permanence.

Par ailleurs, cette nouvelle théorie intègre le rôle stratégies des firmes multinationales dans le commerce mondial. Celles-ci peuvent s'implanter à l'étranger dans le but d'empêcher un concurrent sur place. C'est ainsi qu'elle préconise dans certaines situations l'adoption de politiques commerciales protectionnistes. Lorsque la concurrence est imparfaite, l'intervention publique par le biais d'une politique industrielle ou commerciale se trouve justifiée. Quand la dynamique du commerce international tend à favoriser la constitution des situations de monopole, la pratique du protectionnisme dans le secteur se trouve justifiée pour empêcher les abus de position dominante des monopoles étrangers. L'intervention de l'Etat peut modifier la concurrence entre les deux firmes et améliorer la profitabilité de la firme nationale au détriment de la firme étrangère.

Cependant, cette nouvelle théorie se limite aux échanges des produits industriels et ne propose pas une théorie générale de l'échange international. Elle repose sur des postulats qui se vérifient davantage dans le commerce entre pays développés mais moins entre pays développés et pays en développement.

En marge de toutes les théories développées précédemment, des auteurs comme Prebisch, (1950), Emmanuel (1969), Gunder Frank (1978), Amine (1985) et autres ont développé des thèses critiques à l'égard des échanges internationaux à travers la théorie de la dépendance. Pour ces auteurs, le sous-développement des pays du sud est le résultat d'un processus historique mis en place par les pays du nord, et les échanges internationaux profitent davantage aux pays riches

¹ Krugman P., Obstfeld M. et Melitz M. (2012). Op.cit., p.150

et les pays pauvres sont exploités¹. En effet, les produits exportés par les pays développés vers les pays en développement incorporent moins de travail que les produits importés par ces pays en provenance des pays en développement. Le commerce international se caractérise par un échange inégal et une détérioration au fil du temps des termes de l'échange international², c'est-à-dire la baisse progressive des prix des produits primaires des pays les moins avancés comparativement aux prix des produits manufacturés des pays industrialisés. C'est pourquoi, certains auteurs comme Samir Amine proposent « la déconnexion »³ du système économique mondial.

En résumé, nous pouvons dire que les explications théoriques de la spécialisation et de l'échange international sont nombreuses. Dans leur majorité, ces théories préconisent le libre échange qui constitue la force motrice du processus de la mondialisation. En plus de ces justifications théoriques, d'autres faits majeurs (techniques et sociopolitiques) ont contribué considérablement à l'accélération du processus de la mondialisation surtout depuis les années quatre-vingt-dix.

1.2.2. Bases de la mondialisation économique

La plupart des travaux sur la mondialisation se focalisent sur l'étude de ses formes et de ses conséquences, non sur l'analyse de ses causes. Les bases de la mondialisation économique sont nombreuses, nous pouvons citer le développement des moyens de transport et des nouvelles technologies de l'information et de communication, la standardisation de la production, qui dessert les contraintes de localisation et coordination des activités des entreprises au niveau international, la fragmentation des systèmes productifs, etc. La mondialisation est aussi le résultat d'un ensemble de mécanismes et de stratégies d'acteurs⁴ (l'Etat, l'entreprise et le consommateur). Les travaux sur les forces motrices de la mondialisation sont nombreux (l'OCDE, Kébabdjian, BIT, Albagli). Nous pensons que le travail le plus exhaustif sur la question est celui de Kébabdjian portant sur les principaux piliers de l'évolution favorable du processus de la mondialisation, notamment depuis la fin du XXIème siècle.

¹ Arghiri, E. (1970). *La question de l'échange inégal*. In : L'Homme et la société, N. 18. Sociologie économie et impérialisme. pp. 35-59.

² Les termes de l'échange désignent le rapport entre les prix des exportations et les prix des importations.

³ Amine S., (1986). *La déconnexion. Pour sortir du système mondial*. Éd : La Découverte, Paris.

⁴ Kébabdjian regroupe les bases de la mondialisation économique en deux catégories : les bases techniques et les bases sociopolitiques. Op.cit.

En effet, nous exposons ici les principales bases de la mondialisation économique en se référant à la classification de Kébabdjian qui distingue entre les bases techniques et les bases sociopolitiques de la mondialisation économique.

1.2.2.1. Bases techniques de la mondialisation

Sans les avancées scientifiques dans les domaines des télécommunications et des transports, la mondialisation de la production que nous connaissons aujourd'hui n'aurait pas été possible. Sinon, comment coordonner des activités situées sur des espaces géographiques très éloignés ? Comment assurer la liaison entre les différentes filiales pour avoir un produit fini destiné à la commercialisation ? L'organisation de la production au niveau international est fondamentalement le résultat de trois facteurs techniques, à savoir : l'essor des nouvelles technologies de l'information et des télécommunications (NTIC), la réduction considérable des coûts de transport et la standardisation de la production et des technologies.

a. Technologies de l'information et des télécommunications (TIC)

Pour Mallaby, « la mondialisation numérique exerce aujourd'hui un impact plus fort sur la croissance que le commerce de marchandises »¹. Les TIC sont le résultat de nombreuses découvertes scientifiques et techniques dans plusieurs domaines comme l'électronique et la télématique. L'avènement de l'internet par exemple a permis aux acteurs économiques de coordonner leurs actions au niveau international, d'échanger des informations et des savoirs faire en temps réel et de sous-traiter des tâches à des distances lointaines à travers le télétravail. De plus en plus, des plates-formes virtuelles de commercialisation et d'offre de services se développent et de nombreuses applications informatiques sont mises à la disposition des citoyens du monde entier. Désormais, dans plusieurs domaines, où nous soyons, il n'est plus nécessaire de se déplacer pour s'informer ou réaliser une transaction physique ou financière.

b. Développement des moyens du transport

Le développement des flottes maritimes, des chemins de fer, de l'aviation et du transport routier donne aux relations internationales une immense expansion. L'essor des flux internationaux de marchandises et des personnes et la mise en place des systèmes productifs mondialisés n'auraient pas été possible sans le développement des transports. Vice versa, La croissance rapide de l'activité des transports est intrinsèquement liée à la mondialisation économique.

¹ Mallaby S. (2016). *Le nouveau visage de la mondialisation*. Revue du FMI : Finances et Développement, Décembre, *Les élus et les exclus de la mondialisation*. Volume 53, Numéro 4, pp.6-10

Avant la révolution industrielle, les moyens utilisés étaient la force animale pour le transport terrestre et la force du vent pour le transport maritime. Par la suite, l'invention de la machine à vapeur a révolutionné le transport par la mécanisation, ce qui a permis l'établissement de vastes réseaux de distribution et la mise en place de lignes ferroviaires et maritimes, comme la ligne commerciale ferroviaire reliant Manchester à Liverpool (1830) et de la ligne ferroviaire transcontinentale entre New-York et San Francisco (1838)¹. A la fin du 19ème siècle, il y eu une croissance considérable du transport international suite à l'invention du moteur à mazout.

Les conséquences immédiates de ces évolutions se rapportent à la réduction du temps et des coûts du transport. Les progrès technologiques ont contribué à rendre les transports toujours plus efficaces et plus rapides. Comme le montre le tableau n° 3 ci-après, les modes de transport internationaux les plus utilisés sont le maritime et l'aérien. Quant aux transports terrestres (rail et route), ils sont surtout utilisés par les pays limitrophes (frontières communes).

Tableau n° 3 : Le commerce international par mode de transport de l'UE à 25 (hors commerce intra) et des États-Unis

Part en %	Union Européen à 25 (2004)	Etats Unis (2006)
Maritime et fluvial		
- Poids	85.4	77.1
- Valeur	50.6	44.2
Aérien		
- Poids	0.8	0.4
- Valeur	27.6	24.3
Routier		
- Poids	8.0	9.7
- Valeur	19.8	18.5
Ferré		
- Poids	5.9	7.6
- Valeur	2.0	4.5

Source : Gouel Ch., Kousnetzoff N. et Salman H., « Commerce international et transports : tendances du passé et prospective 2020 », CEPII, N°2008-28, Décembre, p.16

En outre, le développement des systèmes des transports est lié également à une invention peu spectaculaire, qui est le conteneur (même le Tanker). Celui-ci, qui est conçu avec des normes unifiées, simplifie la manutention et le déchargement. Enfin, des navires d'une capacité de charge supérieure parfois à 10.000 conteneurs sont mis en fonction dans le but de réduire considérablement les coûts de transport. Désormais, les entreprises se focalisent sur les seuls coûts de fabrication.

¹<https://mostafabenkacem.skyrock.com/3102997247-l-economie-du-transport-et-son-impact-sur-le-developpement.html>.

c. Modularisation et fragmentation des processus productifs

L'organisation de la production à l'échelle mondiale est également le résultat de la fragmentation des processus productifs en modules standardisés. C'est une stratégie qui est apparue avec le Taylorisme au niveau national et son développement au niveau international est lié à la réduction des coûts de transaction (coûts de transport, droits de douane, difficultés de coordination, etc.).

La modularisation consiste à décomposer le produit final en une série de sous-systèmes reliés les uns aux autres par des interfaces standardisées. La baisse des coûts de transaction et la diffusion des NTIC sont à la base de la fabrication séparée des fragments de processus productifs et leur localisation dans des pays différents, avec des phases d'assemblage centralisées dans les pays où se concentre la demande¹. « La modularité vise à réduire le degré de complexité qui affecte tout système technique complexe par deux biais. Un biais quantitatif qui provient du nombre de composants qui contribuent à la fonctionnalité du système global. Un biais qualitatif qui découle de la nature des interactions physiques et informationnelles qu'entretiennent entre eux les composants »².

C'est sur la base de cette approche de l'économie industrielle que Baldwin et Clark (2000)³ montrent comment IBM en 1961 a choisi de concevoir un ordinateur modulaire qui a changé radicalement l'organisation de l'industrie informatique. Cette nouvelle conception a rendu possible un approfondissement de la division du travail et une externalisation croissante au profit d'autres entreprises, comme Microsoft et Intel.

La production modulaire standardisée est conditionnée par la possibilité de coordination de toutes les parties de l'entreprise par des interfaces organisées mondialement et par la taille du marché qui justifie les investissements colossaux projetés. La structure de l'entreprise globale est un élément déterminant dans sa stratégie concurrentielle : reconfiguration des segments de la chaîne en se basant sur les avantages comparatifs des pays (Optimisation horizontale).

La division verticale de la production a donné lieu à un commerce international de pièces et de composants entre les filiales de multinationales ou dans le cadre de sous-traitance ou d'accords entre firmes. La modularité est présentée comme une forme d'organisation qui favorise l'innovation : elle offre de nombreux points d'entrée à une solution innovante⁴. C'est à travers

¹ Moati Ph. et Mouhoud, E-M., (2005). *Décomposition internationale des processus productifs, polarisations et division cognitive du travail*. Revue d'Economie Politique, Paris, p.1

² Frigant V. et Jullien B., (2014). *Comment la production modulaire transforme l'industrie automobile*. Revue d'économie industrielle [En ligne], 145 | 1er trimestre, mis en ligne le 15 mars 2016, p.13

³ Baldwin, C.Y. et Clark, K.B. (2000). *Design Rules: The Power of Modularity*. MIT Press, Cambridge, MA.

⁴ Mouchnino N. et Sautel O. (2007). *Coordination productive et enjeux concurrentiels au sein d'une industrie modulaire : l'exemple d'airbus*. De Boeck Supérieur, « Innovations » V1 n° 25 pp.135-153.

la décomposition internationale des processus productifs que les firmes renforcent la division internationale du travail.

1.2.2.2. Facteurs sociopolitiques

Les nouvelles stratégies d'acteurs (les stratégies des entreprises à la transnationalisation et les stratégies des Etats à l'ouverture des frontières) et le nouveau contexte sociétal et culturel (généralisation du capitalisme et uniformisation du mode de vie et de consommation) sont d'autres facteurs qui sont à l'origine du processus de la mondialisation qui ne cesse de toucher l'ensemble des espaces composant le globe terrestre.

a. Stratégies des Etats à l'ouverture

La mondialisation économique est aussi le résultat des stratégies des Etats qui se manifestent par l'adoption des politiques d'ouverture et de libéralisation. Ces politiques sont, dans une large mesure, à l'origine des processus d'intégration des marchés. La création de marchés communs ou de zones de libre-échange sont les résultats de politiques publiques et les organisations intergouvernementales sont le produit d'accords multilatéraux entre les Etats¹.

L'Etat peut agir sur la mondialisation de différentes façons : la suppression ou l'instauration de barrières douanières et non douanières ; les politiques d'attractivité des IDE et la création d'associations régionales, comme l'UE, l'Aléna, etc. Même si le processus de la mondialisation tend de plus en plus à réduire les prérogatives des Etats, il n'en demeure pas moins que ce processus, sur le plan institutionnel, est encadré par l'action publique (réduction des barrières tarifaires, réduction de la fiscalité, octroi des avantages pour les investissements étrangers, etc.)

Le processus de la mondialisation concerne essentiellement trois dimensions qui sont : les échanges, la production et la finance. Or, ces trois dimensions ne recouvrent pas toute la sphère de l'économie. Le marché du travail, la monnaie, la redistribution du revenu national, et les politiques publiques ont une inscription nationale et restent encore l'apanage exclusif des Etats-nations. En plus, il y a des activités qui ne peuvent pas être transnationalisées, comme le bâtiment et les services aux personnes. « C'est ainsi que, dans la mondialisation, malgré la croissance des flux migratoires, le travail et les institutions de l'économie apparaissent plutôt comme les

¹ Guillaumont P. (1994). *Politique d'ouverture et croissance économique : les effets de la croissance et de l'instabilité des exportations*. In : *Revue d'économie du développement*, 2e année N°1. Hommage à Bela Balassa. pp. 91-11, p.92

facteurs fixes alors que les marchandises, le capital, la technologie et la finance en constituent plutôt les facteurs mobiles. »¹C'est ce qui explique les inégalités de développement entre pays.

Dans ce contexte mondialisé, la dimension nationale existe toujours et le rôle de l'Etat demeure important, d'autant plus que les institutions de régulation à une échelle internationale sont au stade embryonnaire.

Selon le niveau de développement de chaque pays, les défis de la mondialisation ne sont pas de même nature. Pour les pays industrialisés, il s'agit de préserver leur place hégémonique dans un contexte qui tend à délocaliser leurs ressources vers les pays émergents. Par contre, pour les pays du Sud, il s'agit d'attirer les capitaux et la technologie des pays industrialisés.

Les stratégies des Etats à l'ouverture sur le reste du monde constituent une autre explication importante de l'évolution favorable du processus de la mondialisation.

b. Stratégies des firmes multinationales à l'internationalisation

Les stratégies des firmes multinationales constituent un autre élément explicatif de l'évolution croissante de la mondialisation économique. Kebabdjian souligne que la montée en force d'une recherche systématique de rentabilité maximale a été à l'origine des délocalisations pour réduction des coûts et l'agrandissement de la taille des marchés. Pour l'auteur, cette nouvelle donne est liée à un changement structurel dans les rapports de pouvoir au sein des entreprises : la montée en puissance des actionnaires par rapport aux managers.

Pour Michalet, le processus d'internationalisation ou d'implantation des FMN à l'étranger obéit à trois formes de stratégies et chaque forme correspond à un type de FMN : les stratégies d'approvisionnement, les stratégies de marché et les stratégies productives².

Les stratégies d'approvisionnement ont pour objectif d'exploiter les produits de base du pays d'implantation (les ressources naturelles, les produits agricoles, etc.). Elles correspondent aux FMN primaires disposant d'unités de production à l'étranger pour répondre aux besoins de l'industrie de transformation ;

Les stratégies de marché portent sur l'écoulement de la production à l'étranger. Elles visent à connaître le marché ou se faire connaître par le marché du pays d'implantation et à contourner les barrières douanières. Elles sont le fait de FMN disposant de filiales-relais. Une filiale-relais

¹ Kebabdjian, *Les sept piliers de la mondialisation économique*, [les bases de la mondialisation économique - Énergie Renouvelable \(doczz.fr\)](#). Consulté le 11/03/2017.

² Canas P. et Schwengler B. (2019). *Economie de mondialisation*, De boeck Supérieur, Collection Sup. en poche, Paris, p.107

est une filiale implantée dans un pays pour y accroître les ventes en se rapprochant des clients¹. C'est le cas des entreprises productrices de biens durables, de services comme les banques, les compagnies d'assurances, les sociétés de commerce, les agences de publicité, les compagnies de télécommunication, etc.

Les stratégies productives ont pour but de tirer profit des conditions de production favorables offertes par les pays d'accueil (main d'œuvre peu coûteuses, main d'œuvre qualifiée, fiscalité avantageuse, etc.). Ce sont des stratégies de rationalisation qui consistent à créer des filiales-ateliers à l'étranger.

Bien évidemment, les FMN peuvent adopter des stratégies hybrides, c'est-à-dire combiner plus d'une stratégie à la fois.

Avant les années 1980, l'exportation était la principale modalité pour les entreprises de vendre à l'étranger. Après cette date, le processus d'internationalisation de la production devient une réalité. C'est ainsi que le nombre de FMN dans le monde a connu une évolution remarquable, en passant de 7000 FMN en 1970 à 37000 au début des années 1990 et à 83000 en 2016².

c. Affirmation de l'idéologie du marché et du capitalisme

L'accélération du processus de la mondialisation est le résultat aussi du basculement, presque généralisé de tous les pays du monde, au profit de l'idéologie néolibérale et des valeurs du capitalisme. Ce basculement ne concerne pas uniquement les relations internationales, il touche aussi les structures internes des économies nationales.

Le libéralisme économique repose sur la recherche de l'intérêt individuel et l'interaction des intérêts individuels conduit l'intérêt général (la main invisible). Selon cette doctrine, l'ordre naturel des choses conduirait à régulation automatique de l'économie. Les défenseurs de ce courant considèrent que la liberté des actions individuelles conduit à l'intérêt collectif. C'est pourquoi, le libéralisme économique est présenté comme une source du progrès et du bien-être social et les lois de l'offre et de la demande sont les seuls mécanismes de régulation de la vie économique et sociale. Ils prônent le libre-échange de marchandises et de capitaux, l'assouplissement des droits du travail et la liberté d'entreprendre. L'intervention de l'Etat est considérée comme nuisible au bon fonctionnement de l'économie car elle fausse la régulation par le marché.

¹ Une filiale-relais est une filiale implantée dans un pays étranger pour y accroître les ventes de l'entreprise en se rapprochant des clients.

² Canas P. et Schwengler B, (2019), Op.cit., p.107

Les trois décennies qui ont suivi la deuxième guerre mondiale ont été dominées par la pensée keynésienne. Le tournant libéral s'est opéré au cours des années 1980, suite aux chocs pétroliers des 1970. Les politiques de relance économique par l'accroissement artificiel de la demande ne parviennent plus à atteindre leurs objectifs.

Sur le plan théorique, le courant néolibéral considère que l'intervention de l'Etat dans l'économie est à l'origine de l'apparition de rigidité sur le marché ; c'est pour cette raison qu'il préconise un désengagement de l'Etat et l'application des théories libérales en se référant à la thèse des inégalités créatrices (F. Hayek). Le néolibéralisme est représenté par les monétaristes (Friedman), le courant de l'économie de l'offre (Laffer) et la nouvelle économie classique (Luca, Sargent et Prescott). Ce nouveau courant préconise principalement le remplacement de la politique budgétaire par une politique monétaire et la minimisation du rôle de l'Etat, car son intervention est à l'origine de nombreuses rigidités et donc de l'insuffisance de la production (économie de l'offre).

Au plan politique, les principes du libéralisme ont été mis en œuvre avec l'avènement au pouvoir de M. Thatcher en Grande-Bretagne en 1979, R. Reagan aux Etats-Unis en 1981, et le « tournant de rigueur » opéré en France en 1983 par J. Delors après l'échec des politiques socialistes de F. Mitterrand. Ils mettent en place des politiques de libéralisation, du désengagement de l'Etat, de privatisation et de déréglementation.

Par la suite, les institutions financières internationales (FMI et BM) et le département du Trésor américain adoptent un accord tacite d'inspiration libéral, appelé « Consensus de Washington » visant à conditionner les aides financières en direction des pays en difficultés économiques d'Amérique latine. Cet accord reprend les recommandations émises par l'économiste américain John Williamson dans un article publié en 1990.

La généralisation des principes du libéralisme vers les pays en développement a été réalisée dans le cadre de la mise en place des Plans d'Ajustement Structurels (PAS) : au cours des années 1990, 41 pays d'Afrique, 20 en Amérique latine, 14 en Asie et 11 en Europe ont été concernés. Ces PAS sont une application des principes du « Consensus de Washington » et coïncident avec l'effondrement de l'URSS et la fin de la guerre froide.

En Algérie, c'est durant les années 1990, avec l'application du PAS que les principes de l'économie libérale ont été adoptés : privatisations, austérité budgétaire, libéralisation du commerce extérieur, etc.

d. Accroissement de la demande des produits marchands

L'accroissement de la demande de produits marchands à travers le monde est un autre facteur d'explication de l'évolution favorable de la mondialisation économique.

Dans les années 1970 déjà, Jean Baudrillard, dans son ouvrage intitulé « La Société de consommation » montre comment la consommation n'est pas uniquement un moyen pour satisfaire les besoins, mais aussi un moyen de se différencier des autres¹. C'est aussi un acte social qui permet aux individus d'exprimer leurs appartenances à un groupe social et de se distinguer des autres.

Nous assistons de plus en plus à un processus d'universalisation des modes de vie et de consommation fondé sur l'individualisme et le consumérisme. Les facteurs structurels qui sont à l'origine de ce processus sont nombreux : l'urbanisation, le métropolisation, la numérisation, la marchandisation, la salarisation et la féminisation.² C'est ce qui explique l'accroissement de la demande des produits marchands qui est une conséquence des mutations sociales dans le monde : famille cellulaire, habitat individuel semi-urbain, biens de consommation durables, etc. La mondialisation est une tendance partielle et revêt un caractère asymétrique sur le plan géographique.

En résumé, nous pouvons dire que les bases de la mondialisation sont nombreuses et variées. Elles concernent aussi bien des aspects techniques que des aspects socio-politiques qui ne se manifestent pas de la même façon partout dans le monde. Ils ont façonné le processus de la mondialisation et lui ont permis de connaître un essor considérable. Les caractéristiques de la mondialisation actuelle sont en relation directe avec les bases que nous avons exposées précédemment.

Il est maintenant important de connaître les principaux indicateurs de la mondialisation qui nous permettrons de mesurer l'ampleur du phénomène et son l'évolution dans chaque pays.

¹ Baudrillard J. (1970). *La Société de consommation*. Éd : Gallimard.

² Hérault B. (2017). *L'évolution des comportements alimentaires : du mondial au national*. Centre d'études et de prospective MAAF

Section 3 : Indicateurs de la mondialisation économique

De plus en plus, pour élaborer des politiques, prendre des décisions stratégiques, mais aussi pour effectuer des analyses, surtout dans le domaine économique, il est indispensable de comprendre la mondialisation en s'appuyant sur des données et des faits concrets. Cependant, la manière avec laquelle la mondialisation impacte notre vie quotidienne reste un sujet controversé. L'examen des conséquences de la mondialisation nécessite la mesure de celle-ci à travers ses différents aspects. En d'autres termes, quels sont les outils ou les indicateurs adéquats pour mesurer l'ampleur de ce processus et évaluer son impact sur l'emploi ? Pour Dreher et Fuchs, « Chiffrer la mondialisation et chacune de ses composantes peut aider à mieux comprendre ses causes et ses conséquences, à nuancer l'évaluation du processus, et donc à mieux identifier les gagnants et les perdants »¹, ce qui peut aider à adopter les bonnes politiques économiques.

Les indicateurs de la mondialisation sont ceux qui essaient de mesurer à quel point les économies nationales sont intégrées dans ce processus, que ce soit au niveau des échanges de biens et services ou des échanges de capitaux. Pour Bolduc et Ayoub², l'analyse des impacts économiques de la mondialisation exige d'accorder une attention particulière à trois aspects importants : la baisse des barrières douanières et le développement du commerce international ; le rôle des multinationales dans la délocalisation de la production et l'augmentation des échanges transfrontaliers ; enfin, la libéralisation des échanges dans le secteur financier.

Sans prétendre à l'exhaustivité, nous allons aborder les indicateurs de la mondialisation économiques, dans le but de faire ressortir les plus déterminants. Dans la plupart des écrits sur la question, les variables comme le commerce international, le libre-échange, l'investissement direct à l'étranger et l'internationalisation des firmes sont les principaux indicateurs utilisés, souvent séparément, pour mesurer l'intensité et la dynamique de la mondialisation. En revanche, le Centre de recherches conjoncturelles (KOF) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont adopté une approche globale en ciblant les différents indices simultanément pour appréhender l'évolution de ce processus.

Nous présentons dans ce qui suit les indicateurs de la mondialisation : d'abord, selon le Centre de recherches conjoncturelles (KOF) ; ensuite, selon l'OCDE.

¹ Dreher A et Fuchs A, (2010). *Peut-on mesurer la mondialisation ?* In *La Vie économique : Revue de politique économique* N°10, pp. 9-13, p.9

² Bolduc, D., et Ayoub, A. (2000). *La mondialisation et ses effets : revue de la littérature*. GREEN, Département d'économique, Université Laval.

1.3.1. Indices de la mondialisation selon KOF

Pour le centre de recherches conjoncturelles (KOF)¹, la mondialisation est un concept avec de multiples facettes. Ce centre distingue entre trois types de mondialisations afin de calculer l'indice global de ce processus : la mondialisation économique, la mondialisation sociale et la mondialisation politique. Pour chaque type, un ensemble de variables est retenu dans le but de mesurer l'intensité de ce phénomène et son évolution à travers le temps.

Introduit par Dreher en 2006, l'indice KOF est le plus utilisé dans les recherches universitaires sur la question. Dans cet indice, une distinction est établie entre la mondialisation de facto et la mondialisation de jure. La mondialisation de facto mesure les flux réels des activités internationales. Par contre, la mondialisation de jure mesure les politiques et les conditions qui permettent ces flux d'activités. Pour résumer les deux, on calcule un l'indice synthétique, qui est la moyenne entre l'indice de facto et l'indice de jure.

1.3.1.1. Structure de l'indice KOF

Le tableau n°4 ci-après énumère toutes les variables retenues pour chaque type de mondialisation.

Tableau n° 4 : Structure de l'indice KOF de la mondialisation

Indice de mondialisation de FACTO	Indice de mondialisation de JURE
<p>Mondialisation économique</p> <p>Mondialisation du commerce Commerce de marchandises Commerce des services Diversité des partenaires commerciaux</p> <p>Mondialisation financière L'investissement Direct à l'étranger Investissement de portefeuille Dette internationale Réserves internationales Paiements internationaux de revenus</p>	<p>Mondialisation économique</p> <p>Mondialisation du commerce Réglementation commerciale Taxes commerciales Tarifs Accords commerciaux</p> <p>Mondialisation financière Restrictions d'investissement Ouverture du compte de capital Accords internationaux d'investissement</p>
<p>Mondialisation sociale</p> <p>Mondialisation interpersonnelle Trafic vocal international Transferts Tourisme international Étudiants internationaux Migration</p> <p>Mondialisation informationnelle Bande passante Internet utilisée Brevets internationaux</p>	<p>Mondialisation sociale</p> <p>Mondialisation interpersonnelle Abonnements téléphoniques Liberté de visite Aéroports internationaux</p> <p>Mondialisation informationnelle Accès télévision accès Internet</p>

¹ Le Centre de recherches conjoncturelles (KOF) est parmi les plus anciens instituts de recherche économique en Suisse. Il est rattaché à Zurich et sa création remonte 1938. Ses recherches portent sur les différents aspects de la conjoncture économique, surtout les prévisions.

Exportations de haute technologie Mondialisation culturelle Commerce de biens culturels Commerce de services personnels Marques internationales Restaurant McDonald's Magasins IKEA	liberté de presse Mondialisation culturelle Parité entre les sexes Capital humain Libertés civiles
Mondialisation politique Ambassades Missions de maintien de la paix de l'ONU ONG internationales	Mondialisation politique Organisations internationales Traités internationaux Diversité des partenaires du traité

Source: Gygli S., Haelg F., Potrafke N. et Sturm J-E, (2009). *The KOF Globalization Index revisited*.
 The Review of International Organizations Publié en ligne : 28 janvier 2019, p.545

Comme le montre le tableau n° 4, la mondialisation concerne des aspects nombreux et variés. L'indice global de la mondialisation (KOF) combine à la fois la mondialisation de facto et la mondialisation de jure. En 2006, Dreher a montré que l'effet de la mondialisation de facto sur la croissance économique n'est pas le même que celui de la mondialisation de jure.

Nous disposons dans la première colonne du tableau n° 4 les indicateurs permettant mesurer l'intensité de la mondialisation dans chaque pays (mondialisation de facto). Par contre, dans la deuxième colonne nous disposons des leviers permettant d'améliorer l'intégration d'un pays à l'économie mondiale (mondialisation de jure).

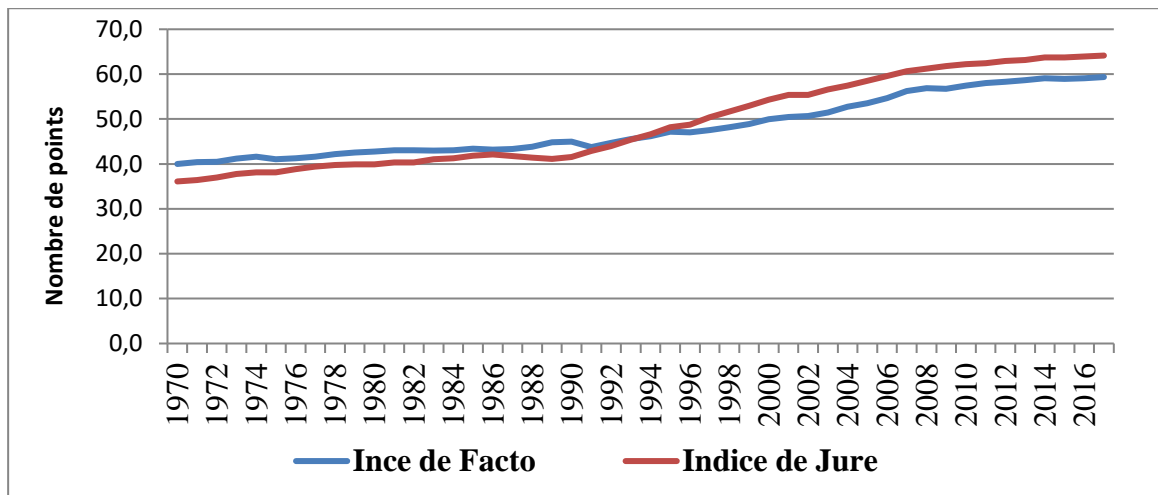
Il est important de souligner que chaque année, le centre de recherches conjoncturelles (KOF) calcule l'indice global de la mondialisation et les indices des différentes dimensions de ce phénomène (économique, sociale et politique). Ces indices sont aussi calculés par le même centre pour chaque pays, y compris l'Algérie. La valeur de chaque indice varie entre 0 et 100 ; plus la valeur de l'indice est proche de 100, plus l'intensité de la variable est importante.

Les indicateurs de la mondialisation économique selon le centre de recherches conjoncturelles sont de deux catégories : la mondialisation commerciale et la mondialisation financière. La première catégorie porte, selon l'indice de facto, sur les aspects du commerce international (importations et exportations) et sur la diversité des partenaires commerciaux internationaux. Quant à la deuxième catégorie, elle porte sur l'investissement direct étranger et toutes les opérations financières avec le reste du monde. Quant à l'indice de Jure, il porte sur les conditions de la réalisation de la mondialisation commerciale : la réglementation commerciale, les droits de douanes, les accords commerciaux et d'investissement, les restrictions à l'IDE.

1.3.1.2. Evolution de l'indice global de la mondialisation dans le monde

Le graphe 02 montre que le processus de la mondialisation a évolué favorablement durant toute la période considérée ; mais, depuis le début des années 1990, elle a connu une croissance remarquable.

Graph 2 : Evolution de l'indice global de la mondialisation KOF (1970-2017)



Source : Etabli sur la base des données du Site de Centre de Recherche Conjoncturelles KOF, 2019

Toutefois, dans la seconde phase, les flux réels des activités internationales (indice de facto) progressent moins rapidement que les politiques et les conditions permettant ces flux réels (indice de jure). C'est une phase marquée par la chute du mur de Berlin et la fin de la guerre froide qui marquent un tournant décisif dans les relations internationales. Désormais, le système capitaliste qui prône le libre-échange sous toutes ses formes tend à se généraliser à tous les espaces de la planète.

Il faut signaler que le centre KOF, pour résumer les deux indices, calcule un indice synthétique de la mondialisation qui est une moyenne de l'indice de facto et l'indice de Jure.

En 2017, selon un classement établi par KOF, les cinq pays les plus mondialisés dans le monde sont respectivement : la Suisse, les Pays-Bas, la Belgique, la Suède et le Royaume-Uni. Quant aux cinq derniers pays sont : l'Érythrée, la Somalie, bande de l'Ouest de Gaza, Porto-Rico et les Comores.

Par ailleurs, l'indice KOF nous permet également d'apprécier la tendance de la mondialisation économique, politique, le libre-échange, les flux migratoires internationaux, etc.

1.3.2. Indices de la mondialisation économique selon l'OCDE

En 2005, l'OCDE avait consacré tout un manuel aux indicateurs de la mondialisation économique où elle a défini l'ensemble des variables pertinentes pour mesurer l'ampleur et

l'intensité du processus¹. L'objectif visé à travers ce manuel est de développer et d'harmoniser les données statistiques des pays membres sur la question de manière être comparables au plan international.

1.3.2.1. Catégories d'indicateurs de la mondialisation économiques

Les indicateurs de la mondialisation économique que propose l'OCDE sont classés en trois catégories par ordre de priorité :

- Les indicateurs de référence :
- Les indicateurs complémentaires ;
- Les indicateurs expérimentaux.

En ce qui nous concerne, nous présentons seulement les indicateurs de référence qui sont les plus utilisés dans les différents travaux portant sur la mondialisation économique. Ils sont les plus indispensables à toute analyse de la mondialisation économique.

Les indicateurs complémentaires sont de moindre importance par rapport aux premiers, ils sont conçus pour fournir des informations additionnelles sur la mondialisation, comme l'activité des multinationales à l'étranger.

Enfin, les indicateurs expérimentaux nécessitent des travaux supplémentaires au niveau des concepts et des méthodes statistiques, à titre d'exemple : les nouvelles formes d'alliances économiques.

1.3.2.2. Indicateurs de référence de la mondialisation économique

Selon l'OCDE, les indicateurs de référence de la mondialisation économique portent sur quatre aspects importants :

- L'investissement direct étranger ;
- L'activité des entreprises multinationales ;
- La diffusion internationale de la technologie ;
- Le commerce extérieur.

Comme le montre le tableau n°5 ci-après, chacun de ces aspects regroupe un ensemble d'indices opérationnels pouvant être calculés pour chaque pays.

¹ OCDE (2005). Manuel des indicateurs de la mondialisation économique. [Mesurer la mondialisation : Indicateurs de mondialisation économique de l'OCDE 2010 - OCDE \(oecd.org\)](#). Consulter le 20/10/2019.

Tableau n° 5 : Indicateurs de référence de la mondialisation économique selon l'OCDE

Investissement direct étranger	Degré de mondialisation par le biais de l'IDE.	Flux financier d'IDE en % du PIB.
		Flux de revenus d'IDE en % du PIB.
		Stocks d'IDE en % du PIB.
	Contribution des pays investisseurs et d'accueil par secteur économique.	Part relative des flux financiers d'IDE par pays partenaire en % du total des flux d'IDE.
		Part relative des stocks d'IDE par pays partenaire en % du total des stocks d'IDE.
		Part relative des flux financiers d'IDE par secteur économique, en % du total des flux d'IDE.
		Part relative des stocks d'IDE par secteur économique, en % du total des stocks d'IDE.
Rentabilité des IDE entrants et sortants.	Revenus d'IDE exprimés en % des stocks d'IDE (taux de rentabilité par rapport à la totalité de l'IDE ou par secteur économique, ou par pays investisseur).	
Activité économique des multinationales	Part des filiales sous contrôle étranger dans la valeur ajoutée, le chiffre d'affaires ou la production brute, et la formation brute de capital fixe.	
	Part des filiales sous contrôle étranger dans l'emploi.	
	Part des filiales sous contrôle étranger dans la rémunération des salariés.	
	Part des sociétés mères dans la valeur ajoutée, le chiffre d'affaires ou la production brute, l'emploi et la rémunération des salariés.	
	Part des multinationales d'un pays déclarant (sociétés-mères et filiales sous contrôle étranger) dans la valeur ajoutée, le chiffre d'affaires ou la production brute, l'emploi et la rémunération des salariés de ce pays.	
Diffusion internationale de la technologie	Degré d'internationalisation de la R-D des entreprises multinationales dans le pays déclarant.	Part des dépenses de R-D et du nombre de chercheurs des filiales sous contrôle étranger.
		Part des dépenses de R-D industrielle financées de l'étranger.
		Part de la valeur ajoutée du chiffre d'affaires et de l'emploi imputable aux filiales sous contrôle étranger dont l'activité principale est la R-D.
		Part des sociétés mères dans les dépenses de R-D et du nombre de chercheurs.
	Degré d'internationalisation de la diffusion de la technologie dans le pays déclarant (total et par secteur d'activité).	Paiements et recettes technologiques en % du PIB.
		Paiements et recettes technologiques en % des dépenses de R-D.
	Degré d'internationalisation du commerce de produits à forte intensité technologique dans les pays déclarants (total et par secteur d'activité).	Part des exportations de biens manufacturés de haute technologie des filiales sous contrôle étranger dans la production de ces produits et dans les exportations totales de ces filiales.
Part des exportations et des importations de biens manufacturés de haute technologie des sociétés mères et des filiales sous contrôle étranger dans la totalité des importations et exportations de biens de haute technologie.		
Mondialisation des échanges	Échanges globaux d'un pays déclarant.	Part des exportations totales dans le PIB.
		Moyenne des exportations par rapport au PIB.
		Part de la demande finale nationale satisfaite par les importations.
		Part du PIB engendrée par les exportations totales.
	Échanges des filiales sous contrôle étranger	Part des exportations des filiales sous contrôle étranger dans les exportations totales du pays déclarant.
		Part des filiales sous contrôle étranger dans la totalité des importations du pays déclarant.

	Exportations intra-firme de biens par les filiales sous contrôle étranger par rapport à la totalité des exportations de biens du pays d'accueil
	Importations intra-firme de biens par les filiales sous contrôle étranger par rapport à la totalité des importations de biens du pays d'accueil

Source : établi à partir du manuel de l'OCDE sur les indicateurs de mondialisation économique, 2005, pp.11-30

Nous remarquons qu'il y a beaucoup de similitudes entre les indicateurs de la mondialisation définis par KOF et ceux définis par l'OCDE. Sauf que, l'indice KOF de la mondialisation est plus englobant, dans la mesure où il dépasse le champ de l'économie et touche à la dimension sociale, politique et culturelle.

L'étude d'impact de la mondialisation économique sur l'emploi peut être approché à travers les quatre variables développées précédemment. Il s'agit de déterminer à la fois :

- La balance de l'emploi du commerce international ;
- La contribution des IDE à la création d'emplois directs et indirects ;
- La part de l'emploi et des rémunérations représentées par les entreprises sous contrôle étranger dans le pays d'accueil ;
- La contribution de diffusion internationale de la technologie au processus de « création-destruction » des emplois.

Sur le plan pratique, en plus des indicateurs économiques définis précédemment, il y a lieu d'ajouter celui de la migration internationale, qui est un phénomène indissociable de la mondialisation et qui exerce un effet certain sur l'emploi national.

L'analyse de l'impact économique de la mondialisation sur l'emploi n'est pas une tâche aisée, dès lors qu'il existe peu de données confirmant les gains de la mondialisation. Aussi, il n'est pas facile d'isoler la proportion d'évolution d'un agrégat attribuable à la mondialisation.

En résumé, nous pouvons dire que les indicateurs incontournables de la mondialisation économique sont les suivants : le Commerce international, l'investissement direct étranger, l'activité des entreprises sous le contrôle des étrangers et les transferts technologiques qu'elles impliquent, et nous pouvons ajouter, la migration internationale. Evidemment, toutes ces variables sont interdépendantes et à mettre en relation avec les politiques et les conditions qui leur permettent de connaître une évolution favorable. A titre d'exemple, la pratique d'une politique de libre-échange aura sans doute une influence positive sur ces variables.

Par ailleurs, tous ces indicateurs ont des impacts sur le marché de l'emploi national. C'est pourquoi, il est important maintenant de déterminer les liens entre ce processus et celui de

l'emploi et exposer en parallèle les méthodes d'approche de l'impact de la mondialisation sur l'emploi.

Section 4 : Effets de la mondialisation économique sur l'emploi

Dans un article consacré à la mondialisation en 2016, la Revue « Finance et Développement » a montré que celle-ci touche les travailleurs du monde entier. Elle affecte les carrières de personnes de différentes façons : pour certains, elle est synonyme de vie meilleure, pour d'autres, elle est la source de leurs difficultés quotidiennes. Une étude de l'OCDE réalisée en 2016 montre aussi qu'une part importante de l'emploi dans les pays membres de cette organisation et dans les grandes économies émergentes dépend des échanges internationaux : aux États-Unis, environ 10 % de la main-d'œuvre participe à la production de biens et de services qui sont consommés à l'étranger ; 20 % en France, près de 30 % en Allemagne et environ 47 % en Irlande¹.

Pour le Centre d'Etudes de l'Emploi, « les effets sur l'emploi de la mondialisation peuvent être appréhendés au moins sous trois aspects : échanges de marchandises, investissements directs, investissements et mouvements financiers »². Selon le même centre, les échanges de la France avec les pays pauvres créent plus d'emploi qu'avec les pays de l'OCDE.

Au plan théorique, le modèle Stolper–Samuelson³ constitue l'une des rares explications de la relation directe entre l'échange international et la rémunération des facteurs de production⁴. Ainsi, le commerce international influence la structure des salaires et de l'emploi. D'autres auteurs, comme Terfous, considèrent que la mondialisation peut impacter l'emploi indirectement à travers le progrès technique.

La relation entre la mondialisation et l'emploi peut être approchée à travers différentes approches : l'incidence de la concurrence étrangère ou du libre-échange ; le contenu en emploi du commerce extérieur ; l'apport des investissements directs étrangers et la sous-traitance internationale ; l'impact du progrès technique et le solde de la balance migratoires. L'ensemble de ces éléments contribuent à la structuration de l'emploi national aussi bien sur le plan quantitatif (le chômage par secteur d'activité) que sur le plan qualitatif (les qualifications).

La relation entre la mondialisation et l'emploi peut être aussi approchée à travers les nouvelles formes de régulation du marché du travail. L'hypothèse est que les institutions, les lois, les

¹ OECD. (2016). *Global Value Chains and Trade in Value-Added: An Initial Assessment of the Impact on Jobs and Productivity* OECD Trade Policy Papers, No. 190, OECD Publishing, Paris, p.4

² Welcomme, D. (1997). *Mondialisation et emploi : les éléments du débat*. Centre d'Etudes de l'Emploi, Noisy-le-Grand, p.1

³ Stoper W. F, & Samuelson P., (1941). *Protection and real wages*. In *Review of Economic Studies*. n°9 (1), pp.58-73

⁴ Cardebat J.-M, (2002). *La mondialisation et l'emploi*. Éd : La découverte, collection Repères, Paris, p.6

contrats et les habitudes se forment en fonction de la réalité dominante. Cependant, si cette réalité se transforme profondément et rapidement, les lois et les pratiques dominantes peuvent devenir des obstacles aux adaptations nécessaires à cette nouvelle réalité¹. C'est ainsi que la politique nationale d'emploi et la législation du travail devraient tenir compte en permanence de l'évolution du processus de la mondialisation. L'exemple des pays de l'Asie du sud-est montre que la croissance tournée vers les exportations dans une économie intensive en travail est associée à une réduction importante du chômage et de la pauvreté².

Dans l'objectif de déterminer les liens possibles entre la mondialisation et l'emploi, nous présentons d'abord le modèle Stolper-Samuelson, nous procédons ensuite à l'analyse des relations entre les différents aspects de la mondialisation et l'emploi et nous finirons par présenter les différentes catégories de l'emploi dans un contexte mondialisé.

1.4.1. Modèle Stolper-Samuelson

Le modèle Stolper-Samuelson, qui est un prolongement du modèle des avantages comparatifs du modèle HOS, établit une relation directe entre l'échange international et la rémunération des facteurs de production. Le point de départ est que lorsqu'un pays s'inscrit dans la mondialisation, accepte par-là à ce que les salaires relatifs internationaux s'imposent à lui ; c'est une conséquence de la différence relative de productivité du travail. Le salaire relatif joue un rôle capital dans la spécialisation internationale et sa structuration³.

Pour mieux comprendre ce mécanisme, supposant deux pays différents (A et B). A est un pays développé qui dispose d'un avantage comparatif à produire un bien technologique nécessitant l'utilisation plus de travailleurs qualifiés, et B est un pays sous développé, qui dispose d'un avantage comparatif à produire un bien non technologique nécessitant l'utilisation plus de travailleurs non qualifiés.

Avant l'ouverture au commerce international, les écarts de salaires entre les travailleurs qualifiés et les travailleurs non qualifiés sont moins importants dans le pays A que les écarts de salaires dans le pays B. Mais dans les deux pays, les salaires des travailleurs qualifiés sont supérieurs aux salaires des travailleurs non qualifiés.

Après l'ouverture sur le commerce international, le théorème Stolper-Samuelson prévoit, suite à la mise en concurrence des travailleurs des deux pays, une croissance des inégalités salariales

¹ Lacroix, R. (1997). *Mondialisation, emploi et chômage*. L'Actualité économique, 73(4), 629-641.

² Rama, M. (2002). *Mondialisation, inégalités et politiques de l'emploi*. Revue d'économie du développement, 1, pp.43-83.

³ Krugman P., et al. *Economie internationale*. Pearson Education France, 9^{ème} édition, 2012, pp.46-48

entre les travailleurs qualifiés et les travailleurs non qualifiés dans le pays A et la réduction des inégalités salariales dans le pays B. En effet, dans le pays A, les salaires des travailleurs qualifiés connaîtront une croissance beaucoup plus vite que la croissance des salaires de travailleurs non qualifiés. Par contre, dans le pays B, c'est l'inverse, c'est-à-dire que c'est les salaires des travailleurs non qualifiés vont connaître une croissance plus vite par rapport à la croissance des salaires des travailleurs qualifiés.

Partant du fait que le facteur travail n'est pas parfaitement mobile sur le plan international, le libre-échange permet de déplacer le travail incorporé dans les biens, avec le même effet sur les salaires. Ce modèle de spécialisation suppose la possibilité de transfert d'emplois entre les secteurs d'activités.

Le pouvoir explicatif de ce modèle se justifie par la montée des inégalités salariales dans plusieurs pays suite à l'ouverture. Ethier¹, en fonction de la relation entre le prix d'un bien et la rémunération de son facteur, a dégagé la notion de biens « amis » et de biens « ennemis ». Les grands gagnants de la mondialisation sont les travailleurs hautement qualifiés. Ils sont protégés par leur capital humain élevé et même par la réglementation nationale. Par contre, les emplois peu ou non qualifiés se voient menacés de disparaître ou d'entrer dans une précarité.

Cependant ce modèle n'explique pas pourquoi les inégalités salariales existent beaucoup plus dans certains pays riches que d'autres. Et pourquoi aussi il y a de fortes inégalités salariales dans les pays en développement ?

1.4.2. Commerce international et emploi

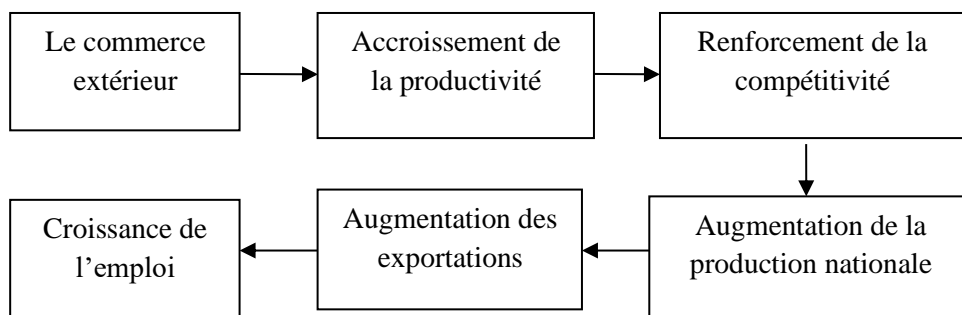
La théorie économique nous enseigne que le libre-échange conduirait à une division internationale du travail avantageuse pour les pays participants. Suite à la concurrence étrangère et en s'appuyant sur le principe des avantages comparatifs, les ressources disponibles seraient utilisées efficacement. Ainsi, la libéralisation des échanges engendrerait une restructuration des activités économiques qui se traduirait par un transfert d'emplois des secteurs non concurrentiels vers des secteurs concurrentiels. Dans les pays en développement, on s'attendait à une expansion de l'emploi dans les activités à forte intensité de main d'œuvre au détriment des activités capitalistiques. En effet, pour les néoclassiques, les emplois détruits par les importations, même si les concernés passent probablement par une période de chômage, seront remplacé à terme par d'autres, c'est ce qu'on appelle le chômage frictionnel.

¹ Ethier, W., (1974). *Some of the theorems of international trade with many goods and factors*. Journal of International Economics, Elsevier. May. V4 (2), pp.199-206.

Selon le BIT et l'OMC, « La libéralisation des échanges est donc associée à la fois à des destructions d'emplois et à des créations d'emplois. À court terme, les effets nets qui en résultent sur l'emploi peuvent être positifs ou négatifs selon des facteurs propres à chaque pays, par exemple le fonctionnement des marchés du travail et des produits. À long terme cependant, les gains d'efficacité induits par la libéralisation des échanges devraient avoir des incidences globales positives sur l'emploi, qu'il s'agisse du nombre d'emplois, des salaires ou d'une combinaison des deux. »¹. Le commerce joue un grand rôle dans la création d'emplois. D'après une publication de la CNUCED en 2013, il existe un certain nombre de corrélations entre le commerce et l'emploi. L'ouverture commerciale a une incidence positive sur la croissance. Cette dernière, suite à une production supplémentaire, stimule l'emploi. Quoique, il peut y avoir une croissance sans emploi, car « le couplage du commerce avec la croissance et l'emploi est étroitement lié à la croissance de la productivité. La croissance de la productivité est particulièrement importante pour les pays en développement en ce qu'elle permet des salaires plus élevés et de meilleures conditions de vie. »²

En référence à la publication de la CNUCED de 2013, nous pouvons résumer l'articulation des liens entre le commerce extérieur et l'emploi dans le schéma suivant :

Schéma n°1 : Articulation entre le commerce extérieur et l'emploi



Source : CNUCED (2013), « Incidences du commerce sur l'emploi et la réduction de la pauvreté », Genève, 17-21, juin.

Pour que le commerce extérieur exerce un effet positif sur l'emploi, il serait nécessaire que l'effet de productivité du travail soit mis en balance avec l'effet d'économie de main-d'œuvre.

La libéralisation des échanges peut avoir des effets négatifs sur une catégorie d'emplois, car la réalité du monde du travail n'est pas tout à fait conforme aux prédictions théoriques. L'adaptation

¹ BIT et OMC (2007). *Commerce et emploi : un défi pour la recherche en matière de politiques*. Secrétariat de l'OMC, p.1

² CNUCED (2013). *Incidences du commerce sur l'emploi et la réduction de la pauvreté*. Genève, 17-21, juin, p.2

économique aux changements induits par l'ouverture sur l'extérieur se fait au détriment des emplois non qualifiés et la requalification de ces emplois n'est pas toujours évidente. Les travailleurs ne profitent pas tous de la même façon des gains du commerce extérieur. Par exemple, les jeunes, les femmes et les moins qualifiés sont les plus exposés et les plus touchés par le problème du chômage dans le monde¹. Les conditions macroéconomiques, les politiques intérieures, les différences régionales et individuelles et les obstacles à la mobilité des travailleurs jouent un rôle important dans la répartition de ces gains au niveau national.

Enfin, pour mesurer le degré d'ouverture d'une économie sur le reste du monde, on se réfère à un indicateur conçu à cet effet. Il s'agit du taux d'ouverture, qui nous renseigne sur la dépendance d'un pays vis-à-vis de l'extérieur. Il se calcule comme suit :

$$\frac{[(\text{Importations} + \text{Exportations}) / 2]}{\text{PIB}} \times 100$$

L'étude de la corrélation entre l'évolution de cet indice et de celui de l'emploi permet de connaître le degré de la relation entre les deux variables.

1.4.3. Investissement direct étranger et emploi

L'investissement direct étranger est souvent associé aux transferts de technologies, de compétences, à l'augmentation des salaires et à la sous-traitance avec les entreprises locales. Il stimule les entreprises des pays d'accueil par la compétitivité et contribue à la croissance de l'offre de l'emploi. Sa contribution à l'emploi national est l'une des raisons majeures pour laquelle la plupart des pays se rivalisent et proposent des conditions attractives meilleures. Quoique, les entreprises étrangères pourraient générer moins d'emplois que les entreprises locales, compte tenu de fait qu'elles ont tendance à être plus productives et plus exigeantes en termes de compétences.

Pour les pays en développement, les IDE sont un moyen d'intégration de l'économie mondiale et de diversification des exportations, ils introduisent dans ces pays de nouveaux procédés de production, des méthodes d'organisation performantes et des savoir-faire nécessaires pour l'augmentation de la productivité.

L'étude de l'impact des IDE sur l'emploi dans les économies d'accueil peut approcher à travers les emplois directs induits par les entreprises étrangères et par la contribution de celles-ci à la

¹ OIT (2018). *Emploi et questions sociales dans le monde*. Résumé analytique. [Emploi et questions sociales dans le monde – Tendances pour 2018 – Résumé analytique \(ilo.org\)](https://www.ilo.org/publications/iloorg)

valorisation et à la formation de la main d'œuvre locale. La présence des entreprises étrangères engendre des répercussions bénéfiques aussi bien sur l'emploi que sur le transfert de technologie. En réalité, pour que l'IDE soit davantage bénéfique pour les pays d'accueil, les entreprises locales doivent être impliquées dans le processus de production à travers les activités de sous-traitance. En d'autres termes, le niveau d'intégration doit être croissant. La mondialisation impose aux pays s'inscrivant dans ce processus de rendre leurs appareils productifs plus flexibles. Les entreprises doivent pouvoir ajuster leur emploi en fonction de la conjoncture mondiale. C'est pourquoi, les travailleurs doivent acquérir de nouvelles compétences et être plus polyvalents. Les emplois moins qualifiés sont très vulnérables et se trouvent très exposés au phénomène du chômage.

1.4.4. Transfert technologique et emploi

Le progrès technique peut être défini comme l'ensemble des éléments permettant d'améliorer les méthodes de production et d'accroître la productivité. Pour Fourastié, le progrès technique permet d'augmenter le rendement du travail et ses effets se produisent à long terme, car à court terme, d'autres incidences exercent une influence sur le rendement du travail de l'homme. La variation du rendement du travail est une mesure du progrès technique lui-même¹.

Le progrès technique a suscité beaucoup d'inquiétudes au sujet de l'emploi. C'est ainsi que l'avènement du fordisme avait provoqué d'énormes révoltes ouvrières, car le travail à la chaîne était considéré comme aliénant et répétitif ; pourtant, le fordisme avait permis d'énormes gains de productivité. Parfois, il est accusé d'être à l'origine du chômage, alors que ce dernier concerne davantage les pays et les secteurs moins concernés par le progrès technique².

Le progrès technique a transformé les chaînes logistiques de nombreux produits en réduisant les coûts et les délais de livraison. Il est vrai que l'automatisation des tâches remplace le travail humain par la machine, mais le travail humain ne peut pas être supprimé. Curieusement, plusieurs parties de la chaîne logistique peinent à recruter assez de salariés capables d'employer les nouvelles technologies³. Le progrès technique change radicalement la nature du travail, il supprime des emplois mais crée aussi une nouvelle demande pour de nouvelles compétences.

¹ Fourastié J. (1948). *Le progrès technique et l'évolution du capitalisme*. In Journal de la société statistique de Paris. Tome 89, p. 163-186, p.163

² Bourdanove, C. *Progrès technique, Croissance Economique, Emploi et Chômage*. Université de Montpellier 1. [THEME 5 - Progrès technique, Croissance économique, Emploi et chômage.pdf \(free.fr\)](#)

³ Bessen J. (2015). *Travail et technologie*. L'emploi dans tous ses états. Revue : Finance et Développement, FMI, Mars, pp.16-23.

La théorie de la compensation met en évidence les effets positifs de la technologie sur l'emploi. Ils compensent les effets négatifs du court terme. Les mécanismes de compensation se réalisent par le biais : des nouvelles machines et de nouveaux produits, de la diminution des prix, des nouveaux investissements, de la diminution des salaires et de l'augmentation des revenus des employeurs (Vivarelli ; Simonetti et al.). Les innovations engendrent des pertes d'emplois à court terme, mais à long terme, elles augmentent la productivité et réduisent les coûts de production, ce qui entraîne plus d'investissement et plus d'emploi. Pour Schumpeter, les longs cycles économiques de Kondratiev sont le résultat d'une succession d'innovations. En 1956, Solow montre que la croissance n'est pas uniquement le résultat de l'accroissement de l'utilisation des facteurs de production, mais aussi c'est une conséquence d'un «facteur résiduel» qui est le progrès technique.

Grace à la digitalisation et à la numérisation, le temps nécessaire pour la réalisation de nombreuses tâches devient de plus en plus réduit. Les avancées technologiques contribuent considérablement à l'augmentation de la productivité du travail et à l'amélioration de la qualité des produits et des services rendus. C'est ainsi que les FMN contribuent à propager les effets du progrès technique dans le monde, ce qui explique en partie le décollage économique des nouveaux pays industrialisés.

Au plan théorique, si à court terme, le progrès technique génère du chômage (remplacement de l'homme par la machine), force est de constater qu'à long terme, il y aurait compensation des emplois perdus. Les innovations permises par celui-ci (équipements nouveaux et nouveaux biens de consommation) entraînent une production supplémentaire mais aussi une consommation supplémentaire, ces deux aspects sont des stimulants de la croissance de l'emploi. Le progrès technique permet aussi l'augmentation de la productivité, ce qui peut déboucher sur la réduction des prix ; par conséquent, l'accroissement de la demande et ainsi de la production et de l'emploi.

S'agissant de son lien avec la mondialisation, nous pouvons dire qu'il existe un rapport dialectique entre les deux phénomènes. Le progrès technique figure parmi les bases fondamentales de ce processus, mais aussi la mondialisation est porteuse du progrès technique. En effet, les IDE facilitent aux pays d'accueil, en fonction de leurs capacités d'assimilation, l'accès aux technologies nouvelles qui s'opère par le biais des machines, des brevets et des formations de la main d'œuvre locale.

La relation entre le progrès technique et la mondialisation peut être approchée à travers les transferts internationaux de technologies. Dans le cadre de la concurrence internationale, le

transfert et la maîtrise de technologies deviennent une nécessité pour améliorer les capacités de production et se faire une place dans le marché mondial. « L'enjeu du transfert de technologie consiste alors à conjuguer l'acquisition de compétences externes avec le développement de compétences propres, dans le but de procurer au pays un avantage concurrentiel distinctif »¹

Le transfert de technologie est une notion utilisée dans l'industrie pour désigner le passage d'une innovation à son application². Il porte aussi sur la transmission à un partenaire industriel étranger de toutes les données et connaissances sur un produit pour que celui-ci puisse produire et vendre lui-même le produit ou le service dans son pays.

Depuis le début des années quatre-vingt, de grandes ruptures conceptuelles et théoriques ont été introduites. Ces ruptures ont été résumées par Djeflat comme suit³ :

- La remise en cause de la vision restrictive du facteur technologique pris essentiellement dans le sens le plus primaire (biens d'équipements industriels) ;
- Le rejet de l'économie standard aussi bien pour des raisons de contenu que pour des raisons méthodologiques et notamment de la vision exogène du progrès technique, de la linéarité et de l'approche individualiste,
- La remise en cause de la suprématie du rôle de l'ingénieur : l'effort d'innovation mobilise plusieurs disciplines et plusieurs compétences.

Le progrès technique permet la modification de l'activité économique (le développement d'un ensemble de secteurs au détriment des autres) mais aussi, la modification de l'emploi (un changement organisationnel et une modification des qualifications de la population active). Il s'agit d'un mécanisme de « destruction-crédation » d'emplois. Nous assistons au fil du temps à des emplois (métiers) qui disparaissent et à d'autres qui apparaissent, surtout dans les activités de service. A titre d'exemple, les activités liées au développement de la téléphonie et du web, la livraison à domicile, les plates-formes virtuelles n'existaient pas dans le passé.

Selon Ferdj et Bellhimer, les innovations technologiques importées exercent un effet positif sur l'emploi à court terme ; par contre, à moyen et long terme, elles y exercent un effet négatif⁴.

¹Hendrickx, C. (1996). *Problématique du transfert de technologie et nouvelles théories de l'innovation et de la firme*. Région et Développement, 3, pp.117-154. p.1

²Durand, C. (1992). *Avant-propos : Les transferts internationaux de technologie*. Sociologie du Travail, pp.139-151.

³Djeflat, A. (2012). *L'Algérie, du transfert de technologie à l'économie du savoir et de l'innovation : trajectoire et perspectives*. Les cahiers du CREAD, 100, pp.71-100.

⁴Ferdj, Y., et Bellhimer, H. (2018). *Analyse de la relation innovation-emploi par l'économétrie des données de panel, le cas de l'Algérie*. Revue d'Economie et de Statistique Appliquée, 15(1), pp.121-136.

Pourtant, la diffusion internationale de la technologie augmente la productivité du travail et stimule l'investissement qui se traduira par la croissance de l'emploi¹.

Les effets de la mondialisation sur l'emploi sont au moins de trois niveaux selon Terfous : un effet temporaire d'ajustement, un effet durable sur l'emploi et un effet dynamique de progrès technique².

- Effet temporaire d'ajustement : le libre-échange implique une spécialisation de chaque pays dans les activités pour lesquelles il possède un avantage comparatif. Par conséquent, dans les pays en voie de développement, les secteurs intensifs en main d'œuvre (bâtiment et travaux publics, agriculture, tourisme...) connaîtront une évolution favorable au détriment des secteurs nécessitant une main d'œuvre hautement qualifiée.
- Effet durable sur l'emploi : avec le temps, la spécialisation dans les secteurs intensifs en main d'œuvre produira une demande croissante de travailleurs qualifiés, alors que celle des travailleurs non qualifiés connaîtra une baisse.
- Effet dynamique de progrès technique : la croissance des échanges internationaux et la forte concurrence induite favorisent l'innovation en permanence et la maîtrise des nouvelles technologies de l'information et des communications.

Pour le même auteur, « les effets directs de l'ouverture commerciale sur les niveaux de salaires et d'emplois sont très faibles ; les effets, via le progrès technique, semblent en revanche plus significatifs, quoiqu'il soit difficile d'identifier la part prise par la mondialisation dans ce processus ».³

Il ressort clairement que les effets du progrès technique sur l'emploi se réalisent à moyen et long terme. Ils se manifestent par l'augmentation de la productivité du travail, par l'acquisition de nouvelles compétences, par le développement des activités de sous-traitances en aval des entreprises étrangères et par l'accroissement de la production nationale et, par conséquent, la croissance des exportations et de l'emploi. L'ensemble de ces aspects conduisent à la compensation des emplois perdus à court terme et la maîtrise de la répartition des gains de

¹ Saafi, S., & Sboui, F. (2012). *Conséquences de la diffusion des innovations technologiques sur l'emploi industriel en Tunisie : une analyse sur des données de panel*. Revue d'économie industrielle, (137), 85-108.

² Terfous, N. (2006). *Mondialisation et marché du travail dans les pays développés*. Economie prévision, (1), pp.117-124.

³ Terfous, N. (2006). Op.cit., p.117.

productivité générés par le progrès technique (profit, salaire, temps du travail et prix) qui sont nécessaires pour la stabilité économique.

Aussi, les TIC contribuent à flouter les frontières entre le travail et le non travail. Désormais, il est possible de travailler à l'extérieur du lieu du travail et en dehors des heures du travail.

Les TIC sont à l'origine de la croissance de travail hautement qualifié. Toutefois, la maîtrise de celles-ci n'est pas suffisante si les capacités d'apprentissage ne sont pas suffisamment développées, car dans l'économie de la connaissance, l'innovation est permanente et il faut s'adapter à chaque fois à l'évolution technologique. Le travail qualifié représente un actif appréciable pour l'entreprise.

En somme, la contribution de la mondialisation à l'emploi national via le progrès technique peut être appréhendée par la croissance de la productivité du travail suite aux transferts internationaux de technologies et par les mutations de la structure des qualifications des emplois induits par les flux physiques d'IDE entrants.

En Algérie, l'ancien modèle économique, fortement protectionniste, basé sur la substitution aux importations, a montré ses limites. Par la suite, le recours excessif aux importations a fait que beaucoup d'entreprises, surtout publiques, ne maîtrisent pas assez le facteur technologique et encore moins l'innovation. C'est ainsi qu'elle est confrontée à une situation d'obsolescence technologique de ses systèmes productifs. Le défi consiste à définir une meilleure politique du renouvellement technologique¹, sachant que l'Algérie ne bénéficie pas suffisamment du transfert international de technologie et les capacités locales d'apprentissage et d'innovation sont très limitées.

Dans l'état actuel des choses, l'Algérie, ne profite pas pleinement des technologies importées et des emplois nouveaux qu'elles impliquent. Le problème est souvent lié à l'adaptation et à l'appropriation de ces technologies².

¹ Ferdj, Y., et Hamadi, A. (2020). *L'innovation et l'emploi en Algérie : étude économétrique*. In International Journal of Economics et Strategic Management of Business Process (ESMB), Vol.17 pp.1-7

² Ferdj, Y., et Bellhimer, H. (2018). Op.cit.

1.4.5. Migration internationale et emploi

Les migrations internationales renvoient aux déplacements d'individus d'un pays à un autre, dans le but de s'y établir. Pour le pays d'accueil ou de destination, ils sont comptabilisés comme des flux d'immigrés ; par contre pour le pays d'origine, ils sont considérés comme des flux d'émigrés. Le solde entre les deux flux (immigration et émigration) est appelé : le solde migratoire (ou la balance migratoire). Le stock migratoire désigne la somme d'individus immigrés durablement installés. Il y a lieu aussi d'évoquer le concept de la « diaspora » dont le sens a connu évolution à travers l'histoire. Il est fréquemment utilisé pour désigner la communauté algérienne établie à l'étranger¹.

La migration internationale est un autre aspect de la mondialisation qui nous interpelle à plus d'un titre. Pour les pays de l'Afrique du nord, particulièrement l'Algérie, chaque année, des dizaines de milliers de personnes, généralement des universitaires ou des personnes très qualifiées, quittent leurs pays d'origine pour s'installer dans les pays occidentaux. C'est ainsi, que les pays d'origine se trouvent, de plus en plus, privés d'une bonne partie de leur ressource humaine, souvent très qualifiée. En parallèle, ces mêmes pays ne captent pas (ou très peu) les compétences internationales. Tandis que, dans le monde occidental, depuis le début des années 1990, les débats sur la migration en provenance des pays du Maghreb occupent une place importante. Ces débats laissent croire un exode massif et présentent la pauvreté comme la cause principale de ces flux migratoires². Par la suite, la mobilité de la main d'œuvre est devenue extrêmement difficile, car les Etats entendent contrôler les flux de main d'œuvre en provenance de l'étranger³. Or, les motivations d'ordre économique sont au centre et beaucoup de personnes s'émigrent en quête d'emplois bien rémunérés.

La relation entre la mondialisation et la migration internationale est souvent présentée d'une manière incomplète dans la littérature scientifique en se limitant à une partie du phénomène, alors qu'il s'agit d'une problématique complexe qui incorpore plusieurs aspects dont les effets sont généralement contradictoires⁴. Pour les pays du sud, à l'instar de l'Algérie, au niveau individuel, l'émigration vers le nord se présente comme une opportunité pour beaucoup de personnes ; mais pour le pays, c'est une perte nette de compétences. Par contre, pour les pays du

¹ Nafa, A. (2018). *Peut-on parler d'une diaspora Algérienne ? – Aleph (edinum.org)*

² Katharina, N. (2016). *Au-delà de pays d'origine : Schémas migratoires en Algérie, au Maroc et en Tunisie*. Actes de recherche, 24. Friedrich-Ebert-Stiftung Bureau. Tunisie.

³ Kerdoun, A. (2009). *Algérie : la dimension juridique des migrations*. Migrations méditerranéennes, 49.

⁴ Simmons, A. (2002). *Mondialisation et migration internationale : tendances, interrogations et modèles théoriques*. Cahiers québécois de démographie, 31(1), 7-33.

nord, depuis un bon moment, suite au phénomène de vieillissement de la population, ils ont adopté des politiques d'immigration sélective ou d'immigration choisie.

Selon les données de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)¹, en 2020, le nombre de personnes vivant dans un pays autre que leur pays de naissance est estimé à 181 millions (soit 3,6% de la population mondiale) dont 164 millions (soit 90,6%) sont des travailleurs migrants. Les effets de ce phénomène sur les pays d'origine des migrants a fait objet de nombreuses études économiques. Pour Rostow, dans son ouvrage intitulé « Les étapes de la croissance », l'évolution d'une société traditionnelle vers une société moderne et la convergence économique des pays ne peuvent se produire sans la mobilité internationale de personnes et de capitaux. Par contre, pour la théorie de la dépendance, la migration internationale se présente comme un système d'exploitation et de pillage des ressources humaines des pays sous-développés par les pays développés, au même titre que les ressources naturelles, ce qui aggrave le sous-développement de ces pays. Dans le même ordre d'idée, la théorie de la croissance endogène considère la migration internationale comme un frein à la croissance économique, car les pertes du capital humain (la fuite des cerveaux) engendrent des effets négatifs sur la productivité et la production des richesses pour les pays d'origine.

Cependant, au cours des années 1980 et 1990, suite à la hausse considérable des envois de fonds des migrants, plusieurs études empiriques se sont penchées sur l'impact positif de la migration internationale sur les pays d'origine². Ces migrants (la diaspora) sont perçus comme des acteurs de développement dans la mesure où leurs transferts de fonds sont parfois à l'origine de dynamiques de développement local.

En somme, le développement des migrations internationales est lié à la croissance démographique, aux décalages de développement entre les territoires et au développement phénoménal des moyens de communication et de transport. La migration internationale est une composante essentielle de la mondialisation, son effet sur l'emploi national peut être abordé à travers deux approches. La première est celle des flux des migrants dans les deux sens (émigrés et immigrés) qui consiste à cerner les effets de la mobilité internationale de la main d'œuvre sur l'emploi national. La seconde porte sur le phénomène du *brain drain* (fuite des cerveaux) qui occasionne chaque année des pertes considérables d'un type de main d'œuvre qui fait l'objet d'une concurrence internationale. Dans le marché mondial des talents, les compétences des pays

¹ OIM, (2020). *Etat de la migration dans le monde 2020*. Genève, 2020. [État de la migration dans le monde 2020 | Plateforme de publications de l'OIM \(iom.int\)](https://iom.int/fr/publications/etat-de-la-migration-dans-le-monde-2020)

² Miftah, A. (2018). *Les migrations internationales et leurs effets. Hommes et migrations*. Revue française de référence sur les dynamiques migratoires, (1320), 114-120.

du sud, à l'instar de l'Algérie, deviennent de plus en plus des cibles des pays qui adoptent des politiques actives pour les attirer. Les profils les plus prisés sont les ingénieurs, les médecins et même les étudiants¹. La deuxième approche porte sur la participation des immigrés (la diaspora) au marché du travail dans leurs pays d'origine.

Au vu de ce qui précède, la relation entre la mondialisation et l'emploi est bien établie. D'une part, sur le plan théorique, cette relation a été mise en évidence dans le modèle Stolper-Samuelson qui fournit les explications des mécanismes d'impact de la mondialisation sur les salaires et sur le transfert sectoriel de la main d'œuvre. D'autre part, le commerce international, l'investissement direct étranger, les entreprises étrangères, ainsi que la migration internationale participent tous à la détermination de l'emploi national aussi bien sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif.

La relation entre la mondialisation et l'emploi peut être abordée à travers plusieurs approches : la balance d'emplois du commerce extérieur ; la contribution des entreprises étrangères à l'emploi local aussi sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif ; le transfert technologique et l'amélioration de la productivité du travail. Toutefois, il serait très difficile d'isoler la contribution de chacun de ces aspects sur l'emploi.

Néanmoins, la mondialisation se présente comme un processus qui généralise les institutions du marché à l'échelle planétaire. La prise en compte de cette donne dans la définition de la politique nationale d'emploi permet une intégration de l'économie mondiale avec « optimisme » et non pas comme une fatalité.

A présent, il est important de s'interroger sur les catégories de l'emploi face au processus de la mondialisation.

1.4.6. Classification des emplois dans un contexte mondialisé

L'intégration de l'économie mondiale n'est pas une finalité en soi. Il y a lieu de définir des objectifs adéquats en intégrant celui de l'amélioration de l'emploi. Comprendre l'articulation entre l'emploi et la mondialisation et relever les variables maîtrisables de celles qui sont subies contribueront à l'amélioration de la politique nationale d'emploi. L'analyse de l'emploi dans un cadre de la mondialisation permet de distinguer les activités maîtrisables au niveau national de celles qui relèvent des considérations internationales. L'objectif est de déterminer les politiques de formation professionnelle les plus opérationnelles et améliorer l'employabilité des personnes.

¹ Musette, M. S. (Ed). (2016). *De la fuite des cerveaux à la mobilité des compétences. Une vision du Maghreb*. CREAD et BIT, Alger.

C'est dans cette optique que Corden¹ avait établi une nouvelle classification sectorielle de l'économie en se basant, non pas sur le domaine d'activité de la main d'œuvre mais sur son positionnement international. L'auteur distingue entre trois secteurs différents : le «booming sector», le secteur « concurrentiel » et le secteur « non transférable »

Le « booming sector » est celui qui peut être affecté par une variation brutale des prix au niveau international, comme le secteur pétrolier. Le secteur « concurrentiel » est celui dont la production peut être remplacée par le commerce international, comme les activités industrielles. Enfin, le secteur « non transférable » est celui qui reste structurellement à l'abri des changements internationaux, comme la fonction publique et l'activité économique de voisinage.

L'auteur montre aussi qu'une variation dans le premier secteur, suite à un changement brutal au niveau international, impacterait les deux autres secteurs : une hausse des importations pour le deuxième secteur ; une hausse des prix dans le troisième secteur. Ainsi, la demande supplémentaire, faute d'une production nationale suffisante, sera satisfaite : soit par le recours aux importations, soit neutralisée par la hausse des prix. Ce qui provoquerait un déséquilibre de la balance commerciale et un cycle inflationniste.

Albagli² a repris l'analyse de Corden en l'approfondissant. Il a conservé uniquement les deux premiers secteurs, le secteur « concurrentiel » et le secteur « non transférable » en subdivisant chacun en sous-secteurs.

Le secteur « concurrentiel » regroupant les activités qui peuvent s'insérer dans l'échange international. Il est scindé en deux catégories :

- Les « manipulateurs de symboles » c'est une expression de Robert REICH. Ce secteur renferme les activités de haute technologie.
- La « production de masse », comme l'automobile et l'électroménager.

Le secteur « non-transférable », qui comprend les activités qui ne sont pas susceptibles d'être concurrencées par les importations. Il est scindé en trois volets :

- Les « administrations publiques ou parapubliques » représentent une variable d'ajustement pour agir sur le chômage. A titre d'exemple, en Algérie, près de 19,26% de l'emploi en 2019 relève de la fonction publique.

¹ Corden, W. M. et Neary, J. P. (1982). *Booming sector and de-industrialisation in a small open economy*. The economic journal, 92(368), 825-848.

² Albagli Cl., (2022). *L'emploi, le développement et la mondialisation avant le COVID*. In Les cahiers du CEDIMES. Enjeux Sociaux et Stratégies Économiques, N°1/2022, pp.11-32

- Les « activités concurrentielles de voisinage », comme le boulanger, l'épicier ou le charpentier, qui sont soumises à la concurrence de proximité.
- Les « services de confort » ou services à la personne qui étaient assurés autrefois par la structure familiale. De nos jours, ils connaissent, un développement considérable et forment un gisement d'emplois qui nécessitent une qualification limitée.

Tableau n° 6 : Répartition sectorielle de l'emploi dans un contexte mondialisé

EMPLOIS CONCURRENTIEL		Manipulateurs de symboles	Développement réticulaire mondial	Mondialisation
		Producteurs de masse	Variations négatives au Nord, favorables au Sud	Nation
EMPLOIS NON-TRANSFERABLE		Fonction publique et assimilée	Variation dépressive au Nord et au Sud	
		Activités concurrentielles de voisinage	Variation liée à la conjoncture nationale	
		Services de confort	Hausse forte et récente au Nord	
EMPLOIS HORS SYSTEME	ACTIVITES HORS REGLEMENTATION	Secteur informel	Fraction majeure de l'emploi au Sud	Mondialisation
		Economie criminelle	Contrefaçon, piratage maritime, trafic armes et stupéfiants	
	HORS CONTRIBUTION	Chômeurs	Sureffectif de jeunes au Sud ; effet de délocalisation au Nord	Nation
		Retraités	Dominante : population vieillissante au Nord	

Source : Albagli Cl., (2022), Op.cit., p.27

Le tableau n°6 résume la réalité de l'emploi national dans un contexte mondialisé. Nous pouvons distinguer trois catégories d'emplois.

- D'abord, il y a des emplois qui sont convoités au niveau international. Généralement, ils sont des proies faciles pour les pays qui adoptent des politiques actives d'immigration, et les pays du sud enregistrent chaque année des pertes considérables de cette catégorie d'emplois.
- Ensuite, il y a des emplois qui sont exposés à la concurrence internationale. Ils relèvent, généralement, de la production de masse, qui peut être remplacée par les importations.
- Enfin, il y a des emplois qui sont à l'abri de la concurrence internationale, comme : la fonction publique, les activités de voisinage et les services aux personnes.

Comme le montre le tableau n°6, même les activités relevant de l'informel et les chômeurs des pays du sud sont insérés dans la mondialisation.

La distinction entre les emplois exposés et les emplois protégés est liée à la coexistence de deux économies dans chaque pays. « La première, connectée à l'économie globale, produit des biens et services qui peuvent être consommés ailleurs que là où ils ont été produits. La seconde économie, sédentaire, voit sa production satisfaire une demande exclusivement nationale, voire très locale »¹. Désormais, la distinction sectorielle de l'emploi est dépassée. La production d'un bien manufacturé nécessite une utilisation croissante de services qui sont souvent produits selon un mode industriel et mobilisent des équipements importants. Pour Fontagné et al, « l'industrie vend des services ; les services sont une industrie ; les pays n'échangent plus seulement des biens entre eux, ce sont les entreprises multinationales qui échangent des tâches entre leurs filiales localisées dans différentes régions du monde »²

L'impact de la mondialisation sur l'emploi est différent d'une personne à une autre et d'une activité à une autre. Globalement, nous pouvons dire qu'il y a des gagnants, des perdants, mais aussi des emplois exposés et des emplois à l'abri de la mondialisation. Cette catégorisation des emplois face à la mondialisation constitue une approche intéressante d'étude d'impacts de ce processus sur l'emploi national.

Conclusion

En guise de conclusion à ce premier chapitre, nous pouvons dire que le contenu du concept de la mondialisation ne fait pas consensus, il diffère d'un auteur à un autre et d'une approche à une autre. Elle est en relation avec plusieurs domaines : économique, social, politique, culturel, etc.

Les aspects de la mondialisation sont nombreux et intimement liés : la généralisation du libre-échange, l'intégration internationale, l'accroissement des flux financiers entre pays et le rôle central des multinationales dans l'économie mondiale. Le facteur commun de l'ensemble de ces aspects est le dépassement du cadre national. Cette mutation n'aurait pas été possible sans le développement des moyens de communication ; la modernisation des systèmes de transport ; la dérèglementation ; le développement des investissements étrangers et la fluidité des mouvements de capitaux.

¹ Tenezakis, E., et Frocrain, P. (2018). *Parcours de travailleurs dans une économie mondialisée*. La Fabrique de l'industrie, p.32.

² Fontagné, L., Mohnen, P., et Wolff, G. (2014). *Pas d'industrie, pas d'avenir ?* Notes du conseil d'analyse économique, (3), pp.1-12, p.12

En effet, la mondialisation est loin d'être un phénomène nouveau. Aussi bien en tant que concept qu'en tant que pratique, elle a connu une évolution remarquable dans l'histoire contemporaine. C'est un processus sans cesse en mouvement, elle revêt donc un caractère historique. Les grandes phases qui ont marqué l'évolution du processus de la mondialisation à travers l'histoire contemporaine sont en nombre de trois. La première phase, qui s'étale sur toute la période allant du milieu du 19^{ème} siècle jusqu'à la première guerre mondiale, est marquée par la mise en place du capitalisme industriel et l'essor sans précédent du commerce international qui était concentré en Europe et dominé par le Royaume-Uni. Cette période est marquée également par des flux migratoires importants liés à la misère et aux politiques du peuplement des nouvelles colonies.

Par la suite, durant les deux guerres mondiales, le processus de la mondialisation avait connu un ralentissement considérable et le commerce international avait chuté brutalement. C'était le retour au protectionnisme et les Etats Unis deviennent le premier fournisseur mondial.

De la fin de la deuxième guerre mondiale jusqu'aux années 1980, la mondialisation avait connu une deuxième vague de croissance. C'était une période caractérisée par l'expansion du commerce international, le renforcement des groupements régionaux et la création de nombreuses institutions internationales que nous connaissons aujourd'hui : la Banque mondiale, le FMI et le GATT.

Depuis les années 1980 à nos jours, le processus de la mondialisation a connu une nouvelle poussée caractérisée par le décloisonnement des marchés financiers et l'affirmation de plus en plus de l'idéologie libérale. C'est ainsi que le commerce mondial augmente plus vite que la production mondiale et le commerce de services a connu une croissance sans précédent.

Les caractéristiques de la mondialisation actuelle sont nombreuses et variées. Selon l'OCDE, elles portent à la fois sur des aspects généraux, comme les barrières douanières, les marchés financiers, l'internationalisation de la production, le commerce international, la réduction des coûts de transport et de communication ; mais aussi sur des aspects microéconomiques qui se rapportent aux stratégies des multinationales dans un contexte globalisé. La mondialisation actuelle se caractérise essentiellement par la prééminence des forces de marché, une hiérarchisation des centres de décision au plan international, une hégémonie financière et une dépendance asymétrique entre pays.

Les fondements théoriques de la mondialisation sont tirés des explications traditionnelles du commerce international qui recommande la spécialisation internationale en se basant sur les concepts d'avantage absolu, avantage comparatif et dotations factorielles. La mondialisation tire

ses fondements également de nouvelles explications théoriques du commerce international telles que la demande représentative, le cycle de vie du produit, l'économie d'échelle et la différenciation du produit.

Les bases de la mondialisation économiques sont d'ordre technique et sociopolitique. Les bases techniques sont : les technologies de l'information et de communication, le développement des moyens de transport et la fragmentation des processus productifs. Quant aux bases sociopolitiques, elles sont liées aux stratégies des Etats à l'ouverture et des multinationales à l'internationalisation, mais aussi à l'affirmation de l'idéologie du marché et à l'accroissement de la demande des produits marchands.

Les indicateurs de référence de la mondialisation économique sont : le commerce international, l'investissement direct étranger, l'activité des entreprises sous contrôle étranger et la migration internationale. Ces indicateurs sont issus des travaux du centre de recherches conjoncturelles (KOF) et des travaux de l'OCDE sur la question. C'est à travers ces indicateurs que nous abordons dans le chapitre 3 les effets de la mondialisation sur l'emploi en Algérie.

S'agissant des liens entre la mondialisation et l'emploi, il y a lieu de dire que l'ensemble des indicateurs présentés précédemment participent à la détermination et à la structuration de l'emploi national avec des mécanismes différents tels que : la concurrence internationale, le transfert de technologie, la mobilité des compétences.

Enfin, dans un contexte mondialisé, nous pouvons distinguer trois grandes catégories d'emplois : les emplois convoités à l'échelle mondiale, les emplois exposés à la concurrence internationale et les emplois protégés, qui sont à l'abri de la mondialisation.

Chapitre II :

Explications théoriques de l'emploi et
analyse du marché de l'emploi algérien

Chapitre II : Explications théoriques de l'emploi et analyse du marché de l'emploi algérien.

La satisfaction des besoins de toute nature dépend dans une large mesure du niveau de revenu, donc de l'emploi. Ce dernier est au cœur de la problématique du développement dans la mesure où la création de richesses et l'amélioration du niveau de vie sont des questions directement liées à l'emploi. Le travail est un droit pour tout individu pour lui permettre de se prendre en charge et participer à sa réalisation sociale. Offrir plus d'emplois, c'est permettre aux personnes qui les occupent de vivre dignement. Considéré comme source de création de la valeur et comme facteur de production, le travail est à l'origine de toute activité humaine. Les explications théoriques du fonctionnement du marché de l'emploi sont très nombreuses. Elles relèvent, à la fois, du niveau macroéconomique mais aussi du niveau microéconomique.

En outre, pour pouvoir observer l'offre et la demande d'emplois dans un pays, plusieurs indicateurs de sont mobilisés à cet effet. Et pour pouvoir agir sur ce marché, de nombreuses institutions sont mises en place dans le cadre d'une politique nationale de l'emploi.

En Algérie, le marché de l'emploi, suite à des déterminants démographiques, sociologiques et économiques, a subi plusieurs mutations qui se manifestent principalement par le recul de l'emploi dans les secteurs productifs, la progression de l'emploi féminin et de l'emploi informel. S'agissant du taux de chômage, des résultats appréciables ont été enregistrés entre 2000 et 2014. Mais, après cette période, le phénomène a repris sa tendance à la croissance.

Après avoir traité dans le premier chapitre les aspects de la mondialisation économique, nous abordons dans ce chapitre la deuxième partie de notre problématique, à savoir le marché de l'emploi en Algérie. D'abord, nous exposons les notions fondamentales se rapportant au marché de l'emploi ainsi que les différentes explications théoriques du fonctionnement de ce marché. Ensuite, nous présentons la politique globale de l'emploi en Algérie. Enfin, nous analysons le marché de l'emploi algérien sur la base des données l'Office National des Statistiques (ONS) et des données l'Agence Nationale de l'Emploi (ANEM).

Section 1 : Eléments théoriques de l'emploi

Le marché de l'emploi désigne un lieu théorique où se rencontrent les offreurs et les demandeurs d'emplois. Il régit l'activité professionnelle contre une rémunération. Sur le plan législatif, il est encadré par le droit du travail. Dans le cadre de cette section, nous abordons les principaux aspects théoriques indispensables à la compréhension et à l'observation du fonctionnement du marché de l'emploi. A cet effet, nous commençons par clarifier la notion d'emploi et tous les indicateurs permettant de mesurer ses différents paramètres. Ensuite, nous exposons les explications macroéconomiques et microéconomiques du fonctionnement du marché de l'emploi.

2.1.1. Notion d'emploi

Avant d'aborder la définition de l'emploi, il y a lieu de clarifier la distinction entre cette notion et celle du travail pour enfin présenter les indicateurs de référence du marché du travail.

2.1.1.1. Distinction entre emploi et travail

Le mot travail désigne des réalités extrêmement différentes dans le temps et dans l'espace. L'homme a toujours réparti son temps entre la production de ses moyens de survie et d'autres activités sociales, culturelles, ludiques et relationnelles. Le travail peut être considéré comme anthropologique, il est inhérent à la condition humaine¹.

L'émergence de la science économique comme discipline autonome coïncide avec l'invention du travail comme catégorie homogène de création de richesses vers la fin du 18^{ème} siècle, en particulier, avec la publication de l'ouvrage de Smith de la Richesse des Nations. Depuis, le travail est devenu une question centrale dans l'analyse économique et il est considéré comme un facteur déterminant de création de richesses mais aussi comme un structurant des liens sociaux.

Cette valorisation du travail oppose la période moderne aux périodes d'avant le 18^{ème} siècle, au cours desquelles le travail n'aurait ni la même valeur et ni la même centralité. Dans l'Antiquité, le travail manuel était déconsidéré par rapport à l'activité politique et intellectuelle qui était exaltée parce qu'elle laissait libre celui qui s'y livrait. Aussi bien chez Platon que chez Aristote, la vie contemplative était considérée comme la seule façon de vivre libre².

¹Harribey J.-M., (1998). *Travail, emploi, activité : essai de clarification de quelques concepts*, Economies et Sociétés, Série : Economie du travail, A.B., n° 20, 3, p. 5-59

²Azuelos M., (2018). *Travail et emploi. L'expérience Anglo-Saxonne. Aspects historiques*, Ed : Presses de la Sorbonne Nouvelle, Paris.

Par la suite, l'homme a compris que c'est grâce au travail que les biens et services indispensables à la satisfaction de ses besoins sont produits. C'est par le biais de celui-ci qu'il assure sa reproduction et améliore ses conditions d'existence.

Par ailleurs, il est nécessaire de distinguer le travail de l'emploi, car les deux notions utilisées selon le contexte. Une femme au foyer qui travaille parfois plus de 70 heures par semaine est qualifiée d'inactive dans les statistiques officielles, alors qu'un chômeur à la recherche d'un emploi est considéré comme actif. En voici, à titre d'exemple, des situations paradoxales dont les définitions ne rendent pas compte¹. Les catégories statistiques se rapportant à l'emploi sont souvent limitatives et ne traduisent que partiellement la réalité de ce secteur sensible de l'économie.

Pour Michael Ferrari², le travail est une activité humaine exigeant un effort soutenu qui vise la modification des éléments naturels ou la production de nouvelles choses et de nouvelles idées. Quant à l'emploi, il désigne l'action ou la manière d'employer un facteur de production.

Le travail est un concept à de multiples significations, il est considéré comme source de création de la valeur chez les classiques et les marxistes et juste un facteur de production chez les néoclassiques, alors que la part du travail dans la valeur ajoutée d'un bien a toujours été dominante.

En effet, le travail est une activité productive, même non rémunérée, tandis que l'emploi est une activité professionnelle rémunérée. Le travail est une notion qui englobe l'emploi. Ainsi, tout emploi est un travail, mais tout travail ne correspond pas forcément à un emploi.

L'emploi, tout comme pour le chômage, est une notion récente, quasi absente dans les travaux des économistes du début du 19^{ème} siècle. C'est avec la crise de 1929 et avec la parution de l'ouvrage économique célèbre intitulé « La Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie » en 1936 de J. M. Keynes que le terme entre dans le vocabulaire courant des économistes. Pendant cette période, il y a eu une profonde mutation économique et sociale des sociétés occidentales. La mise en place progressive du droit du travail, de la protection sociale et des syndicats, confèrent aux relations de travail une dimension de plus en plus sociale et organisée. C'est ainsi que les économistes sont amenés à introduire la notion de l'emploi, à côté de celle du travail, défini comme l'un des facteurs de production³.

Dans la discipline économique, l'emploi renvoie à trois aspects, à savoir : le volume de l'emploi, la qualification et la rémunération. Il renvoie aussi à l'exercice d'une profession dans le cadre d'une

¹ Fouquet A. (1998). *Travail, l'emploi et activité*, Revue : La lettre. Centre d'études et de l'emploi, n° 52, Avril.

² <https://esprit-riche.com/de-la-difference-entre-un-travail-et-un-emploi>

³ Gambier, D. et Vernières, M. (1998). *L'emploi en France*. Éd La Découverte. Paris. pp.3-9

activité rémunérée par un salaire, un traitement (dans la fonction publique) ou des honoraires (pour les indépendants). Il est alors régi par un contrat signé entre un employeur et un employé.

En outre, le dictionnaire de l'économie et des sciences sociales¹ indique que la notion de l'emploi renvoie à trois sens différents. Le premier sens renvoie à une activité professionnelle rémunérée d'un individu, c'est-à-dire « l'ensemble de tâches et de compétences nécessaires pour les mener à bien, tâches effectuées en dehors du cadre de l'autoconsommation et en vue d'une rémunération) ». Le deuxième sens est qualitatif et renvoie à « l'ensemble des caractéristiques de l'activité professionnelle exercée par un individu (statut d'indépendant ou de salarié, durée du contrat de travail, durée hebdomadaire de travail, niveau de rémunération, etc.) ». Enfin, le troisième sens est macroéconomique et quantitatif qui désigne « la totalité des activités professionnelles rémunérées d'une économie ».

En effet, la notion d'emploi est utilisée en macroéconomie pour désigner l'utilisation de l'ensemble de la population en âge de travailler. Elle désigne le processus d'affectation des personnes à des tâches économiquement reconnues. Ce processus peut être durable ou occasionnel, salarié ou non salarié. C'est ainsi que le grand défi de toute politique économique est d'augmenter le niveau de l'emploi, c'est-à-dire le niveau d'occupation de la population active.

Dans une économie, il y a des personnes occupées et des personnes sans emplois. Le total forme la population active ou la demande de travail. L'emploi fait référence à la fois au poste du travail (caractéristiques, exigences, durée...) mais également à la personne qui l'occupe. C'est pourquoi, il y a lieu de distinguer entre l'offre et la demande d'emploi.

2.1.1.2. Définition de l'emploi au sens du BIT

Pour permettre une comparaison des situations de l'emploi au niveau international, le BIT a défini un ensemble de catégories statistiques telles que la population active, la population occupée et la population en chômage. Chaque catégorie statistique peut être ventilée par sexe, par âge, par niveau d'instruction et par qualification. Concernant la population occupée, elle peut être ventilée également par secteur juridique, par secteur d'activité, par niveau de rémunération et par nature du contrat de travail, etc.

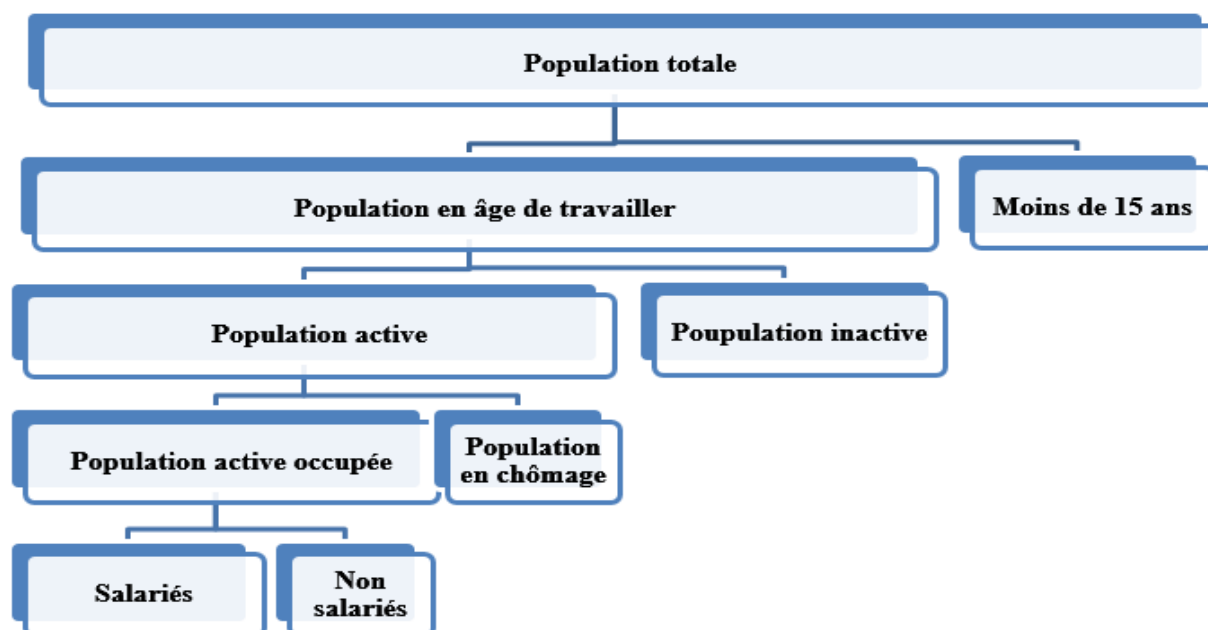
Il y a lieu de souligner que les statistiques fournies par l'ONS en Algérie concernant l'activité, l'emploi et le chômage sont établies sur base des recommandations du BIT².

¹http://preparer-le-bac-es.ovh/ses/dictionnaires/economie_sociologie_sciences_politiques/index.php

² Résolution concernant les statistiques de la population active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi adoptée par la conférence internationale des statisticiens du travail (Genève, Octobre 1982)

Les catégories statistiques utilisées dans l'analyse de l'emploi sont résumées dans le schéma suivant :

Schéma n° 2 : Catégories statistiques de l'emploi selon le BIT



Source : réalisé par nous-même.

Comme nous pouvons le remarquer à travers le schéma n°2, la population en âge de travailler est scindée en deux catégories. La première est constituée de personnes ayant un emploi et les personnes sans emploi ; la deuxième catégorie regroupe les « inactifs », un terme employé par opposition au terme « actifs » qui désigne les personnes ayant un emploi et les chômeurs.

La population active au sens du BIT regroupe l'ensemble des personnes en âge de travailler¹ (15 ans et plus) et qui sont disponibles à travailler qu'elles soient occupées ou à la recherche d'un emploi.

La population occupée regroupe toutes les personnes ayant dépassé un âge spécifié qui occupaient, durant une brève période de référence spécifiée, telle qu'une semaine ou un jour, un emploi salarié ou un emploi non salarié.

L'emploi salarié comprend :

- Toutes les personnes au travail qui, durant la période de référence, ont effectué un travail² moyennant un salaire ou un traitement en espèces ou en nature ;

¹ A ne pas confondre à avec l'âge légal du travail qui de 16 ans en Algérie.

² Concrètement, la notion de « travail effectué » désigne tout travail au cours de la période de référence d'une durée au moins d'une heure.

- Toutes les personnes qui ont un emploi et qui ne sont pas au travail, mais avaient un lien formel avec l'employeur (mise en disponibilité, congé sans solde, etc.)¹

Le schéma n° 2 distingue également entre deux formes d'emploi : l'emploi salarié et l'emploi non salarié. Les apprentis qui ont reçu une rétribution en espèces ou en nature, les étudiants, les personnes s'occupant du foyer et autres personnes engagées dans des activités non économiques, ainsi que les membres des forces armées sont considérés comme des emplois salariés.

En ce qui concerne l'emploi non salarié, il comprend toutes les personnes qui, durant la période de référence :

- Ont effectué un travail en vue d'un bénéfice ou d'un gain familial, en espèces ou en nature ;
- Avaient une entreprise industrielle, un commerce, une exploitation agricole ou une entreprise de prestations de services, mais n'étaient temporairement pas au travail pour des raisons spécifiques.

En outre, les personnes travaillant à leur propre compte, les membres des coopératives de producteurs (les employeurs), ainsi que les travailleurs familiaux non rémunérés sont considérées comme des travailleurs non-salariés.

La population en chômage comprend toutes les personnes ayant dépassé 15 ans au cours de la période de référence et qui se trouvent à la fois :

- Sans travail, c'est à dire non pourvues, ni d'un emploi salarié, ni d'un emploi non salarié.
- Disponibles pour travailler dans un emploi salarié ou non salarié durant la période de référence ;
- A la recherche d'un emploi : avaient pris des dispositions spécifiques² au cours d'une période récente spécifiée pour chercher un emploi.

Par contre, Il y a des personnes proches du chômage, mais qui ne sont pas comptabilisées comme des chômeurs, car elles ne satisfont pas à tous les critères définis ci-dessus.

¹ Les personnes temporairement absentes de leur travail pour raison de maladie ou d'accident, de congé ou de vacances, de conflit du travail ou de grève, de congé-éducation ou formation, de congé-maternité ou parental, de mauvaise conjoncture météorologiques défavorables, incidents mécaniques ou électriques, pénurie de matières premières ou de combustibles ou toute autre cause d'absence temporaire avec ou sans autorisation, devraient être considérées comme pourvues d'un emploi salarié, à condition qu'elles aient un lien formel avec leur emploi.

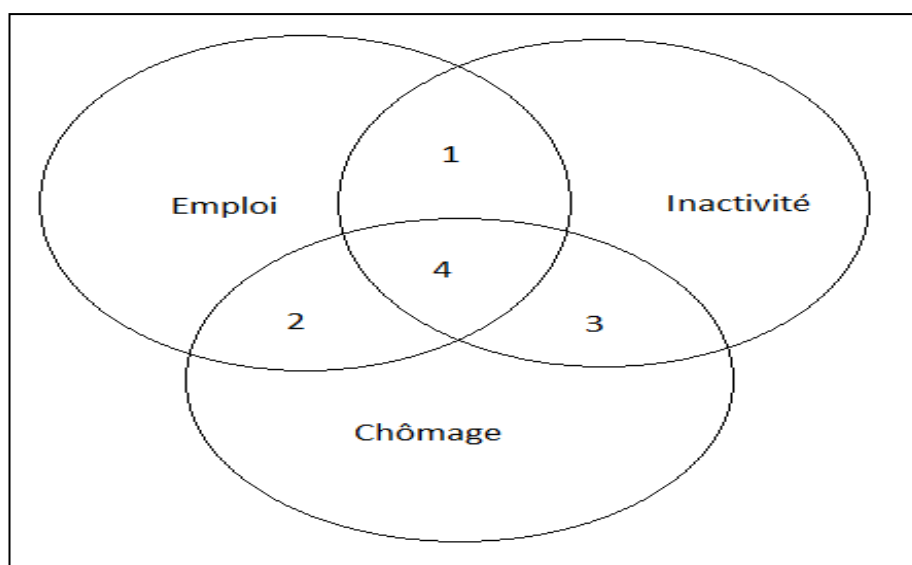
² Selon les résolutions de la conférence internationale des statisticiens du travail de 1982, les dispositions spécifiques de recherche d'emploi peuvent inclure : l'inscription à un bureau de placement public ou privé ; la candidature auprès d'employeurs ; les démarches sur les lieux de travail ; l'insertion ou la réponse à des annonces dans les journaux ; les recherches par relations personnelles ; la recherche de terrain, d'immeubles, de machines ou d'équipement pour créer une entreprise personnelle ; les démarches pour obtenir des ressources financières, des permis et licences, etc.

La définition du chômage ci-dessus est très limitative. A titre d'exemple, une personne sans travail malgré lui et disponible à travailler n'est pas comptabilisé comme chômeur s'il n'a pas effectué réellement et récemment des démarches pour trouver un emploi.

C'est pourquoi, en parallèle au chômage, il y a aussi le « halo du chômage » qui ne cesse de progresser, mais il n'est pas comptabilisé dans le calcul du chômage. Il « désigne l'ensemble des situations intermédiaires entre l'emploi, le chômage et l'inactivité »¹

Le « halo du chômage » prend la forme de quatre situations différentes qui sont décrites dans le schéma suivant :

Schéma n° 3 : Composition du « Halo du chômage »



Source : Brun J-P. et Mourey D., (2019) « Marché du travail, emploi et chômage », De Boeck supérieur, série Sup en poche, Paris, p.28

La description de chacune de ces quatre formes se présente comme suit :

- La forme 1 : le temps réduit volontairement.
- La forme 2 : le temps réduit involontairement.
- La forme 3 : les inactifs désirant travailler.
- La forme 4 : les travailleurs clandestins.

Au sens de l'ONS, le « halo du chômage » regroupe uniquement « les personnes en âge d'activité (16 à 59 ans), qui déclarent être disponibles pour travailler mais qui n'ont pas effectué des démarches effectives de recherche d'emploi durant le mois précédant l'enquête. Elles sont

¹ Brun J-P. et Mourey D. (2019). *Marché du travail, emploi et chômage*. De Boeck supérieur, série Sup en poche, Paris, p.28

considérées par conséquent inactives¹. Il s'agit d'un sens restreint qui accorde l'importance au chômage découragé².

Le sous-emploi comprend toutes les personnes qui occupent des emplois à temps partiel ainsi que les personnes qui ont involontairement travaillé moins que d'habitude pour différentes raisons comme le chômage technique, le mauvais temps, la réduction saisonnière, etc. Le sous-emploi regroupe les deux formes (1 et 2) décrites dans le schéma n°3.

2.1.1.3. Indicateurs clés du marché du travail

En effet, pour suivre et évaluer la situation de l'emploi, le BIT a lancé en 1999 le programme des indicateurs clés du marché du travail (ICMT)³ pour compléter ses programmes réguliers de collecte de données et améliorer leur diffusion sur les éléments essentiels du marché du travail dans le monde. Depuis, les dix-sept indicateurs ont été mis à jour plusieurs fois⁴.

En Algérie, depuis le début des années 2000, les statistiques de l'ONS s'inspirent essentiellement de ces indicateurs. L'ONS réalise annuellement des enquêtes par sondage sur l'emploi auprès des ménages pour disposer des principaux indicateurs du marché de travail.

Ces enquêtes nous renseignent à un moment donné de l'année sur le volume de la population active, de la population occupée et de la population en chômage, ainsi que les caractéristiques des personnes présentes sur le marché du travail et des personnes qui y arrivent ou le quittent. C'est pourquoi on parle de la population active du moment. Une fois les résultats de l'enquête sont obtenus, plusieurs indicateurs sont calculés, dont les principaux sont : le taux d'activité, le taux d'emploi, le taux de chômage, le taux de chômage de longue durée et l'incidence du chômage de longue durée.

Le taux d'activité (ou le taux de participation à la force de travail de la population en âge de travailler) est la part de la population active dans la population en âge de travailler. Cette dernière est considérée comme la population active potentielle.

¹ ONS, (2015). *Activité, emploi et chômage en septembre 2015*. N° 726, élaboré par la Direction Technique chargée des Statistiques de la Population et de l'Emploi, Alger, p.2

² Le chômeur découragé regroupe les personnes qui souhaitent travailler, qui sont disponibles, mais qui déclarent ne plus rechercher d'emploi parce qu'ils considèrent ne plus parvenir à trouver un emploi.

³ https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---stat/documents/publication/wcms_498930.pdf

⁴ Les indicateurs clés du marché du travail (ICMT) sont : 1- Taux de participation à la main d'œuvre. 2- Taux d'emploi. 3- Situation dans la profession. 4- Emploi par secteur. 5- Emploi par profession. 6- Travailleurs à temps partiel. 7- Heures de travail. 8- Emploi dans l'économie informelle. 9- Chômage total. 10- Chômage des jeunes. 11- Chômage de longue durée. 12- Sous-emploi lié au temps de travail. 13- Personnes hors de la main d'œuvre. 14- Niveau d'éducation et l'illettrisme. 15- Salaires et coûts d'indemnisation. 16- Productivité du travail. 17- Pauvreté, répartition des revenus, emploi par catégorie de revenus et travailleurs pauvres.

$$\text{Taux d'activité} = \frac{\text{Population active}}{\text{Population en âge de travailler}} \times 100$$

Le taux d'emploi est la part de personnes occupées dans l'ensemble de la population en âge de travailler (15 ans et plus). Il renseigne sur la capacité d'une économie à utiliser ses ressources en main d'œuvre.

$$\text{Taux d'emploi} = \frac{\text{Population occupée}}{\text{Population en âge de travailler}} \times 100$$

Pour évaluer la situation de l'emploi dans un pays, le taux d'emploi est une mesure plus pertinente que le taux de chômage. Ce dernier peut être modifié par plusieurs manipulations comptables : exclure les handicapés, les perspectives d'emploi (le chômage découragé), les facteurs sociologiques comme la condition féminine, etc.

Le taux de chômage est le pourcentage de l'ensemble des personnes considérées par convention en situation de chômage dans la population active. Un chômeur au sens du BIT est une personne qui a l'âge de travailler et qui se trouve sans emploi, en recherche activement un et disponible pour travailler.

$$\text{Taux de chômage} = \frac{\text{Population en chômage}}{\text{Population active}} \times 100$$

Il est considéré comme un indicateur de référence pour présenter la situation économique d'un pays. La définition du taux de chômage peut varier d'un pays à l'autre. C'est pourquoi celle du BIT demeure la référence pour établir des comparaisons internationales. Chaque pays calcule le taux de chômage, voire plusieurs fois durant la même année, en s'appuyant sur l'enquête emploi. Parmi la population en chômage, on distingue les chômeurs de longue durée. C'est pourquoi, on calcule aussi le taux de chômage de longue durée et l'incidence du chômage de longue durée.

Le taux de chômage de longue durée désigne la part des chômeurs de longue durée dans la population active. Un chômeur de longue durée est une personne au chômage qui déclare être à la recherche d'un emploi depuis au moins une année.

$$\text{Taux de chômage de longue durée} = \frac{\text{Population en chômage depuis un an ou plus}}{\text{Population active}} \times 100$$

L'incidence du chômage de longue durée désigne la part des personnes en chômage depuis au moins une année dans la population totale en chômage.

$$\text{Incidence du chômage de longue durée} = \frac{\text{Population en chômage depuis un an ou plus}}{\text{Population en chômage}} \times 100$$

La réflexion sur les déterminants de l'emploi et les origines du chômage a fait l'objet de plusieurs théories. Nous mobilisons dans le cadre de ce travail la plupart des théories explicatives de l'emploi et/ou du chômage, car nous considérons que chacune d'elles explique, en partie, le réel algérien. A cet effet, sans prétendre à l'exhaustivité, nous exposons les différentes explications théoriques de l'emploi en commençant par les explications macroéconomiques, puis les explications microéconomiques.

2.1.2. Explications macro-économiques de l'emploi

Les deux explications théoriques les plus célèbres du fonctionnement du marché de l'emploi sont la théorie classique et la théorie keynésienne. Mais, il existe aussi plusieurs autres explications macroéconomiques, telles que la théorie du déséquilibre, la théorie marxiste, la loi d'Okun et la courbe du Phillips.

2.1.2.1. Théorie classique de l'emploi

Dans la théorie classique, l'emploi est un marché comme tous les autres. Il désigne le lieu virtuel où se rencontrent les offres et les demandes d'emplois. Les employeurs sont à l'origine de l'offre et les employés sont à l'origine de la demande. La demande de l'emploi est une fonction croissante du prix du travail (le niveau de salaire), plus le salaire est important, plus les salariés acceptent de substituer le travail aux loisirs. Les ménages comparent le coût de leur renonciation au temps du loisir par rapport aux gains que rapporte le temps du travail en termes de salaire réel.

En revanche, l'offre de l'emploi, qui est formulée par les entreprises, est une fonction décroissante des salaires : moins les salaires sont importants, plus les entreprises souhaitent embaucher. Les entreprises effectuent un arbitrage entre le coût et le bénéfice que rapporte la variation de l'utilisation du facteur travail.

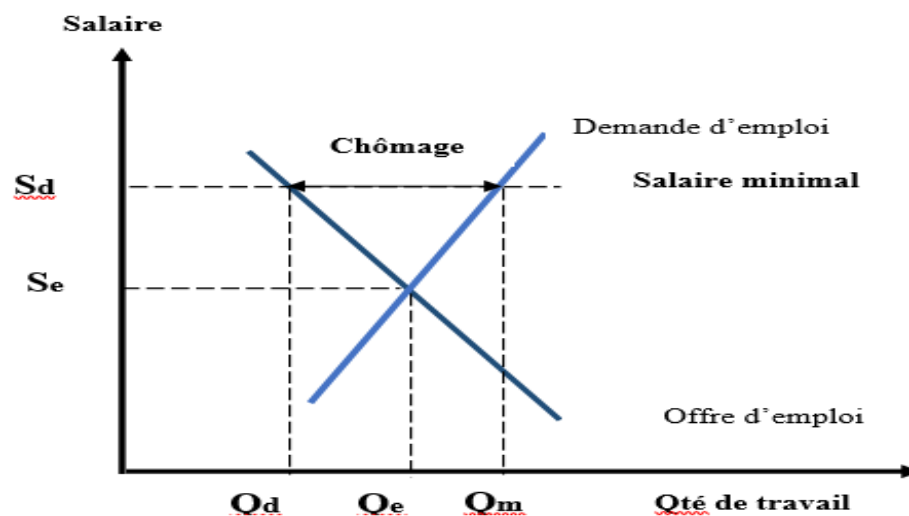
Le point de rencontre des deux courbes détermine le salaire d'équilibre. Pour Pigou, le système économique conduit automatiquement au plein emploi lorsque la demande et l'offre de l'emploi sont égales (effet de Pigou). Au point d'équilibre, le chômage involontaire n'existe pas et les personnes sans travail ont choisi de ne pas travailler pour un niveau de salaire et ils accepteraient de travailler pour un salaire supplémentaire. Il s'agit donc d'un équilibre de plein emploi. Par conséquent, le chômage involontaire n'existe pas.

Cette explication libérale attribue le chômage aux perturbations du bon fonctionnement des mécanismes du marché par des facteurs externes, comme le salaire minimum, la réglementation du travail, les syndicats, etc. A chaque fois que le marché s'éloigne du mode de fonctionnement d'un marché en concurrence pure et parfaite, des situations de chômage se produiraient.

Pour ce courant de pensée économique, la flexibilité salariale assure un équilibre spontané sur le marché du travail qui correspond à l'égalité entre l'offre globale et la demande. En revanche, les rigidités salariales sont à l'origine des situations de chômage.

Le graphe n°3 montre comment l'adoption d'un salaire minimum (S_d) qui est supérieur au salaire d'équilibre (S_e) entraîne une réduction de la demande de travail de (Q_e) vers (Q_d). Ainsi, le chômage occasionné est mesuré par l'écart entre (Q_d) et (Q_m).

Graphe n° 3 : Fonctionnement du marché de l'emploi chez les classiques



Source : Réalisé par nous-même

En outre, pour cette école, le chômage est le résultat d'une insuffisance de la rentabilité du capital, ce qui engendre une offre inférieure sur le marché des biens et services par rapport à la demande. Les capacités de production des entreprises étant insuffisantes pour répondre à une demande supérieure, car elles estiment qu'une production supplémentaire ne serait pas rentable. Dans cette situation, une politique de soutien à la demande est inefficace dans la mesure où elle aggrave le déséquilibre.

Les conclusions de la théorie néoclassique sur le marché du travail peuvent être résumées comme suit : le chômage involontaire n'existe pas, car il y a une régulation par les salaires. La présence du chômage est temporaire (le chômage frictionnel) et ses causes sont liées aux délais d'adaptation de l'offre à la demande du travail (appariements) ou bien à l'imperfection de l'information. En dehors de ces situations, la persistance du chômage ne peut être causée que par les rigidités sur le marché du travail qui empêchent celui-ci de fonctionner correctement (les oppositions syndicales, la réglementation du travail, le SMIG...).

Les principales contributions de cette théorie se situent, d'abord, au niveau méthodologique. Elle aborde l'emploi en termes de marché où les acteurs n'y ont ni les mêmes comportements, ni les mêmes objectifs. D'ailleurs, la plupart des institutions chargées d'intervenir sur l'emploi ont adopté cette démarche. Ensuite, dans beaucoup de pays, le chômage s'explique effectivement par le coût élevé de la main d'œuvre. Enfin, c'est une théorie qui recommande la stimulation de l'offre (entreprises) pour réduire le chômage.

Les limites de cette théorie se situent essentiellement dans les conditions de la réalisation de la concurrence pure et parfaite¹. Toutes les hypothèses ne sont pas remplies dans la réalité. Ils existent beaucoup de secteurs où il y a par exemple plus de demande que d'offre du travail. Le travail n'est pas homogène, il y a des travailleurs qualifiés et des travailleurs non qualifiés. Les employeurs n'ont pas assez d'informations sur les qualifications réelles des demandeurs d'emplois. La mobilité géographique du facteur du travail est très réduite, etc. En réalité, la théorie classique du marché du travail n'est pas opérationnelle et les conditions de sa réalisation relèvent presque de l'impossible. Le plein emploi n'est pas une réalité empirique et objectivement observable². Le fonctionnement de l'économie ne conduit pas forcément au plein emploi, car il n'y a pas de mécanismes assurant systématiquement un niveau d'activité économique suffisant pour garantir l'emploi à toutes les personnes souhaitant travailler.

2.1.2.2. Théorie Keynésienne de l'emploi

En 1936, dans son ouvrage célèbre intitulé « La théorie générale de l'emploi, l'intérêt et la monnaie », J-M. Keynes, élabore une nouvelle théorie sur l'emploi qui s'oppose à la théorie classique, surtout sur la « loi de Say » et la théorie quantitative de la monnaie.

Contrairement aux classiques, l'approche keynésienne est macroéconomique et l'hypothèse de base est que les salaires sont rigides à la baisse du fait de l'intervention des syndicats. Cette approche met l'accent sur le caractère involontaire du chômage et sur l'équilibre de sous-emploi.

La notion de chômage involontaire désigne « une situation dans laquelle certains agents économiques souhaitent participer au marché du travail au salaire en vigueur, mais ne parviennent pas à le faire. Il s'agit d'une situation où le principe de salaire de réserve est violé. »³. Ces agents se trouvent dans une situation de loisir forcé, donc il s'agit d'un chômage involontaire. Pour Keynes, le chômage involontaire trouve son origine dans l'insuffisance de la demande sur le

¹ Les conditions de la concurrence pure et parfaite sont : l'atomicité, l'homogénéité, la transparence, la liberté d'entrée et sortie et la mobilité des facteurs de production.

² Aglietta, M. (1978). *Panorama sur les théories de l'emploi*. Revue économique. V29, n°1, pp.80-119.

³ De Vroey, M. (2004). *Théorie du déséquilibre et chômage involontaire*. Revue économique, 55(4), 647-668.

marché des biens et services¹. Keynes a introduit la notion de l'illusion monétaire qui met en évidence l'importance du salaire nominal. Les personnes ajustent leur comportement en fonction du salaire nominal, non pas en fonction du salaire réel, c'est à dire qu'ils ne tiennent pas compte de l'inflation.

Aussi, la nouveauté introduite dans le modèle keynésien est que le marché du travail n'existe pas. L'équilibre générale s'établit sur deux marchés : le marché des biens et services, qui lie l'épargne et l'investissement (investments and savings, d'où IS) et le marché monétaire, qui lie l'offre et à la demande de monnaie (liquidity preference and money supply, d'où LM). C'est l'équilibre sur ces deux marchés qui détermine le niveau d'équilibre de la demande et du taux d'intérêt. Quant au niveau général de l'emploi, il est déterminé par la « demande effective ». Cette dernière « désigne tout simplement la demande qui est appuyée par un pouvoir d'achat disponible, autrement dit, la demande solvable est équivalent à l'ensemble des dépenses qui peuvent être accomplies à un moment donné »².

Keynes estime qu'à court terme, le niveau de l'emploi est déterminé par le niveau de production ; à mesure que la production augmente, les entreprises embauchent plus des travailleurs supplémentaires. La production à son tour dépend de la demande effective qui peut être décomposée en deux parties : la demande de consommation réalisée par les ménages et la demande d'investissement réalisée par les entreprises (consommation productives).

La consommation d'un individu est déterminée principalement par son revenu. Une partie du revenu est consommée et la partie restante est épargnée. D'une façon générale, les individus consacrent à la consommation moins qu'ils n'en gagnent. Les facteurs qui incitent les individus à épargner sont multiples : sécurité, risque maladie, prévision d'une dépense importante, etc.

La partie du revenu dédié à la consommation exprimée en pourcentage est nommée la propension moyenne à consommer (PMC). La variation de la consommation induite par la variation du revenu est appelée la propension marginale à consommer (PmC), elle est de plus en plus moins importante lorsque le revenu augmente. Pour les déterminants des dépenses d'investissement, Keynes évoque deux éléments : le rendement que cet investissement produira dans le futur et le taux d'intérêt. Il est tout à fait clair que les profits attendus par l'investissement doivent être supérieurs aux intérêts

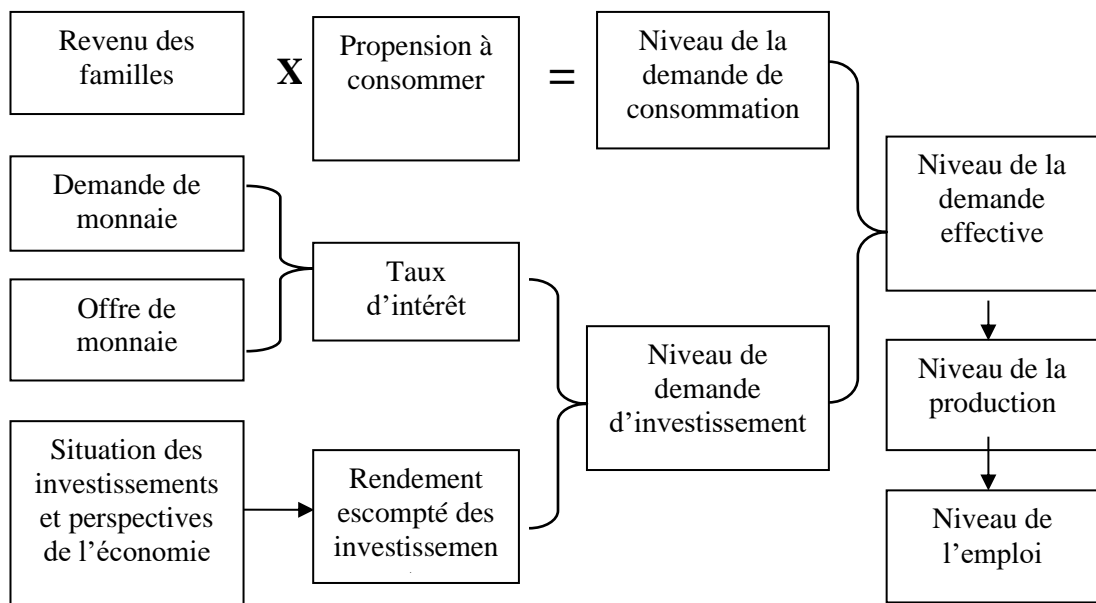
¹ Béraud, A. (2008). *La place de la notion de chômage involontaire dans la théorie keynésienne de l'emploi*. In 12ème Colloque international de l'association Charles Gide pour l'étude de la pensée économique Presses Universitaires François Rabelais. Mai (pp. 277-290).

² Stewart, M., et Vallée, A. (1969). *Keynes*. Seuil., p.92

qu'il faudra payer pour l'argent emprunté. L'évaluation du rendement de l'investissement (volume des ventes futures pondérées par leurs prix) dépend à la fois de l'état présent de l'économie et des perspectives que les investisseurs pouvaient concevoir quant à la façon dont les choses pourraient évoluer dans l'avenir.

Les déterminants du taux d'intérêt sont liés à la fois à l'offre et à la demande de monnaie. L'offre de monnaie est la quantité de monnaie mise à la disposition de l'économie par la banque centrale ou le gouvernement. S'agissant des déterminants de la demande de monnaie, Keynes distingue trois motifs : un motif de transaction, un motif de précaution et un motif de spéculation. Les deux premiers motifs sont étroitement liés au revenu national et ne sont pas très sensibles au taux d'intérêt. Par contre, le motif de spéculation est très sensible à la fois au taux d'intérêt présent et à celui que l'on s'attend à voir s'instaurer dans le future, c'est ce qui détermine le niveau de préférence pour la liquidité.

Schéma n°4 : Ce qui détermine l'emploi (le schéma Keynésien)



Source : Stewart M., (1973), « Keynes », éditions du Seuil, p.49

Selon la théorie keynésienne, le chômage s'explique par l'insuffisance de la demande globale. Les entreprises embauchent en fonction du salaire réel mais aussi en fonction de leurs prévisions sur leurs ventes.

Sachant que c'est les salaires distribués qui détermineront la consommation et, donc, l'écoulement de la production réalisée par ces mêmes entreprises. C'est pourquoi Keynes préconise l'intervention des pouvoirs publics à travers les dépenses de l'Etat pour la relance de la demande globale et, par conséquent, la réduction du chômage.

L'un des inconvénients majeurs de la théorie keynésienne est que son application relève du cadre national. Alors que, dans une économie ouverte, la stimulation de la demande globale n'entraînerait pas nécessairement la croissance de l'investissement nationale. Elle entraînerait plutôt les importations car, comme le cas algérien, l'essentiel de la consommation nationale (même les consommations productives) est assurée par la production extérieure. Il serait intéressant de l'appliquer pour les activités protégées de la concurrence étrangère.

2.1.2.3. Théorie du déséquilibre

En 1971, Barro et Grossman ont introduit les catégories de chômage : le chômage classique et chômage keynésien¹. Par la suite, Malinvaud a approfondi le contraste entre les deux catégories en établissant une articulation entre le chômage classique et le chômage keynésien.

Cette nouvelle approche essaie de dépasser les clivages entre les néo-classiques et les keynésiens et proposent une synthèse des deux théories. En effet, le prix d'équilibre sur le marché des biens et services ainsi que le salaire d'équilibre sur le marché du travail sont fixes et que tout déséquilibre sur l'un de ces marchés entraîne un rationnement par les quantités.

Le tableau ci-après résumée les différentes situations qui peuvent se produire.

Tableau n° 7 : Typologie des états de déséquilibre

		Marché des biens	
		Excès d'offre	Excès de demande
Marché du Travail	Excès d'offre	Chômage Keynésien	Chômage Classique
	Excès de demande	--	Inflation contenue

Source : De Vroey, M. (2004). *Théorie du déséquilibre et chômage involontaire*. Revue économique, 55(4), pp.647-668., p. 658.

Le chômage keynésien se présente comme un cas de déséquilibre individuel. Il est causé par un problème d'interdépendance générale et non de dysfonctionnement du marché du travail. Le niveau élevé des salaires ne peut être considéré comme responsable du chômage involontaire, car celui-ci peut se produire alors même que le salaire walrasien est atteint. La baisse des salaires n'est pas un remède indiqué. Une baisse des salaires agira plutôt négativement sur la demande de biens.

¹Barro R. et Grossman H. (1971). *A General Disequilibrium Model of Income and Employment*, American Economic Review, N° 61, p. 82-93.

2.1.2.4. Théorie marxiste

Dans l'analyse marxiste, la société capitaliste est divisée en deux classes sociales : les détenteurs des moyens de production (capitalistes) et ceux qui ne possèdent que leur force de travail (prolétaires). L'exploitation de la classe ouvrière repose sur les mécanismes de création et de répartition de la valeur. Selon Marx, le travail est la seule source de création de la valeur. Le travail peut être vivant (mis en œuvre pour produire) comme il peut être mort (incorporé dans les machines).

Selon cette théorie, le chômage est inhérent au fonctionnement du système capitaliste, l'existence d'un chômage persistant est la preuve de l'incapacité du capitalisme à assurer le plein emploi. Le chômage ou « l'armée industrielle de réserve », permet aux capitalistes de faire pression sur la baisse des salaires et d'avoir toujours de la main d'œuvre à leur disposition, tout en maintenant les salaires à un niveau faible.

Le déséquilibre entre l'offre et la demande du travail entraîne une différence entre les salaires et la valeur créée par le travail. Cette différence est appelée « la plus-value ».

Par ailleurs, cette théorie considère que le chômage provient de la substitution progressive du travail par le capital, (modification de la composition organique du capital), car le progrès technique ne profite pas à toute la société de la même façon.

2.1.2.5. Loi d'Okun

En 1962, Arthur Okun a été le premier à formaliser la relation négative entre la croissance et le chômage en se basant sur des données statistiques de l'économie américaine. Par la suite, de nombreux travaux ont été réalisés pour vérifier la robustesse de cette relation¹.

La loi d'Okun décrit une relation linéaire entre la variation du PIB et la variation du taux de chômage. La forme de la relation est donnée par la formule suivante :

$$\Delta U = \beta \left| \frac{\Delta Y}{Y} - g^* \right|$$

Avec :

U : Chômage

Y : Produit intérieur brut (PIB)

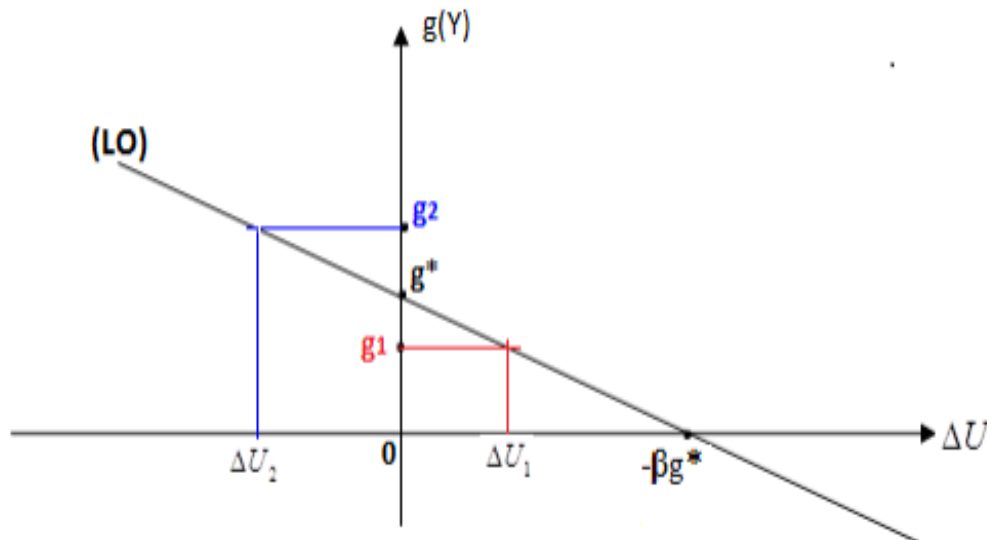
g^* : Seuil de croissance économique au-dessus duquel le taux de chômage baisse.

β : Coefficient d'Okun. Etant négatif, il mesure l'élasticité du taux de chômage au PIB.

¹Zerbo, A. (2017). *Croissance économique et chômage : les fondements de la Loi d'Okun et le modèle IS-LM-LO*. Document de travail, 176.

Cette loi permet de prévoir l'impact d'un taux de croissance donné sur le niveau du chômage. A titre d'exemple, Okun a montré qu'une hausse de 3% du PIB réel entraînait une baisse de 1% du taux de chômage¹. Cette théorie précise que, même si le taux de croissance est positif, s'il ne dépasse pas un certain seuil (g^*), le taux de chômage augmente. En d'autres termes, pour que le chômage baisse, il faut que la croissance dépasse un seuil donné. Les facteurs mis en avant sont liés : d'une part, à la progression de la population active et d'autre part, à la progression de la productivité du travail.

Graphes n°4 : Illustration de la loi d'Okun



Source : Zerbo, A. (2017). Croissance économique et chômage : les fondements de la Loi d'Okun et le modèle IS-LM-LO. Document de travail, 176, p.8

Pour que le chômage baisse, il est nécessaire que le rythme de création d'emplois soit supérieur au rythme de progression de la population active et de la productivité du travail simultanément. Le seuil (g^*) est différent d'un pays à autre. Toutefois, il n'existe pas de consensus sur la valeur et l'interprétation de ce coefficient (β)² En 2014, Gaëtan, sur un échantillon de 28 articles publiés entre 1989 et 2009 a dénombré 269 coefficients d'Okun variant entre -3,22 et 0,17³.

2.1.2.6. Courbe de Phillips

La courbe de Phillips est issue des travaux d'Alban William Phillips⁴. Ce dernier, en se basant sur les données statistiques de l'économie britannique couvrant la période 1861-1957 a établi une

¹Okun, A., & Potential, G. N. P. (1962). *Its Measurement and Significance*, American Statistical Association. In Proceedings of the Business and Economics Statistics Section (pp. 98-104).

²Zerbo, A. (2017). Op. Cit, p.1

³ Gaëtan S. (2014). *La déformation de la loi d'Okun au cours du cycle économique* (Doctoral dissertation, Rennes1).

⁴ Phillips, A. W. (1958). *The relation between unemployment and the rate of change of money wage rates in the United Kingdom, 1861-1957*. *economica*, 25(100), 283-299.

relation empirique négative entre la croissance des salaires nominaux et le taux de chômage¹. Cette relation est donnée par la formule suivante :

$$\frac{\Delta W}{W} = \alpha \cdot U^{-\beta} - \gamma$$

Avec :

W : le niveau des salaires nominaux

U : taux de chômage

β : Relation entre le taux de chômage et les salaires nominaux. Etant présumée décroissante, ce paramètre est précédé par un signe moins.

γ : facteur aléatoire

Le principe de cette relation est l'existence d'un mécanisme d'ajustement sur le marché du travail : lorsque le niveau de chômage est élevé, les salariés ne sont pas en position d'exiger une hausse des salaires. En revanche, ils ont plus de pouvoir lorsque le niveau de chômage est faible.

Telle estimée par Phillips, la relation entre des salaires nominaux et le taux de chômage est non linéaire, car l'effet d'une diminution du taux de chômage sur le taux de croissance des salaires est très important lorsque le taux de chômage est proche de zéro ; et elle est très faible lorsque le taux de chômage est élevé.

Par la suite, Paul Samuelson et Robert Solow reprennent les travaux de Phillips pour montrer une autre relation : celle de la variation du chômage avec la variation des prix. La hausse des salaires nominaux génère une inflation par les coûts. C'est pourquoi, la courbe de Phillips est entendue, par les keynésiens, comme une relation entre l'inflation et le taux de chômage, en tenant compte de l'évolution de la productivité du travail.

Par contre, les monétaristes considèrent qu'à long terme, le taux de chômage ne dépend pas du taux de l'inflation, il est naturel et n'a pas de relation avec des causes conjoncturelles. Dans la réalité, il peut y avoir des situations où le taux de chômage et le taux d'inflation sont élevés simultanément (une situation de stagflation).

En conclusion, nous pouvons dire que les déterminants de l'emploi et du chômage au niveau macro-économique sont nombreux : la demande globale ; le niveau des salaires ; la croissance économique et l'inflation².

¹ Le Bihan, H. (2009). 1958-2008, *Avatars et enjeux de la courbe de Phillips*. Revue de l'OFCE, 111, pp.81-101. <https://doi.org/10.3917/reof.111.0081>

² Benachenhou, A. (1993). *Inflation et chômage en Algérie, les aléas de la démocratie et des réformes économiques*. Monde arabe : Maghreb-Machrek, (139), 28-41.

2.1.3. Explications micro-économiques de l'emploi

La persistance d'un chômage élevé a amené les économistes à rejeter l'hypothèse néoclassique de la parfaite flexibilité des salaires. C'est ainsi que de nouvelles explications sont apparues pour rendre compte de la rigidité des salaires réels vu que l'ajustement du marché du travail repose davantage sur l'emploi que sur les salaires. Il existe deux types de rigidités du marché du travail : des rigidités endogènes qui sont liées au comportement même des agents économiques ; des rigidités exogènes qui relèvent de la législation ou de la réglementation, comme l'indemnisation du chômage, le salaire minimum, etc. Selon les nouvelles approches micro-économiques de la relation salariale, le fonctionnement du marché du travail n'est pas nécessairement concurrentiel.

2.1.3.1. Théorie du capital humain

Au 16^{ème} siècle déjà, Jean Bodin disait « Il n'y a de richesse, ni de force que d'hommes ». Le concept du capital humain a été formulé pour la première fois par l'économiste Theodore Schultz en 1961 et a été développé par la suite par Gary Becker en 1964¹. Ce dernier définit le capital humain comme « l'ensemble des capacités productives qu'un individu acquiert par accumulation de connaissances générales ou spécifiques, de savoir-faire, etc. »². Les compétences acquises par un individu à travers sa formation contribuent à le distinguer et à en faire de lui une ressource rare. Cette rareté est rémunérée sous la forme d'une « quasi-rente », compensant l'individu pour son effort de formation et visant à donner aux futurs offreurs de travail l'incitation nécessaire pour acquérir et renouveler les compétences spécifiques valorisables dans la production³.

C'est l'investissement en capital humain qui distingue les individus sur le marché du travail. Les individus font des arbitrages entre les bénéfices attendus d'une formation donnée et les coûts de cette formation. Les coûts sont liés à la fois au financement de la formation et à la durée de la formation. Les compétences acquises par les individus modifient leurs comportements sur le marché du travail, les plus qualifiés sont prêts à rester au chômage pour une période donnée dans l'espoir de trouver un emploi conforme à leurs aspirations. Aussi, les entreprises cherchent à trouver les personnes les plus productives pour les postes à pourvoir sans pour autant investir trop dans leurs formations. Au niveau de l'entreprise, l'accès à une main-d'œuvre appropriée est un élément clé pour sa réussite. Si les entreprises ne disposent pas d'une main d'œuvre qualifiée et

¹ Vignolles, B., (2012). *Le capital humain : du concept aux théories*. Regards croisés sur l'économie V2 (n° 12), p.37-41.

² D'Olimpio S. F., (2009). *Les fondements de la théorie du capital humain*, Revue : Sciences économiques et sociale, Lyon.

³Vignolles B., Op.cit.

suffisamment importante, les coûts sur l'ensemble de l'économie peuvent être significatifs¹.

L'investissement dans le capital humain est un moyen pour l'individu de signaler ses capacités pour l'entreprise, même de les accroître. Seuls les individus les plus productifs qui trouveront rentable de réaliser un investissement en formation. La valorisation du capital humain, qui un processus qui se poursuit même après l'embauche, est un facteur de croissance économique. Romer et Weil (1992) montrent que les écarts de croissance entre les Etats peuvent être expliqués en grande partie par les différences en capital humain.

Les théories du capital humain ont ouvert la voie aux théories de la croissance endogène. Dans les modèles théoriques de la croissance endogène, le capital humain occupe une place centrale ; c'est pourquoi, la formation, l'éducation et l'apprentissage sont des préalables pour réaliser une croissance économique. A ce sujet, la réussite économique des pays asiatiques est souvent associée à la mobilisation de la ressource humaine en s'appuyant sur la formation et l'éducation².

Par ailleurs, même si les théories du capital humain ont connu un succès important, les modalités de leurs mises en application (la grille d'évaluation des compétences) restent imprécises. Aussi, elles ont des difficultés à prendre en compte l'influence des groupes sociaux.

2.1.3.2. Théorie des appariements

La théorie des appariements, « matching » en anglais, est devenue dominante et tend à englober la théorie du capital humain³. Elle est issue des travaux de Diamond, Mortensen, Pissarides et Roulet⁴. Le principe de cette théorie est que les personnes et les emplois sont hétérogènes. Par conséquent, la productivité de chaque individu varie selon l'emploi qu'il occupe. Ainsi, une relation croissante est établie entre le niveau de salaire et l'ancienneté. Selon cette théorie, plusieurs situations de chômage ont pour cause l'inadéquation entre les compétences et les besoins des entreprises. Cette inadéquation trouve ses origines dans le système éducatif, la mobilité géographique de la main d'œuvre, le système d'assurance chômage, les coûts des recrutements pour les entreprises et l'asymétrie de l'information chez les demandeurs sur les opportunités d'emploi existantes⁵.

¹ OIT (2012), *Un guide pratique pour les organisations d'employeurs. Relever les défis de l'emploi des jeunes*. Centre international de formation de l'OIT, Turin.

² Djeflat, A. (2012). Op.cit. p.84

³ Ballot, G. (1992). *La théorie des contrats à paiement différé*. Revue : Travail et emploi, (54), p60-71.

⁴ Magny, E. (2019). *Alexandra Roulet, Améliorer l'appariement sur le marché du travail*. Éditions Sciences po, 2018. L'orientation scolaire et professionnelle, Paris : 48/1, pp.130-134.

⁵ Ibid.

Le pouvoir explicatif de cette théorie est lié : d'une part, au fait que des milliers de personnes sont sans emploi alors qu'au même moment un grand nombre de postes ne sont pas pourvus. D'autre part, parmi les missions principales des agences d'emploi, celle l'appariement entre l'offre et la demande d'emploi occupe une place prépondérante. Enfin, c'est une explication qui s'inscrit dans les prolongements de la théorie néoclassique qui considère que le chômage est frictionnel. Donc, son pouvoir explicatif du chômage de masse conjoncturel est très limité¹.

2.1.3.3. Théorie du salaire d'efficience :

Même si c'est une notion ancienne (Alfred Marshall en 1890, Sidney Web en 1912, 'Harvey Leibenstein en 1957), la théorie du salaire d'efficience a été conceptualisée au cours de année 1980 principalement par Janet Yellen² et Joseph Stiglitz³. Cette théorie stipule que la productivité de chaque salarié dépend de son effort, lequel croît avec le salaire versé⁴. Ainsi, les entreprises acceptent de payer des salaires supérieurs aux salaires d'équilibre pour améliorer la productivité du travail ou pour stabiliser la main d'œuvre, car le niveau du salaire exerce un effet sur la productivité et les coûts de rotation de la main d'œuvre sont importants. Le salaire d'efficience désigne alors le salaire nécessaire pour inciter un travailleur à être davantage productif.

Ce corpus théorique se compose de quatre courants⁵ et chaque courant considère le salaire comme un moyen stratégique pour l'entreprise : le premier présente le salaire comme une mesure d'incitation à l'effort, tandis que le deuxième courant considère que face à une information limitée sur le marché du travail, les salaires élevés attirent les meilleurs de la population active. Le troisième repose sur le principe qu'un bon salaire limite les coûts liés à la rotation volontaire des effectifs. Enfin, le quatrième courant considère que la rémunération reflète, en partie, le caractère équitable du rapport salarial. Des salaires plus élevés que le salaire d'équilibre seraient un signe de reconnaissance de l'employeur pour ses salariés. En conséquence, le salaire est considéré comme un facteur central d'incitation des travailleurs pour l'amélioration de la productivité.

Cette théorie permet aussi d'expliquer la rigidité des salaires et le dualisme du marché du travail. C'est une théorie du chômage involontaire dans la mesure où les entreprises n'acceptent pas

¹ Pellet, S. (2013). *Les mécanismes d'appariement sur le marché du travail*. Revue : Regards croisés sur l'économie, 13, pp.25-30. <https://doi.org/10.3917/rce.013.0025>

² Yellen, J. L. (1984). *Efficiency wage models of unemployment*. The American economic review, 74(2), pp.200-205.

³ Shapiro, C., & Stiglitz, J. E. (1984). *Equilibrium unemployment as a worker discipline device*. The American Economic Review, 74(3), pp.433-444.

⁴ Ghossoub Sayegh, R. (2008). *Impact du salaire d'efficience sur le niveau de chômage : étude comparative entre les pays en voie de développement et les pays industrialisés* (Doctoral dissertation, Artois).

⁵ Cahuc, P. (2001). *Pourquoi y a-t-il des différences de salaires ?* Reflets et perspectives de la vie économique, 40(1), pp.13-24.

d'embaucher des travailleurs avec une rémunération inférieure au salaire d'efficience, car leur recrutement diminuerait la productivité des salariés déjà embauchés.

Parmi les insuffisances de cette théorie, nous pouvons citer : d'une part, les employeurs ne maîtrisent pas la productivité future de leurs salariés au moment de l'embauche. D'autre part, pratiquer des salaires élevés que le salaire d'équilibre réduit les recrutements et crée donc une situation du chômage.

2.1.3.4. Théorie des contrats implicites :

Cette théorie est issue des travaux de Baily (1974), Gordon (1974), et Azariadis (1975). Elle s'inspire de la nouvelle économie keynésienne fondée sur les imperfections du marché de travail suite à la rigidité des prix. C'est une approche très réaliste des relations de travail dans une situation d'incertitude¹. Elle est fondée sur le principe selon lequel les salariés et les employeurs sont liés par des accords implicites pour se prémunir contre une baisse des rémunérations dans une période de crise future pour les entreprises. En contre partie, les salaires n'augmenteraient pas dans une période de croissance, ce qui réduit la sensibilité des salaires aux fluctuations de la demande.

Toutefois, cette théorie se base sur le principe d'engagement, or qu'à long terme, des opportunités extérieures peuvent amener l'une des parties à renoncer à la relation ou renégocier le contrat en position de force².

2.1.3.5. Théorie de segmentation du marché du travail

La théorie de segmentation (ou dualisme du marché du travail) souligne l'existence de plusieurs marchés du travail cloisonnés et chaque marché fonctionne de manière spécifique. Contrairement à la théorie du capital humain, la théorie de segmentation du marché du travail montre que l'éducation n'est pas l'unique déterminant d'accès à l'emploi et qu'elle agit différemment selon le marché considéré (éducation spécifique).

Telle que présentée dans les travaux de Doeringer et Piore en 1971, cette théorie montre que le marché du travail se caractérise par la coexistence de deux secteurs : secteur primaire et secteur secondaire³. Entre les deux secteurs et d'une façon générale, on retient deux types de

¹Lesueur, J. Y. (1985). *Théorie des contrats implicites et théorie du chômage*. Revue d'économie politique, pp.414-441.

² Calmes, C. (1999). *La théorie des contrats de travail auto-exécutoires et ses implications macroéconomiques : un survol de la littérature*. Centre de recherche sur l'emploi et les fluctuations économiques, Université du Québec à Montréal.

³Zajdela, H. (1990). *Le dualisme du marché du travail : enjeux et fondements théoriques*. Économie & prévision, 92(1), pp.31-42.

différenciation : une différenciation entre le marché interne et le marché externe et une différenciation entre le marché primaire et le marché secondaire.

En ce qui concerne la première différenciation, le marché externe correspond aux emplois dont les salaires sont déterminés sur un marché concurrentiel, c'est-à-dire que les postes à pourvoir se font selon des règles concurrentielles. A l'inverse, le marché interne correspond aux emplois régis par la promotion ou les mutations d'employés déjà en postes, les salaires sont déterminés selon des règles internes à l'organisation, donc indépendamment de la concurrence des autres travailleurs externes.

S'agissant de la seconde différenciation entre marché primaire et marché secondaire, le marché primaire regroupe des emplois typiques occupés par des salariés qualifiés, bien rémunérés et jouissant de bonnes conditions de travail. C'est un marché dont les emplois sont stables et régi par une logique d'accumulation de relations de travail à long terme et une accumulation de capital humain spécifique. Le marché primaire se divise en deux segments¹ : le segment primaire indépendant ou supérieur qui regroupe les emplois supérieurs nécessitant une autonomie, une capacité d'innover et un pouvoir de décision ; et le segment primaire secondaire qui regroupe les emplois nécessitant des qualifications moyennes avec des rémunérations relativement élevées et des possibilités de promotion.

Par contre, le marché secondaire concerne les emplois atypiques, nécessitant peu de qualification, souvent sous payés, occupés par des « minorités » comme les immigrés, les jeunes, les femmes, etc. et avec de faibles possibilités de promotion. Ce marché regroupe le travail intérimaire et le travail à temps partiel ou à durée déterminée.

Selon l'OIT, les formes d'emplois atypiques ont connu une croissance flagrante dans de nombreux pays, surtout dans les pays en développement où ils représentent une proportion importante de la main-d'œuvre². La croissance des emplois atypiques a conduit à plus d'insécurité de l'emploi et a engendré des difficultés pour les entreprises, pour la performance globale du marché du travail et pour la société.

2.1.3.6. Théorie des « insiders » et « outsiders »

Elle s'inspire de la théorie de la segmentation du marché de travail. Les pères fondateurs de cette approche sont : Lindbeck et Snower³. Pour ces auteurs, la divergence d'intérêt entre les employés

¹Magali Jaoul-Grammare, (2011), *L'évolution de la segmentation du marché du travail en France : 1973-2007*. Document de Travail n° 2011 – 08, BETA, Université de Strasbourg.

²<https://www.ilo.org/global/topics/non-standard-employment/lang--fr/index.htm>

³Lindbeck, A., et Snower, D. J. (2002). La théorie insider-outsider : une enquête. *Disponible sur SSRN 325323*.

et les chômeurs constitue une cause du chômage. Les premiers, appelés les « insiders » sont recrutés, par contre les seconds, appelés les « outsiders » sont au chômage. Selon cette théorie, les « insiders » sont à l'origine de la rigidité des salaires, car ils exercent un pouvoir d'influence dans la détermination des rémunérations dans les entreprises. Pour obtenir un salaire élevé, les « insiders », à travers les syndicats et les normes sociales, exercent un pouvoir de négociation qui leur permet de maintenir les salaires réels supérieurs au salaire de réservation¹ et au salaire du marché. De ce fait, l'entreprise limite le recrutement des outsiders, puisque la hausse des salaires minimise les coûts de rotation et augmente la productivité du travail. Donc, les « insiders », à travers leur pouvoir de négociation, participent à limiter l'accès des « outsiders » à l'entreprise, d'où la formation d'un chômage involontaire.

Pour conclure, nous pouvons dire que l'analyse de l'emploi et de son corollaire le chômage peut se faire au niveau global en relation avec d'autres variables macroéconomiques, comme il peut se faire au niveau microéconomique en s'intéressant aux caractéristiques des individus et à la nature des emplois occupés. Les différentes théories présentées précédemment ne convergent pas sur l'explication du fonctionnement du marché du travail. Toutefois, chacune d'elles explique en partie la réalité de l'emploi et mis en évidence un ou plusieurs aspects différents.

Au niveau macroéconomique, les déterminants de l'emploi sont nombreux : l'investissement, la demande globale, l'intervention de l'Etat, le niveau des salaires et l'inflation. L'ensemble de ces variables contribue à la détermination de l'emploi national, sans omettre les variables supranationales, car dans un contexte mondialisé, le niveau d'investissement dans un pays est très sensible aux investissements étrangers ; la demande nationale est en étroite relation avec le commerce international et la présence des entreprises étrangères contribue à l'amélioration des compétences et aux transferts technologiques.

Au niveau microéconomique, les approches décrivent les différentes situations d'emploi et les différentes stratégies d'acteur utilisées dans un environnement non conforme à la situation de concurrence pure et parfaite.

Par ailleurs, la question de l'emploi demeure toujours au centre des préoccupations de l'Etat et la lutte contre le chômage reste au cœur des politiques publiques nationales. En Algérie, les problèmes de l'emploi se posent avec acuité, car une frange importante de la population active, essentiellement jeune, paye un lourd tribut du phénomène du chômage qui ne cesse de prendre de l'ampleur d'année en année. En conséquence, l'analyse du marché du travail algérien permet de

¹ Le salaire de réservation : salaire minimal auquel un salarié souhaite être embauché.

dresser un bilan des besoins en termes d'emploi et des politiques nécessaires à mettre en œuvre pour améliorer la situation de l'emploi au niveau national.

Section 2 : Politique nationale d'emploi en Algérie

La gestion et la régulation du marché du travail relèvent des prérogatives de l'Etat. La raison d'être des politiques publiques d'emploi est liée aux conséquences néfastes du chômage aussi bien pour l'Etat que pour les individus. Le chômage est considéré comme un sous-emploi du facteur travail, donc un manque à gagner pour l'économie nationale. Le chômage de longue durée, surtout s'il touche une frange importante de la population active, entraîne la détérioration du niveau de vie et favorise la croissance de la pauvreté.

Par ailleurs, en l'absence de perspectives d'emploi, un bon nombre de personnes, notamment les jeunes, optent pour l'immigration vers l'extérieur du pays et d'autres rejoignent les rangs de l'informel qui ne cesse de prendre de l'ampleur ces dernières années.

En outre, le chômage favorise l'apparition de beaucoup de fléaux sociaux comme la délinquance, la violence, l'insécurité, etc. C'est pourquoi, l'Etat cherche en permanence des solutions à ce phénomène en adoptant plusieurs mesures à l'effet d'améliorer la situation de l'emploi nationale. L'emploi est considéré comme une priorité politique, car il joue un rôle central dans l'intégration sociale.

Globalement, la politique nationale d'emploi en Algérie est menée par le Ministère de travail, de l'emploi et de la sécurité sociale (MTESS) avec des organes déconcentrés (Directions d'emploi de la Wilaya) et les organismes sous sa tutelle (ANEM, ANSEJ et CNAC).

Par ailleurs, le Ministère de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme (MSNFCF) mène également un ensemble de programmes d'intégration sociale à travers l'emploi. Il s'agit essentiellement du dispositif ANGEM, mais aussi des dispositifs DEV-COM, TUP-HIMO, Blanche Algérie, PID, DAIS que nous allons présenter ultérieurement.

Dans cette section, premièrement, nous présentons les principaux aspects réglementaires du marché du travail algérien. Deuxièmement, nous exposons les différentes institutions intervenant dans le marché du travail algérien ainsi que les différents programmes mis en œuvre pour prendre en charge les personnes se trouvant au chômage. Troisièmement, nous procédons à l'évaluation de ces dispositifs et programmes d'emploi.

2.2.1. Principaux aspects réglementaires du marché du travail algérien

Le droit du travail renvoie à toutes les règles législatives régissant les droits et les devoirs de l'employeur et de l'employé. Il constitue le principal garant du respect des conditions de travail. Il

consacre la protection des intérêts des salariés, ainsi que des diverses catégories de personnes actives dans un cadre organisé.

En Algérie, la législation en matière d'emploi a connu une évolution remarquable. Juste après l'indépendance, il a été procédé à la reconduction de l'essentiel de la législation française ; mais, durant la même période, il a été procédé également à la création de l'Office national de la main-d'œuvre (ONAMO) et qui a géré le service public de l'emploi de 1962 jusqu'à 1990. En collaboration avec les communes, l'ONAMO avait l'exclusivité du placement des travailleurs. Aussi, il a joué un rôle considérable dans l'émigration des travailleurs algériens vers l'étranger, surtout vers la France.

C'est en 1990 que la législation du travail algérienne a été complètement rénovée. Tout un arsenal juridique composé de cinq lois constituant le nouveau droit du travail a été adopté durant cette année¹. Ces lois portent sur la prévention et le règlement des conflits collectifs de travail et l'exercice du droit de grève, l'inspection du travail, le règlement des conflits individuels de travail, les relations de travail et enfin les modalités d'exercice du droit syndical. La plupart de ces lois ont été modifiées et complétées par la suite.

Globalement, le secteur public algérien est régi par le statut général de la fonction publique² ainsi que les conventions collectives. Quant au secteur privé, il est régi par le statut général du travailleur³. Nous pouvons énumérer les principaux aspects réglementaires du marché du travail algérien comme suit :

- A l'exception de quelques dérogations ou bonifications des catégories particulières, l'âge de départ à la retraite est fixé à 60 ans.
- En 2016, le salaire national minimum garanti (SNMG) applicable dans les secteurs d'activité, était fixé 18.000 dinars. Depuis 2021, le décret présidentiel n°21-137 du 7 avril 2021, dans son article 1, fixe le SNMG à 20.000 dinars.
- La durée légale hebdomadaire du travail est fixée à quarante (40) heures, dans les conditions normales de travail, et répartie au minimum sur cinq (5) jours ouvrables.
- Les travailleurs jouissent des droits fondamentaux : exercice syndical, négociation collective, participation dans l'organisme employeur, sécurité sociale et retraite, hygiène

¹ Loi n° 90-02 du 6 février 1990 relative à la prévention et au règlement des conflits collectifs de travail et à l'exercice du droit de grève. Loi n° 90-03 du 6 février 1990 relative à l'inspection du travail. Loi n° 90-04 du 6 février 1990 relative au règlement des conflits individuels de travail. Loi n° 90-11 du 21 avril 1990 relative aux relations de Travail Modifiée et complétée au 11 janvier 1997. Loi n° 90-14 du 2 juin 1990 relative aux modalités d'exercice du droit syndical, modifiée et complétée au 10 juin 1996.

² Ordonnance n°06-03 du 15 juillet 2006 portant statut général de la fonction publique.

³ Loi n° 90-11 du 21 avril 1990 relative aux relations de Travail modifiée et complétée au 11 janvier 1997

et sécurité, médecine du travail, repos, participation à la prévention et au règlement des conflits de travail et recours à la grève¹.

En outre, il existe tout un autre arsenal juridique consacré au marché du travail et l'accès à l'emploi qui gravite autour de l'ANEM. Il cadre l'activité de placement et de contrôle de l'emploi dans le cadre de la politique de développement de l'emploi, de l'équilibre régional et de lutte contre le chômage. Le statut de cette institution, placée sous la tutelle MTSSE, la place dans une situation de quasi-monopole en matière d'intermédiation sur le marché du travail. Elle couvre l'ensemble du territoire national.

Pour ce qui est de cadre juridique de l'emploi des travailleurs étrangers, il est régi principalement par :

- la loi n° 81-10 du 11 juillet 1981 relative à l'emploi des travailleurs étrangers ;
- le décret n° 82-510 du 25 décembre 1982 fixant les modalités d'attribution du permis de travail et de l'autorisation de travail temporaire aux travailleurs étrangers ;
- le décret présidentiel n° 03-251 du 19 juillet 2003 modifiant et complétant le décret n° 66-212 du 21 juillet 1966 portant application de l'ordonnance n° 66-211 du 21 juillet 1966 relative à la situation des étrangers en Algérie.

La loi 81-10 stipule que « tout étranger appelé à exercer une activité salariée en Algérie doit être titulaire d'un permis de travail ou d'une autorisation de travail temporaire délivrée par les services compétents de l'autorité chargée du travail, conformément aux dispositions de la présente loi »². La durée maximale du permis de travail est de deux ans renouvelables. Les employeurs employant une main d'œuvre étrangère sont tenus d'établir, au cours du premier trimestre de chaque année un état nominatif de son personnel étranger et qui doit être remis aux services de l'emploi territorialement compétents.

En résumé, nous pouvons dire que le droit du travail algérien a évolué au fil du temps. Les principales réformes de celui-ci ont été introduites au début des années 1990 à l'effet de mettre en place une économie de marché. Cependant, l'Algérie maintient encore une très forte intervention sur le marché de l'emploi. Plusieurs organismes et dispositifs sont mis en place afin de maîtriser l'évolution de l'emploi et prendre en charge le problème du chômage, quand bien même les résultats de ces dispositifs restent mitigés³.

¹ Article 5 de la loi 90-11.

² Article 2 de la loi 81-10.

³ Musette M. S. (2015). *Emploi des jeunes en Algérie : une vision nouvelle*. Lancomnet, 2(2), 253-268.

2.2.2. Dispositifs d'emploi en Algérie

Nous présentons dans ce qui suit les principaux dispositifs d'emploi en Algérie, à savoir : l'Agence Nationale de l'Emploi, les dispositifs d'aide à la création d'activité, les programmes d'intégration à travers l'emploi et les autres programmes de création d'emploi.

2.2.2.1. Agence Nationale de l'Emploi (ANEM)

Globalement, l'intermédiation de l'offre et de la demande d'emploi en Algérie est assurée par deux organismes à savoir : l'Agence Nationale de l'Emploi (ANEM) et les Organismes Privés Agréés de Placement (OPAP).

C'est en 1990 que l'ANEM se succède à l'Office national algérien de la main-d'œuvre (ONAMO). En 2004, elle est dotée du statut d'établissement public à gestion spécifique⁷, placée sous la tutelle du ministère du travail et de la sécurité sociale. Les missions, l'organisation et le fonctionnement de l'ANEM sont fixées par décret exécutif n° 06-77 du 18 février 2006. Selon l'article 05 de ce décret, les missions de cette agence peuvent être résumées comme suit :

- Organiser et assurer la connaissance de la situation et l'évolution du marché national de l'emploi et de la main-d'œuvre ;
- Recueillir et mettre en relation l'offre et la demande de travail ;
- Suivre l'évolution de la main-d'œuvre étrangère en Algérie, et organiser le fichier national des travailleurs étrangers ;
- Assurer l'application des mesures découlant des conventions et accords internationaux en matière d'emploi.

Pour l'accomplissement de ses missions, l'ANEM dispose de :

- 11 Directions régionales de l'emploi dont les compétences territoriales s'étendent à plusieurs wilayas
- 18 Agences de wilaya de l'emploi (AWEM) dont les compétences territoriales sont étendues aux limites de la wilaya
- 208 Agences locales de l'emploi (ALEM) dont les compétences territoriales s'étendent à plusieurs communes.

S'agissant des organismes privés agréés de placement (OPAP), c'est en 2006 que l'Algérie a ratifié la convention n°181 de l'OIT sur les agences d'emploi privées. Une Agence d'emploi privée désigne toute personne physique ou morale, indépendante des autorités publiques, fournissant des services visant à rapprocher les offres et les demandes d'emploi. En 2007, le décret exécutif n° 07-

123 du 24 avril 2007 fixe les conditions et les modalités d'octroi et de retrait d'agrèments aux organismes privés de placement.

Selon l'ANEM, le nombre d'OPAP avec qui elle a signé des conventions de partenariat s'élève à 30 dont 18 à Alger ; 01 à Boumerdes ; 02 à Oran ; 01 à Béjaia ; 05 à Skikda, 01 à Bordj Bou Arréridj et 01 Relizane.

2.2.2.2. Dispositifs d'aide à la création d'activité

Les dispositifs publics d'aide à l'emploi sont nombreux et variés. Boualli et Boutaleb¹ distinguent trois générations de dispositifs. La première (1989-1997), c'est pour atténuer les effets du PAS sur l'emploi : CNAC, ANSEJ et ADS. La seconde génération (1998-2007), c'est un redéploiement des agences pour booster davantage l'emploi. La troisième génération, consiste en la mise en place du DAIP qui marque une rupture avec les emplois d'attente.

Dans ce qui suit, dans un premier moment, nous présentons les différents dispositifs publics d'aide à la création d'emploi. Dans un second moment, en se basant sur des données de différentes sources, nous procédons à l'évaluation de ces dispositifs.

a. Dispositif de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ)

Institué en 1996, le dispositif ANSEJ² a connu un engouement sans précédent de la part des jeunes chômeurs. Il porte sur la création d'emplois à travers la création de micro-entreprises. Sont éligibles à ce dispositif les chômeurs âgés de 19 à 35 ans, ayant une qualification professionnelle ou un savoir-faire en relation avec l'activité envisagée et disposant d'un apport personnel. Le coût de l'investissement est plafonné à 10 millions de DA et le financement se fait, selon le montant de l'investissement, à travers deux formules : le financement triangulaire (l'apport personnel est complété par un prêt sans intérêt accordé par l'ANSEJ et un crédit bancaire avec un taux d'intérêt bonifié) et le financement mixte (l'apport personnel du jeune entrepreneur est complété par un prêt sans intérêt accordé par l'ANSEJ).

Selon le cas, le programme consacre d'autres avantages financiers et fiscaux comme des prêts non rémunérés pour l'acquisition de véhicules ou pour la prise en charge du loyer pour les activités sédentaires, l'achat des équipements et services en hors taxe, l'application de taux réduit de droits de douane pour les équipements importés, l'exonération de l'IRG, IBS et la TAP.

¹Boualli A. et Boutaleb K. (2016), *Les dispositifs d'aide à l'emploi et à l'insertion des jeunes dans le marché du travail en Algérie : portée et limites*. Revue : Les Publications de la Recherche Gouvernance et Economie Sociale (3) pp.74-70.

²Décret exécutif n° 96-296 du 08 septembre 1996 portant création et fixant les statuts de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes, modifié et complété par le DE n°01-162 et le DE n°03-288 du 06 septembre 2003, et le DE n° 11-102 du 06 mars 2011.

Depuis 2020, l'ANSEJ devient l'Agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat (ANADE) dont les missions sont définies dans l'article 6 du décret exécutif n° 20-329¹. En plus de missions assurées par l'ancienne agence, l'ANADE est chargée principalement :

- de la mobilisation et de l'utilisation de ressources extérieures destinées au financement de la création d'activités en faveur des jeunes ;
- d'élaboration de la cartographie nationale des activités pouvant être créées par les jeunes promoteurs ;
- d'encouragement de la mise en place et du développement du climat d'investissement ;
- de la modernisation et la normalisation du processus de création, d'accompagnement et de suivi des microentreprises ;
- de l'élaboration d'une vision stratégique ;
- de la numérisation des outils de gestion de l'agence ;
- d'encouragement de l'échange d'expérience avec les organismes internationaux et les agences étrangères d'appui et de promotion de l'entrepreneuriat ;
- d'assurer la gestion des micros zones d'activités spécialisées et aménagées au profit des microentreprises.

Nous comprenons par-là que la mission sociale de l'Agence qui consistait à lutter contre le chômage est reléguée au second plan. Désormais, la démarche adoptée est économique dont l'objectif principal est la promotion de l'entrepreneuriat auprès des jeunes.

b. Dispositif de la caisse nationale d'assurance chômage (CNAC)

Créé en 1994², le statut et les missions de la CNAC ont connu une évolution dans le temps. Depuis 2010³, elle se transforme en un dispositif de création d'emplois par la création d'activités. Le dispositif de la CNAC, à la différence de celui de l'ANSEJ, s'adresse aux personnes âgées entre 30 et 50 ans et disposant d'une qualification professionnelle ou d'un savoir-faire en relation avec

¹ Décret exécutif n° 20-329 du 22 novembre 2020 modifiant et complétant le décret exécutif n° 96-296 du 8 septembre 1996 portant création et fixant les statuts de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes, et changeant sa dénomination.

² Décret exécutif n°94-188 du 06 juillet 1994 portant statut de la caisse nationale d'assurance chômage, modifié et complété par le décret exécutif n° 04-01 du 03 janvier 2004.

³ Décret présidentiel n° 10-156 du 20 juin 2010 modifiant et complétant le décret présidentiel n° 03-514 du 30 décembre 2003 relatif au soutien à la création d'activités par les chômeurs promoteurs âgés de trente-cinq (35) à cinquante (50) ans.

l'activité envisagée. Le seuil maximum de l'investissement est fixé à 10 millions de dinars et un seul mode de financement est prévu, à savoir le financement triangulaire. Le dispositif prévoit aussi d'autres avantages financiers et fiscaux comme l'application d'un taux réduit des droits de douanes, exonération de la TVA sur les équipements et services entrant directement dans la réalisation de l'investissement ; exonération de l'IRG, de l'IBS, de la TAP, etc.

c. Dispositif ANGEM

Institué par le décret exécutif n° 04-14 du 22 janvier 2004 portant création et fixant le statut de l'agence nationale de gestion du micro-crédit, le dispositif ANGEM a pour objectifs de : favoriser l'auto-emploi, le travail à domicile, les activités artisanales et promouvoir les activités économiques et culturelles de production génératrices de revenus. Il consiste à accorder des microcrédits, non rémunérés ou bonifiés aux individus sans revenus ou disposant de petits revenus irréguliers.

Ces crédits peuvent prendre deux formes :

- **Le financement d'achat de matières premières** : ce sont des microcrédits, non rémunérés, octroyés directement par l'ANGEM aux personnes disposant d'un petit équipement et outillage mais qui sont dépourvus de moyens financiers pour l'achat de matières premières pour entreprendre ou relancer une activité. Le montant des microcrédits est plafonné à 100.000 dinars, au niveau du sud, il est élevé jusqu'à 250.000 dinars¹. Le remboursement doit se faire dans un délai ne dépassant trois ans.
- **Le financement triangulaire** (ANGEM-Banque-Promoteur) : ce sont des crédits octroyés par la banque et l'ANGEM pour l'achat de petits matériels, matières premières de démarrage et pour paiement des frais nécessaires au lancement de l'activité. Le montant du projet ne doit pas dépasser 1.000.000 dinars. La structure du financement se présente comme suit : 70% du montant du projet est un prêt bancaire bonifié à 100% ; 29% est un prêt non rémunéré de l'ANGEM et 1% est un apport personnel. Les délais de remboursement peuvent s'étaler jusqu'à huit ans, avec un différé de trois années pour le remboursement du crédit bancaire².

¹ Décret présidentiel n° 11-133 du 22 mars 2011 relatif au dispositif du micro- crédit.

² Entre 2004 et 2011, les montants des financements étaient de 30.000 dinars pour les crédits destinés à l'achat des matières premières et de 400.000 dinars pour ceux destinés à la création d'activités.

2.2.2.3. Programmes d'intégration à travers l'emploi.

Les programmes d'intégration à travers l'emploi sont nombreux : Dispositif d'aide à l'insertion professionnelle ; Contrat de travail aidé ; et autres programmes dont l'objectif est la création d'emplois d'attente et d'insertion.

a. Dispositif d'aide à l'insertion professionnelle (DAIP)

En plus de ses activités de placement initiales, l'ANEM gère tout un dispositif d'aide à l'insertion professionnelle (DAIP) dont l'objectif est la promotion de l'emploi¹. C'est un dispositif destiné aux jeunes primo demandeurs d'emploi par des financements étatiques. Il est mis en œuvre par l'ANEM et les Directions d'Emploi de Wilaya. Il est structuré en trois types de contrats :

- Le contrat d'insertion des diplômés (CID) pour les jeunes ayant suivi des études supérieures. Pour ce qui est de la rémunération : Elle est de 15.000 pour les diplômés de l'université ayant suivi le cycle long et de 10.000 dinars ceux qui ont le DEUA (03 ans d'études).
- Le contrat d'insertion professionnelle (CIP) pour les jeunes ayant le niveau secondaire et les sortants des CFPA. Pour ce type de contrat, la rémunération est de 8000 dinars.
- Le contrat de formation-insertion (CFI) pour les jeunes sans formation, ni qualification. La rémunération est de 12000 dinars pour ceux qui sont insérés dans des chantiers, de 6000 dinars pour ceux insérés dans des unités de production et de 4000 dinars pour les artisans.

b. Contrat de travail aidé (CTA)

A l'issue du DAIP, il est prévu un autre type de contrat, il s'agit du Contrat de travail aidé (CTA). Celui-ci consacre une contribution financière mensuelle de l'Etat au salaire du poste, dans le but d'encourager le recrutement des jeunes primo demandeurs d'emploi sans expérience.

La contribution de l'Etat au salaire du poste se fait à travers une subvention mensuelle de : 12.000 dinars pour les universitaires ; 10.000 dinars pour les techniciens supérieur et 8.000 dinars pour les diplômants de la formation professionnelle et du système éducatif.

¹ Décret exécutif n° 08-126 du 13 19 avril 2008 relatif au dispositif d'aide à l'insertion professionnelle.

2.2.2.4. Autres programmes de création d'emplois

Ces programmes sont résumés dans le tableau suivant :

Dispositif de Travaux d'Utilité Publique à Haute Intensité de Main d'Œuvre (TUP-HIMO)	Mis en place par décret exécutif n° 96-232 du 29 juin 1996 portant création et fixant les statuts de l'ADS et décret présidentiel n° 96-330 du 07 octobre 1996 portant approbation de l'accord de prêt n° 4006 AL signé entre l'Algérie et la Banque Mondiale (1997-2000). Il est reconduit depuis 2001 sur les fonds publics de l'Etat.
	Personnes concernées : Chômeurs, sans qualification, âgés entre 18 et 59 ans issus des communes à un fort taux de chômage et faibles en ressources financières et dont les infrastructures sont dégradées.
	Objectifs : Création massive de l'emploi temporaire, Entretien et la réhabilitation des infrastructures publiques par l'exécution de travaux à utilité économique et impact social ; Promotion du tâcheronnat local.
	Avantages accordés : Favoriser les microentreprises (tâcherons) dans les projets dont les travaux à effectuer ne nécessitent pas une main d'œuvre qualifiée. Pour les chômeurs insérés : une rémunération de 18.000 DA, une assurance pendant la durée du chantier (03 mois) et une couverture sociale pour une période d'une année.
Dispositif Blanche Algérie. C'est une déclinaison du programme (TUP-HIMO)	Personnes concernées : lancé en 2005, ce dispositif d'adresse aux tâcherons qui remplissent les conditions suivantes : être Chômeur inscrit à la commune d'implantation du projet ; avoir entre 18 et 40 ans et avoir un minimum niveau d'instruction. Pour les chômeurs : avoir l'âge de 8 à 59 ans, sans niveau d'instruction
	Objectifs : La création de très petites entreprises pour l'entretien et l'amélioration du cadre de vie de la population (nettoyage des quartiers et des plages en période estivale). Permettre l'insertion des chômeurs, surtout les exclus du système scolaire.
	Avantages accordés : Pour les tacherons : décrocher jusqu'à 4 contrats ; obtenir une carte d'artisan ; bénéficier d'une couverture sociale d'une période d'une année ; Pour les chômeurs ; une rémunération égale au SNMG ; une assurance ; Une couverture sociale pour une période d'une année. La durée du contrat est de trois mois renouvelables trois fois.
Dispositif d'Insertion Sociale des Jeunes Diplômés (PID)	Décret exécutif n° 08-127 du 30 avril 2008 relatif au dispositif d'insertion sociale des jeunes diplômés.
	Personnes concernées : Jeunes diplômés de l'enseignement supérieur ainsi que les techniciens supérieurs des établissements de formation publics ou privés agréés. Etre âgé entre de 19 à 35 ans.
	Objectifs : L'insertion professionnelle des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur et des techniciens supérieurs des établissements de formation publics ou privés agréés, afin de leur permettre d'acquérir une expérience professionnelle et de promouvoir leur employabilité.
	Avantages accordés : L'indemnité attribuée bénéficiaires est : 10.000 DA par mois pour les diplômés de l'université et à 8.000 DA par mois pour les techniciens supérieurs. Bénéficier de l'assurance et des prestations d'assurance sociale en matière de maladie, de maternité, d'accident de travail et de maladie professionnelle. La durée d'insertion : une année renouvelable une fois.
	Décret exécutif n° 09-305 du 10 septembre 2009 relatif au dispositif d'activité d'insertion sociale. Décret exécutif n° 12-78 du 12 février 2012 modifiant et complétant le décret exécutif n°09-305 du 10 septembre 2009

Dispositif d'Activités d'Insertion Sociale (DAIS) ex (ESIL)	Personnes concernées : Les personnes en situation de précarité sociale, notamment les déperditions scolaires, âgés entre 18 et moins de 60 ans.
	Objectifs : Insertion dans des postes d'emploi temporaires relevant des travaux ou services d'utilité publique et sociale initiés par les collectivités locales, les services techniques ou les partenaires du développement local (entreprises, artisans établissement intervenant dans le domaine social ou des services).
	Avantages accordés : Une indemnité de 6.000 DA par mois ; Bénéficiaire des prestations d'assurance sociale. La durée d'insertion est deux années, renouvelables deux fois.

Par ailleurs, dans la législation du travail¹, le marché de l'emploi algérien peut recevoir la main d'œuvre étrangère, sous réserve d'une autorisation préalable. Les dispositions de la loi n° 81-10 relative aux conditions d'emploi des travailleurs étrangers autorisent les entreprises étrangères installées dans le pays dans le cadre de la réalisation des projets pour le compte de l'Etat à ramener la main d'œuvre étrangère.

De ce qui précède, nous pouvons dire que la législation du travail et les différents dispositifs d'emploi présentés ci-dessus témoignent de la forte présence de l'Etat algérien sur le marché de l'emploi. La question de l'emploi demeure toujours une préoccupation majeure des pouvoirs publics.

2.2.3. Evaluation des dispositifs de création d'emplois

Nous procédons maintenant à l'évaluation de ces dispositifs publics de création d'emploi. Les données utilisées sont tirées des publications de l'ONS (Algérie en quelques chiffres) et des bulletins d'information statistique publiés par le Ministère de l'industrie et des mines. Nous commençons par l'évaluation des dispositifs de création d'emploi par la création d'activités : ANSEJ, CNAC et ANGEM. Ensuite, nous procédons à l'évaluation des dispositifs d'insertion sociale : DAIS et ESIL et TUPHIMO. En ce qui concerne le DAIP, son évaluation sera abordée dans la section portant sur l'analyse du marché de l'emploi algérien selon les données de l'ANEM.

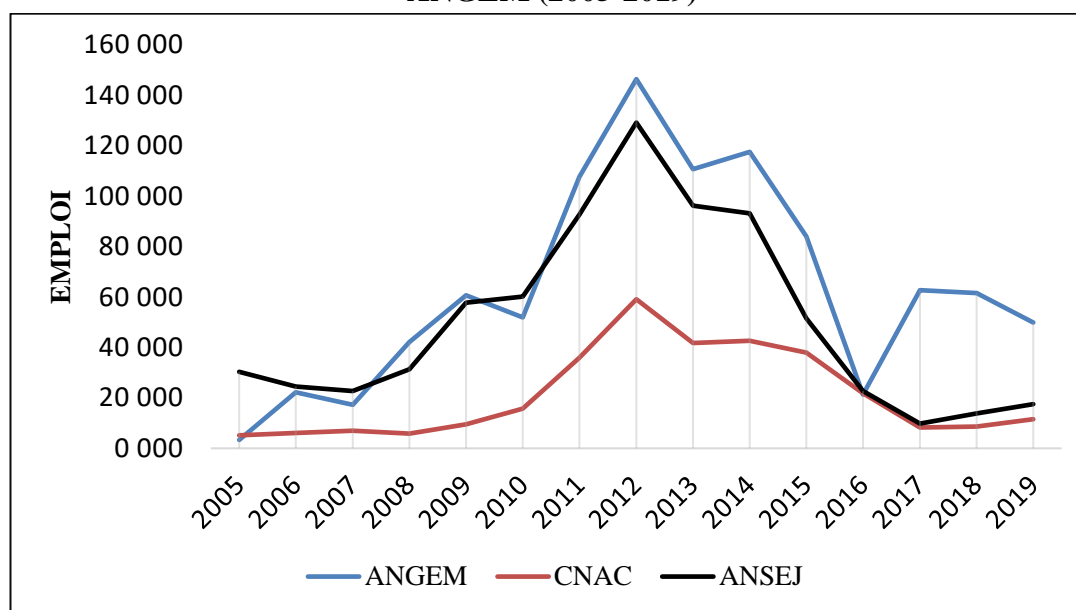
2.2.3.1. Evaluation des dispositifs de création d'emploi par la création d'activités

Comme le montre le graphe n° 5 ci-après, durant toute la période allant de 2005 jusqu'au 31/12/2019, parmi les trois dispositifs (ANSEJ, CNAC et ANGEM), celui qui contribue le plus à la création d'emploi en Algérie est le dispositif ANGEM ; celui de l'ANSEJ vient en deuxième position et le dispositif CNAC vient en troisième position. Cette situation s'explique essentiellement par le fait que : le public visé par l'ANGEM est plus large (avoir 18 ans et plus) et la nature des projets financés qui sont très réduits.

¹ Loi n°81-10 du 11 juillet 1981 relative aux conditions d'emploi des travailleurs étrangers.

Globalement, la création annuelle d'emploi était croissante pour les trois dispositifs jusqu'à 2012 (soit un TCAM de 36,2%) et par la suite, jusqu'à 2016 pour l'ANGEM et jusqu'à 2017 pour l'ANSEJ et la CNAC, la création annuelle d'emploi est devenue décroissante. Enfin, entre 2017 et 2019, le rythme de création d'emploi à travers ces dispositifs est globalement stationnaire.

Graphe n° 5 : Evolution des emplois créés dans le cadre des dispositifs ANSEJ, CNAC et ANGEM (2005-2019)



Source : Exploitation des données de l'ONS, Algérie en Quelques Chiffres : n° 31-49 et les données du Ministère de l'industrie et des mines, Bulletin d'information statistique de la PME : n°29, 30, 33 et 35.

Le bilan global de ces trois dispositifs jusqu'au 31/12/2019 est présenté dans le tableau n°8 ci-dessous. Il est important de signaler que ce bilan est établi sur la base du nombre de projets financés dans le cadre des trois dispositifs, non pas sur la base du nombre de projets opérationnels.

Tableau n° 8 : Bilan global des emplois créés à travers les dispositifs ANSEJ, CANC et ANGEM (situation arrêtée au 31/12/2019)

Dispositif	ANSEJ	CNAC	ANGEM
Période	1997-2019	2004-2019	2005-2019
Nombre de projets financés	385 166	150 278	919 985
Emplois correspondants	919 397	317 194	1 352 170
Montant d'investissement (U=10 ⁶ DA)	1 244 330	505 241	60 694
Nombre d'emplois par projet	2	2	1
Coût moyen d'emploi (U= DA)	1 353 420	1 592 846	44 886
Création moyenne d'emploi par an	39 974	19 825	90 145

Source : Exploitation des données de l'ONS, Algérie en Quelques Chiffres : n° 31-49 et les données du Ministère de l'industrie et des mines, Bulletin d'information statistique de la PME : n°29, 30, 33 et 35.

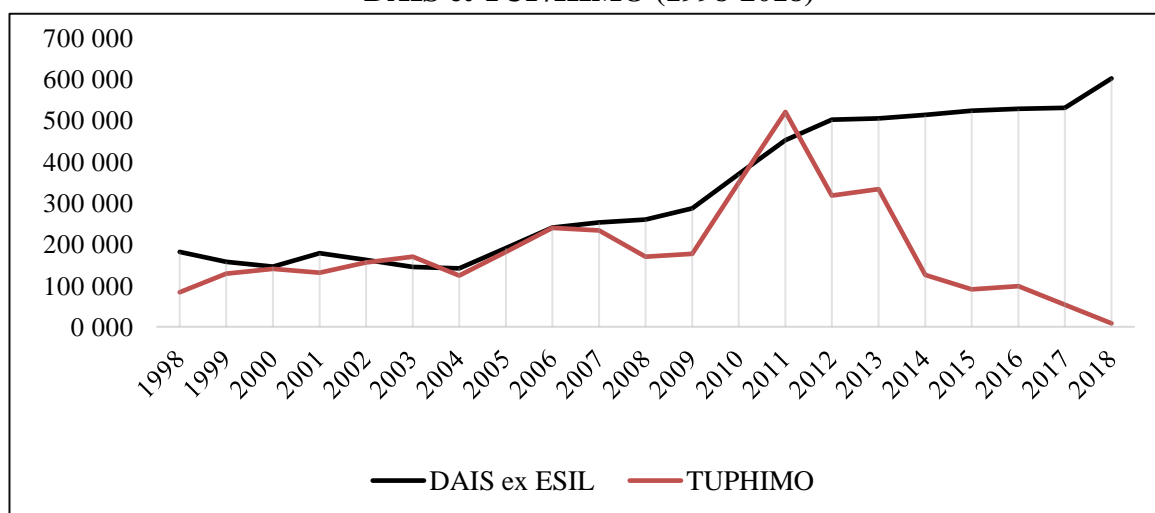
A la lecture du tableau n° 8, il ressort clairement que :

- Le nombre de projets financés dans le cadre du dispositif ANGEM est plus important comparativement aux deux autres dispositifs. Ces financements sont concentrés dans la Très petite industrie avec (39,66%) ; les services (19,87%) ; l'artisanat (17,59%) et l'agriculture (13,62%)¹.
- Le nombre d'emplois par projet est de 2 pour l'ANSEJ et CNAC et de 1 pour l'ANGEM ;
- Le coût moyen d'un emploi est nettement plus faible dans le dispositif ANGEM et plus élevé dans le dispositif CNAC. 90,46% de projets réalisés dans le cadre du dispositif ANGEM consistent en des financements d'achat de matières premières ; contre 9,54% qui sont des financements triangulaires.
- La création moyenne d'emplois par an est plus élevée dans le dispositif ANGEM et plus réduite dans le dispositif CNAC. Près de 65% de la demande additionnelle d'emploi est prise en charge par ces dispositifs : la contribution moyenne des trois dispositifs réunis à l'emploi s'élève à 149.944 emplois par an ; tandis que, la population active augmentait en moyenne de 231.214 personnes par an entre 2005 et 2019.

2.2.3.2. Evaluation des dispositifs d'emplois d'insertion

Le graphe n°6 ci-après indique que la contribution des dispositifs DAIS et TUP/HIMO à la régulation de l'emploi est considérable².

Graphe n°6 : Evolution des emplois créés dans le cadre des dispositifs DAIS et TUP/HIMO (1998-2018)



Source : Exploitation des données de l'ONS, Algérie en Quelques Chiffres : n° 31-49

¹ DIM (2020), *Bulletin d'information statistique de l'entreprises, données de l'année 2019*, n°36 éditions d'avril 2020, p.22

² Le bilan du dispositif « Blanche Algérie » est inclus dans le celui TUP/HIMO.

Le nombre d'emplois d'insertion créés dans le cadre du dispositif DAIS a suivi une évolution globalement croissante durant la période considérée, surtout entre 2008 et 2012. Par contre, dans le cadre du dispositif TUP/HIMO, l'évolution de la création d'emploi a été globalement croissante entre 1998 et 2001, mais par la suite, elle est devenue décroissante, car les crédits alloués à ce dispositif sont de plus en plus faibles.

Les emplois d'insertion créés à travers le dispositif d'insertion sociale sont concentrés dans les activités suivantes : les collectivités locales et les administrations publiques (59%) ; l'éducation nationale (17,5%) et les services et économie publique 11,2%.

Durant la période 2015-2018, le coût moyen d'un emploi créé à travers ce dispositif est estimé à 52.579 dinars par emploi.

Tableau n° 9 : Répartition des emplois d'insertion créés dans le cadre du dispositif d'activités d'insertion sociale (DAIS) par secteur d'activité

Secteur d'activité	2015	2016	2017	2018	Total	%
Administration ¹	308 446	311 800	313 288	354 829	1 288 363	59,0
Agriculture/ Forêt	8 605	8 605	8 482	3 608	29 300	1,3
Services/Eco.pub	65 492	65 492	65 732	48 112	244 828	11,2
Education nationale	86 420	87 080	87 996	120 281	381 777	17,5
Industrie	4 573	4 573	4 241	1 203	14 590	0,7
Justice	2 239	2 239	2 120	1 804	8 402	0,4
Santé	25 751	25 851	25 975	42 098	119 675	5,5
BTP/Hydraulique	4 857	4 857	4 770	6 014	20 498	0,9
Associations	13 062	13 181	13 783	21 651	61 677	2,8
Artisanat, Privé	3 903	3 903	3 710	1 804	13 320	0,6
TOTAL Emplois d'insertion créés.	523 348	527 581	530 097	601 404	2 182 430	100,0
Crédits alloués (en 10 ⁶ DA)	39 730	33 120	19 566	22 333	114 750	

Source : Exploitation des données de l'ONS, Algérie en Quelques Chiffres : n° 31-49

En ce qui concerne le dispositif TUP/HIMO, durant la période 2014-2017, l'écrasante majorité des emplois d'insertion ont été créés dans les activités suivantes : 32,7% dans le programme « Blanche Algérie » ; 30,72% dans les forêts ; 12,17% dans l'hydraulique et 10,88% dans l'entretien routier. Le coût moyen d'un emploi créé à travers ce dispositif, durant la période 2014-2017, peut être estimé à 167.028 dinars.

¹ L'administration englobe les collectivités locales et administrations publiques.

Tableau n° 10 : Répartition des emplois d'insertion créés dans le cadre du dispositif travaux d'utilité publique à haute intensité de main d'œuvres (TUP/HIMO)

Secteur d'activité	2014	2015	2016	2017	Total	%
Environnement (Blanche Algérie)	37 516	39 096	28 945	-	105 557	32,70
Forêt	24 672	25 056	49 440	0 000	99 168	30,72
Hydraulique	22 920	10 452	5 904	-	39 276	12,17
Entretien Routier	18 252	10 512	6 360	-	35 124	10,88
Santé	4 596	1 896	2 208	0 980	9 680	3,00
Agriculture	2 868	0 192	0 408	-	3 468	1,07
Education nationale	12 036	1 632	3 144	5 232	22 044	6,83
Solidarité nationale	0 600	1 824	0 384	2 181	4 989	1,55
Intérieur et des CL	1 788	0 216	1 500	-	3 504	1,09
TOTAL Emplois d'insertion créés	125 248	90 876	98 293	8 393	322 810	100,00
Crédits alloués (en 10 ⁶ DA)	19 444,38	18 708,78	14 747,53	1 017,63	53 918	

Source : Exploitation des données de l'ONS, Algérie en Quelques Chiffres : n° 31-49

Il est important de remarquer que les emplois créés dans le cadre de ces dispositifs d'insertion sont temporaires avec des rémunérations minimales. Ils répondent beaucoup plus à des considérations sociales qu'économiques. Théoriquement, ces dispositifs permettraient l'accès à des emplois stables et décents. Il se trouve que dans la réalité, pour beaucoup de personnes, ils ont remplacé le chômage par la précarité¹.

Pour conclure, nous pouvons dire que l'Etat algérien a consenti énormément d'efforts pour venir à bout du phénomène du chômage. Depuis l'application du plan d'ajustement structurel en 1994, plusieurs dispositifs d'emploi ont vu le jour. Les dispositifs de création d'emplois par la création d'activités (ANSEJ, CNAC et ANGEM) ont permis, jusqu'à la fin de l'année 2019, la création de plus de 2,5 millions d'emplois directs.

En outre, dans l'histoire de l'Algérie indépendante, nous pouvons distinguer globalement trois grandes phases de l'évolution du phénomène du chômage². Une première phase, de l'indépendance jusqu'à la fin des années 1980, où le taux de chômage était globalement décroissant (de 1966 à 1985, le taux de chômage avait passé de 34% à 10%). Une seconde phase, durant toute la décennie 1990, où le taux de chômage était croissant (durant l'année 2000, le taux de chômage avait atteint 30%). Enfin, une troisième phase, qui peut être scindée en deux sous périodes : la première qui

¹Ahouari, Z. (2019). *Les jeunes Algériens face à une politique d'emploi démesurée : les programmes d'insertion professionnelle et sociale soutiennent la précarité*. Cahiers de recherche sociologique, (66-67), pp.97-118.

²Lassassi M. et Hammouda N. E. *50 ans d'indépendance : Quelle évolution de la situation du marché du travail en Algérie ?* Les cahiers du CREAD, n°100-2012, p.108

s'étale jusqu'à 2013 où le taux de chômage a suivi une tendance décroissante ; la seconde phase, qui s'étale de 2014 à 2019, où le taux de chômage a repris sa tendance à la croissance.

Les facteurs explicatifs de cette évolution sont liés à la fois à l'offre et à la demande d'emploi. Les déterminants de la demande d'emploi sont essentiellement d'ordres démographiques, sociologiques et économiques. Quant aux déterminants de l'offre, ils sont liés aux politiques économiques adoptées, aux politiques d'emploi et surtout à la conjoncture internationale, comme l'évolution des prix des hydrocarbures au plan international, puisque notre économie dépend dans une large mesure de cette variable¹.

L'analyse du marché de l'emploi en Algérie peut se faire principalement à travers deux sources statistiques, à savoir : les résultats des enquêtes périodiques par sondage sur l'emploi auprès des ménages réalisées par l'ONS et les données fournies par l'ANEM concernant les demandes et les offres d'emplois enregistrées, ainsi que les placements réalisés. Ces sources d'informations permettent de construire une vision globale sur les tendances lourdes de l'évolution du marché de l'emploi en Algérie surtout depuis le début des années 2000. Ce sont deux sources complémentaires dans la mesure où chacune nous renseigne sur des aspects différents de l'emploi en Algérie. Elles n'utilisent pas les mêmes concepts ni la même méthodologie. L'ONS se base sur des enquêtes périodiques auprès des ménages pour cerner la demande d'emploi à travers la population active, tandis que l'ANEM, de par son rôle d'appariement de la demande et de l'offre d'emploi, fournit mensuellement des données détaillées sur les demandes et les offres d'emploi enregistrées et sur les différents placements réalisés.

Section 3 : Analyse du marché de l'emploi algérien selon les données de l'ONS

La méthodologie utilisée par l'ONS s'inspire de la résolution internationale sur les statistiques de la population active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi adoptée par la conférence internationale des statisticiens du travail de Genève de 1982. Les statistiques de l'ONS sont établies conformément aux indicateurs clés du marché du travail définis par le BIT.

Selon les résultats de l'enquête de l'ONS réalisée en mois de mai 2019, les principaux indicateurs du marché du travail algérien sont donnés dans le tableau n° 11 ci-après. Ces indicateurs nous donnent une vision globale sur la situation de l'emploi en Algérie.

¹Oukaci, K. (2012). *L'impact d'un choc des prix du pétrole sur l'économie algérienne*. Roa Iktissadia, (2), 229.

Tableau n° 11 : Quelques indicateurs clés du marché du travail (Mai 2019)

	Masculin	Féminin	Total
Taux d'activité	66,8%	17,3%	42,2%
Taux d'emploi	60,7%	13,8%	37,4%
Taux de chômage	9,1%	20,4%	11,4%
Jeunes (16-24 ans)	23,6%	45,1%	26,9%
Adultes (25 ans et +)	6,8%	17,8%	9,1%
Taux de chômage de longue durée	5,9%	13,5%	7,4%
Incidence du chômage de longue durée	62,4%	63,5%	62,8%

Source : Etabli à partir de l'enquête de l'ONS, mai 2019

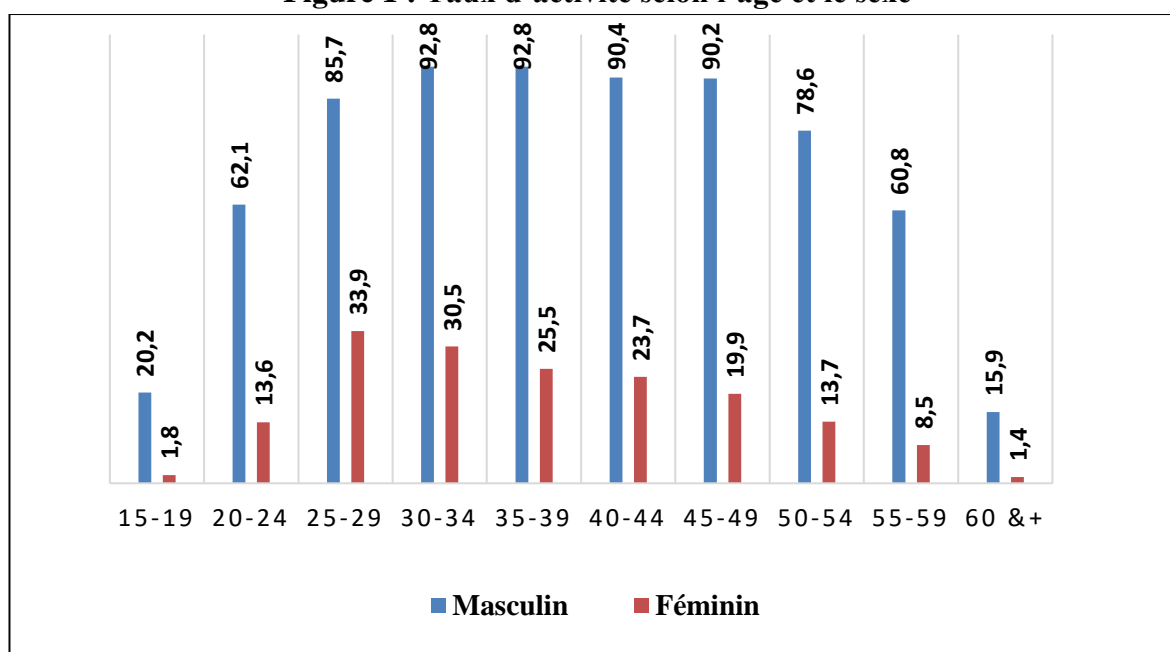
Dans ce qui suit, nous abordons, d'une façon plus détaillée, les principaux paramètres de l'emploi, à savoir : la population active ; la population occupée et la population en chômage.

2.3.1. Population active

D'après l'enquête de l'ONS portant sur l'activité, l'emploi et le chômage, réalisée durant le mois de mai 2019, la population active du moment en Algérie est estimée à 12.730.000 personnes avec un taux d'activité de 42,2%. Ce dernier demeure faible, comparativement au taux d'activité dans le monde qui dépasse les 60% selon les estimations du BIT à la même année.

La figure ci-après montre que le taux d'activité est nettement plus faible chez les femmes par rapport aux hommes. Elle montre aussi que le taux d'activité est plus faible chez les jeunes âgés de moins de 20 ans ainsi que les personnes âgées de 60 ans et plus.

Figure 1 : Taux d'activité selon l'âge et le sexe



Source : Réalisé à partir de l'enquête emploi 2019 (ONS)

En outre, le taux d'activité est de plus en plus croissant jusqu'à l'âge de 29 ans pour les femmes et 39 ans pour les hommes. Par la suite, il devient progressivement décroissant pour les autres tranches d'âge.

En ce qui concerne le faible taux d'activité avant l'âge de 20 ans, il s'explique, fondamentalement, par le fait qu'un grand nombre de personnes de cette tranche d'âge sont : soit scolarisées, soit étudiants ou soit stagiaires dans des centres de formation. Quant à la baisse du taux d'activité chez les femmes à partir de 30 ans, elle est liée, dans une large mesure, au mariage qui contraint une bonne partie des femmes actives à quitter le monde du travail¹.

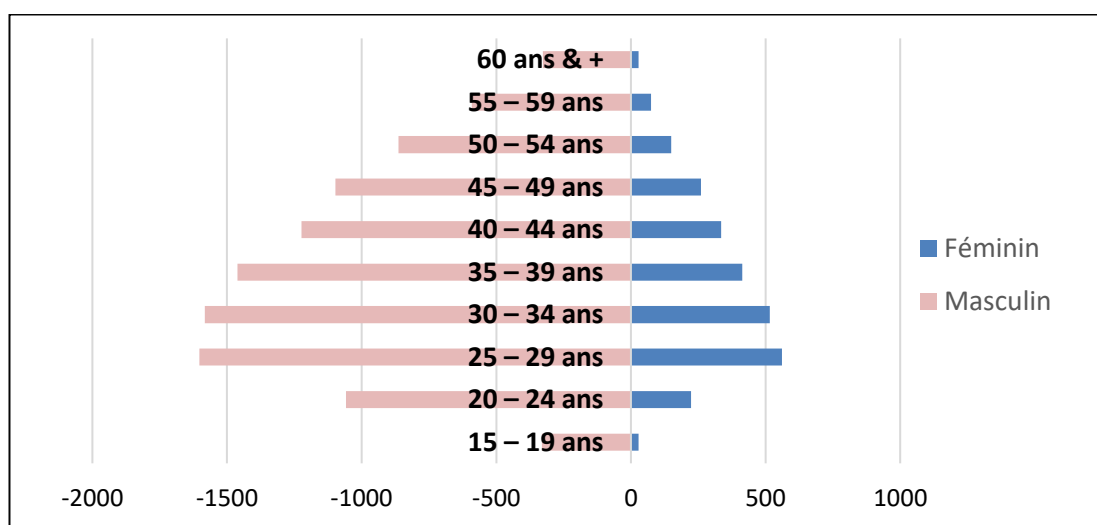
Il y a lieu de remarquer que le taux d'activité croît avec l'évolution du niveau d'instruction pour les femmes. Quant aux hommes, le taux d'activité est plus important pour les cycles primaire et secondaire ; puis, il diminue progressivement avec l'évolution du niveau d'instruction.

2.3.1.1. Structure de la population active par sexe et par tranche des âges

D'après la même enquête, sur le total des actifs à la même période, 10.140.000 personnes sont des hommes (79,6%) et 2.591.000 personnes sont des femmes (20,4%). Ce qui signifie que près de quatre actifs sur cinq sont des hommes. D'ailleurs, le taux d'activité chez les hommes (66,7%) est nettement supérieur au taux d'activité chez les femmes (17,3%).

Malgré une progression de la participation des femmes au marché du travail, il n'en demeure pas moins que beaucoup d'efforts restent encore à faire pour permettre à de nombreuses femmes de devenir actives.

Figure n° 2 : Structure de la population active par sexe et par tranche des âges (2019)



Source : Réalisé à partir de l'enquête de l'ONS « Activité, emploi et chômage », mai 2019, n°, n°879

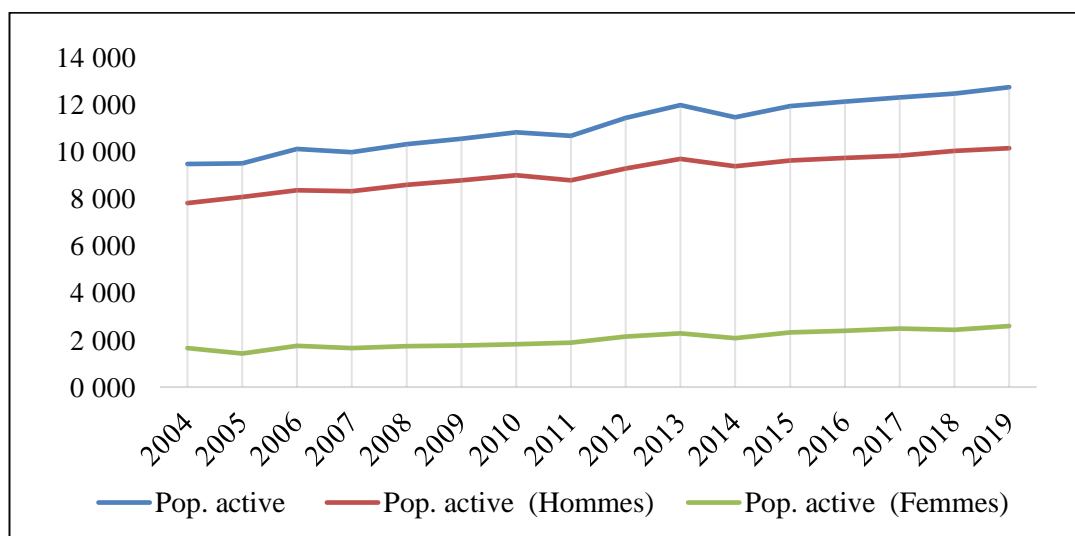
¹Lassassi M. et Hammouda N. E. (2012). *Le fonctionnement du marché du travail en Algérie : population active et emplois occupés*. Région et Développement n° 35-, pp.99-120, p.101

Par ailleurs, la population active algérienne se caractérise par sa jeunesse : 46,4% des actifs ont un âge inférieur à 35 ans et plus de 61% ont un âge inférieur à 40 ans.

2.3.1.2. Evolution de la population active

S'agissant de l'évolution de la population active, comme le montre le graphe ci-après, elle a été globalement croissante durant toute la période allant de 2004 à 2019. Soit une augmentation moyenne de 217.333 personnes chaque année, dont plus de 71% sont des hommes.

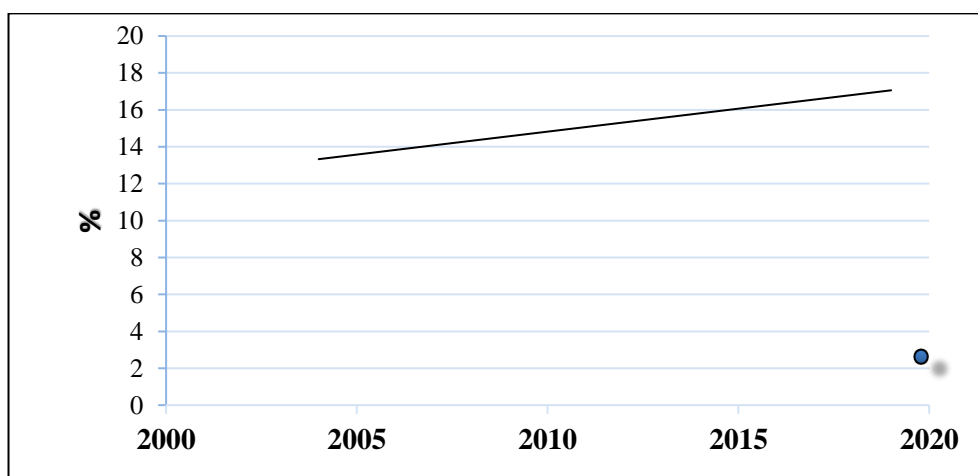
Graphe 7 : Evolution de la population active en Algérie (2004-2019)



Source : Réalisé sur la base des enquêtes de l'ONS.

Le taux de croissance annuel moyen (TCAM) de celle-ci durant la période considérée est près de 2%. Celui des femmes est nettement supérieur à celui des hommes, avec respectivement 3,01% et 1,76%. D'ailleurs, comme le montre le graphe ci-après, le taux d'activité féminine a connu une évolution favorable durant la période 2004-2019.

Graphe n° 8 : Evolution du taux d'activité féminine (2004-2019)

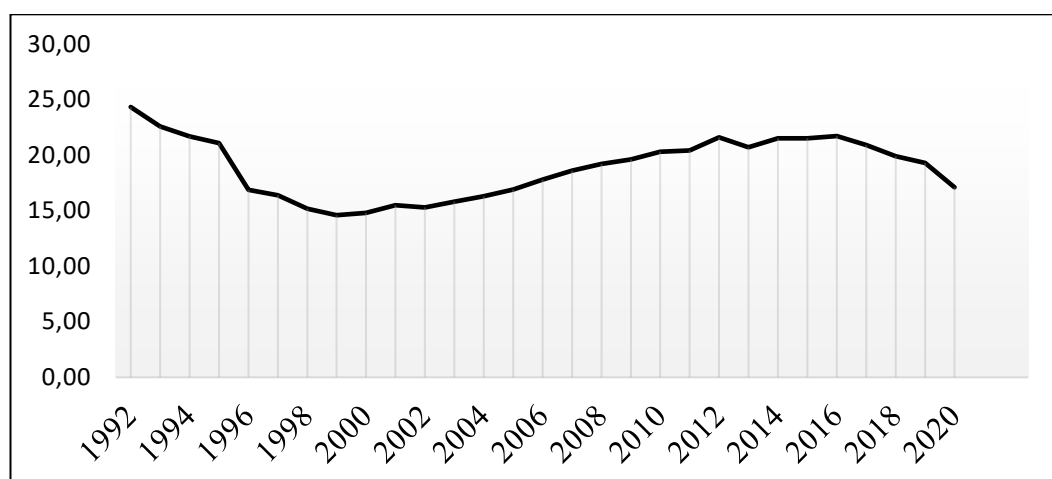


Source : Réalisé sur la base des enquêtes de l'ONS.

De ce fait, la population active féminine croit plus vite que la population active masculine. Les principaux facteurs explicatifs de cette évolution sont : le taux de scolarisation féminin, le nombre de femmes diplômées, le taux d'urbanisation, les dispositifs publics de création d'emploi, etc. L'ensemble de ces éléments ont connu une évolution favorable en Algérie durant les deux dernières décennies.

Il faut dire que dans les années à venir, les contraintes démographiques pèseront davantage sur la demande d'emploi en Algérie, car le taux d'accroissement naturel de la population, qui était décroissant depuis les années 1980, a connu une tendance croissante durant toute la période (1992-2016) : il est passé de 18,4‰ en 2000 à 21,7‰ en 2016 pour s'établir à 19,3‰ en 2019¹.

Graphe n° 9 : Evolution du taux d'accroissement naturel (1990-2020)



Source : Réalisé sur la base des enquêtes de l'ONS.

L'impact de cette tendance croissante du taux d'accroissement naturel sur le marché du travail se manifeste environ 20 ans après, c'est-à-dire à partir de 2019, puisque le taux d'activité est très faible pour la tranche d'âge des moins de 20 ans. En conséquence, dans les années à venir (jusqu'à l'an 2035 environ), la demande d'emploi connaîtrait une croissance plus importante que la tendance de la dernière décennie. Jusque-là, durant la période considérée, la demande d'emploi augmentait en moyenne de 217.333 personnes par an.

Les facteurs démographiques et sociologiques exerceront davantage de pression sur le marché du travail et aggraveront le niveau de chômage si le rythme de création de nouveaux emplois ne sera pas revu à la hausse. Entre 2009 et 2010, le nombre de chômeurs a augmenté, mais le taux de chômage a baissé, cela montre à quel point la population active évolue moins vite que la population occupée.

¹ ONS, (2018). *Démographie algérienne 2018*, n° 858, Alger.

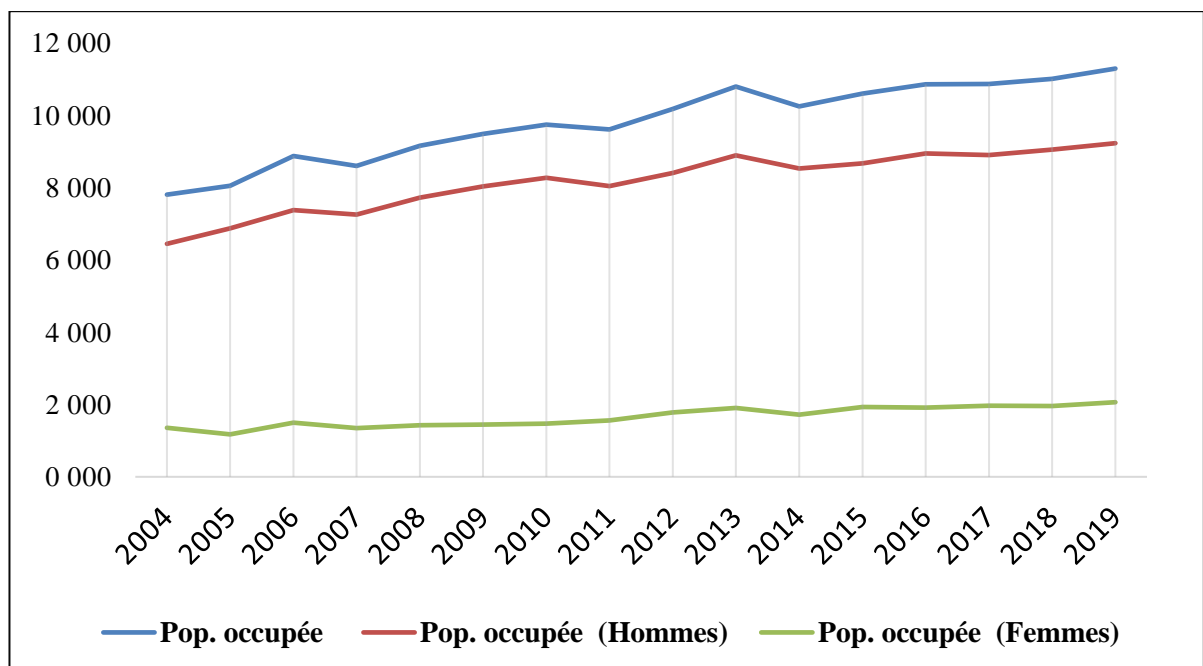
2.3.2. La population occupée

Selon l'enquête sur l'emploi de 2019, la population occupée du moment en Algérie était estimée à 11.208.000, dont 9.210.000 (81,72%) sont des hommes et 2.062.000 (18,2%) sont des femmes. Il s'agit là du même constat que celui de la population active : l'emploi en Algérie est largement dominé par le sexe masculin. La même enquête indique un taux d'emploi de 37,4% au niveau national (avec 60,7% pour les hommes et seulement 13,8% pour les femmes). Comparativement au taux d'emploi dans le monde, qui dépasse 58%, ou de celui des pays à revenu intermédiaire, qui est de 69,9% à la même année¹, le taux d'emploi en Algérie demeure faible.

2.3.2.1. Evolution de la population occupée

Durant la période 2004-2019, la population occupée augmentait en moyenne de 232.000 personnes chaque année, une augmentation supérieure à celle de la population active durant la même période (soit un écart moyen d'environ +17.000 personnes par an). C'est la raison pour laquelle durant la période considérée le taux de chômage était décroissant.

Graphe 10 : Evolution de la population occupée en Algérie (2004-2019)



Source : Réalisé sur la base des données de l'ONS.

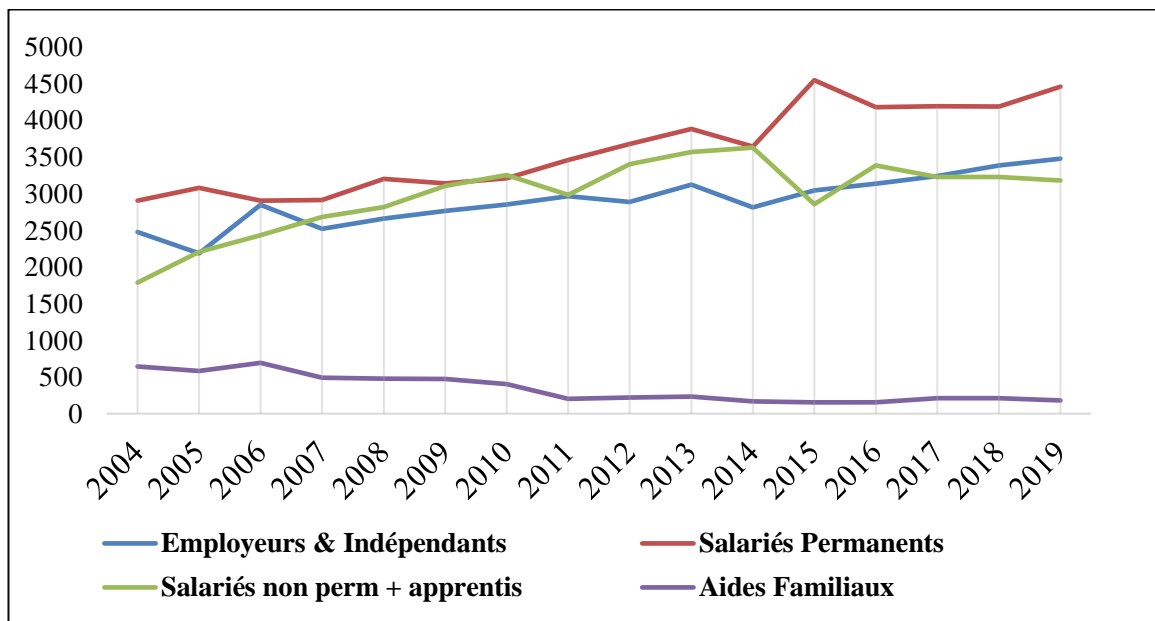
Sans doute, les différentes politiques publiques qui ont permis la création d'un nombre important de postes d'emploi n'ont pas été sans conséquences sur l'évolution du niveau de l'emploi. Au fur

¹ OIT (2020), *Emploi et question sociales dans le monde, tendances 2019*, BIT, Genève, p.24

et à mesure que les dispositifs évoluent, le volume de la population occupée augmente et la population au chômage diminue¹.

La répartition de la population occupée par situation professionnelle se présente comme suit : les salariés permanents occupent la première position avec 39,48% ; suivis des employeurs et indépendants avec 30,79% ; puis les salariés non permanents et apprentis avec 28,14% ; enfin les aides familiaux avec 1,6%. Cette structure de la population occupée témoigne que l'emploi en Algérie est dominé par le salariat (67,62%). Près de sept occupés sur dix sont des salariés, cette part est plus importante chez les femmes (elle dépasse 78%).

Graphes n° 11 : Evolution de la population occupée par situation professionnelle (2004-2019)



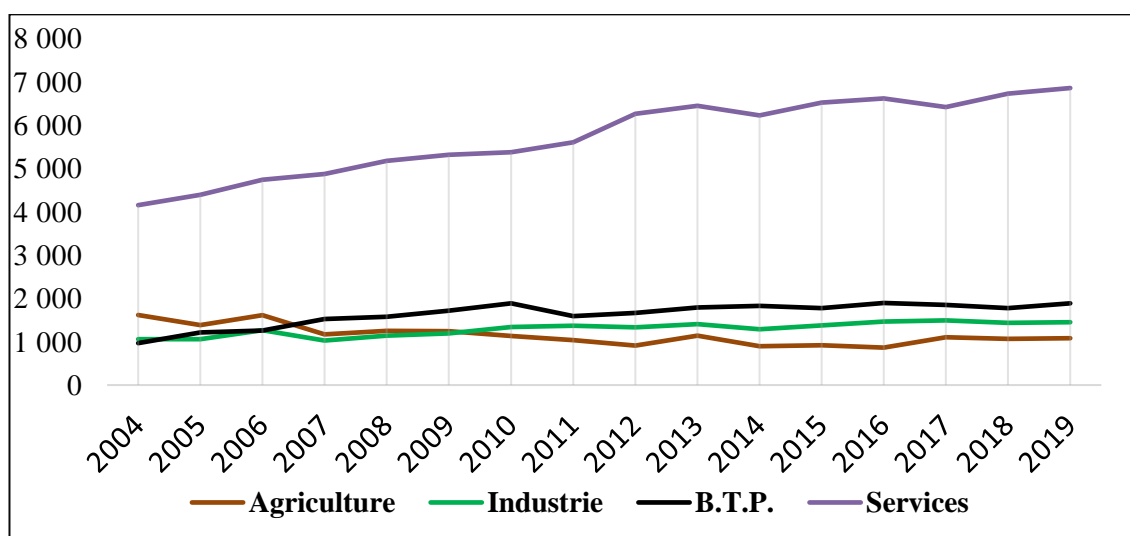
Source : Réalisé à partir des données de l'ONS

Le graphe n° 11 indique que la période 2004-2019 est marquée par une domination du salariat permanent. Quant à la part des salariés non permanents dans l'emploi total, depuis 2017, elle a perdu de son importance au profit de l'auto-emploi. En revanche, les aides familiaux, leur part dans l'emploi total a été décroissante durant la période considérée.

Pour ce qui est de la répartition de l'emploi par secteur d'activité, les services occupent la première position, avec 60,79% dans le total des actifs ; suivi des secteurs du BTP (16,76%), de l'industrie (12,85%) et enfin de l'agriculture (9,6%).

¹Benhabib L. et Adair Ph., (2017). *Une rétrospective des dispositifs de la politique de l'emploi en Algérie (1997-2015) : L'évaluation macroéconomique et l'inégalité d'insertion selon le genre et l'âge*. Communication présentée lors de la 3èmes Journées Economiques et Financières Appliquées JEFA'17, 28-29 avril 2017 : La Tunisie démocratique face à ses nouveaux défis économiques et financiers.

Graphe n° 12 Evolution de la population occupée par secteur d'activité (2004-2019)



Source : Nos regroupements à partir des données de l'ONS

A la lecture du graphe n°12, nous constatons que comparativement aux autres secteurs d'activité, l'emploi dans les services est largement dominant et a connu une croissance considérable durant toute la période considérée. En moyenne, près de quatre emplois sur cinq créés relèvent de ce secteur. L'administration publique vient en première position, avec 16,1% du total des occupés ; suivi par le commerce (15,7%), la santé et l'action sociale (14,9%), le transport et communication (6.5%). L'accroissement de l'offre de main-d'œuvre, suite à la pression démographique et à l'entrée des femmes diplômées sur le marché du travail, a favorisé la création d'emplois dans le secteur des services, surtout dans la fonction publique¹. L'enquête de l'ONS de 2019 montre aussi des disparités considérables selon le sexe : près de 80% de l'emploi féminin est concentré dans l'administration publique, la santé, l'action sociale et les industries manufacturières.

La croissance de l'emploi dans le BTP est plus importante que celle dans le secteur de l'industrie. Le TCAM de l'emploi est de 4,56% dans le BTP et de 2,10% dans l'industrie. Il est à noter que l'investissement public est la principale raison de la relance du secteur du BTP en Algérie. Mais, c'est aussi dans ce secteur que le taux d'informalité est le plus élevé : souvent, ce sont des emplois saisonniers et sans couverture sociale².

Le graphe n° 12 montre aussi une quasi-stagnation de l'emploi dans le secteur industriel depuis 2011 (un TCAM de 0,52% entre 2010 et 2019), ce qui dénote le recul de la place de l'industrie dans l'économie nationale. Pourtant, pour réaliser un développement économique durable, la mise

¹Lassassi M. et Hammouda N. E. (2012). Op.cit. p.115

² Musette M.S., (2013). *Le marché du travail en Algérie : une vision nouvelle ?*, Journées de l'entreprise algérienne : emploi, formation et employabilité- organisées par le FCE, 29 Octobre, Alger, p.8

en place d'une base industrielle solide est plus qu'indispensable¹. C'est le secteur industriel qui permet de réaliser de réels gains de productivité.

Enfin, nous constatons le fléchissement de l'emploi dans le secteur agricole : au début de la période, ce secteur occupait la deuxième position, mais depuis 2010, il devient le dernier : soit une perte totale nette de 534.000 emplois dans ce secteur entre 2004 et 2019.

2.3.2.2. Répartition de la population occupée par secteur juridique

Le tableau n° 12 portant sur la répartition de la population occupée par secteur juridique indique que le secteur privé est le principal employeur en Algérie. 62,2% de la population occupée en 2019 relève de ce secteur, contre seulement 37,8 pour le secteur public.

Tableau n°12 : Répartition de la population occupée par sexe et par secteur juridique(en milliers)

	Hommes		Femmes		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Public	3 007	32,6	1 260	61,1	4 267	37,8
Privé –mixte	6 212	67,4	802	38,9	7 014	62,2
Total	9 219	-	2 062	-	11 281	-

Source : Enquête de l'ONS sur l'activité, l'emploi et le chômage, mai 2019, N°879, p.4

La population occupée masculine est concentrée à 67,4% dans le secteur privé ; tandis que la population occupée féminine est concentrée à 61,1% dans le secteur public. L'emploi dans le public offre plusieurs avantages que le privé n'accorde pas.

2.3.2.3. Emploi dans la fonction publique

Selon la catégorisation de l'emploi dans un contexte mondialisé d'Albagli présentée dans le premier chapitre, les emplois de la fonction publique relèvent du secteur non transférable et constituent une variable d'ajustement pour agir sur le chômage.

D'après les données de la Direction Générale de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative (DGFPPRA), actualisées à la fin de l'année 2019, les effectifs de la fonction publique s'élèvent à 2.160.836 personnes (soit l'équivalent de 19,15% de la population occupée à

¹Robinson J-A, (2010). *Politique industrielle et développement : analyse en termes d'économie politique*, De Boeck Supérieur, « Revue d'économie du développement » N° 4 Vol 18, pp. 21-45.

la même année) dont : 691.828 sont des fonctionnaires (78,30%) et 469.008 sont des contractuels (21,70%).

La répartition des effectifs de la fonction publique par secteurs d'activités et par sexe est présentée dans le tableau suivant :

Tableau n° 13 : Répartition des effectifs de la fonction publique par secteurs d'activités et par sexe (31/12/2019)

Secteurs d'activités	Effectifs	% dans le total	Effectifs féminins	% dans le secteur
Intérieur et Collectivités Locales	612 424	28,34	113 286	18,50
Education Nationale	675 787	31,27	395 544	58,53
Santé Publique	294 663	13,64	169 004	57,36
Enseignement Supérieur	194 927	9,02	73 417	37,66
Finances	77 811	3,60	28 684	36,86
Formation et Enseignement Professionnel	57 724	2,67	21 307	36,91
Justice	42 689	1,98	14 013	32,83
Autres secteurs	204 811	9,48	64 990	31,73
TOTAL	2 160 836		880 245	40,74

Source : DGFPPA, 2020.

Il ressort clairement que les deux ministères, l'éducation nationale et celui de l'intérieur et des collectivités locales, concentrent près de 60% de l'effectif global de la fonction publique. Aussi, 40,74% des effectifs de la fonction publique sont des femmes. Ces dernières sont majoritaires dans le secteur de l'éducation nationale (58,53%) et celui de la santé publique (57,36%).

Selon la même source, près de 70% des effectifs de la fonction publique sont âgés entre 30 et 50 ans. Pour les autres tranches d'âges, les proportions se présentent comme suit : 13,46% pour les moins de 30 ans, 14,35% pour la tranche d'âge 51-59 ans, seulement 1,2% pour les 60 ans et plus. Il y a lieu de dire que « l'emploi public est considéré comme une aubaine pour beaucoup de personnes qui y voient une sécurité de l'emploi, un revenu décent, une couverture sociale généreuse, mais surtout un statut social »¹.

2.3.2.4. Emploi informel

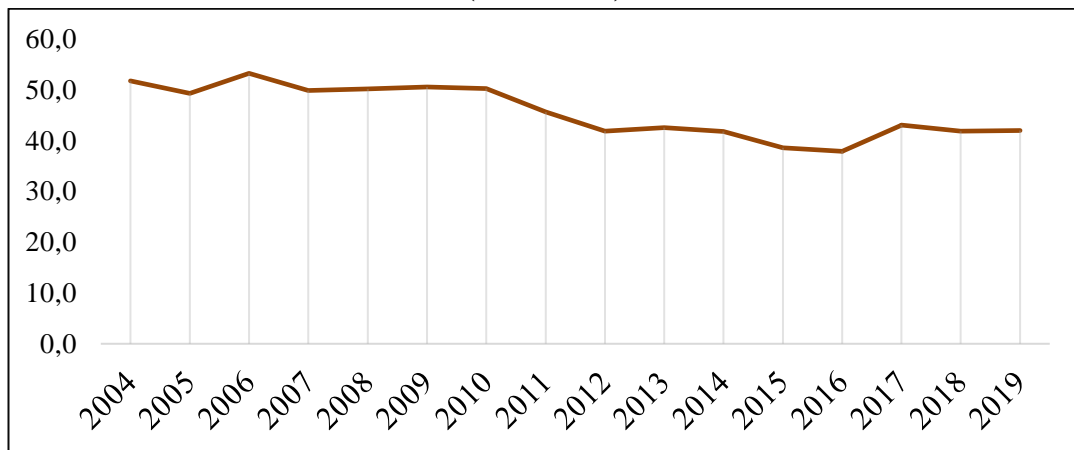
Les éléments de définition de l'emploi informel sont très nombreux. Selon la 17^{ème} conférence internationale du travail, l'emploi informel inclut plusieurs types d'emploi : « les travailleurs à leur compte qui possèdent leurs propres entreprises du secteur informel ; les employeurs qui possèdent leurs propres entreprises du secteur informel ; les travailleurs familiaux non rémunérés, qu'ils travaillent dans des entreprises du secteur formel ou du secteur informel ; les membres de

¹ MHCI, (2017). *Fonctionnement et performance du marché du travail en Algérie*. Rapport 2, p.59

coopératives de producteurs informelles ; les salariés qui occupent un emploi informel, qu'ils soient employés par des entreprises du secteur formel, par des entreprises du secteur informel ou par des ménages comme travailleurs domestiques rémunérés ; les personnes qui travaillent d'une manière indépendante à la production de biens destinés à l'usage final exclusif de leur ménage »¹

Nous abordons ici la question de l'emploi informel en Algérie à travers les statistiques de l'ONS relatives aux personnes non affiliées à la sécurité sociale. D'après cette source, sur le total des occupés, le nombre de personnes non affiliées à la sécurité sociale est estimé à 4.727.000 en 2019. L'évolution de la part des personnes non affiliées à la sécurité sociale dans l'emploi total en Algérie peut être visualisée à travers le graphe n° 13.

Graphe n° 13 : Evolution de la part des non affiliés à la sécurité sociale dans l'emploi total (2004-2019)



Source : établi à partir des enquêtes de l'ONS.

Nous remarquons que le pourcentage des personnes non affiliées dans l'emploi total a été globalement décroissant durant la période 2004-2016, il est passé de 51,6% en 2004 à 37,8% en 2016. Par la suite, cette part devient de plus en plus importante pour s'établir à 41,9% en 2019. Même si ces chiffres sont à relativiser, ils nous renseignent, après tout, sur l'importance de l'emploi informel en Algérie qui semble avoir une fonction traditionnelle de stratégie «anti-crise» et qui concerne principalement les jeunes, les femmes, les moins instruits, les travailleurs indépendants et il prédominant dans les activités de la construction².

Cette situation n'est pas le fruit du hasard, elle est liée à la place de l'économie algérienne au niveau international. Spécialisée dans la production et l'exportation quasi-exclusive des hydrocarbures, notre économie, au lieu de créer des emplois durables dans les secteurs productifs,

¹ Gherbi, H. (2014). *Caractéristiques et déterminants de l'emploi informel féminin en Algérie. Le cas de la wilaya de Bejaia*. Mondes en développement, 166, pp.45-58, p.46.

²Souag, A., Adair, P., & Hammouda, N. E. (2016). *L'emploi informel en Algérie : tendances et caractéristiques (2001-2010)*. Revue MECAS, 12, 12-26.

redistribue les revenus de la rente pétrolière par la création d'un nombre élevé d'emplois dans l'administration ou par la réalisation des programmes publics de développement. A long terme, c'est une situation fragile dans la mesure où tout changement au niveau international entraînerait inévitablement la hausse du niveau de chômage.

2.3.3. Population en chômage

La population en chômage en Algérie est estimée à 1.449.000 personnes en mai 2019, soit un taux de chômage de 11,4%. Il faut dire que l'Algérie a réalisé d'énormes résultats en termes de lutte contre le chômage comparativement aux années 1990 où le taux de chômage dépassait les 30% de la population active. Malgré cela, le taux de chômage demeure élevé comparativement au taux de chômage mondial qui est de 5,4% selon les estimations de l'OIT en 2019¹.

2.3.3.1. Caractéristiques de la population en chômage

Selon les données de l'ONS, les principales caractéristiques de la population en chômage en Algérie durant le mois de mai 2019 peuvent être résumées comme suit :

- Le chômage touche plus les femmes que les hommes, le taux de chômage est de 20,4% chez les femmes et de 9,1% chez les hommes.
- Le taux de chômage des jeunes est deux fois plus élevé que celui des personnes âgées de plus de 30 ans : il est de 29,4% pour la catégorie d'âge inférieure à 20 ans ; 26,2% pour la catégorie (20-24 ans) ; 20,8% pour la catégorie (25-29 ans) et 10,9% pour la catégorie (30-34 ans).
- Ventilés par diplôme, 45,8% des chômeurs n'ont aucun diplôme, 27,8% sont des diplômés de l'enseignement supérieur ; tant dis que les diplômés de la formation professionnelle représentent 26,5%.
- Plus de six chômeurs sur dix (62,9%) sont à la recherche d'un emploi depuis une année ou plus. Le chômage de longue durée devrait susciter l'inquiétude des pouvoirs publics pour plusieurs raisons : c'est un chômage d'exclusion qui favorise l'émergence d'inégalités sociales et participe à l'aggravation du phénomène de la pauvreté. Il est également synonyme de pertes de compétences et du capital humain².
- Le nombre de chômeurs ayant déjà travaillé dans le passé (STR1) est estimé à 683.000 personnes, soit 47,1% de la population en chômage, dont 72,6% sont des hommes. La plupart de cette catégorie de chômeurs travaille comme salariés non permanents dans le secteur privé

¹ <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SL.UEM.TOTL.ZS>

² Decreuse, B. & di Paola, V. (2002). *L'employabilité des chômeurs de longue durée : Mise en perspective des littératures théorique et empirique*. Revue d'économie politique, vol. 112(2), 197-227.

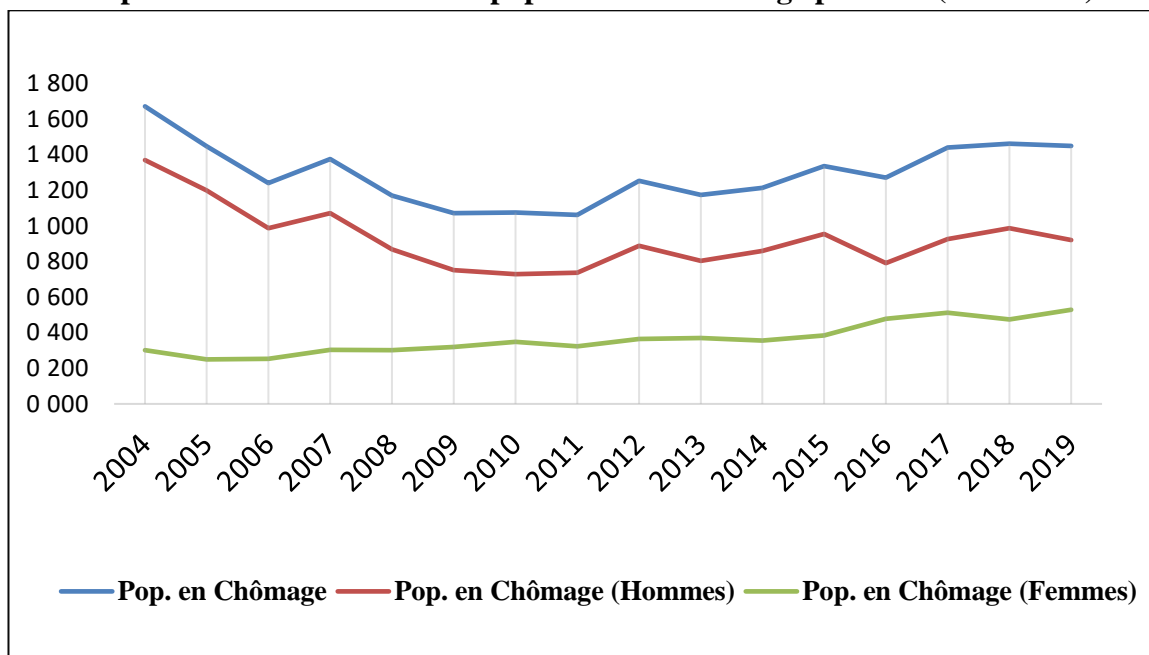
(72,5%). Déclinés par secteur d'activité : 41,8% exerçaient avant dans le secteur des services marchands, 23,2% dans l'administration et 22,4% dans le secteur de la construction.

- La plupart des STR1 (67%) ont quitté leur dernier poste d'emploi indépendamment de leurs volontés (fin de contrat, cessation d'activité de l'entreprise et licenciement).

2.3.3.2. Evolution de la population en chômage

Globalement, le nombre de chômeurs en Algérie a connu une évolution décroissante entre 2004 et 2011, soit une réduction de 610.000 chômeurs. Après, la tendance devient croissante : le nombre de chômeurs a augmenté de 387.000 personnes entre 2011 et 2019. Cette tendance d'évolution globale est valable pour le sexe masculin, mais pas pour le sexe féminin. Le nombre de femmes en chômage a suivi une tendance croissante durant toute la période considérée, il est passé de 301.000 femmes en chômage en 2004 à 320.000 en 2009 et à 529.000 en 2019. En revanche, cette progression favorable de la participation de la femme au monde du travail n'a pas été suivie par une offre d'emploi suffisante.

Graphique n° 14 : Evolution de la population en chômage par sexe (2004-2019)



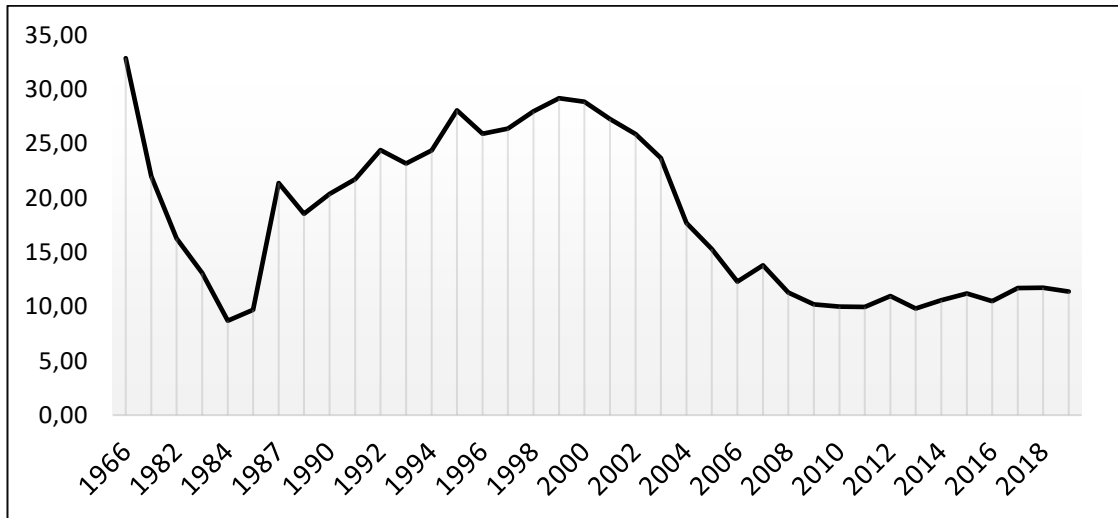
Source : établi à partir des enquêtes de l'ONS.

2.3.3.3. Taux de chômage

Dans l'histoire de l'Algérie indépendante, l'évolution du taux de chômage a connu trois grandes phases distinctes. Durant la première qui s'étale jusqu'au milieu des années 1980, le chômage a connu une baisse considérable. Tandis que dans la deuxième, la pression démographique était

faible et la politique économique de l'époque avait permis la création d'un nombre considérable d'emplois.

Graphe n°15 : Evolution du taux de chômage en Algérie (1966-2019)



Source : Réalisé partir des enquêtes de l'ONS sur l'emploi et Boukha-Hassane, R. & Talahite, F. (2008). Marché du travail, régulation et croissance économique en Algérie. *Revue Tiers monde*, (2), 413-437.

Durant la phase suivante, qui débute en 1984, le taux de chômage a connu globalement une augmentation sans cesse jusqu'à 1999. Durant cette deuxième phase (1984-1999), le taux de chômage a augmenté de plus de 20%. Les principaux facteurs explicatifs de cette recrudescence du chômage sont : l'arrivée de la génération « baby-boom » sur le marché du travail, la chute des prix des hydrocarbures et l'instabilité politique et sécuritaire qu'avait connu le pays durant la décennie 1990.

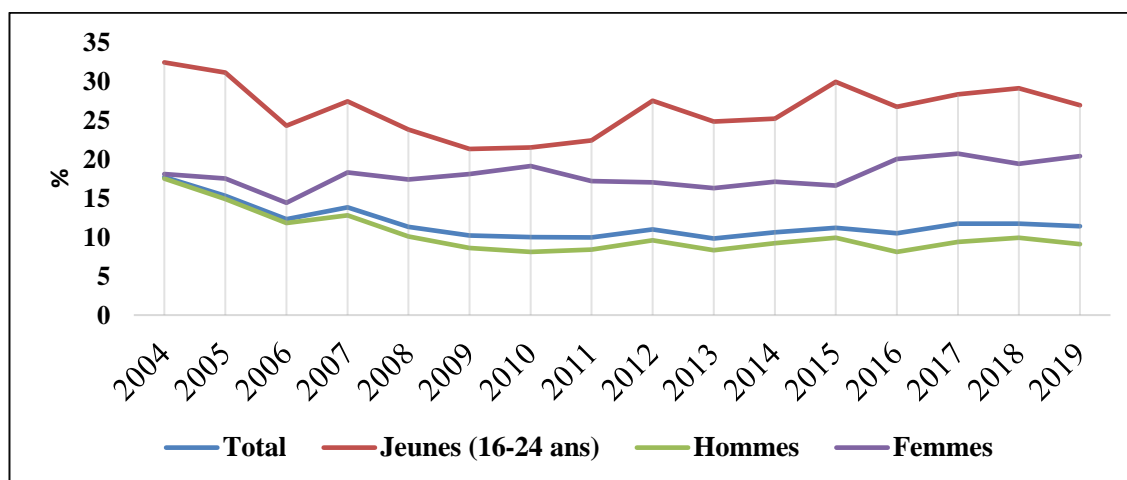
Durant la période 1999-2013, le niveau de chômage a connu une forte baisse, le taux de chômage est passé de 29,2% en 1999 à 9,82% en 2013 (soit un recul de 19,39%). Durant cette troisième phase, suite à une conjoncture favorable au plan international (hausse des prix des hydrocarbures), plusieurs dispositifs publics de création d'emplois ont vu le jour et un nombre important d'emplois, surtout non permanents, ont été créés.

Depuis 2014, le taux de chômage en Algérie a repris sa tendance à la croissance pour se stabiliser globalement aux alentours de 11% entre 2017 et 2019. Bien entendu, cette situation s'explique fondamentalement par la chute des recettes en devise qui a entraîné un recul considérable de l'investissement public, ce qui a entraîné à son tour une récession économique, donc l'augmentation du taux de chômage.

Le graphe n°16 montre clairement que le chômage en Algérie touche fortement les jeunes et les femmes. Sur toute la période 2004/2019, le taux de chômage des jeunes (16-24 ans) et le taux de

chômage des femmes sont supérieurs au taux de chômage global. Par contre, le taux de chômage des hommes se situe à un niveau inférieur du taux de chômage global.

Graphe n°16 : Evolution du taux de chômage des jeunes et par sexe.



Source : établi à partir des enquêtes de l'ONS.

Selon les résultats des enquêtes de l'ONS sur l'emploi, durant la période 2011-2019, le taux de chômage a connu une augmentation pour tous les niveaux d'études, à l'exception du niveau moyen. Ainsi, le taux de chômage des diplômés de la formation professionnelle et celui des diplômés de l'enseignement supérieur progressent plus rapidement durant la période considérée.

Tableau n°14 : Evolution du taux de chômage par du taux de chômage selon le niveau d'instruction et le diplôme obtenu

	2011	2015	2019
Niveau d'instruction			
Sans instruction	2,5	3,6	3
Primaire	6,3	7,7	6,8
Moyen	12,6	13,4	11,8
Secondaire	8,6	10,1	10,6
Supérieur	15,2	14,1	17,4
Diplôme obtenu			
Aucun diplôme	8,2	9,8	8,7
Diplômé de la formation	12,4	13,4	13,5
Diplômé de l'enseignement supérieur	16,1	14,1	18

Source : Réalisé à partir des enquêtes de l'ONS sur l'emploi, 2011, 2015 et 2019.

Ce constat nous renseigne sur l'inadéquation entre les qualifications disponibles et les besoins de l'économie en termes d'emplois (mismatching). « Le système d'éducation et de formation se déconnecte de plus en plus du marché du travail, lequel absorbe plus facilement les demandeurs

non qualifiés »¹. Cette situation entraîne un gaspillage de ressources et, par la suite, le déclin du capital humain. C'est la raison pour laquelle l'Etat se propose pour recruter un nombre important de diplômés, surtout les diplômés de l'enseignement supérieur².

2.3.4. Halo du chômage

La population qui se situe dans le « halo du chômage » est estimée à 1.583.000 personnes, dont 58,8% sont des femmes et 53,8% ont un âge inférieur à 30 ans. Comme le montre le tableau n°15, cette catégorie se caractérise par son faible niveau d'instruction : 50,1% ont un niveau ne dépassant pas le secondaire et 69,1% n'ont aucun diplôme.

Tableau n° 15 : Population qui se situe dans le halo du chômage (2019)

	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Age						
15-19 ans	146	22,3	89	9,5	234	14,8
20-29 ans	272	41,6	346	37,2	617	39
30-39 ans	89	13,6	252	27,1	342	21,6
40-49 ans	68	10,4	179	19,2	246	15,6
50-59 ans	78	12	64	6,9	143	9,1
Niveau d'instruction						
Sans instruction	20	3,1	81	8,7	102	6,4
Primaire	72	11,1	97	10,4	169	10,7
Moyen	276	42,4	246	26,4	522	33
Secondaire	171	26,3	250	26,9	421	26,6
Supérieur	112	17,1	257	27,6	368	23,3
Diplôme						
Aucun	489	75	604	64,9	1094	69,1
Formation Professionnelle	106	16,3	159	17,1	266	16,8
Enseignement supérieur	57	8,7	167	17,9	224	14,1

Source : ONS, Activité, emploi et chômage, Mai 2019

Les principales raisons de renonce à la recherche d'emploi sont : 28% pensent qu'il n'y a pas de postes d'emploi ou parce qu'ils n'ont pu trouver un emploi par le passé (le chômage découragé) ; 26,7% pour des raisons familiales (la quasi-totalité sont des femmes) et 21,6% suivent encore un enseignement ou une formation.

¹Talahite, F. (2010). *Réformes et transformations économiques en Algérie* (Doctoral dissertation, Université Paris-Nord-Paris XIII), p.107

² Talahite, F Op.cit.

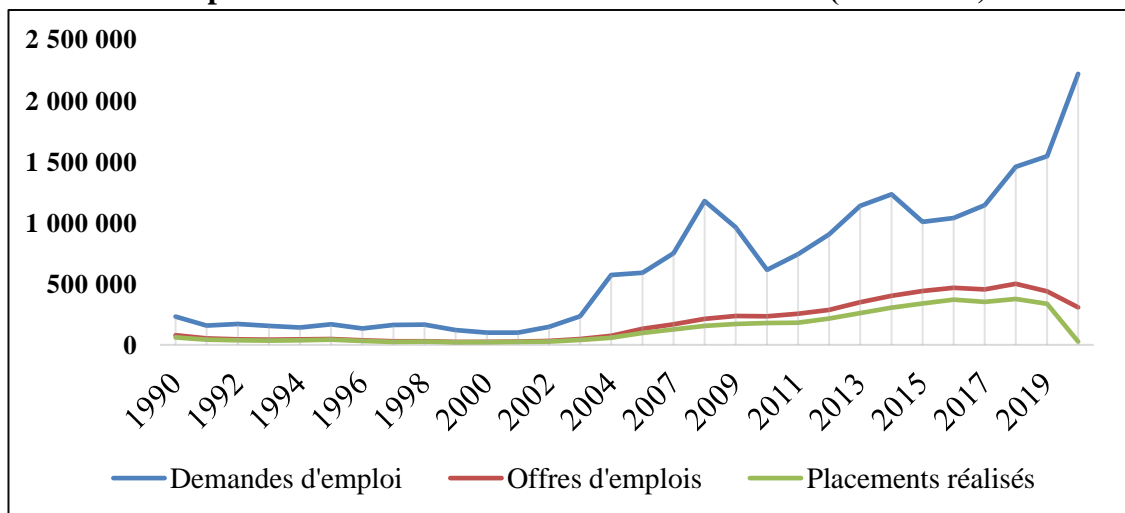
Si nous additionnons la population qui se trouve dans le « halo du chômage » à celle en chômage à la même année, le taux de chômage en Algérie serait de 23,82%, sans tenir compte du sous-emploi. Finalement, la situation de l'emploi en Algérie n'est pas reluisante. En plus des facteurs démographiques et sociologiques, l'origine de cette situation est liée à l'absence d'une politique d'emploi durable basée sur une économie productive et des dispositifs d'aide à l'emploi efficaces et en adéquation avec la réalité économique du pays.

Toutefois, il est important de mentionner que les données de l'ONS sont des estimations établies sur la base des enquêtes périodiques réalisées auprès d'un échantillon de personnes pendant une semaine de référence. Elles permettent d'avoir annuellement une vision globale sur la situation du marché du travail à un moment donné. En revanche, il existe une autre source statistique en Algérie qui fournit des données qui sont établies mensuellement et qui nous permettent d'approcher la structure de l'emploi dans ces différentes facettes, il s'agit des données de l'ANEM.

Section 4 : Analyse du marché de l'emploi algérien selon les données de l'ANEM

L'ANEM collecte et consolide régulièrement des données sur le marché de l'emploi au niveau national. Ces données portent principalement sur les demandes et les offres d'emplois enregistrées, les placements effectués, les demandes et les offres non satisfaites. Le graphe n° 17 nous renseigne sur l'évolution du bilan de l'ANEM en termes d'intermédiation entre l'offre et la demande d'emplois durant la période 1990-2020.

Graphe n°17 : Evolution de l'activité de l'ANEM (1990-2019)



Source : Etabli à partir des publications de l'ONS (Algérie en quelques chiffres : 2000, 2004, 2008, 2014 et 2016) et des publications mensuelles de l'ANEM (2017, 2018, 2019 et 2020)

Nous constatons que depuis le début des années 2000, la demande d'emploi évolue plus rapidement que l'offre et l'écart entre les deux ne cesse de s'aggraver, surtout entre 2001 et 2008 et entre 2010 et 2019.

2.4.1. Demandes d'emplois

Jusqu'à la fin du mois de décembre 2020, la demande d'emploi disponible était de 2.217.289 personnes, alors qu'elle était de 1.544.349 personnes à la fin de l'année 2019, soit une augmentation de 30,35% en l'espace d'une année.

2.4.1.1. Evolution des demandes d'emplois

Globalement, le nombre de demandes d'emplois enregistrées au niveau de l'ANEM est en nette progression depuis le début de la décennie 2000, même s'il y a des années où il a connu une baisse : 2009, 2010 et 2015. Le tableau n°16 ci-après indique l'évolution de la demande d'emploi en Algérie enregistrée par l'ANEM depuis 1990. Les périodes sont définies en fonction de l'importance des variations annuelles de la demande d'emploi.

Tableau n°16 : Evolution des demandes d'emploi (1990-2020)

Périodes	Demande d'emplois (moyenne annuelle)
1990/2001	150 968
2002/2007	458 641
2008	1 176 156
2009/2012	805 314
2013/2019	1 206 795
2020	2 217 289

Source : Etabli à partir des publications de l'ONS (Algérie en quelques chiffres : 2000, 2004, 2008, 2014 et 2016) et des publications mensuelles de l'ANEM (2017, 2018, 2019 et 2020)

Le nombre de demandeurs d'emploi qui était en moyenne de 150 968 personnes par an durant la période 1990/2001 passe à 458.641 personnes par an durant la période 2002/2007, soit une demande additionnelle de 307.673 personnes par an en moyenne.

Durant l'année 2008, suite à l'institution du Dispositif d'Aide à l'Insertion Professionnelle (DAIP), la demande d'emplois a atteint 1.176.156 personnes, c'est une année exceptionnelle. Dans la période suivante (2009/2012), la demande annuelle d'emploi a nettement progressé pour atteindre 805.314 personnes en moyenne. Pendant la période 2013/2019, la demande annuelle d'emplois a franchi la barre d'un million, elle était en moyenne de 1.206.795 personnes par an. En 2020, la demande annuelle a franchi la barre des deux millions. Cette évolution de la demande d'emploi est presque similaire à celle de l'évolution de la population active durant la même période.

Les principales raisons de cette évolution sont nombreuses :

- L'amélioration substantielle du taux de couverture de l'emploi qui passe de 16% en 2005 à 65% en décembre 2010 (Abderrahim et Belkacem, 2015) ;

- La modernisation et la promotion de l'ANEM et son élargissement à l'ensemble du territoire national, surtout avec la couverture par internet (MHC International, 2017) ;
- L'évolution favorable des opportunités d'emploi, surtout depuis l'institution du dispositif DAIP en 2008.

En outre, selon les données de l'ANEM, la demande d'emploi disponible est en nette progression aussi bien pour les hommes que pour les femmes, avec une domination de la demande masculine. Durant toute la période 2015-2020, la demande masculine est presque deux fois supérieure que la demande féminine. Toutefois, la demande féminine progresse nettement plus vite que la demande masculine.

Par ailleurs, il est à noter que l'écrasante majorité des demandeurs d'emplois sont des primo-demandeurs (STR2) : 87,32% en 2015 dont 39,65% sont des jeunes (16-24 ans) ; 91,44% en 2016 dont 41,09% sont des jeunes et 91,32% en 2017 dont 34,14% sont des jeunes.

2.4.1.2. Répartition de la demande d'emploi par niveau de qualification

La répartition de la demande d'emploi disponible par niveau de qualification montre que la catégorie des cadres et cadres supérieurs occupe la première position avec 32% de la demande globale ; le personnel qualifié occupe la seconde position avec 29%. Par contre, les catégories professionnelles techniciens supérieurs, le personnel d'aide et le personnel hautement qualifié, occupent des parts marginales, avec respectivement 7%, 6% et 2% de la demande globale.

Tableau n°17 : Répartition de la demande d'emploi disponible par niveau de qualification et par sexe (situation arrêtée au 31/12/2020)

Niveau de qualification	Homme		Femme		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Sans qualification	477 261	83,2	96 159	16,8	573 420	26%
Personnel d'aide	103 045	81,3	23 724	18,7	126 769	6%
Personnel qualifié	506 513	77,6	146 191	22,4	652 704	29%
Personnel hautement qualifié	32 292	64,8	17 570	35,2	49 862	2%
Technicien supérieur	73 028	49,4	74 724	50,6	147 752	7%
Cadres et cadres supérieurs	238 512	35,8	428 270	64,2	666 782	32%
TOTAL	1 430 651	65,5	786 638	35,5	2 217 289	100%

Source : ANEM, décembre 2020.

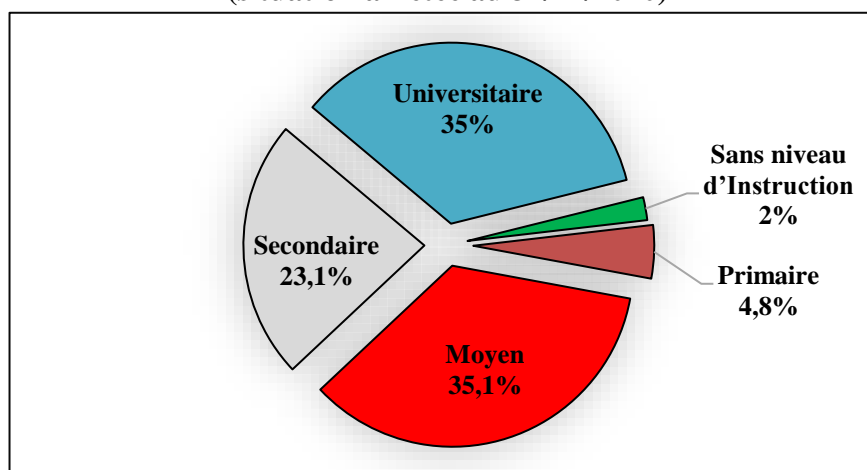
Il ressort également du tableau n°17 que plus d'un demandeur d'emploi sur quatre ne dispose d'aucune qualification. Cela montre que des efforts considérables sont encore à consentir en termes de formation et de qualification pour tirer profit de la mondialisation.

La répartition de la demande d'emploi par sexe est très inégale. Les hommes occupent 65,5% de la demande globale, contre 35,5% pour les femmes. Toutefois, il y a des qualifications où les femmes sont majoritaires par rapport à leurs homologues hommes, il s'agit des catégories : cadres supérieures avec 50,6% et techniciens supérieurs avec 64,2%.

2.4.1.3. Répartition de la demande d'emploi par niveau d'instruction

A la fin du mois de décembre 2020, la répartition de la demande d'emploi disponible par niveau d'instruction peut être visualisée à travers la figure n° 3 ci-après. Les personnes ayant un niveau moyen occupent la première position avec 35,1% dans la demande globale ; les universitaires occupent la deuxième position avec 35%.

Figure n°3 : Structure de la demande d'emploi disponible par niveau d'instruction (situation arrêtée au 31/12/2020)



Source : Réalisé à partir des données de l'ANEM, décembre 2020

Les demandeurs d'emplois ayant un niveau secondaire occupent la troisième position avec 23,1%. Quant aux personnes qui ont un niveau primaire ou sans niveau d'instruction, elles représentent, respectivement, 4,8% et 2 % dans la demande d'emplois disponible.

En somme, la demande d'emploi en Algérie est sans cesse croissante. En 2020, elle a franchi la barre de deux millions. C'est une demande dont les niveaux de qualification dominants sont : les cadres supérieurs et le personnel qualifié, mais aussi, les personnes sans aucune qualification occupent plus d'un quart dans la demande globale. La demande est globalement dominée par les hommes, mais il y a des qualifications où la demande féminine est dominante : les cadres supérieures et les techniciens supérieurs. La répartition de la demande d'emploi par niveau d'instruction est dominée par le niveau moyen et le niveau universitaire.

2.4.2. Offres d'emplois

Durant toute l'année 2020, l'ANEM avait enregistré 306.235 offres d'emplois ; alors qu'à la même année, la demande d'emploi disponible était de 2.217.289 personnes. Donc, l'offre enregistrée ne permettait de satisfaire, au mieux, que 13,81% de la demande totale d'emplois. C'est une situation récurrente même dans le passé, mais pas avec une telle gravité. La part de l'offre dans la demande d'emploi était de : 24,27% en 2000 ; 22,36% en 2006 ; 34,17% en 2011 ; 28,29% en 2019. Donc, le déséquilibre du marché de l'emploi en Algérie est un problème structurel.

2.4.2.1. Evolution des offres d'emplois

Depuis 2017, la croissance de l'offre a régressé visiblement. Comme le montre le tableau n° 18, durant la période 2017-2020, la croissance de l'offre d'emplois (37.133 offres supplémentaires en moyenne par année par rapport à la période 2011/2016) est nettement inférieure à celle de la période 2011-2016 (237.288 offres supplémentaire par rapport à la période 2001/2010).

Tableau n°18 : Evolution de l'offre annuelle d'emploi

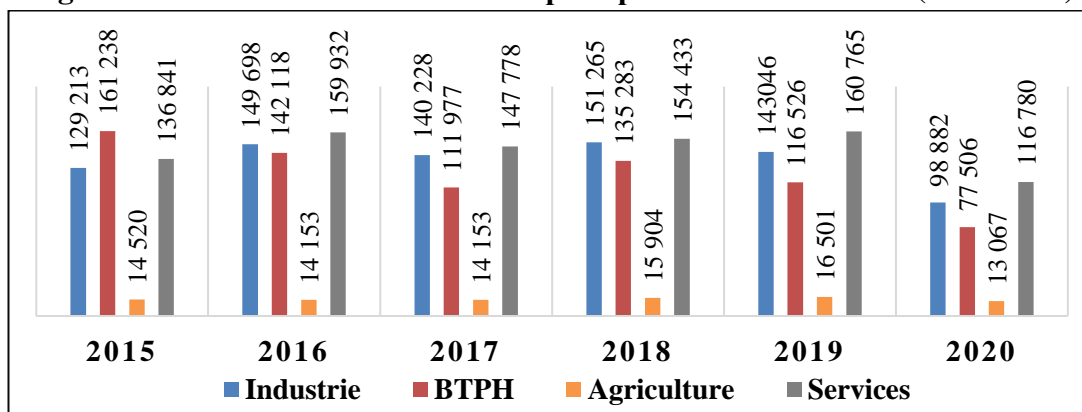
Période	Offre d'emplois (moyenne par an)	Offre d'emplois additionnelle (moyenne par an)
1990/2000	41 415	-
2001/2010	129 102	87 688
2011/2016	366 390	237 288
2017/2020	403 524	37 133

Source : Réalisé à partir des données de l'ANEM, décembre 2020

2.4.2.2. Répartition de l'offre d'emplois par secteur d'activité

Nous observons à travers la figure n°4 que la répartition de l'offre d'emplois par secteur d'activité, est presque similaire de celle de la population occupée. Durant toute la période 2016/2020, le secteur des services occupe la première position et le secteur agricole occupe la dernière position, la différence réside dans le secteur de l'industrie qui a devancé celui du BTPH à partir de 2016.

Figure n°4 : Evolution de l'offre d'emplois par secteur d'activité (2015-2020)



Source : Réalisé à partir des données de l'ANEM

Il faut dire que la crise économique et la crise sanitaire ont frappé de plein fouet le secteur du BTPH qui employait un nombre considérable de personnes avant 2015. Selon les déclarations du Président de l'Association Générale des Entrepreneurs Algériens (AGEA), entre 2018 et 2020, 7500 entreprises du BTPH ont fait faillite, ce qui a engendré la perte de 150.000 emplois¹. D'ailleurs, comme nous le constatons à travers la figure n°4, durant l'année 2020, l'offre d'emplois a reculé dans tous les secteurs d'activité.

Quant à la répartition des offres d'emplois par secteur juridique, la part émanant du secteur privé (national et étranger) est largement dominante : 77,27% en 2016 ; 77,44% en 2017 ; 76,96% en 2018 et 78,92 en 2019.

2.4.3. Placements effectués

En ce qui concerne les placements réalisés par l'ANEM, nous avons retenu, essentiellement, l'année 2019 pour la présentation de cet aspect, car c'est une année récente et qui n'est pas impactée par la pandémie de Covid 19. Durant toute cette année, le nombre total de placements réalisés par l'ANEM s'élève à 335.311 personnes, soit un taux de satisfaction de la demande de 21,71% (près d'une demande d'emploi sur cinq uniquement). Ce taux est plus faible que celui de l'année 2018 qui était de 25,77% ou de celui de 2017 qui était de 30,71%.

2.4.3.1. Répartition des placements effectués par secteur juridique et par secteur d'activité

Concernant la répartition de ces placements par secteur juridique, le secteur privé (national et étranger) absorbe la plus grande part avec 81,07% ; contre, seulement, 18,93% pour le secteur public. S'agissant de la répartition des placements par secteur d'activité, le secteur des services occupe la première position, avec 37,07% ; suivi du secteur de l'industrie, avec 31,93% et celui du BTPH, avec 27,36%. Enfin, le secteur agricole ne représente que 3,64% dans le total des placements effectués durant l'année 2019.

Tableau n° 19 : Répartition des placements effectués par secteur juridique et par secteur d'activité (année 2019)

Secteur d'activité	Secteur public	Secteur privé (national et étranger)	Total	%
Industrie	21 791	85 282	107 073	31,93
BTPH	14 551	77 175	91 726	27,36
Agriculture	7 455	4 750	12 205	3,64
Services	19 667	104 640	124 307	37,07
Total	63 464	271 847	335 311	
%	18,93	81,07		

Source : Exploitation des données de l'ANEM, 2019.

¹ Quotidien El-Watan, 06 juin 2021.

Il y a lieu de signaler que dans les statistiques de l'ANEM, les placements directs, les placements réalisés par les OPAP, les placements effectués dans le cadre des dispositifs CTA et DAIP ne sont pas comptabilisés dans les placements de l'ANEM.

2.4.3.2. Evolution des placements effectués

Le tableau n°20 nous renseigne sur la contribution des dispositifs CTA et DAIP à l'emploi, ainsi que les placements directs et ceux réalisés par les OPAP et l'ANEM durant la période 2008-2018.

Tableau n° 20 : Evolution des placements effectués (2008-2018)

Année	Placements ANEM	Placements Directs¹	Placements OPAP	Placements CTA	Total des placements classiques	Placements DAIP (Insertions)	Total Général
2008	155 272				155 272	164 296	319 568
2009	170 858			8 027	178 885	277 618	456 503
2010	179 821		2 018	16 937	198 776	273 141	471 917
2011	181 589		6 245	24 188	212 022	660 810	872 832
2012	214 812		6 425	41 753	262 990	241 993	504 983
2013	260 154		9 267	49 076	318 497	138 973	457 470
2014	304 383	3 892	10 822	47 262	366 359	113 417	479 776
2015	338 121	2 408	12 859	39 445	392 833	95 084	487 917
2016	370 144	386	14 046	35 302	419 878	68 287	488 165
2017	350 867	36	15 182	32 664	398 749	64 634	463 383
2018	375 420		15 465	29 224	420 109	83 353	503 462

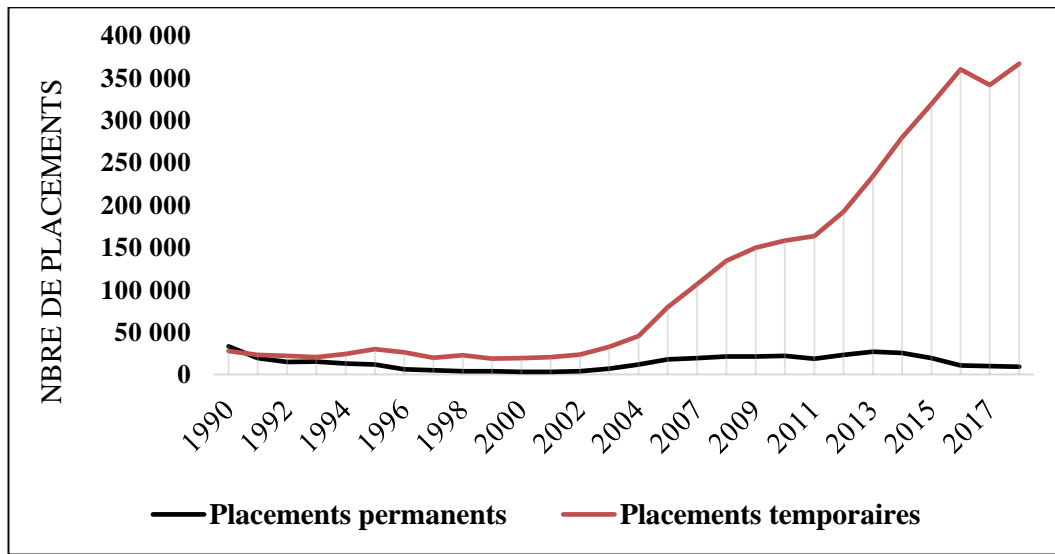
Source : exploitation des données de l'ONS, Algérie en quelques chiffres, 2014, 2018, 2021.

Il s'avère que les placements réalisés dans le cadre du DAIP ainsi que ceux réalisés par les OPAP et les recrutements directs par les entreprises sont considérables. Toutefois, les placements d'insertion réalisés dans le cadre du DAIP sont décroissants depuis 2012.

Un autre aspect qui mérite d'être souligné est celui de la répartition des placements selon la durée du contrat. Le graphe ci-après montre que de plus en plus, nous assistons à la « dépermanisation » de l'emploi en Algérie. Le nombre de placements temporaires progresse plus rapidement que le nombre de placements permanents. Les CDD ont largement pris le dessus sur les CDI.

¹ Sont des recrutements directs effectués par les entreprises sans passer par l'ANEM, suite à l'Instruction n° 1 de février 2014, du Premier Ministre, relative à l'assouplissement des procédures d'intermédiation sur le marché du travail.

Graphe n°18 : Evolution des placements selon la nature du contrat (1990-2018)



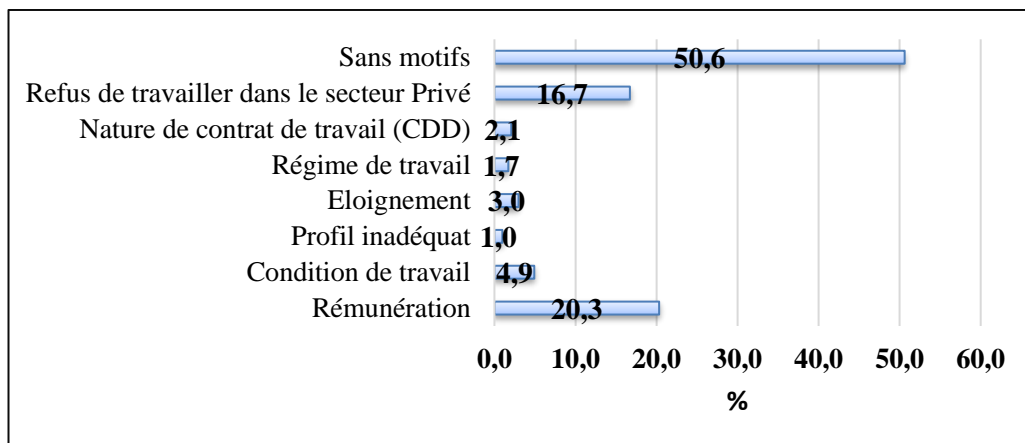
Source : exploitation des données de l'ONS, Algérie en quelques chiffres : 2014, 2018, 2021.

Les pressions concurrentielles obligent les entreprises, souvent privées, à adopter des contrats de travail d'une courte durée pour plus de flexibilité dans la gestion de leurs effectifs. Pourtant, la réglementation du travail n'autorise le recours à ce type de contrat que dans des cas particuliers énumérés par la loi¹.

2.4.3.3. Motifs de refus des offres d'emplois

S'agissant des motifs de refus des offres d'emplois, sur 17.793 refus recensés par l'ANEM durant l'année 2019, plus de la moitié (50,6%) n'ont pas présenté de motifs. Tandis que, 20,3% considèrent que la rémunération est insuffisante et 16,7 refusent de travailler dans le secteur privé.

Figure n° 5 : Différents motifs de refus des offres d'emploi durant l'année 2019



Source : Nos regroupements et calculs à partir des données de l'ANEM.

¹Yacoub, Z. (2014). *Vers la dépermanisation des relations de travail en droit algérien : enjeux économiques et protection de l'emploi*. Revue Académique de la Recherche Juridique, 5(1), pp.341-348.

En ce qui concerne les autres motifs, 4,9% jugent que les conditions de travail ne sont pas favorables ; 3 % ont décliné l'offre pour des raisons d'éloignement du lieu de travail et 2,1% par rapport à la nature du contrat (CDD).

De ce qui précède, nous pouvons dire que l'écart entre l'offre et la demande d'emploi en Algérie ne cesse de s'aggraver. A la fin de l'année 2020, la demande d'emploi disponible a franchi le seuil de 2,2 millions de personnes, dont : 65,5% sont des hommes et 70% ont un niveau moyen ou universitaire. Par contre, l'offre d'emploi, qui émane dans une large mesure des secteurs des services et de l'industrie, a connu une régression entre 2018 et 2020. C'est pourquoi le taux de satisfaction de la demande n'était que 21,71% à la fin de l'année 2019. Environ, quatre demandes d'emplois sur cinq ne sont pas satisfaites. En plus, les placements effectués sont dans leur quasi-totalité des emplois temporaires et même le nombre d'insertions dans le cadre du dispositif DAIP a connu recul considérable.

L'impact des dispositifs mis en place en Algérie pour prendre en charge le problème du chômage ne peut être que limité d'autant plus que les emplois aidés sont précaires et la pérennité des micro-entreprises créées à travers ces dispositifs se pose avec acuité.

Conclusion

Pour conclure, nous pouvons dire qu'il y a une multitude d'explications théoriques des déterminants de l'emploi et des causes du chômage. Au niveau macroéconomique, deux grandes théories ont marqué l'histoire de la pensée économique à ce sujet, il s'agit de la théorie néoclassique et de la théorie Keynésienne. La première met en avant les dysfonctionnements du marché du travail comme source du chômage : plus nous éloignons des conditions de la concurrence pure et parfaite, plus le niveau de chômage est important. En revanche, la théorie Keynésienne met l'accent sur l'importance de la demande globale dans la détermination du niveau général de l'emploi : les dépenses publiques sont considérées comme un levier de relance de l'emploi.

Les deux approches ne convergent pas sur le rôle de l'Etat, mais s'accordent sur le rôle de l'investissement dans la détermination du niveau général de l'emploi. Ainsi les investissements directs étrangers et la promotion des exportations sont considérés comme des opportunités supplémentaires de création de nouveaux emplois en Algérie.

En Algérie, malgré les réformes introduites depuis le début des années 1990 à l'effet de mettre en place une économie de marché, l'emploi demeure toujours marqué par une très forte intervention

de l'Etat. Plusieurs dispositifs d'emploi ont été mis en place, des sommes colossales ont été dépensées et un nombre considérable d'emplois a été créé.

Le marché de l'emploi algérien, suite à des événements démographiques, sociologiques et économiques, a subi de profondes mutations qui se manifestent essentiellement par : le recul de l'emploi dans les secteurs productifs (agriculture et industrie) au profit du secteur des services ; le recul de l'emploi dans le secteur public au profit du secteur privé ; la progression de l'emploi féminin et l'expansion de l'emploi informel.

En ce qui concerne le taux de chômage, après une phase de croissance durant les années quatre-vingt-dix, depuis le début des années deux-mille, le taux de chômage a connu un recul considérable jusqu'à 2013. Après cette date, le phénomène a repris sa tendance à la croissance.

La question de l'efficacité de la politique nationale d'emploi se pose toujours, car, en plus de la progression du chômage, les emplois précaires se généralisent et la très petite entreprise occupe une place quasi-dominante dans l'économie. Le bilan des dispositifs d'aide à la création d'emploi n'est pas satisfaisant. Il y a un grand écart entre les objectifs fixés et les réalisations effectives. Les emplois réellement créés dans le cadre des différents dispositifs exposés précédemment sont insuffisants pour venir à bout du chômage¹, sans tenir compte de l'emploi précaire qui tend à se généraliser, surtout dans le secteur privé.

Par ailleurs, la réduction des recettes de l'Etat, suite à la chute des prix des hydrocarbures, s'est traduite par un fléchissement de l'investissement public, ce qui a engendré la réduction du budget de fonctionnement et l'annulation de nombreux projets d'investissement².

La politique de l'emploi est en fonction du modèle économique adopté. En Algérie, nous avons substitué au modèle d'industrialisation des années 1970, qui générait des emplois productifs, diversifiés et durables, un autre modèle basé sur la très petite entreprise, activant majoritairement dans le commerce et les services. Sur les 934.205 entités économiques recensées par l'ONS en 2011, près de 98% d'entre elles emploient un effectif ne dépassant pas 09 personnes par unité et seulement 932 (soit 0,10%) qui emploient 250 personnes ou plus par unité. Dans l'avenir, la TPE ne pourrait pas répondre à la demande croissante d'emploi, car le développement de la TPE nécessite l'existence en amont de grandes entreprises.

¹Benhabib, L. et Adair, P. (2017). Op.cit.

² Loi de finance complémentaire 2020.

Dans une économie mondialisée, il y a lieu de saisir et d'encourager les opportunités de création d'emploi. Pour y parvenir, il faudrait mettre l'emploi au centre des politiques macroéconomiques et sociales et suivre la dynamique de la mondialisation afin de réagir efficacement. Ainsi, dans un contexte mondialisé, les questions se rapportant à l'emploi et au chômage demeurent toujours des variables importantes.

En effet, les variables se rapportant à la mondialisation ne sont pas intégrées dans la politique nationale de l'emploi et les mécanismes d'ajustement face à une conjoncture internationale défavorable sont quasi-inexistants. A chaque fois que les prix des hydrocarbures chutent, le chômage reprend sa tendance à la croissance. L'Algérie ne profite pas pleinement de la mondialisation économique. L'attractivité des investissements directs étrangers et la promotion des exportations hors hydrocarbures pourraient constituer des sources considérables de création des nouveaux emplois, d'autant plus que nous disposons de potentialités avérées dans de nombreux domaines.

Chapitre III :

Contribution des indicateurs de la mondialisation économique à l'emploi en Algérie

Chapitre III : Contribution des indicateurs de la mondialisation économique à l'emploi en Algérie

La montée de la mondialisation constitue l'un des faits marquants de l'économie mondiale depuis la fin du XXe siècle. Elle se manifeste par l'accélération de l'intégration économique mondiale et l'intensification des échanges de marchandises et de capitaux entre pays. Ce qui confère à la mondialisation actuelle une originalité par rapport à son évolution dans le passé, c'est son ampleur géographique, elle affecte un nombre beaucoup plus grand de pays en dehors de l'Europe, de l'Amérique du Nord et du Japon.

En économie, même si l'Etat-nation constitue toujours le cadre d'analyse de référence, au plan pratique, ce cadre présente des limites. De nos jours, l'Etat est débordé par plusieurs processus supranationaux (la mondialisation et la régionalisation) et des dynamiques locales ou infranationales¹.

Ces indicateurs ont déjà fait l'objet d'analyse dans le chapitre 1. Dans le cadre de ce troisième chapitre, nous étudions leurs incidences sur l'emploi en Algérie. Ce chapitre est structuré en quatre sections : la première porte sur les effets du commerce international sur l'emploi en Algérie ; la seconde section aborde la question des IDE et leur contribution à l'emploi national ; la troisième section traite de l'apport des entreprises étrangères à l'offre du pays ; enfin, quatrième section met en avant l'incidence de la migration internationale sur l'emploi en Algérie.

¹Hugon Ph., (1996). *La dialectique du local et du global dans le développement*. In, Les nouvelles logiques du développement. Éd : L'Harmattan. Paris, pp.29-40.

Section 1 : Effets du commerce international sur l'emploi en Algérie

Depuis la fin des années 1980, le degré d'ouverture des pays en développement a connu une évolution remarquable. Ces pays ont considérablement élargi leurs relations commerciales aussi bien sur le plan géographique que sur le plan sectoriel. Plusieurs pays, autrefois sous-développés, occupent actuellement une place importante dans l'exportation des produits manufacturés.

Au plan empirique, les économies ouvertes ont, généralement, réalisé des niveaux de croissance plus importants que les économies fermées. C'est pourquoi, les nouvelles théories considèrent l'ouverture économique et financière comme un facteur déterminant dans le processus de croissance, à côté du progrès technique et du capital humain. La croissance n'est pas uniquement nourrie par une forte épargne locale¹.

« Combien d'emplois le commerce international crée-t-il ou détruit-il dans une nation donnée ? »², telle est la question posée par Gave (1996) dans un article portant sur la méthodologie de calcul des effets du commerce international sur l'emploi. Pour l'auteur, dans une économie où la rémunération et la mobilité des facteurs de production sont imparfaites, l'effet du commerce international sur l'emploi est certain. Approximativement, il correspond «à la différence entre le nombre d'emplois créés à l'exportation et le nombre d'emplois détruits à l'importation : c'est la fameuse méthode du contenu en emplois de la balance commerciale, dite aussi du contenu factoriel des échanges »³. Cette méthode propose une estimation chiffrée de l'impact des échanges sur l'emploi. Elle s'inspire de travaux de Leontief et consiste à calculer le solde des emplois supplémentaires créés par les exportations et des emplois perdus par les importations⁴.

Pour Guimbert et Levy-Bruhl⁵, la pertinence de cette méthode n'est pas certaine dans la mesure où les effets du commerce international devraient passer par la variation des salaires, alors que le contenu en emplois dépend des valeurs échangées. Ils suggèrent d'adopter une approche globale qui tient compte de l'amélioration de l'efficacité de la production, de l'augmentation du revenu

¹Boukhezer-Hammiche, N. (2013). *Libéralisation financière et effet sur l'investissement en Algérie*. Revue : Mondes en développement, 2(2), 131-146. <https://doi.org/10.3917/med.162.0131>

² Gave, F. (1996). *Le calcul usuel des effets du commerce international sur l'emploi : des principes fondamentalement erronés ?* Revue française d'économie, 11(2), pp.111-135, p.112.

³Gave, F. (1996)., Op.cit.

⁴ Cortes, O., & Jean, S. (1994). *Comment mesurer l'impact du commerce international sur l'emploi ? Une note méthodologique*. Economie et statistique, 279(1), pp.3-11.

⁵Guimbert, S., & Levy-Bruhl, F. (2002). *La situation de l'emploi en France face aux échanges internationaux*. Economie prévision, (1), pp.189-206.

national, et des effets dynamiques de la spécialisation internationale. En outre, pour le même auteur, cette méthode ne tient pas compte la productivité du travail.

L'application de cette méthode pour l'économie algérienne a été réalisée par Kadri et Derbal¹ (2016) et par Kadri, et Saket (2017) dans le secteur industriel. Ces auteurs sont parvenus à la conclusion que « les exportations influent positivement sur la création d'emplois, tandis que les importations les détruisent, dans toutes les branches du secteur manufacturier »² et globalement, l'ouverture du marché sur le commerce extérieur est plutôt destructrice d'emploi durant la période allant de 2001 jusqu'à 2012.

Selon la CNUCED (2013)³, même si le commerce international est essentiel pour le développement et la création d'emplois, les liens entre ces deux aspects sont complexes. En effet, les pays qui sont parvenus à créer de la croissance par les exportations ne l'ont pas fait uniquement par la libéralisation de leur commerce extérieur.

Pour Touil⁴, le problème dans la mesure d'impact du commerce extérieur sur l'emploi dans une économie, comme l'Algérie, réside dans la difficulté d'isoler l'effet de celui-ci par rapport aux autres effets de la politique économique internes (l'investissement public et privé). Selon l'auteur, il est donc important de se focaliser sur l'examen de la structure des importations puisque les exportations ne concernent fondamentalement qu'un seul produit (les hydrocarbures). Autrement dit, il s'agit de voir l'impact du commerce extérieur sur la diversification de la production nationale et par suite sa contribution à l'emploi.

Le commerce international influence également l'emploi et les salaires au niveau sectoriel et professionnel, contribuant de ce fait à l'accroissement des inégalités. Les importations affectent la distribution sectorielle des emplois au niveau macroéconomique : les emplois détruits par les importations de biens dans un secteur sont reclassés dans un autre secteur.

Aux termes de l'année 2020, la valeur globale des importations algériennes des marchandises était de 34,39 milliards USD et la valeur globale des exportations était de 23,80 milliards USD, ce qui donne un déficit de la balance commerciale de 10,60 milliards USD et un taux de couverture des importations par les exportations de 69.19%. Durant la même année, la valeur des

¹ Kadri, N., et Derbal, A. (2016). *Calcul des contenus en emploi des échanges des secteurs d'activité industrielle nationale*. Revue Algérienne d'Economie et de Management, n°8, avril, pp.25-32.

² Kadri, N. et Saket, F. (2017). *L'ouverture internationale et le marché du travail algérien*. Roa-Iktissadia Review, 7(1), pp.521-541.

³ CNUCED (2013), Commission du commerce et du développement, Cinquième session organisée les 17-21 juin à Genève.

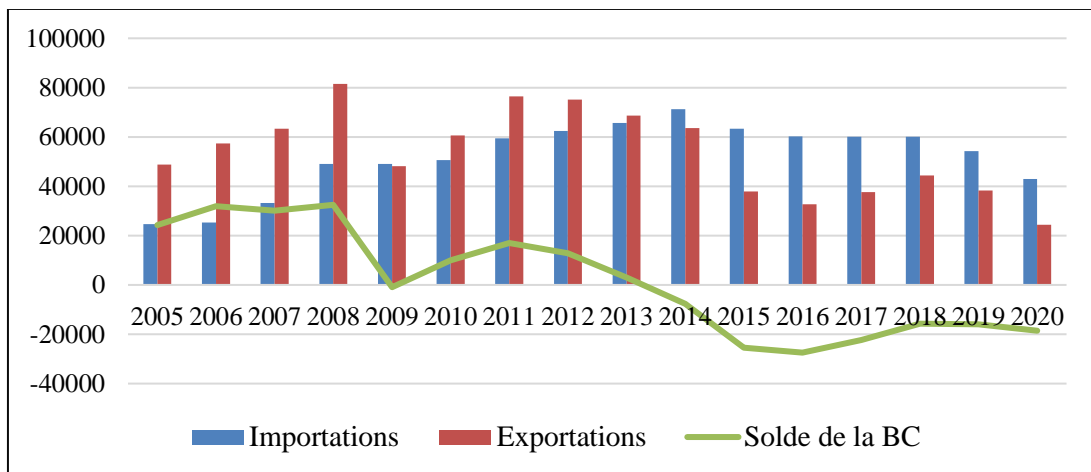
⁴ Touil, A. (2007). *Eléments d'analyse de l'impact de la libéralisation commerciale sur la dynamique de l'emploi : le cas algérien*. Les cahiers du MECAS, n°4, pp.167-170.

exportations hors hydrocarbures était 2.25 USD, ce qui représente 9,48% de la valeur globale des exportations, contre 90,52% pour les exportations des hydrocarbures.

3.1.1. Evolution du commerce extérieur de l'Algérie

Le graphique ci-après montre que la balance commerciale algérienne était déficitaire en 2009 pour reprendre le solde positif juste après, mais à partir de l'année 2014 jusqu'à l'année 2020, le solde de la balance commerciale algérienne était déficitaire. Autrement dit, depuis cette date, les exportations algériennes ne couvrent plus la totalité des importations. Le taux de couverture¹ qui était de 128,63% en 2011 et 104,45% en 2013 devient 89,23% en 2014 ; 62,74% en 2017 et seulement 56,68% en 2020. Par conséquent, d'année en année, l'Algérie puise dans ses réserves de change pour couvrir les importations et épuise ainsi son épargne en devise.

Graphique n° 19 : Evolution du Commerce Extérieur de l'Algérie (en Milliards USD)



Source : Réalisé à partir des données de la CNUCED

Cette évolution du commerce extérieur ne peut pas être sans conséquence sur l'évolution de l'emploi au niveau national. Quelle est alors son incidence sur le niveau général de l'emploi ? Entre les importations et les exportations, qui contribue le plus à la création et à la destruction de l'emploi ?

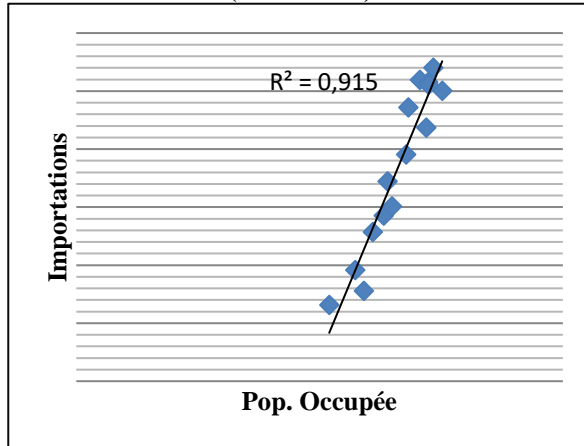
3.1.2. Analyse de la relation entre le commerce international et l'emploi en Algérie

L'analyse de la relation entre le commerce international et l'emploi en Algérie montre qu'il existe une forte corrélation entre les importations (au prix courant et en dinars) et la population occupée durant la période 2004-2019. En revanche, la corrélation entre l'évolution des exportations et de la population occupée durant la même période est insuffisante. Il ressort clairement que les

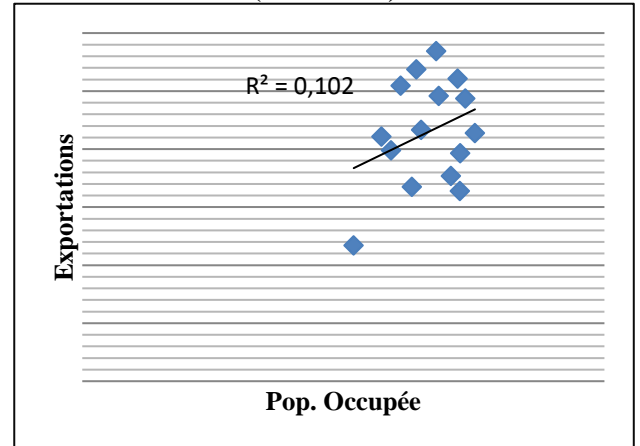
¹ Le taux de couverture mesure l'indépendance économique d'un pays. Il est obtenu par le rapport entre les exportations et les importations exprimé en pourcentage. Ce taux, s'il inférieur à 100%, cela veut dire que la balance commerciale est déficitaire ; et vice versa, s'il est supérieur à 100, cela veut dire que la balance commerciale est excédentaire.

importations exercent un effet direct sur l'emploi en Algérie ; par contre, la relation directe entre les exportations et l'emploi n'est pas vérifiée.

Graphe n° 20 : Importations et emploi (2004-2019)



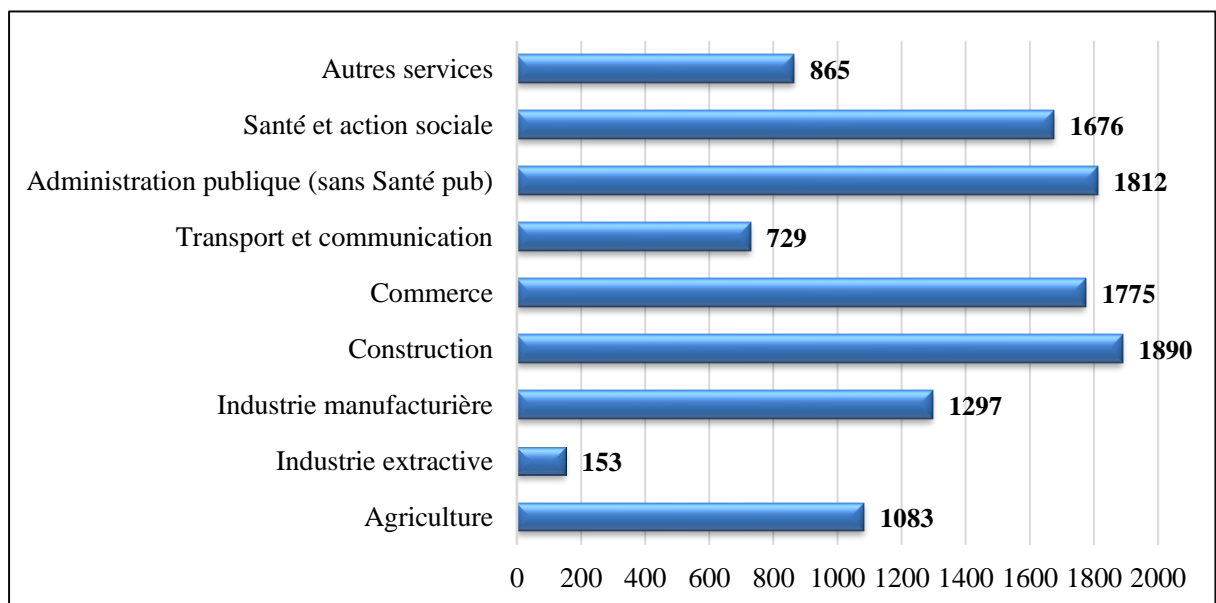
Graphe n° 21 : Exportations et emploi (2004-2019)



Source : réalisés sur la base des données de l'ONS (AQC, Collections Statistiques n°214/2019 et les enquêtes sur l'emploi)

Même si les montants des exportations sont considérables, leur contenu en emplois est très faible (voir la figure 6) car les exportations en Algérie sont, dans une large mesure, assurées par le secteur des hydrocarbures. Alors que ce dernier, selon les statistiques de l'ONS, n'emploie que 153.000 personnes en 2019, soit 1,4% de la population totale occupée. Donc, les exportations exercent un effet direct marginal sur l'emploi en Algérie.

Figure n°6 : Structure de la population occupée par secteur d'activité (U : 1000)

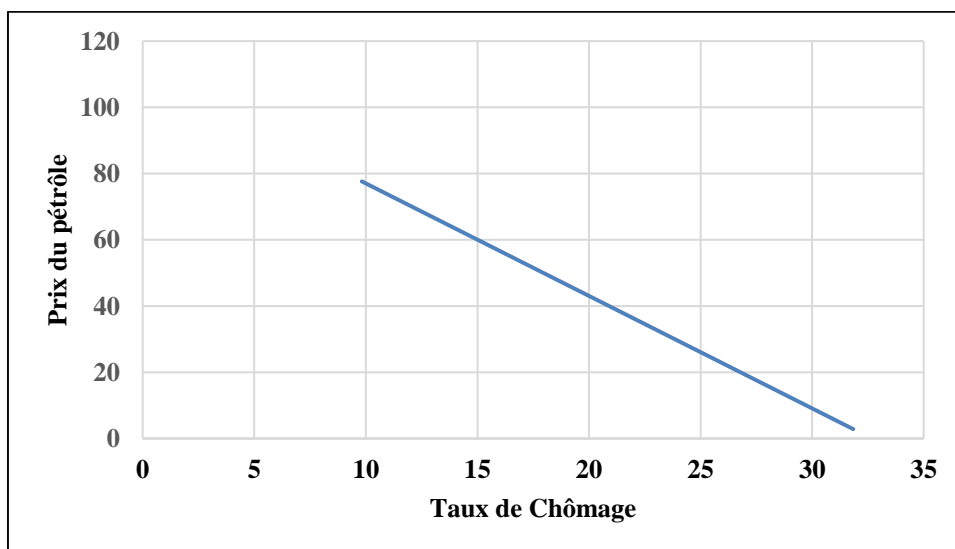


Source : Etabli à partir de l'Enquête de l'ONS sur l'activité, emploi et chômage, mai 2019, n° 879.

Pourtant, l'Algérie s'est dotée de plusieurs dispositifs de développement et de soutien aux exportations : la Chambre Algérienne de Commerce et d'Industrie (CACI) ; l'Agence Nationale de Promotion du Commerce Extérieur (ALGEX) ; le fonds spécial pour la promotion des exportations (FSPE) ; la Société Algérienne des Foires et Exportations (SAFEX) ; la Compagnie Algérienne d'Assurance et de Garantie des Exportations (CAGEX) et l'Association National des Exportateurs Algériens (ANEXAL). L'ensemble de ces dispositifs convergent vers un objectif commun, à savoir : la promotion des exportations hors hydrocarbures, au moyen d'assistance financière, technique et d'information aux exportateurs. Ces dispositifs seront détaillés dans le chapitre 04.

Néanmoins, nous pouvons établir une relation entre les exportations et l'emploi dans la mesure où, des années durant, les importations sont assurées dans une large mesure par les revenus importants générés par l'exportation du pétrole et du gaz naturel. D'ailleurs, la confrontation des données sur le taux de chômage en Algérie avec l'évolution du prix annuel moyen du pétrole montre que les périodes où le taux de chômage était inquiétant, c'étaient aussi des périodes où le prix du pétrole était très bas. La variation des prix du pétrole influence considérablement le marché de l'emploi national, sauf que le prix du pétrole se détermine au plan international.

Graphe n° 22 : Relation entre le Prix pétrole brut de l'OPEP (en USD) et Taux de Chômage en Algérie (1991-2019)



Source : Réalisé par nos soins à partir des données de la Banque mondiale : [Chômage \(% de la population active\) \(estimation nationale\) - Algeria | Data \(banquemonde.org\)](#) et données tirées du site de Statista : [Prix annuel du pétrole de l'OPEP, 1960-2019 | Statista](#)

Le graphe n° 22 montre qu'il existe une forte corrélation négative entre le prix annuel du pétrole et le taux de chômage en Algérie. Le coefficient de corrélation entre les deux variables sur 29 observations (1991-2019) est de -85%. La dépendance du marché de l'emploi algérien de

l'évolution des prix des hydrocarbures au plan international est un problème à la fois structurel et ancien. A chaque fois que les prix du pétrole connaissent une chute importante et durable, le taux de chômage reprend sa tendance à la hausse, et vice versa. Or, le prix du pétrole est une variable que l'économie algérienne ne maîtrise pas¹. Elle subit alors les conséquences de son évolution.

Par ailleurs, nous considérons que l'élargissement des exportations aux activités et secteurs intensifs en main d'œuvre constituerait un élément important à prendre en considération dans la politique nationale d'emploi.

La faiblesse du commerce intra-branche et la trappe de la spécialisation primaire ont fait que les importations deviennent de plus en plus indispensables non seulement pour couvrir les besoins de consommation des ménages, mais aussi pour le fonctionnement de l'appareil productif (les biens d'équipement les consommations productives). D'ailleurs, nous considérons qu'à court terme, les décisions d'interdiction des importations engendreraient des conséquences néfastes sur l'emploi dans les activités où les consommations productives sont assurées par ces importations.

Toutefois, on ne saurait conclure hâtivement que la mondialisation est la seule raison du chômage en Algérie. L'évolution technologique et la hausse de la productivité sont aussi des facteurs importants du changement structurel du marché du travail algérien.

3.1.3. Effets du commerce extérieur sur l'emploi par secteur d'activité

A ce sujet, l'OIT, en s'appuyant sur le cas marocain, propose une méthodologie de mesure de l'effet des exportations sur l'emploi à travers l'approche keynésienne².

En Algérie, la comparaison de l'évolution des importations par nature de produit et l'évolution de l'emploi par secteur d'activité montre que les importations ont un impact :

- Négatif sur l'emploi dans le secteur de l'agriculture ;
- Marginal sur l'emploi dans le secteur de l'industrie ;
- Positif sur l'emploi dans les secteurs des services et du BTPH.

C'est une situation inquiétante dans la mesure où les emplois de services ne génèrent que peu d'emplois indirects. Selon le rapport du MHCI portant sur le fonctionnement et la performance

¹ C'est une variable qui dépend de plusieurs paramètres : la demande et l'offre mondiale de cette matière première, la politique de l'OPEP, la conjoncture internationale, etc.

² OIT, (2018), *Renforcer l'Impact du Commerce International sur l'Emploi au Maroc. Effet des exportations sur l'emploi*. [Note-technique-sur-leffet-des-exportations-sur-lemploi-approche-keynésienne.pdf \(miepeec.gov.ma\)](#)

du marché du travail en Algérie, un emploi dans le secteur des services génère 0,3 emplois indirects supplémentaires alors qu'un emploi dans l'industrie génère un emploi indirect et un emploi dans le BTP génère 1,5 emploi indirect supplémentaire¹.

A la lecture de la figure n° 23, nous constatons que l'emploi dans le secteur agricole a connu une régression remarquable. La population occupée dans ce secteur est passée de 1,6 millions en 2004 à 1,08 millions en 2019 soit une perte nette de 534 125 emplois. C'est ainsi qu'il recule de la deuxième à la dernière position en termes d'emploi durant la période considérée. Sa part dans l'emploi total est passée de 20,74% en 2004 à 11,67% en 2010 et à seulement 9,6% en 2019. C'est le secteur le plus impacté négativement par les importations en dépit des efforts financiers importants consentis par les pouvoirs publics pour promouvoir l'agriculture. L'investissement de l'Etat dans ce secteur a été multiplié par 3,5 entre 1995 et 2015 et la part de l'agriculture dans les dépenses totales de l'Etat est passée de 2,42% en 1995 à 3,68% en 2013².

Nous constatons aussi que la progression de l'emploi dans le secteur industriel est très insuffisante. Selon les statistiques de l'ONS sur la population occupée, la dynamique de création de nouveaux emplois dans ce secteur durant la période 2004-2009 est en moyenne de 25 948 unités chaque année. Entre 2010 et 2019, l'emploi dans ce secteur entre dans une phase de quasi-stagnation (en moyenne 12 500 emplois par an). Cette situation est en relation directe avec les importations dans ce secteur. Comme le montre le tableau n°22, les soldes des balances commerciales de toutes les branches industrielles en 2018 sont déficitaires (à l'exception de celle des hydrocarbures). Kadri et Derbal, en appliquant la méthode du contenu en emploi du commerce extérieur durant la période 2001-2012, ont montré que « les exportations influent positivement sur la création d'emplois, tandis que les importations le détruisent, dans toutes les branches du secteur manufacturier. Cependant, la comparaison entre le niveau de création et de destruction d'emploi, indique que l'ouverture du marché est destructrice de d'emploi durant la période étudiée. Cela s'explique par la capacité très limitée du secteur industriel à assurer une substitution aux importations »³.

¹MHCI, (2017). Op.cit., p.96

²Bessaoud O. et al. (2019). *Rapport de synthèse sur l'agriculture en Algérie*. Rapport de recherche, CIHEAM-IAMM, hal-02137632

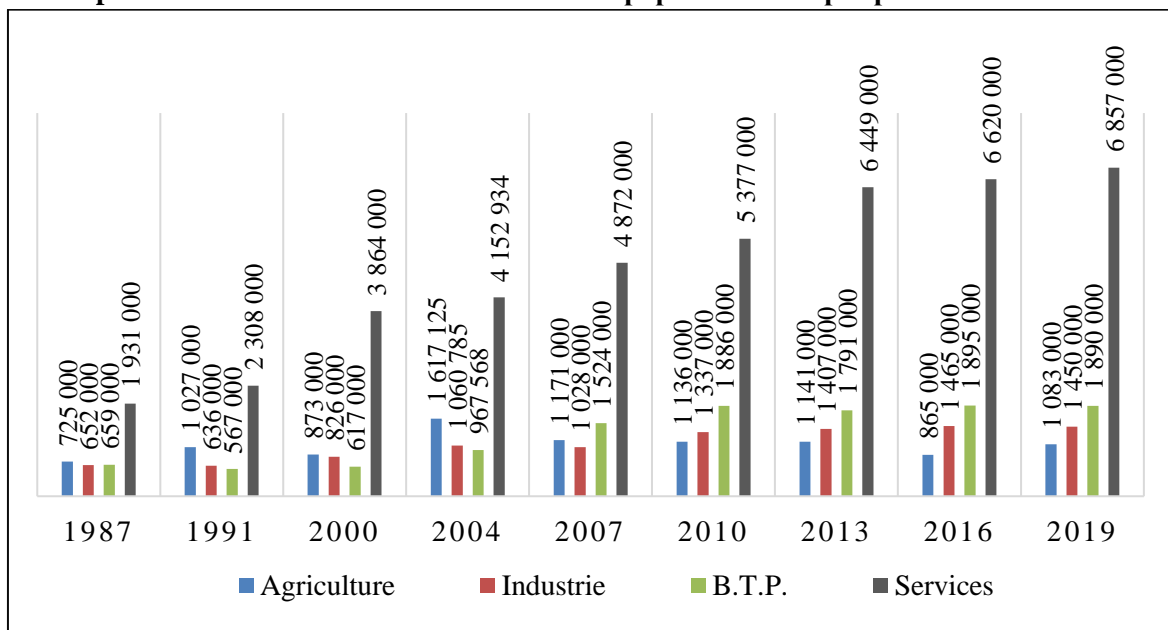
³ Kadri, N., et Derbal, A. (2016). *Calcul des contenus en emploi des échanges des secteurs d'activité industrielle nationale*. Revue Algérienne d'Economie et de Management, n° 8 pp.25-32, p.31.

S'agissant du secteur du BTP, même s'il occupe la deuxième position après celui des services, depuis 2010, l'emploi dans ce secteur a connu également une stagnation. La création de nouveaux emplois dans ce secteur entre 2010 et 2019 était quasi-nulle (en moyenne, 450 emplois par an).

Enfin, l'accroissement de l'emploi dans le secteur des services est exceptionnel. En moyenne, plus de 180 000 emplois sont créés chaque année dans ce secteur durant la période 2004-2019. Pour Lassassi et Hammouda, l'administration se présente comme étant le principal secteur pourvoyeur d'emplois en Algérie et cette situation est la conséquence de croissance de la demande sociale, notamment dans l'éducation, la formation, la santé, l'administration centrale et les collectivités locales¹. En outre, cette hypertrophie du secteur des services est en étroite relation avec le poids de l'informel qui attire en très grande partie les activités de services, notamment le commerce.

Sur le long terme, la structure de l'emploi se modifie au profit des secteurs des services et du BTP et au détriment des secteurs de l'agriculture et de l'industrie. Comme nous pouvons le constater à travers le tableau n°21, le taux de croissance annuel moyen de l'emploi durant la période 2004-2019 dans les secteurs du BTP et des Services dépasse la croissance moyenne nationale. Par contre dans l'industrie, la croissance de l'emploi est inférieure à la croissance nationale et dans l'agriculture, la croissance est négative.

Graph n° 23 : Evolution de la structure de la population occupée par secteur d'activité



Source : Réalisé à partir des données de l'ONS

¹Lassassi et Hammouda. (2012). *50 ans d'indépendance : quelle évolution de la situation du marché du travail en Algérie*. Op.cit.

En termes de créations de nouveaux emplois, le secteur des services se place en première position avec une création moyenne de 180.267 emplois par an, suivi des secteurs du BTP et de l'industrie avec respectivement une création moyenne de 61.467 et 25.933 emplois par an. Par contre, dans l'agriculture, chaque année, le secteur enregistre une perte moyenne de 35.600 emplois.

Tableau n° 21 : Evolution de la structure de l'emploi par secteurs d'activités (2004-2019)

Secteur	Emploi en 2004	Emploi en 2019	Création Annuelle Moyenne de Nouveaux Emplois	TCAM
Agriculture	1 617 000	1 083 000	-35 600	-2,64
Industrie	1 061 000	1 450 000	25 933	2,10
B.T.P.	968 000	1 890 000	61 467	4,56
Services	4 153 000	6 857 000	180 267	3,40
Total	7 799 000	11 280 000	232 067	2,49

Source : Nos regroupements et calculs à partir des données de l'ONS

Cette situation est presque similaire à celle décrite par Corden et Albagli (voir le chapitre 1). Pour ces derniers, les secteurs « concurrentiels » sont ceux où la production nationale peut être remplacée par le commerce international. Autrement dit, en Algérie, les secteurs les plus exposés et les plus vulnérables à la mondialisation sont : l'agriculture et l'industrie ; tant dis que l'emploi dans les secteurs « non transférables » a connu une augmentation intéressante.

En plus des facteurs macroéconomiques, le commerce international induit des changements dans la structure de l'emploi au niveau des secteurs d'activité, en raison de ses effets de redistribution. La réallocation de l'emploi est un processus vital et un facteur important de croissance de la productivité du travail. De nouveaux emplois se créent et des travailleurs sont embauchés, tandis que d'autres disparaissent et des travailleurs quittent leurs emplois. L'investissement s'oriente là où il y a davantage de rentabilité et engendre par conséquent un processus de « création-destruction » d'emplois¹. Sauf qu'en Algérie, cette dynamique se réalise au détriment des secteurs productifs et au profit du secteur des services.

La reconfiguration sectorielle de l'emploi qu'a subi l'économie algérienne à partir de 2001 s'explique par la difficulté de mise en place d'une politique visant à diversifier effectivement son économie. Le commerce et les services sont devenus des secteurs pourvoyeurs d'emplois ; tandis

¹ OCDE, (2010). *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2010. Sortir de la crise de l'emploi*. p.185-235

que, le secteur de l'industrie contribue faiblement à la promotion de l'emploi. S'agissant de l'emploi dans le secteur de l'agriculture, il suit une évolution décroissante. C'est ainsi que le secteur public est devenu le premier employeur en Algérie à travers les dispositifs d'aide à la création d'emplois¹.

Pour rappel, depuis les années 1990, avec l'application des plans d'ajustement structurels, l'Algérie a libéré son commerce extérieur en ratifiant plusieurs accords commerciaux internationaux dont les principaux sont : l'accord de libre-échange avec l'Union Européenne (UE) et la Grande Zone Arabe de Libre Echange (GZALE).

Au final, il s'avère que ces accords n'ont pas permis à l'économie nationale de se libérer de la dépendance vis à vis de l'extérieur², car les exportations hors hydrocarbures effectuées dans le cadre de ces accords sont marginales (1,59 milliards de dollars en 2019, contre 8,66 milliards de dollars d'importations à la même année) et la dépendance de l'économie nationale vis-à-vis de l'extérieur a été exacerbée.

Face à cette situation, plusieurs mesures protectionnistes ont été adoptées, comme l'augmentation de plusieurs taxes douanières ; la mise en place des licences d'importation, la suspension temporaire de l'importation de plus de 1000 produits en 2017 et l'institution du dispositif de Droit Additionnel Provisoire de Sauvegarde (DAPS) en 2019.

En effet, l'Algérie aspire revoir sa politique d'insertion dans les échanges internationaux plaçant la diversification des exportations comme un objectif suprême. Il s'agit de tirer parti des opportunités qu'offrent l'économie mondiale comme la réduction des coûts de transport et la fluidité de l'information. Pourtant, plusieurs filières de l'économie algérienne disposent d'un potentiel considérable. « La diversification économique est une caractéristique fondamentale des pays qui ont atteint des niveaux de développement élevés. Les structures économiques fortement concentrées sapent la transformation structurelle en favorisant la recherche de rente et l'enfermement dans le piège des produits de base. Elles sont aussi généralement associées à une grande vulnérabilité aux chocs des prix et de la demande »³.

¹Saket, F., & Kadri, N. (2017). *L'ouverture internationale et le marché du travail algérien*. Roa-IktissadiaReview, 7(1), pp.521-541, p.523

² Mennad, N. (2019). *L'aboutissement de la ZLE entre l'Algérie et l'UE, quel impact sur l'économie Algérienne ?* Les cahiers du CREAD, 35(3), pp.5-40.

³ Rapport des Nations Unies (2019). *Transformations structurelles, emploi, production et sociétés*. Commission économique pour l'Afrique, Addis Abeba, p.5

La transformation structurelle ne pourrait se produire sans l'élargissement de la gamme des produits à exporter, surtout vers les activités à plus forte valeur ajoutée. En 2019, la Chambre Algérienne de Commerce et de l'Industrie (CACI) avait recensé sur l'ensemble du territoire national 1.122 entreprises exportatrices hors hydrocarbures, dont 256 actives dans le secteur primaire et 176 entreprises dans l'industrie agro-alimentaire. C'est un nombre très limité, surtout que 72% de la valeur des exportations sont réalisés uniquement par cinq entreprises. A titre de comparaison, le Maroc comptait déjà en 2014 près de 5200 entreprises exportatrices¹.

Avec la chute des recettes en devise du pays, l'impératif de l'augmentation et de la diversification des exportations devient une priorité économique. D'ailleurs, l'objectif tracé par les pouvoirs publics pour l'année 2021 était d'atteindre cinq milliards de dollars d'exportations hors hydrocarbures. En effet, selon les déclarations du ministre du Commerce et de la Promotion des exportations, à la fin de l'année 2021, le volume des exportations algériennes hors-hydrocarbures était de 5,2 Mds USD². Nous reviendrons dans le chapitre 04 sur les entreprises exportatrices afin d'étudier les aspects relatifs à la qualité des emplois créés par ces entreprises. Nous considérons que la nature des emplois insérés dans la mondialisation n'est pas la même que celle des emplois qui ne sont pas insérés dans ce processus inéluctable.

Il est très difficile de quantifier le contenu en emploi des importations et des exportations afin d'établir une balance d'emploi et déterminer l'impact exact de l'ouverture commerciale sur le marché de travail. Néanmoins, le tableau des entrées-sorties nous donne une idée sur la contribution du commerce extérieur à l'emploi en Algérie par secteur d'activité.

Le tableau des entrées-sorties (TES) de l'Algérie pour l'année 2018 montre que les seuls secteurs où le solde de la balance commerciale est excédentaire sont : le secteur des hydrocarbures et celui des Hôtels, cafés et restaurants. Dans les autres secteurs, les importations sont nettement supérieures aux exportations, surtout dans les industries mécaniques (ISMME); Chimie, Plastiques et Caoutchouc ; les services fournis aux entreprises ; l'industrie agro-alimentaire ; l'agriculture, la sylviculture et la pêche (voir le tableau n° 22).

Il est tout à fait clair que l'amélioration de l'intégration économique entre les différentes activités nationales et la diversification des exportations constitueraient une source considérable de création d'emplois. Jusque-là, le recours excessif aux importations dans la quasi-totalité des secteurs d'activité n'était possible que grâce aux revenus importants engendrés par une conjoncture internationale favorable. Ainsi, la substitution des importations par une production

¹ OCDE, (2018). *Examen multidimensionnel du Maroc*. Volume 2. Analyse approfondie et recommandations, p.93

² [Exportations hors-hydrocarbures : 5,03 milliards de dollars en 2021 \(Rezig\) \(algerie-eco.com\)](#) Consulté le 5/4/2022

nationale suffisante, en impliquant davantage les IDE, se présente comme une possibilité de réduire la dépendance du pays aux prix des hydrocarbures au niveau international.

Tableau n° 22 : Solde de la balance commerciale par secteur d'activité pour l'année 2018
(Unité : 10⁶ DA)

Secteur	Import B&S	Export B&S	Solde
1 Agriculture, sylviculture, pêche	479 343	11 005	-468 338
2 Eau et Energie	0	0	0
3 Hydrocarbures	125 733	4 548 111	4 422 378
4 Services et Trav. Pub. Pétroliers	0	0	0
5 Mines et carrières	38 580	8 428	-30 152
6 ISMMEE	2819 263	20 728	-2 798 535
7 Matériaux de Construction	76 445	7 989	-68 456
8 BTPH	4 645	0 009	-4 636
9 Chimie, Plastiques, Caoutchouc	870 908	170 549	-700 359
10 Industries Agro-alimentaires	624 415	33 681	-590 734
11 Textiles, confection, bonneterie	130 500	1 095	-129 405
12 Cuirs et Chaussures	28 369	1 300	-27 069
13 Bois, Papiers et lièges	224 637	3 417	-221 220
14 Industries diverses	51 844	0 122	-51 722
15 Transport et communications	161 079	133 824	-27 255
17 Hôtels, cafés et restaurants	57 493	79 299	21 806
18 Services fournis aux entreprises	858 735	171 573	-687 162
19 Services fournis aux ménages	0	0	0
Total	6 551 989	5 191 130	-1 360 859

Source : Réalisé à partir de TES de 2018, ONS.

Jusque-là, la demande nationale est satisfaite dans une large mesure par des produits importés et non pas par une offre nationale suffisante. Les importations ne cessent d'envahir le marché local et la croissance est fortement dépendante de l'extérieur¹. C'est la raison pour laquelle nous considérons, qu'à court terme, l'interdiction des importations engendrerait inévitablement des conséquences néfastes sur l'emploi au plan macro-économique.

Enfin, nous pouvons dire que le commerce extérieur en Algérie exerce un effet direct sur l'emploi à travers les importations. Ces dernières modifient au fil des années la structure de l'emploi par secteur d'activité. Les emplois dans les secteurs productifs (agriculture et industrie) sont remplacés par des emplois dans le secteur des services.

Quant aux exportations, elles n'exercent pas un effet direct sur le marché du travail algérien, car leur contenu en emplois n'est pas très important. Elles sont réalisées presque totalement dans le

¹Bendahmane, M. E. A., Dib, L., & Aouar, A. (2020). *Relation entre chômage, croissance, inflation et IDE en Algérie*. Journal des Etudes Economiques Contemporaines. V5, n°10, p 168-183

secteur des hydrocarbures (87,61% en 2018), alors qu'à la même année, l'emploi dans l'industrie extractive était estimé à 153.000 personnes, soit l'équivalent de 1,4% de l'emploi total, et les exportations hors hydrocarbures sont marginales.

Il est important de souligner que la transformation de la structure de l'emploi en Algérie n'est pas uniquement le résultat du processus de la mondialisation. L'avènement de la numérisation, le développement continu des nouvelles technologies, les évolutions démographiques et les préoccupations environnementales transforment sans cesse les exigences d'emplois en termes de qualifications et contribuent ainsi à l'apparition de nouvelles compétences et à la formation de nouveaux métiers. Manière et Rolland¹ montrent que la nouvelle génération, appelée « génération Z »² (les personnes nées à partir des années 1980) est porteuse des emplois de l'avenir. C'est une génération très connectée à l'internet et attentive aux innovations technologiques et aux enjeux écologiques ; elle s'adapte facilement aux situations de crises et prête à travailler même au-delà de l'âge de la retraite. Les mutations de la société créent de nouveaux besoins, donc de nouvelles compétences et par conséquent, de nouveaux métiers. Pour Piotet,³ il s'agit d'une révolution des métiers où les compétences techniques et comportementales sont davantage recherchées. Les nouvelles technologies et la numérisation de l'économie constituent des sources considérables de création de nouveaux emplois.

Section 2 : Contribution des Investissements directs étrangers à l'emploi en Algérie

L'investissement direct étranger figure parmi les principaux catalyseurs du développement. Il permet des avantages qui se manifestent différemment d'un pays à un autre et d'un secteur à un autre. « Pour les pays en développement, les économies émergentes et les pays en transition, l'IDE est devenu une source de plus en plus importante de développement économique et de modernisation, de croissance des revenus et d'emplois »⁴.

Pour l'OCDE, les domaines politiques qui influent directement sur l'investissement sont nombreux : « les politiques d'investissement, la promotion et l'aide à l'investissement, la politique commerciale, la politique de la concurrence, la politique fiscale, la gouvernance d'entreprise, le comportement des entreprises, les ressources humaines, le développement du

¹Manière, P., & Rolland, S. (2014). [100 métiers d'avenir... pour la génération Z \(latribune.fr\)](http://latribune.fr)

²Ollivier, D., & Tanguy, C. (2017). *Génération Y & Z : le grand défi intergénérationnel*. Ed : De Boeck Supérieur. Collection : Le management en pratique.

³ Piotet, F. (2002). *Introduction : La révolution des métiers*. Dans : Françoise Piotet éd., *La révolution des métiers* Paris cedex 14: PUF, pp.1-19.

⁴OCDE, (2002), *L'investissement direct étranger au service du développement. Optimiser les avantages, minimiser les coûts*. Rapport de Synthèse, p.5

secteur financier et l'infrastructure et la gouvernance publique »¹. Le cadre institutionnel national de l'investissement joue un rôle important dans l'attractivité des IDE et leur insertion dans la politique de développement.

En Algérie, le développement des IDE peut constituer un moteur de création d'emplois durables². Ainsi, l'évolution du cadre juridique et des flux d'investissements étrangers a connu un saut remarquable. On passe d'une situation de méfiance vis-à-vis des IDE à une situation où ils sont considérés comme un facteur de croissance économique et de promotion de l'emploi. C'est vers la fin des années 1980, suite à la récession du prix du pétrole que l'Etat algérien était contraint de se tourner vers le privé national et étranger et revoir sa politique d'investissement. Depuis cette date, plusieurs lois d'incitation à l'investissement étranger ont vu le jour³.

Dans le cadre de cette section, nous présentons l'évolution du cadre juridique de l'investissement étranger en Algérie, avant de mettre en exergue l'évolution des flux et du stock d'IDE à travers les données de la CNUCED. Enfin, sur la base des données de l'ANDI, nous procédons à l'évaluation de la contribution des investissements réalisés en partenariat avec les étrangers à l'emploi national.

3.2.1. Evolution du cadre juridique de l'investissement direct étranger en Algérie

Dans l'histoire de l'Algérie indépendante, le cadre juridique de l'investissement étranger a connu plusieurs périodes distinctes. Son évolution est liée à la succession des modèles de développement qui ont correspondu à des périodes différentes. Les attributions de l'investissement étranger et son rôle dans l'économie nationale peuvent être retracés à travers la succession des codes d'investissement qu'a connu le pays depuis l'indépendance à nos jours.

Par définition, un code d'investissement est un moyen utilisé par l'État pour attirer les investissements privés locaux ou étrangers afin de les insérer dans les programmes de développement de l'économie nationale.

3.2.1.1. Code d'investissement de 1963

Au lendemain de l'indépendance, dans une conjoncture de transferts massifs de capitaux vers l'extérieur, le code de 1963⁴ s'adressait essentiellement aux investisseurs étrangers. En plus des

¹ Alouache, O. et Ait Taleb, A. (2017). *Climat des affaires et flux entrants d'IDE en Algérie : évolution et causalité*. Revue MÂAREF, n°22, pp.55-74.

² Mendil, D. (2020). *Analyse macro-économique des politiques de l'emploi en Algérie dans une perspective d'un développement durable*. Revue : Mondes en développement, (2), pp.91-110.

³ Benmahammed, S. (2019). *Etude de la législation de l'investissement étranger en Algérie : la règle 51/49*. Journal of International Management Educational and Economics Perspectives, 7 (1), pp.31-43. <https://dergipark.org.tr/en/pub/jimeep/issue/46348/550606>

⁴ Loi n°63-277 du 26 juillet 1963 portant code des investissements, JORA du 2 aout 1963, pp.774-776.

garanties relatives à l'expropriation et aux transferts des bénéfiques et des capitaux vers l'extérieur, une panoplie d'avantages financiers, fiscaux et douaniers était accordée aux investisseurs étrangers une fois agréés par la Commission Nationale d'Investissement.

Dans les faits, ce code n'a pas produit d'effets importants. Il est intervenu dans une situation économique et sociale défavorable marquée par une administration fragile, un taux élevé d'alphabétisation, un nombre faible de cadres, etc.¹

3.2.1.2 Code d'investissement de 1966

Le code de 1966² a régi l'intervention de l'investissement privé pendant très longtemps. Il accordait au capital étranger un rôle secondaire, car les personnes physiques ou morales étrangères avaient possibilité d'investir uniquement dans les secteurs de l'industrie et du tourisme. Par contre, l'intervention dans les secteurs vitaux de l'économie était réservée à l'Etat. Toutefois, ce dernier peut faire appel ou s'associer avec le capital étranger sous forme de sociétés mixte³ pour la réalisation de projets dans les secteurs considérés comme vitaux.

Dans ce code, la procédure d'agrément préalable⁴ à tout investissement était reconduite et l'Etat se réservait le droit de le reprendre lorsque les exigences de développement le rendent impératif.

Les principaux critères utilisés pour l'octroi de l'agrément sont : le niveau de fonds propres, le plan de formation de main d'œuvre nationale, l'importance de la valeur ajoutée, le degré d'utilisation des matières premières nationales.

Concrètement, la loi n° 82-13 du 28 aout 1982 modifiée par la loi n° 86-13 du 19 aout 1986 relative aux Sociétés d'Economie Mixtes (SEM), n'a pas suscité un grand intérêt de la part des sociétés étrangères en raison de la volonté du pays de préserver l'autonomie de gestion de ces sociétés par actions dont le partenaire étranger doit être minoritaire. D'après les données de la CNUCED, entre 1982 et 1992, les flux annuels d'IDE en direction de l'Algérie ont rarement dépassé le seuil 40 million USD⁵.

¹ Slimani-Akacem, K. (2011). *Evolution du régime de l'investissement étranger en Algérie 1962-1999*. Revue Algérienne des Sciences Juridiques et Politiques, V38, n° 4, pp.71-95.

² Ordonnance n°66-284 du 15 septembre 1966 portant code des investissements, JORA n°80 du 17 septembre 1966, pp.901-904.

³ Les sociétés mixtes ont fait l'objet de deux textes de loi : la loi 82-13 du 28 aout 1982 relative au fonctionnement des sociétés d'économie mixte et la loi 86-13 du 19 aout 1986 modifiant et complétant la loi 82-13.

⁴ L'autorisation est accordée par la Commission Nationale d'Investissement présidée par le ministre des finances et du plan.

⁵ [Beyond 20/20 WDS - Affichage de tableau - Investissement étranger direct : flux et stock entrants et sortants, annuel \(unctad.org\)](#).

3.2.1.3. Code d'investissement de 1993 : contexte de crise

A la fin de l'année 1993, dans une période de restructuration du secteur public, un autre code¹ a été adopté et qui marque une rupture nette avec l'ancien régime de contrôle et d'autorisation préalable. Ce code s'inscrit dans le cadre des réformes d'inspiration libérale intervenues dans les années 1990. Il consacre le principe de liberté d'investissement, d'assistance, d'encouragement et de promotion de l'investissement privé. Les investissements font l'objet d'une déclaration uniquement auprès de l'Agence pour la Promotion et de Soutien de l'Investissement (APSI) créée à cet effet, et peuvent bénéficier de plusieurs avantages. Ce nouveau régime consacre aux investisseurs étrangers la garantie de transfert de capitaux investis et les revenus qui en découlent et même sur les produits nets d'une cession ou d'une liquidation.

Dans le réel, entre 1990 à 2000, le pays n'a capté en moyenne que 0,2 % des flux de capitaux européens par an, tandis que l'Égypte, le Maroc et la Tunisie ont réussi à attirer respectivement 30, 14 et 12 %². Mais d'après les données de la CNUCED, entre 1996 et 2001, les flux annuels d'IDE entrants ont suivi une évolution croissante.

3.2.1.4. Code d'investissement de 2001 : période d'opulence

Ce code institue l'Agence National de Développement de l'Investissement (ANDI) dont les missions et le fonctionnement ne diffèrent pas beaucoup de l'APSI à laquelle elle s'est substituée. La création de l'ANDI est liée à la volonté de décentraliser les dossiers d'investissement et à la mise en place d'un guichet unique regroupant l'ensemble des administrations concernées par l'investissement. Ce code a prévu aussi la création d'un Conseil National d'Investissement, mis sous la tutelle du Chef du gouvernement.

Il y a lieu de noter que ce code a fait l'objet de plusieurs modifications : l'ordonnance n°06-08 du 15 juillet 2006 et les lois de finances de 2009, 2010, 2012, 2013, 2014 et 2015. Mais, la modification majeure est celle de 2009 où une nouvelle règle a été introduite. Il s'agit de la règle 49/51. L'article 4 bis de la loi de finances complémentaire de 2009 stipule que « les investissements étrangers ne peuvent être réalisés que dans le cadre d'un partenariat dont l'actionnariat national résident représente 51% au moins du capital social. Par actionnariat national, il peut être entendu l'addition de plusieurs partenaires »³. En outre, tout investissement étranger doit être soumis à l'examen préalable du Conseil National d'Investissement (CNI).

¹ Décret législatif n°93-12 du 5 octobre 1993, JORA n°64 du 10 octobre 1993, pp.3-8

² Bouadam, K. (2007). *Le Climat des IDE en Algérie : tendances et perspectives*. Revue des Sciences Humaines - Université Mohamed Khider Biskra n°12, pp.7-39.

³ Ordonnance n° 09-01 du 22 juillet 2009 portant loi de finances complémentaire pour 2009, p.12

Globalement, cette période est marquée par un développement relativement important des IDE en Algérie, malgré les retombés négatives de la règle 51/49¹. Tout compte fait, la situation économique et financière du pays exerce un effet positif sur les IDE en Algérie.

3.2.1.5. Code d'investissement de 2016 : baisse de la rente pétrolière

En 2016, un nouveau code d'investissement a été mis en place, il s'agit de la loi n° 2016-09 du 3 août 2016. Les nouvelles dispositions prévues dans cette loi ont pour objectifs principaux de faciliter l'insertion et l'arrivée d'investissements étrangers et d'augmenter l'attractivité de l'Algérie. Il prévoit une exonération ciblée des droits de douane ; la suppression de la règle 51/49 et la suppression du droit de préemption. Cependant, juste après (dans la même année) cette règle a été greffée aux lois de finances successives. Il faut attendre 2020 pour que la règle 51/49 soit levée pour les secteurs non stratégiques et le droit de préemption soit supprimé.

En outre, ce code distingue entre les entreprises ayant une installation permanente et celles exerçant sur le territoire national à titre temporaire dans le cadre de contrats conclus avec des opérateurs nationaux. La première catégorie d'entreprises est soumise au même régime fiscal que les entreprises nationales. Quant aux entreprises exerçant à titre temporaire, leur régime fiscal varie selon la nature de l'activité exercée : les travaux immobiliers ou la prestation de service.

3.2.1.6. Code d'investissement de 2022

Ce code² a pour but d'améliorer le climat des affaires, restaurer la confiance des investisseurs et assurer la stabilité du cadre législatif pendant au moins 10 ans. Il consacre le principe de liberté d'investissement même pour les non-résidents ; de transparence et d'égalité entre les investisseurs nationaux et les investisseurs étrangers. Il reconsidère le rôle du CNI et de l'ANDI qui change de nom pour devenir Agence algérienne pour la promotion des investissements (AAPI). Cette dernière devient le véritable promoteur et fournisseur de facilités pour les investisseurs, et attribue les avantages fiscaux et parafiscaux consacrés par la loi.

En coordination avec les administrations et organismes concernés, l'AAPI « est chargée : de promouvoir et de valoriser, en Algérie ainsi qu'à l'étranger, l'investissement et l'attractivité de l'Algérie, en relation avec les représentations diplomatiques et consulaires algériennes à l'étranger ; d'informer et de sensibiliser les milieux d'affaires ; d'assurer la gestion de la plateforme numérique de l'investisseur ; d'enregistrer et de traiter les dossiers d'investissement ; d'accompagner l'investisseur dans l'accomplissement des formalités liées à son investissement ;

¹Ounis, A., & Chigara, H. (2018). *Analyse Longitudinale Des IDE En Algérie*. International Journal of Economic Performance (IJEP), 1(02), pp.7-20.

² Loi n° 22-18 du 24 juillet 2022 relative à l'investissement, JORA n°50 du 28 juillet 2022, pp. 6-11

de gérer les avantages, y compris ceux relatifs au portefeuille des projets déclarés ou enregistrés avant la date de publication de la présente loi ; de suivre l'état d'avancement des projets d'investissement. Il est créé, auprès de l'Agence, les guichets uniques suivants : le guichet unique des grands projets et des investissements étrangers ; les guichets uniques décentralisés »¹.

En résumé, nous constatons que même si le cadre juridique de l'IDE en Algérie a connu une nette amélioration, il n'en demeure pas moins qu'il reste instable. A chaque fois que la situation financière du pays se détériore, la règle 51/49 est supprimée. Cette règle témoigne de la méfiance de l'Algérie du capital étranger. Celui-ci est considéré comme une source d'affaiblissement de la souveraineté nationale. En plus de cette réglementation changeante, les investisseurs étrangers se plaignent de plusieurs autres difficultés² comme l'accès à l'information économique et sectorielle (surtout l'information financière sur les entreprises), certaines activités sont très réglementées comme l'industrie pharmaceutique, un système bancaire restrictif, les circuits de distribution insuffisamment développés, etc. Il est anormal que l'investissement étranger en Algérie soit toujours soumis à une autorisation préalable et ne peut être réalisé que dans le cadre d'un partenariat³. Il est aussi anormal que les IDE doivent présenter une balance en devises excédentaire au profit de l'Algérie pendant toute la durée de vie du projet et que la loi donne un droit de préemption au gouvernement algérien dans le cas où un opérateur étranger vend ses actifs dans le pays. Même si le code de 2022 a apporté plusieurs changements, il demeure que le souverainisme l'emporte toujours sur l'ouverture et sur l'investissement étranger. Beaucoup de réformes restent à faire pour rassurer les investisseurs étrangers. Il s'agit d'établir une stratégie stable sur le long terme avec des objectifs précis et établir des évaluations périodiques pour son amélioration.

3.2.2. Evolution des investissements directs étrangers en Algérie

Selon les données de la CNUCED, les flux d'IDE entrants en Algérie ont connu une évolution croissante durant la période allant de 1996 à 2009. Avant cette période (1981-1995) les flux d'IDE entrants ne dépassaient pas 40 millions USD par année (à l'exception de l'année 1991 où le montant était de 80 millions USD). Les principales raisons de cette situation sont liées, d'une part, à la politique économique de l'époque basée sur les industries « industrialisantes » qui marginalise l'apport des IDE ; d'autre part, à la faiblesse de la productivité des facteurs de

¹ Article 18 de la loi 22-18, Op.cit.

²Ouguenoune H., (2014). *La politique de promotion et d'attraction de l'investissement en Algérie*. Thèse de Doctorat en Economies et finances. Université de la Sorbonne nouvelle - Paris III; Université d'Oran Es-Senia.

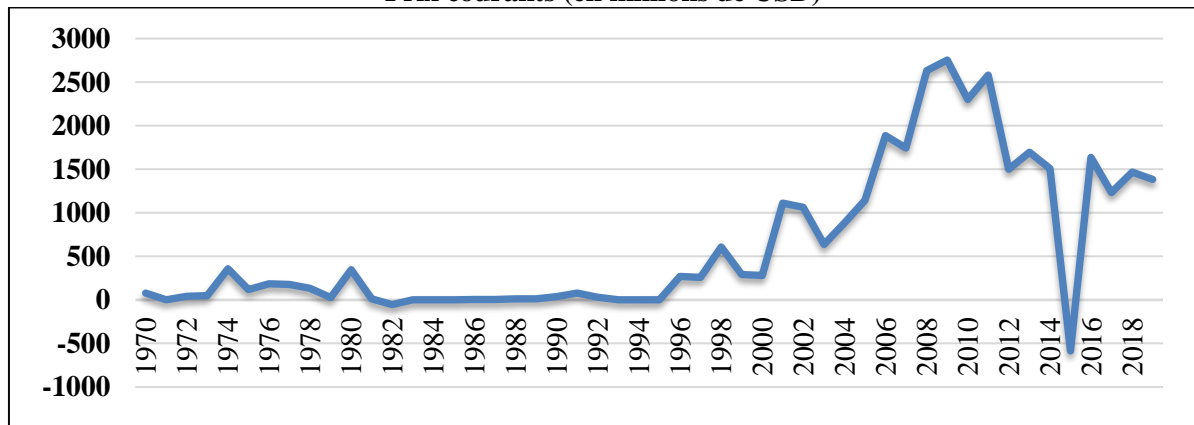
³Bellatreche Y. (2014). *Algérie : La nouvelle politique d'attraction d'investissements directs étrangers face à l'hésitation des investisseurs*. Revue d'Economie et de Statistique Appliquée, n° 22 Décembre 2014, pp.19-38.

production et à l'instabilité politique¹. De nos jours, l'IDE est associé au transfert de technologies, de compétences, à l'augmentation des salaires et aux relations avec les entreprises locales.

3.2.2.1. Evolution des flux d'IDE entrants

Entre 1996 et 2009, le montant annuel des flux entrants a été multiplié par plus de 10 : il passe de 270 millions en 1996 à plus de 2,75 milliards USD en 2009. Le pic des IDE entrants en Algérie était enregistré durant l'année 2009. Après cette date, la tendance est devenue décroissante ; les flux d'IDE vers l'Algérie ont connu un recul considérable. Durant l'année 2015, comme le montre le graphe 24, le montant des flux d'IDE entrants était négatif (-584,52 millions de USD). Ce net recul coïncide avec la chute des prix du pétrole au plan international. Cela montre que les investissements étrangers en Algérie s'orientent davantage vers le secteur des hydrocarbures.

Graphe n° 24 : Evolution des flux d'IDE entrants en Algérie (1970-2019)
Prix courants (en millions de USD)



Source : Etabli sur la base des données publiées sur le site de la CNUCED, consulté le 10-10.2020.

Aussi, des études empiriques montrent que l'attractivité des IDE en Algérie est en relation avec la croissance économique² et la stabilité de la réglementation régissant ces investissements³. Ce sont des facteurs qui donnent un signal aux investisseurs étrangers, surtout dans les secteurs hors hydrocarbures.

3.2.2.2. Evolution des flux d'IDE sortants

S'agissant des flux d'IDE vers l'extérieur du pays, la tendance a été globalement croissante depuis le début des années 2000, avec une décroissance entre 2011 et 2014. Le stock d'IDE sortants se chiffre à plus de 2,8 Milliards de dollars en 2019 contre 1,5 en 2010. Il s'agit

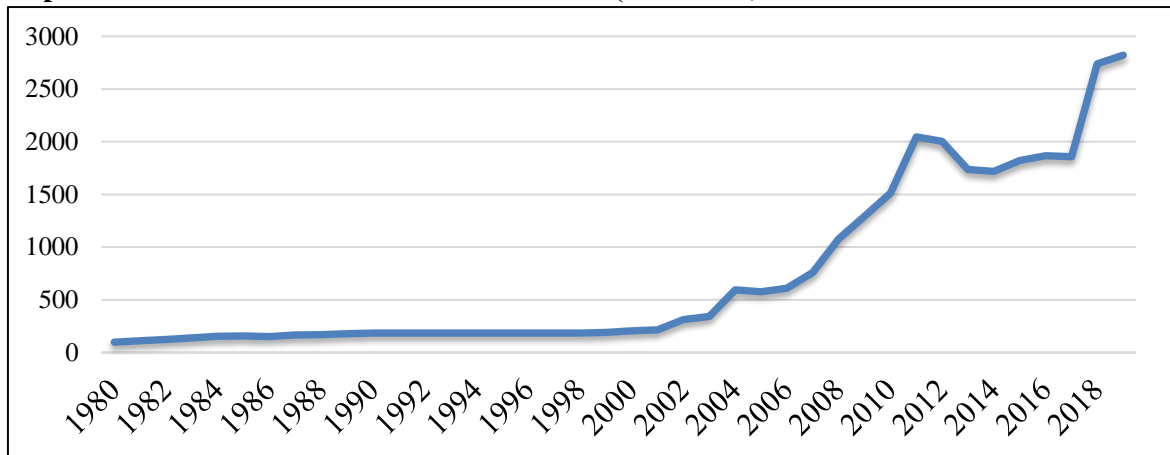
¹Menna K. et Mehibel S., (2017). *La problématique des IDE en Algérie: paradoxes d'une économie attractive faiblement attrayante*. Les Cahiers du CREAD, vol. 33 -n°119/120, pp. 40-70.

²Djaballah M. (2018). *Analyse et modélisation des investissements directs à l'étranger Cas de l'Algérie*. Revue Cahiers Economiques, V10, n°2, pp.545-555

³Menna K. et Mehibel S., (2017). Op-Cit

essentiellement des investissements du groupe Sonatrach à l'étranger qui détient des participations en Europe et dans plusieurs pays africains comme le Mali, le Niger et la Libye et même au Pérou¹. Il y a lieu de souligner que depuis 2014, les entreprises algériennes sont autorisées à convertir le dinar pour l'investir à l'étranger. Avant cette date, ce privilège était réservé exclusivement à Sonatrach qui génère par ailleurs l'essentiel des recettes des exportations.

Graphique n° 25 : Evolution des flux d'IDE sortants (1980-2019). Prix courants en millions de USD

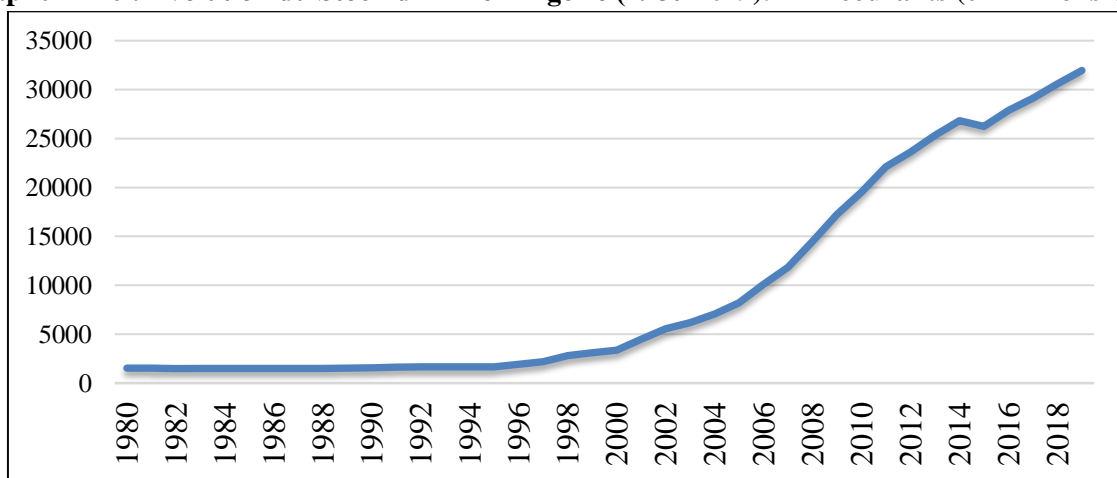


Source : Etabli sur la base des données publiées sur le site de la CNUCED, consulté le 10-10-2020

3.2.2.3. Evolution du Stock d'IDE

En ce qui concerne le stock d'IDE, il se chiffre à 31,95 milliards USD en 2019 contre 26,24 milliards USD en 2015. Depuis 1996, il ne cesse d'augmenter, à l'exception de l'année 2015. Suite à la crise financière que traverse le pays depuis la chute des prix du pétrole en 2014, la règle 51/49 a été annulée lors de l'adoption de la loi de finances 2020 pour les secteurs non stratégiques. Pour les pouvoirs publics, cette règle se révèle comme un frein en matière d'IDE en Algérie.

Graphique n° 26 : Evolution du Stock d'IDE en Algérie (1980-2019). Prix courants (en millions de USD)

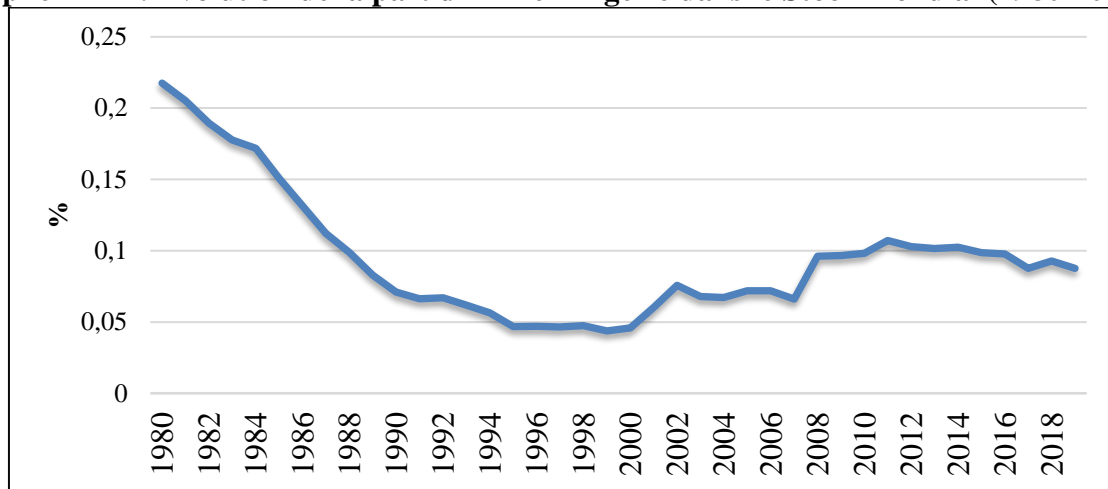


Source : Etabli sur la base des données publiées sur le site de la CNUCED, consulté le 10-10-2020

¹Sonatrach, Rapports annuels, 2017, 2018, 2019

Par ailleurs, malgré la croissance du stock des IDE enregistrée depuis le début des années 2000, celui-ci demeure marginal comparativement au stock mondial. En 2019, le stock d'IDE en Algérie ne représente que 0,087% dans le stock mondial. Cela montre clairement que le niveau de captation des investissements étrangers est très faible.

Graphique n° 27 : Evolution de la part d'IDE en Algérie dans le Stock mondial (1980-2019)



Source : Etabli sur la base des données publiées sur le site de la CNUCED, consulté le 10-10-2020

Depuis 1989, la part d'IDE en Algérie dans le stock mondial n'a pas dépassé 1%, à l'exception de la période allant de 2011 jusqu'à 2014, où il l'a très légèrement dépassé ce seuil.

En somme, nous pouvons dire que sur le plan juridique, même s'il demeure encore instable, il y a une volonté des pouvoirs publics clairement affichée pour attirer le maximum de capitaux étrangers. Paradoxalement, dans la réalité, nous constatons l'inverse. L'Algérie n'a jamais excellé dans l'attractivité des IDE, à l'exception de la période 2011-2013 qui coïncide avec le lancement de l'industrie de montage automobile en partenariat avec des multinationales étrangères.

Les investisseurs étrangers sont très sensibles à la stabilité politique, mais aussi à la stabilité du cadre juridique. Or en Algérie, l'investissement souffre de blocages bureaucratiques, des lois instables, de la corruption et d'une justice inefficace. En 2020, selon un classement portant sur l'attractivité des IDE réalisé par « Deloitte »¹, l'Algérie occupe la 30^{ème} place en Afrique, loin de la Côte d'Ivoire, le Kenya, le Ghana et le Sénégal qui occupent respectivement les premières places. Selon la critériologie de la CNUCED, les principaux facteurs explicatifs de cette situation sont : la faiblesse de la recherche et développement, la faiblesse des exportations hors hydrocarbures et l'inefficacité du système de l'enseignement supérieur².

¹ [Classement des pays africains les plus attractifs pour les investisseurs \(2020\) \(agenceecofin.com\)](https://www.agenceecofin.com)

² Menna, K., et Mehibel, S. (2017). Op.cit.

3.2.3. Impact des investissements directs étrangers sur l'emploi en Algérie

Les investissements étrangers ont des impacts sur l'emploi et sur les conditions de travail. Il est important de comprendre correctement ces impacts pour les intégrer dans la stratégie nationale de la promotion de l'emploi et tirer profit de la mondialisation.

L'analyse de l'impact de l'IDE sur l'emploi en Algérie peut se faire à travers les données de l'Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI). Cette dernière est une institution gouvernementale, créée en 2001, dont ses principales missions sont : la facilitation, la promotion et l'accompagnement de l'investissement et de la création d'entreprise en s'appuyant essentiellement sur l'exonération et la réduction fiscale. L'ANDI couvre toutes les wilayas du pays à travers les Guichets Uniques Décentralisés (GUD). Ces derniers regroupent dans chaque wilaya toutes les administrations concernées par l'investissement, à savoir le registre de commerce, les services des impôts, les services des douanes et du foncier. Le but est de faciliter et d'alléger les procédures administratives et d'accompagner les investisseurs dans la réalisation de leurs projets.

Le Conseil National de l'Investissement (CNI) et l'Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI) sont essentiellement les deux institutions qui interviennent dans l'investissement étranger en Algérie. Les investissements étrangers doivent être préalablement agréés par CNI, même s'ils ne sont pas éligibles aux avantages fiscaux.

Aussi, étant donné la règle 51/49, la forme d'IDE la plus favorisée en Algérie est celle de la joint-venture qui consiste à créer une entreprise en partenariat (une société mixte) entre les nationaux et les étrangers. C'est dans ce cadre par exemple que le projet Renault-Algérie a été lancé en association entre l'usine Renault qui détient 49% du capital de l'entreprise et la société nationale de véhicules industriels (SNVI) qui détient 34% et le Fonds National d'Investissement (FNI) qui détient 17%.

3.2.3.1. Incidence sur l'emploi des projets déclarés auprès de l'ANDI

Comme le montre le tableau n°23, le nombre total des investissements impliquant les étrangers déclarés auprès de l'ANDI durant la période 2002-2017 s'élève à 901 projets, soient en moyenne 60 projets par an. Même si ce nombre est marginal comparativement aux investissements locaux, ces projets sont plus importants en termes du montant d'investissement et du nombre d'emplois créés par projet. En moyenne, le montant d'un projet d'investissement impliquant les étrangers est de 148,26 millions de dinars contre 17,61 millions pour la moyenne des projets locaux (08 fois supérieur). Les investissements impliquant les étrangers génèrent en moyenne 148 emplois directs par projet contre 18 emplois par projet national (plus que 8 fois supérieur).

Tableau n° 23: Projets d'investissement déclarés auprès de l'ANDI (2002-2017)

Projets d'investissement	Nombre de projets	%	Montant (en millions DA)	%	Nombre d'emplois	%
Investissements locaux	62 334	99%	11 780 833	82%	1 098 011	89%
Investissements impliquants les étrangers	901	1%	2 519 831	18%	133 583	11%
Total	63 235	100%	14 300 664	100%	1 231 594	100%

Source : ANDI

Par contre, le coût moyen d'un emploi est nettement plus élevé dans les projets impliquants les étrangers (18,8 millions de dinars) que dans les projets nationaux (10,7 millions de dinars). Il s'agit d'investissements d'une grande envergure et qui relèvent majoritairement du secteur industriel. Toutefois, leur contribution à l'emploi global reste marginal. La population active augmente en moyenne de 217.000 personnes chaque année durant la période 2004-2019, alors que ces projets génèrent en moyenne 8.900 emplois par an, soit un taux d'absorption du chômage ne dépassant pas 5%.

3.2.3.2. Répartition des investissements étrangers déclarés par région d'origine

La répartition des IDE hors hydrocarbures par origine de capitaux place l'Europe en première position. 52,39% des projets d'investissement étrangers déclarés jusqu'à 2017 sont originaires de l'Europe, dont 36,85% de l'Union Européenne. Les pays arabes et d'Asie occupent respectivement la deuxième et la troisième position avec 29,08% et 12,65%. Quant aux projets originaires des Amériques, de l'Afrique et de l'Australie, leur nombre est très réduit.

Tableau n° 24 : Répartition des investissements étrangers déclarés par région d'origine (2002-2017)

Région	Nombre de projets	%	Montant (en millions DA)	%	Nombre d'emplois	%
Europe	472	52,39	1 148 208	45,57	78 415	58,70
Dont l'UE	332	36,85	666 499	26,45	44 646	33,42
Asie	114	12,65	169 732	6,74	11 761	8,80
Amériques	18	2,00	68 813	2,73	3 737	2,80
Pays Arabes	262	29,08	1 057 257	41,96	34 462	25,80
Afrique	6	0,67	39 686	1,57	609	0,46
Australie	1	0,11	2 974	0,12	264	0,20
Multinationalité	28	3,11	33 160	1,32	4 335	3,25
Total	901	100	2 519 830	100	133 583	100

Source : ANDI

3.2.3.3. Répartition des projets d'investissement étrangers déclarés par secteur d'activité

La ventilation des 901 projets par secteur d'activité montre que l'industrie se taille la part du lion. En effet, 61,93% de ces projets, 81,37% du montant total investi et 60,95% des emplois prévus relèvent de ce secteur d'activité.

Les secteurs du BTPH et des services viennent respectivement en deuxième et troisième position avec 17,91% et 10,36% de l'emploi total généré par les investissements étrangers déclarés auprès de l'ANDI. L'investissement des étrangers dans les autres secteurs demeure marginal, surtout dans l'agriculture, la santé et le transport.

Tableau n° 25 : Répartition des projets d'investissement étrangers déclarés par secteur d'activité (2002-2017)

Secteur d'activité	Nombre de projets	%	Montant (10 ⁶ DA)	%	Nombre d'emplois	%
Agriculture	13	1,44	5 768	0,23	641	0,48
BTPH	142	15,76	82 593	3,28	23 928	17,91
Industrie	558	61,93	2 050 277	81,37	81 413	60,95
Santé	6	0,67	13 572	0,54	2 196	1,64
Transport	26	2,89	18 966	0,75	2 407	1,80
Tourisme	19	2,11	128 234	5,09	7 656	5,73
Services	136	15,09	130 980	5,20	13 842	10,36
Telecom	1	0,11	89 441	3,55	1 500	1,12
Total	901	100,00	2 519 831	100,00	133 583	100,00

Source : ANDI.

Dans l'ensemble, nous pouvons constater qu'en Algérie, il existe un décalage entre la volonté politique affichée dans les différents codes d'investissement et la réalité du terrain qui montre une réticence des promoteurs étrangers à s'installer dans le pays. Sur une période de quinze ans (2002-2017), avec tous les efforts consentis, il y a seulement 901 projets d'investissement étrangers qui ont été enregistrés. Avec l'hypothèse que tous ces projets soient effectifs, leur incidence sur l'emploi au niveau national reste marginale, soit la création de 8.906 emplois en moyenne par an. Ce qui demeure nettement insuffisant par rapport à l'évolution de la population active.

Section 3 : Offre d'emplois par les entreprises étrangères en Algérie

D'abord, il est important de préciser que pour le CNRC, une entreprise désigne « toute personne physique ou morale quelle que soit sa nature, exerçant d'une manière durable des activités de production, de distribution, de services ou d'importation »¹. Aussi, il est entendu par inscriptions au registre de commerce toutes les immatriculations nouvelles, réimmatriculations, modifications et radiations. L'immatriculation désigne la procédure d'enregistrement au registre de commerce. Le nom de société étrangère est attribuée à toute société dont l'entreprise mère est localisée à l'étranger (succursale) ou le gérant est de nationalité étrangère.

Selon les données du CNRC, le nombre d'entreprises étrangères implantées sur le territoire national s'élève à 14.657 unités à la fin de l'année 2019. Comparativement au tissu économique national, ce nombre est nettement très bas, il ne représente que 0,71% dans le total des commerçants inscrits au registre de commerce à la même période.

3.3.1. Répartition des inscrits au registre de commerce par statut juridique

Les données du CNRC montrent que, contrairement à la logique nationale marquée par la dominance du statut de personnes physiques (90,1% de personnes physiques contre 9,9% de personnes morales), la répartition des entités étrangères est dominée par le statut de personnes morales : 12.067 (soit 82,33%) sont des personnes morales et 2.590 (soit 17,67%) sont des personnes physiques.

Tableau n° 26 : Répartition des inscrits au registre de commerce par statut juridique (décembre 2019)

Statut	Entreprises Nationales		Entreprises Etrangères		Total
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre
Personnes Physiques	1 854 086	99,86	2 590	0,14	1 856 676
Personnes Morales	191 067	94,06	12 067	5,94	203 134
Total	2 045 153	99,29	14 657	0,71	2 059 810

Source : Nos regroupements et calculs à partir des données du CNRC.

Les entités étrangères en Algérie représentent seulement 0,71% dans le total des commerçants inscrits au registre du commerce à la fin de l'année 2019. Par statut juridique, les entreprises

¹ CNRC (2019). *Registre du commerce. Indicateurs et statistiques*. Revue du Centre National du Registre du Commerce, p.6

étrangères représentent 0,14% dans le total des entités inscrites sous le statut de personnes physique et 5,94% dans le total des entités inscrites sous le statut de personne morale.

3.3.2. Evolution du nombre de commerçants étrangers inscrits au Régistre de Commerce

Durant toute la période allant de 2004 à 2019, une moyenne de 756 entreprises étrangères sont créées chaque année. Il y a des années où le nombre de créations nouvelles dépasse 1000 entreprises (2008, 2009 et 2012). Globalement, c'est un rythme relativement faible comparativement à celui de l'évolution du secteur privé national durant la même période.

Comme le montre le tableau n° 27, le nombre de sociétés étrangères en Algérie a connu une évolution remarquable, particulièrement celles inscrites sous le statut de personnes morales.

Tableau n° 27 : Evolution du nombre de commerçants étrangers inscrits au Régistre de Commerce (2004-2019)

Année	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Personnes Morales	2 245	2 604	3 261	4 041	4 986	5 848	6 459	6 641
Personnes Physiques	1 075	1 142	1 178	1 345	1 464	1 720	1 850	1 964
TOTAL	3 320	3 746	4 439	5 386	6 450	7 568	8 309	8 605
Variation		426	693	947	1 064	1 118	741	296
Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Personnes Morales	7 649	8 459	9 224	9 715	10 321	10 983	11 537	12 067
Personnes Physiques	2 109	2 207	2 275	2 324	2 348	2 424	2 515	2 590
TOTAL	9 758	10 666	11 499	12 039	12 669	13 407	14 052	14 657
Variation	1 153	908	833	540	630	738	645	605

Source : Nos regroupements et calculs à partir des données du CNRC.

La répartition de ces commerçants selon la nationalité du gérant est la suivante :

- Personnes morales : France (17,49%), Turquie (10,98%), Syrie (10,66%), Chine (9,10%), Tunisie (7,62%), Jordanie (6,27%), Egypte (5,39%), Liban (5,39%), Espagne (4,45%), Italie (3,70%), Palestine (2,72%). Les autres pays chacun représente moins de 2%.
- Personnes physiques : Syrie (31%), Tunisie (25,60%), Maroc (14,71%), Egypte (7,61%), Palestine (7,30%), Chine (3,75%), France (1,66%), Liban (1,12%). Les autres pays chacun représente moins de 1%.

Les sociétés étrangères activent essentiellement dans les secteurs de la production de biens (34%), des services (33,7%) et de l'importation pour la revente en l'état (15,2%). Quant aux personnes

physiques, elles exercent essentiellement dans les secteurs de distribution (80,17%) et des services (9,86%).

En ce qui concerne la forme juridique dominante, 65,94% sont des SARL, 20,95% sont des SPA et seulement 9,44% sont des EURL.

Globalement, les entreprises étrangères en Algérie (Personnes physiques et morales) sont fondamentalement installées dans le nord du pays, particulièrement à Alger (51,91%), Oran (9,35%) et Blida (5,22%).

Par ailleurs, selon un sondage réalisé par l'Emploitic¹ en 2010 portant sur 4.450 demandeurs d'emploi en Algérie, 60% des répondants souhaitent travailler dans des multinationales. Selon la même source, ce constat est lié aux avantages qu'offrent ces entreprises en termes de rémunération, de formation et d'évolution de carrière. La question qui se pose est : quelle est la contribution des entreprises étrangères à l'emploi au niveau national ?

3.3.3. Contribution des entreprises étrangères à l'emploi en Algérie

L'emploi du personnel local par les entreprises étrangères est régi essentiellement par la loi n°90-11 relative aux relations de travail et l'ordonnance n°96-21 modifiant et complétant cette loi et par la loi n°04-19 relative au placement des travailleurs et au contrôle de l'emploi. Il faut dire que dans la loi algérienne, il n'y a aucune loi obligeant les entreprises étrangères à l'embauche du personnel local, comme la détermination de la part de personnel local parmi les employés de l'entreprise. Toutefois, les employeurs sont tenus de communiquer à l'ANEM toutes les informations relatives à l'emploi, et les demandeurs d'emploi sont tenus de s'inscrire également auprès de cette agence. Donc, l'analyse des données fournies par cet organisme concernant l'emploi dans les entreprises étrangères nous permettra de connaître la contribution de ces entreprises à l'emploi au niveau national. La période étudiée s'étale : du mois d'aout 2015 au mois de septembre 2020.

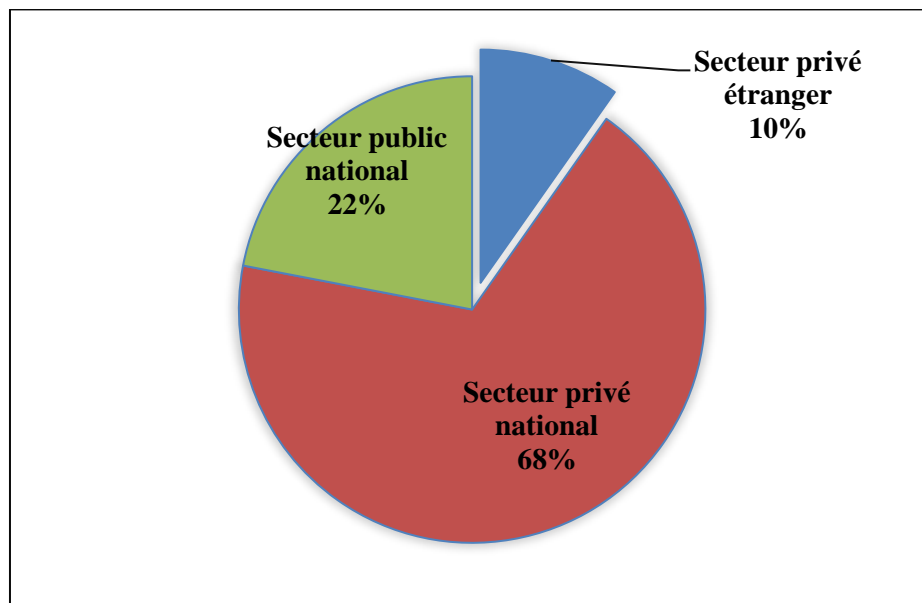
L'ANEM fournit mensuellement des données sur les offres d'emplois et les placements effectués dans les entreprises étrangères. Toutefois, il y a lieu de mentionner que sur toute la période étudiée, il y a un manque de données pour quelques mois (sur 62 mois, il y a un manque de données pour 8 mois). Néanmoins, les statistiques disponibles sur les 54 mois de la période sont suffisantes pour aborder la question de la contribution des entreprises étrangères à l'emploi national.

¹ Emploitic.com est un organisme privé de recrutement sur internet. Il a été créé en avril 2006 à travers dans le cadre du dispositif de l'ANSEJ.

3.3.3.1. Offre d'emplois du secteur privé étranger

Selon les données de l'ANEM, sur les 1.996.535 emplois offerts durant la période étudiée, 191.950 emplois relèvent du secteur privé étranger. En conséquence, la contribution du secteur privé étranger à l'offre totale d'emplois est en moyenne de 9,8% durant la période considérée. Il vient en troisième position après le secteur privé national avec 68% et le secteur public national avec 22% (voir la figure n°7 ci-après).

Figure n° 7 : Structure de l'offre de d'emploi par secteur juridique (période 2015-2020)



Source : Réalisé à partir des données de l'ANEM.

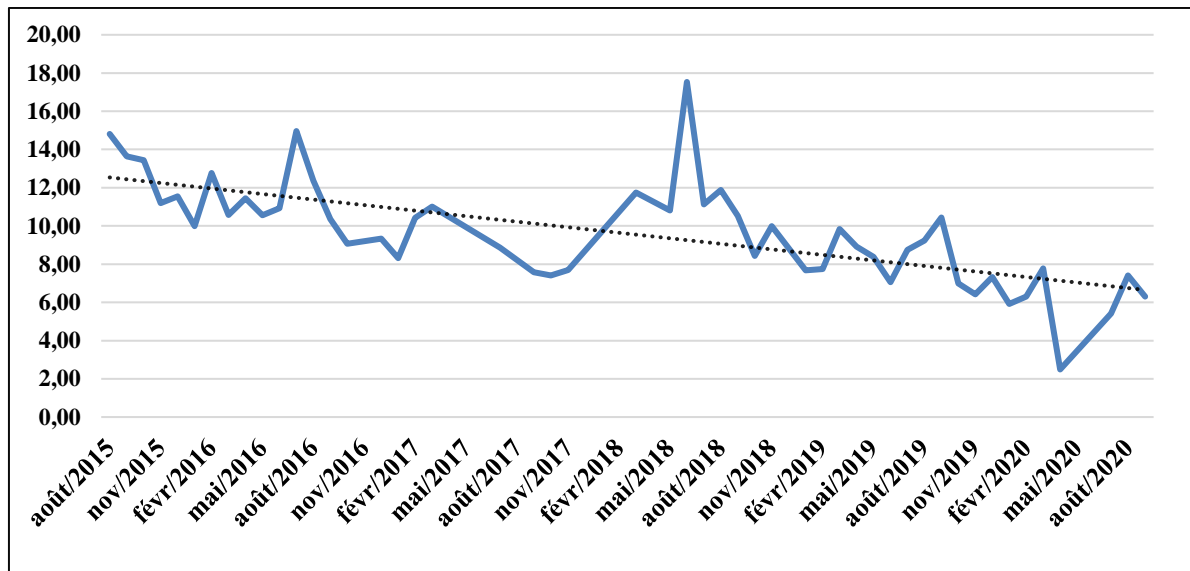
L'analyse des données de l'ANEM montre aussi que cette contribution est décroissante durant la période considérée (voir le graphe n° 28). Elle était en moyenne de 12,93% durant le deuxième semestre de 2015 ; 11,12% en 2016 ; 8,67% en 2017 ; 11,5% en 2018 ; 8,23% en 2019 et seulement 6,9% durant le premier et le troisième trimestre de l'année 2020.

Cette tendance décroissante s'explique fondamentalement par l'instabilité économique qu'a connu le pays depuis la chute des cours du pétrole en 2014, aggravée par l'avènement de la pandémie COVID-19.

Nous constatons également que la contribution des entreprises étrangères à l'offre totale d'emplois dépasse parfois le seuil de 14% (14,18% en mois d'août 2015 ; 14,96% en mois de juillet 2016 et 17,53% en mois de juin 2018). C'est surtout durant les périodes d'été où l'activité du BTP tourne à plein régime. En revanche, depuis le mois d'octobre 2018, la contribution des entreprises étrangères à l'offre totale d'emploi en Algérie n'a pas franchie le seuil de 10%.

En somme, nous pouvons dire que la contribution des entreprises étrangères à l'emploi en Algérie est non seulement insuffisante, mais aussi décroissante. Les principaux secteurs pourvoyeurs de postes d'emploi restent le secteur privé national et le secteur public.

Graphe n° 28 : Evolution de la part de l'offre d'emploi du secteur privé étranger dans l'offre totale (en %)



Source : Réalisé à partir des données de l'ANEM

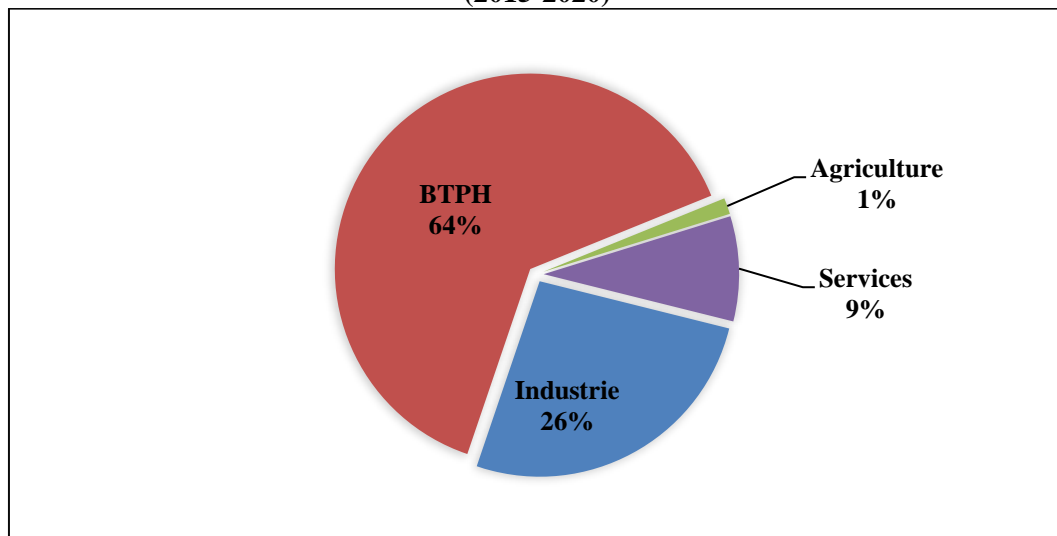
Si l'on considère les politiques économiques qui ont jalonné le développement des pays émergents, on s'aperçoit qu'elles ont toutes pour un dénominateur commun : le passage d'un modèle de développement économique conduit par l'Etat et tourné à l'intérieur vers un autre modèle de développement basé sur le marché, la propriété privée, l'ouverture sur l'extérieur et l'investissement étranger¹. La forte présence des entreprises étrangères constitue pour les pays d'accueil une source de transferts de technologies, d'apport de capitaux stables et de création d'emplois supplémentaires.

3.3.3.2. Offres d'emplois des entreprises étrangères par secteur d'activité : structure et évolution.

La ventilation des offres d'emplois des entreprises étrangères par secteur d'activité montre que la majorité d'entre elles émanent du secteur de BTPH. Ce dernier représente environ 64% du total des emplois offerts par ces entreprises durant la période étudiée. Le secteur de l'industrie vient en deuxième position avec 25,86% de l'offre. Quant aux secteurs des services et de l'agriculture, ils occupent respectivement 8,72% et 1,17% durant la même période.

¹ Thiébault, J. (2011). *Comment les pays émergents se sont-ils développés économiquement ? La perspective de l'économie politique*. Revue internationale de politique comparée, V18. n°3, pp.11-46.

Figure n° 8 : Structure de l'offre d'emplois des entreprises étrangères par secteur d'activité (2015-2020)



Source : Réalisé à partir des données de l'ANEM

De ce constat, nous pouvons conclure que c'est les entreprises étrangères intervenant dans le cadre des marchés de travaux immobiliers (n'ayant pas une installation permanente) qui contribuent le plus à l'offre d'emploi en Algérie. Cette situation est directement liée à la situation d'aisance financière dont a bénéficié le pays où de nombreux projets d'envergure ont été réalisés en partenariat avec les entreprises étrangères.

Il est important de mentionner que de nombreux projets publics ont été réalisés en partenariat avec des entreprises étrangères dans le cadre du Partenariat Public-Privé (PPP)¹. Selon la CNUCED, Entre 1990 et 2014, l'Algérie occupe la cinquième place Afrique_ après le Nigeria, le Maroc, l'Afrique du Sud et l'Egypte_ en termes de projets PPP avec un montant de 13,2 Mds USD².

En outre, l'Algérie fait appel à la main d'œuvre étrangère pour la réalisation des grands programmes, surtout la main d'œuvre chinoise, sans oublier les flux de migration irrégulière émanant des pays voisins comme le Mali, le Niger, la Tunisie, la Libye et le Maroc³.

S'agissant de l'évolution de l'offre d'emplois dans ces entreprises, durant toute la période étudiée, sa structure par secteur d'activité est dominée par le secteur du BTPH, mais avec une part de plus en plus en déminution : elle est passée de 73,4% en 2015 à 59,9% en 2018 et à 58,7% en 2020. La même tendance a caractérisé le secteur de l'agriculture, où la part des emplois offerts

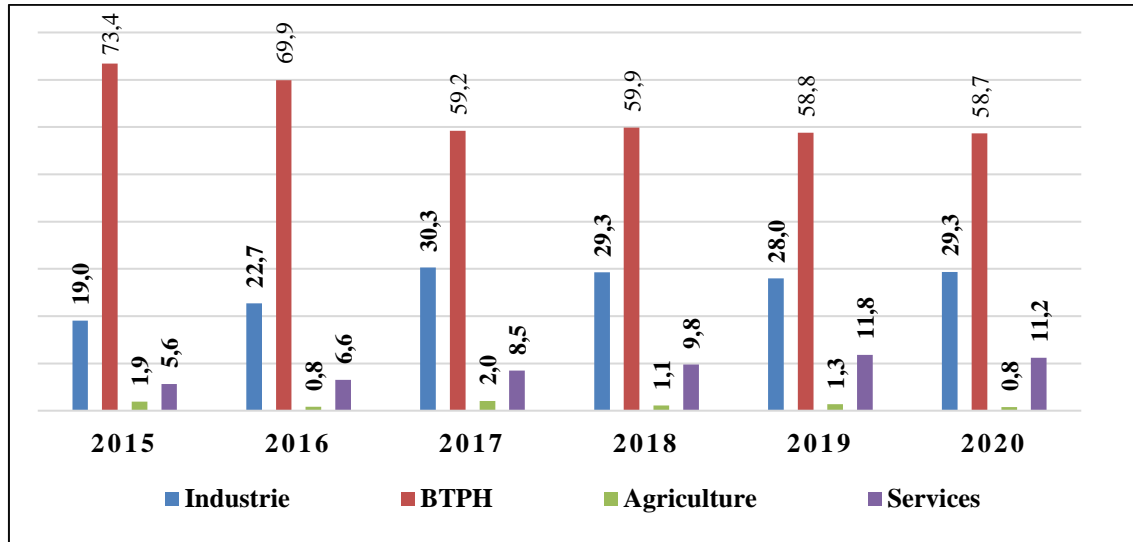
¹ Le partenariat public-privé (PPP) fait référence aux modalités de réalisation et de gestion d'infrastructures, équipements ou services publics par le privé.

² CNUCED, (2016), Rapport sur le développement économique en Afrique, Genève, p.104.

³Musette, M.S. (2013), Op.cit.

par les entreprises étrangères a connu une évolution décroissante depuis 2017 pour atteindre 0,8% en 2020.

Graphe n°29 : Evolution de l'offre d'emploi des entreprises étrangères par secteur d'activité (en%)



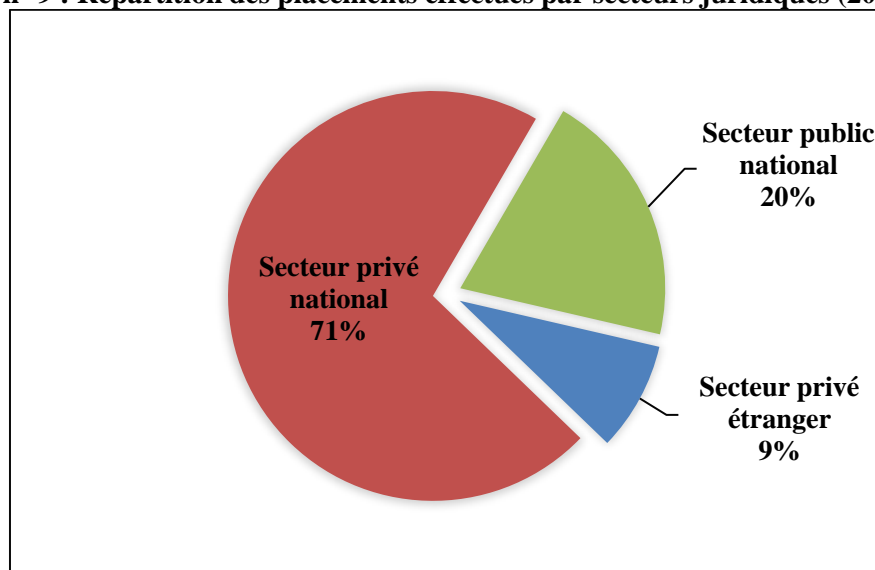
Source : Réalisé à partir des données de l'ANEM.

En revanche, le secteur de l'industrie et celui des services ont connu une évolution favorable. D'année en année, la part de ces secteurs dans l'offre totale d'emplois est globalement grandissante (voir le graphe n° 29).

3.3.3.3. Placements effectués auprès des entreprises étrangères.

Pour ce qui est de la part des placements effectués auprès des entreprises étrangères dans le total des placements réalisés au niveau national, nous constatons la même logique que celle de l'offre.

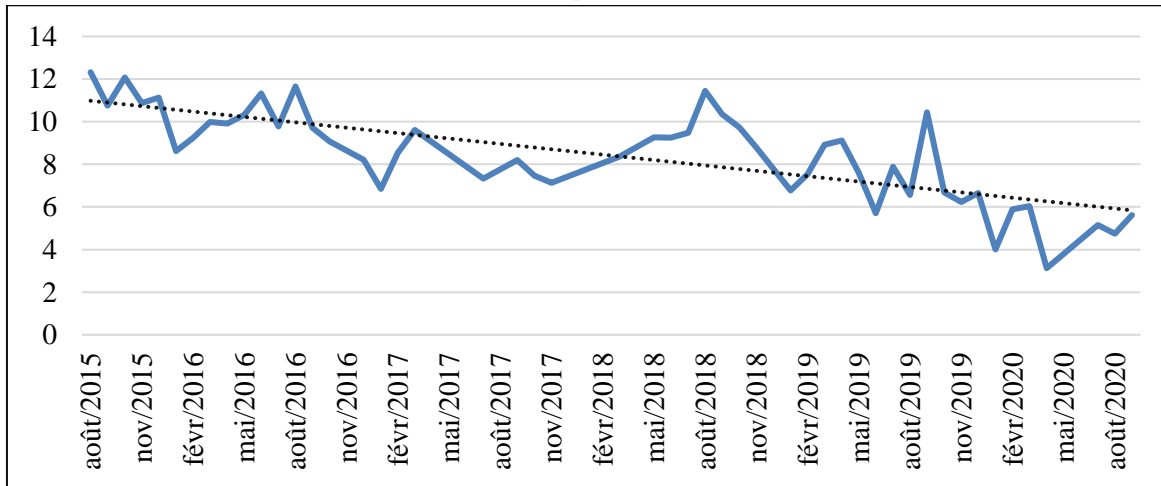
Figure n° 9 : Répartition des placements effectués par secteurs juridiques (2015-2020)



Source : Réalisé à partir des données de l'ANEM

Sur les 1.526.345 placements réalisés durant la période étudiée, seulement 131.215 placements (soit 8,6%) ont été effectués auprès des entreprises étrangères. Par contre, le secteur privé national et le secteur public occupent, respectivement, 71,17% et 20,23% dans le total des placements réalisés par l'ANEM à la même période.

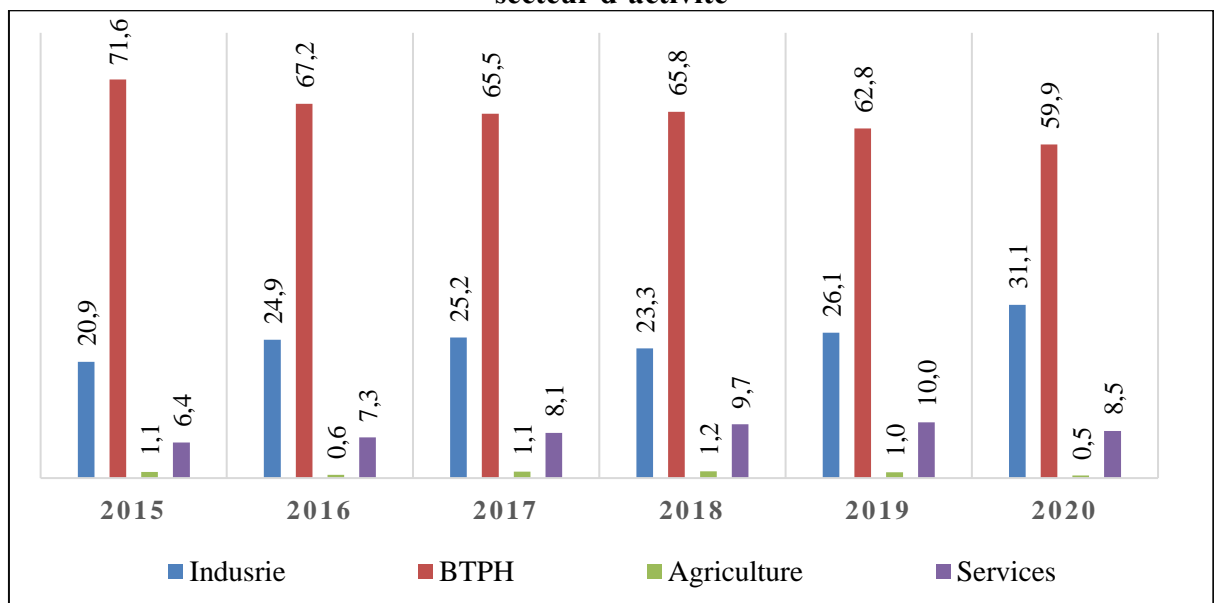
Graphes n° 30 : Evolution de la part des placements effectués auprès des entreprises étrangères dans le total des placements (en %)



Source : Réalisé à partir des données de l'ANEM.

La part des placements effectués par l'ANEM dans les entreprises étrangères a connu une évolution décroissante durant la période considérée. Elle était en moyenne de 11,43% durant le deuxième semestre de l'année 2015, de 9,8% en 2016, de 7,87% en 2017, de 9,58% en 2018, et seulement de 7,51% et 4,94% durant les années 2019 et 2020.

Graphes n° 31 : Structure des placements réalisés dans les entreprises étrangères par secteur d'activité



Source : Réalisé à partir des données de l'ANEM.

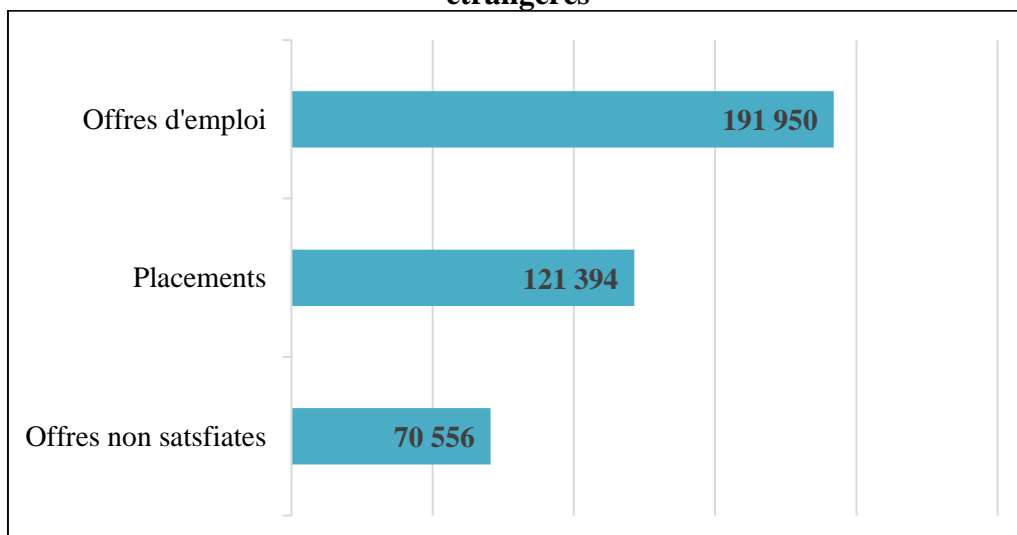
Durant toute la période 2015-2020, la majorité des placements effectués par l'ANEM auprès des entreprises étrangères se concentre dans le secteur du BTPH, avec une tendance décroissante. Le secteur de l'industrie vient en seconde position, avec une tendance légèrement croissante. Le secteur des services se place en troisième position, mais, durant toute la période considérée, la part de ce secteur dans le total des placements effectués auprès des entreprises étrangères n'a pas dépassé le seuil de 10%. Enfin, les placements dans le secteur agricole sont marginaux, car le nombre d'investissements étrangers dans ce secteur est quasi-nul.

Nous constatons que les données de l'ANEM et celles de l'ANDI portant sur la répartition de l'emploi par secteur dans les entreprises étrangères ne donnent pas les mêmes résultats. Selon les données de l'ANEM, c'est le secteur du BTPH qui occupe la première position en termes d'emploi ; par contre, selon les données de l'ANDI, c'est le secteur industriel qui se place en première position. La raison principale de ce décalage est lié au fait que les données de l'ANDI se rapportent exclusivement aux projets impliquant des étrangers avec une présence permanente en Algérie. Quant aux données de l'ANEM, elles regroupent même les entreprises de réalisation des projets publics dont la présence n'est pas permanente.

3.3.3.4. Offres d'emplois non satisfaites dans les entreprises étrangères

Durant toute la période allant du mois d'août 2015 au mois de septembre 2020, sur 191.950 emplois offerts par les entreprises étrangères, 70.556 offres (soit 35,17%) ne sont pas satisfaites.

Figure n° 10 : Offres d'emplois, placements et offres non satisfaites des entreprises étrangères



Source : Réalisé par nos mêmes à partir des données de l'ANEM.

La répartition de ces offres non-satisfaites par secteur d'activité est indiquée dans le tableau n° 28 ci-après :

Tableau n° 28 : Evolution du nombre d'offres d'emplois non-satisfaites dans les entreprises étrangères (2015-2020)

Secteur	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total	%
Industrie	1 137	2 375	6 923	6 203	3 172	593	20 403	28,92
BTPH	5 892	10 395	10 907	9 030	4 583	1 379	42 186	59,79
Agriculture	283	184	553	165	212	46	1 443	2,05
Services	297	638	1 765	1 698	1 609	517	6 524	9,25
Total	7 609	13 592	20 148	17 096	9 576	2 535	70 556	100,00
% dans l'offre totale	31,37	28,90	55,18	45,80	26,74	23,00	35,17	

Source : Réalisé par nos mêmes à partir des données de l'ANEM.

Il ressort clairement que la répartition des offres d'emplois non-satisfaites par secteur d'activité est proportionnelle à l'offre dans chaque secteur. Près de 60% de ces offres non satisfaites sont enregistrées dans le secteur du BTPH. Dans les autres secteurs : l'industrie, les services et l'agriculture, l'offre non satisfaite représente, respectivement, 28,9% ; 9,25% et 2,05% dans l'offre totale d'emploi des entreprises étrangères.

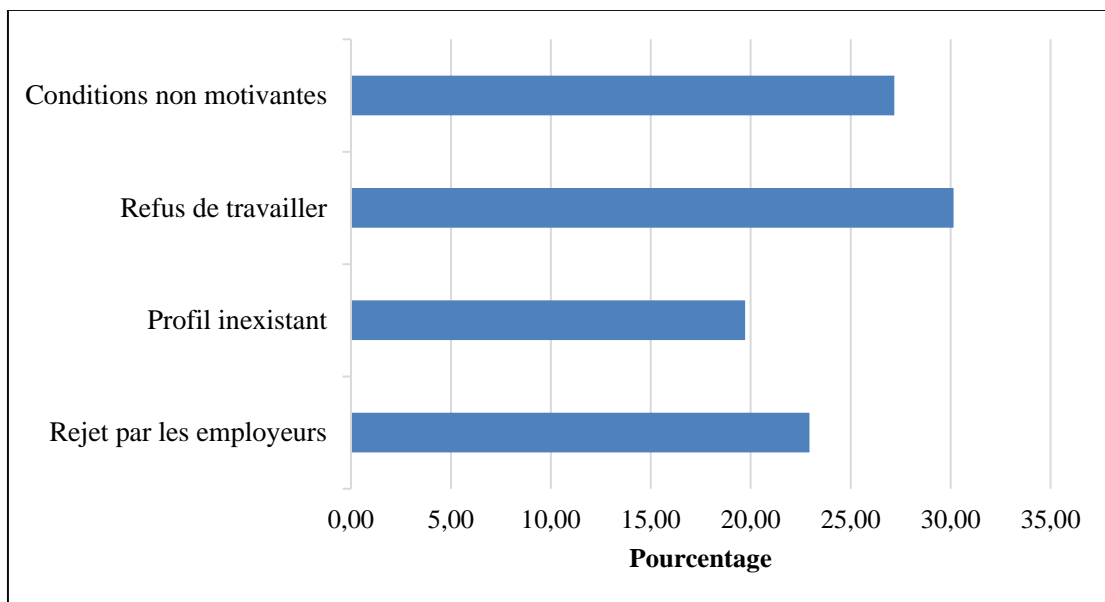
En ce qui concerne les raisons de ces offres non satisfaites, nous avons exploité les données de l'ANEM à ce sujet, mais elles ne portent pas exclusivement sur les entreprises étrangères. Elles portent sur l'offre non satisfaite dans sa globalité.

Il y a lieu de mentionner que, jusqu'à la fin de l'année 2017, les statistiques de l'ANEM sur les motifs des offres d'emplois non satisfaites mentionnent les raisons des deux côtés (entreprises et demandeurs). Pour les entreprises, il s'agit du rejet de l'employeur et profil inexistant ; pour les demandeurs d'emploi, c'est plutôt le refus de travailler dans le secteur privé et les conditions non motivantes qui sont les principales raisons avancées. A noter aussi, que plus de 80% de l'information sur les motifs de refus n'est pas disponible au niveau de l'ANEM (soit les offres sont en cours de traitement ou bien, la réponse n'est pas encore transmise par l'employeur à l'ANEM.)

La situation des offres d'emplois non satisfaites durant la période allant du mois d'aout 2015 au mois de novembre 2017¹ est présentée dans la figure n° 11 ci-après :

¹ Durant cette période, pour quelques mois, l'information n'est pas disponible : novembre 2016 et avril, mai et juin 2017.

Figure n° 11 : Offres d'emplois non satisfaites : principales raisons (2015-2017)



Source : Réalisé par nos mêmes à partir des données de l'ANEM

La figure n°11 est établie sur la base de 134.357 offres d'emplois non satisfaites durant la période considérée. Il ressort clairement que :

- Du côté de la demande d'emploi, plus de 57% des offres sont refusées par les chômeurs eux-mêmes, dont 27,19% considèrent que les conditions de travail ne sont pas motivantes, surtout la rémunération qui est jugée insuffisante. C'est la vérification de la théorie néoclassique sur le « chômage volontaire ».
- Du côté de l'offre, près de 23% des offres non satisfaites sont des rejets de candidatures par les employeurs et 19,73% sont des profils d'emplois qui ne figurent pas sur les fichiers de demandeurs d'emplois de l'ANEM.

En parallèle à ce constat, beaucoup de diplômés n'arrivent pas à décrocher un emploi, ce qui nous amène à poser la question de l'employabilité en Algérie. « L'offre de formation universitaire actuelle est essentiellement de type académique, l'insertion des diplômés dépend davantage des dispositifs publics d'aide à l'insertion et des relations sociales que de la formation reçue et, enfin, l'entrepreneuriat et la collaboration avec le secteur économique relèvent plus de l'exception que de la norme »¹. Dans une économie mondialisée, les candidats à l'emploi, surtout dans les

¹ Ghouati, A. (2019). *Réformes universitaires et relation formation-emploi en Algérie*. Carrefours de l'éducation, 47(1), pp.211-224.

entreprises étrangères ne sont pas cooptés sur leurs diplômes mais sur leurs capacités et leurs compétences¹.

En résumé, nous pouvons dire que la contribution des entreprises étrangères à l'emploi national est nettement insuffisante. Elle représente en moyenne 9.8% dans l'offre totale d'emploi durant la période 2015-2020. Sur le total de ces offres, l'ANEM a réussi à placer 63,24%, essentiellement dans le secteur du BTPH et 36,76% des offres ne sont pas pourvues. Les raisons de cette situation sont liées à la fois aux demandeurs d'emplois eux-mêmes (comme le refus de travailler dans le secteur privé), mais aussi aux exigences des employeurs (profils inexistantes). L'investissement dans le capital humain se présente alors comme une nécessité en Algérie afin d'améliorer les possibilités de recrutement et créer les conditions favorables aux entreprises en augmentant la disponibilité de la main d'œuvre qualifiée.

Section 4 : Migration internationale

Nous envisageons à travers cette section d'étudier les conséquences des flux migratoires sur l'emploi au niveau national. Pour ce faire, nous abordons, en fonction de la littérature et des données disponibles, les flux migratoires en Algérie dans les deux sens : les flux sortants (émigrés) et les flux entrants (immigrés).

Les travaux sur la question (Musette, Hammouda, Labdelaoui, Bouklia-Hassane, Kateb, etc.) convergent à mentionner la difficulté d'établir un bilan avec précisions des flux d'émigrés et surtout des flux d'immigrés en Algérie. Nous disposons de plusieurs sources de données, mais qui travaillent avec des méthodologies différentes.

Nous utilisons ici, essentiellement, les données du Département des Affaires économiques et Sociales des Nations Unies (UNDESA) sur les migrations internationales ainsi que les données de l'OCDE portant sur les entrées de personnes étrangères enregistrées dans les pays de cette organisation en provenance de l'Algérie. Ces données sont des estimations des migrants internationaux, établies sur la base des statistiques officielles de chaque pays portant sur les personnes nées à l'étranger ou sur la population étrangère².

¹ Boudjelal, A. A., & Bouzidi, L. (2019). *Formation et employabilité en Algérie : le cas des diplômés universitaires*. Journal Dirassat Insaniya wa Ijtimaia/Univ Oran 2, n°9, pp. 625-636.

² Ces données sont parfois contradictoires, car elles sont établies à des périodes différentes et avec des méthodologies différentes. A titre d'exemple, pour l'année 2000, le nombre de migrants algériens dans le monde (statistique de UNDESA) est inférieur aux nombre de migrants algériens dans les pays de l'ODCE (statistique de l'OCDE).

3.4.1. Emigrés algériens

Selon le Département des Affaires économiques et Sociales des Nations Unies (UNDESA), le nombre de migrants internationaux algériens est estimé à 1.944.784 personnes en 2019, alors qu'il était de 921.727 personnes en 1990 (soit un TCAM de 2,6%, alors que celui de l'évolution mondiale est de 2,04 à la même période). Sa part dans la population totale, selon la même source, passe de 1,1% en 1990 à 0,6% en 2020. L'Algérie, qui était un pays d'immigration pour les européens durant la période coloniale, devient un pays d'émigration avec des proportions de plus en plus croissantes¹.

Tableau n° 29 : Stock total de migrants algériens par région de destination (1990-2019)

	1990	1995	2000	2005	2010	2015	2019
Afrique	31 807	31 839	29 016	31 086	29 704	43 078	44 703
Asie	20 924	27 454	31 789	38 784	46 348	47 306	46 313
Europe	857 978	897 438	941 981	1 478 747	1 510 720	1 660 570	1 759 610
Amérique latine et Caraïbes	863	892	977	1 039	1 108	1 231	1 318
Amérique du Nord	8 372	19 873	31 729	47 434	65 713	83 622	89 772
Océanie	1 783	2 208	2 556	2 792	2 860	2 867	3 068
Total	921 727	979 704	1 038 048	1 599 882	1 656 453	1 838 674	1 944 784
% en Europe	93,08	91,60	90,75	92,43	91,20	90,31	90,48

Source : Exploitation des données de l'UNDESA, 2020.

Sur le total des émigrés algériens, la part se trouvant en Europe, même si la tendance était décroissante, demeure largement dominante durant toute la période 1990-2019 : 93,08% en 1990 ; 91,2% en 2010 et 90,48% en 2019.

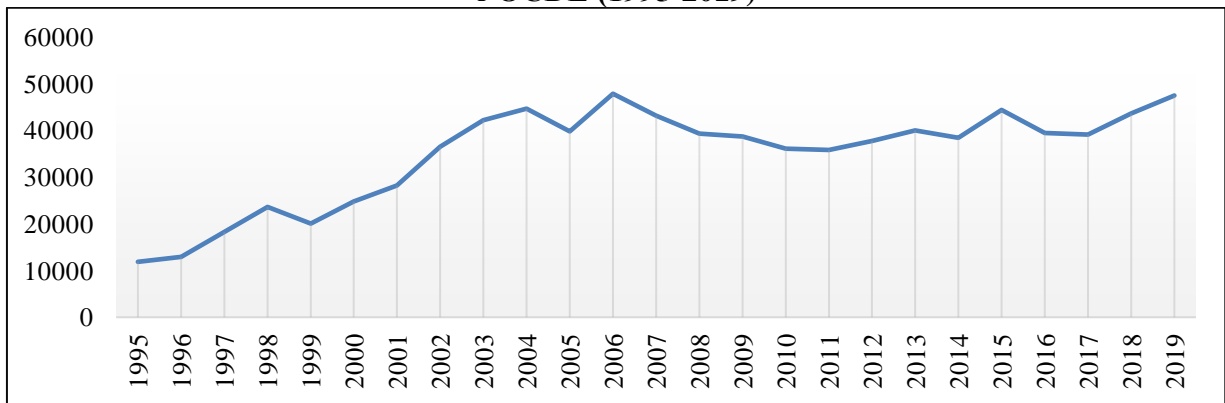
De plus en plus, l'Amérique du Nord (Canada et Etats-Unis) occupe une place grandissante dans les destinations des migrants algériens : 0,91% en 1990 ; 3,97% en 2010 et 4,62 en 2019.

Pour les autres continents, la part des migrants algériens est très faible : en 2019, les migrants algériens se trouvant sur le continent asiatique représente 2,38% dans le stock total de migrants internationaux ; 2,3% pour l'Afrique ; 0,16% pour l'Océanie et seulement 0,07% pour l'Amérique latine.

Nous pouvons constater selon les données de l'OCDE que, globalement, les algériens s'émigrent vers le Nord. Nous constatons aussi que le nombre total d'entrées d'algériens dans l'ensemble des pays de l'OCDE s'élève à 849.496 personnes, durant la période 1995-2019.

¹ Kateb, K. (2012). *Bilan et perspectives des migrations algériennes*. Hommes & migrations. Revue française de référence sur les dynamiques migratoires, n°1298, pp.6-21.

Graphe n° 32 : Evolution du nombre d'immigrés algériens par année dans les pays de l'OCDE (1995-2019)



Source : Réalisé à partir des données de l'OCDE

La progression annuelle d'immigrés algériens dans les pays de l'OCDE a été fortement croissante entre 1995 et 2006, avec un TCAM de 12,32% et une augmentation moyenne de 29.232 personnes par an. Par la suite, la tendance des entrées d'algériens dans l'espace de l'OCDE est devenue décroissant jusqu'à 2011 : le nombre d'entrée passe de 47.868 personnes en 2006 à 35.852 personnes en 2011. Enfin, depuis 2011, l'émigration algérienne a repris sa tendance à la croissance pour s'établir à 47.500 personnes en 2019.

En plus de la progression croissante des flux migratoires, nous constatons à travers le tableau ci-après une diversification des destinations.

Tableau n°30 : Immigrés algériens dans les pays de l'OCDE (2005-2019)

Pays	Nombre d'immigrés algériens	%
France	500 226	58,47
Espagne	105 118	12,29
Canada	78 299	9,15
Allemagne	64 932	7,59
États-Unis	30 053	3,51
Italie	23 486	2,75
Belgique	16 991	1,99
Turquie	11 492	1,34
Autriche	5 187	0,61
Pologne	3 064	0,36
Suisse	2 607	0,30
Suède	2 230	0,26
Royaume-Uni	2 000	0,23
Autres pays de l'OCDE	9 895	1,16
Total	855 580	100,00

Source : Exploitation des données de l'OCDE, 2019.

Même si leur destination favorite reste la France (58,47%), les algériens, au cours des deux dernières décennies, choisissent de plus en plus d'autres destination pour s'émigrer : l'Espagne (12,29%) ; le Canada (9,15%) ; l'Allemagne (7,59%) ; les Etats-Unis (3,51%), sans compter les destinations en dehors des pays de l'OCDE, comme les pays du Golf.

En outre, comme l'indique le tableau n° 31, la proportion de femmes dans la population de migrants est grandissante avec le temps, elle avoisine les 50% en 2020. Ce qui signifie que l'émigration se féminise de plus en plus.

Tableau n°31 : Proportions des femmes et personnes en âge de travailler dans la population totale de migrants algérien (1990-2020)

	1990	1995	2000	2005	2010	2015	2020
% de femmes parmi la population de migrants internationaux	45,2%	45,2%	45,2%	45,2%	47,1%	47,2%	47,2%
% de migrants en âge de travailler dans la population de migrants internationaux (15 à 59 ans)	68,6%	68,8%	69,1%	69,5%	69,8%	71,5%	71,9%

Source : Exploitation des données de l'UNDESA, 2020.

De même pour les migrants en âge actif ; la proportion de tranche d'âge allant de 15 ans à 59 ans dans la population de migrants internationaux passe de 68,6% en 1990 ; à 69,1% en 2000 ; pour s'établir à 71,9% en 2020. D'après nos calculs, elle représente en moyenne 1,4% de la population active durant la période 2005-2015.

Dans l'absolu, ces personnes ne sont pas comptabilisées dans la population active, ce qui constitue une demande d'emplois de moins sur le marché national. Toutefois, lorsque nous considérons l'évolution du volume des migrants ayant le niveau supérieur, nous nous apercevons que nous sommes face un phénomène généré par des forces internes et externes, à savoir : « la fuite des cerveaux » qui concerne essentiellement les ingénieurs et les médecins¹. D'année en année, l'Algérie est privée d'une partie de son élite au profit des pays du Nord, et elle reste passive faute de dispositifs adéquats, et pourtant, les besoins du pays dans ces domaines sont criards. Il faut dire que « la migration dans sa dimension d'exportation du travail non qualifié a un effet direct sur la réduction du chômage du pays d'origine lorsque celui-ci connaît une offre de travail structurellement excédentaire. Toutefois, lorsque la migration touche les personnes qualifiées et les diplômés, l'exportation du travail est couplée à une exportation des externalités liées au capital humain. Un résultat important est que la " fuite des cerveaux " en Algérie est soutenue par des

¹ Musette, M. S. et al. (2016). Op.cit.

politiques migratoires de plus en plus sélectives des pays de destination et de moins en moins par une pression migratoire »¹.

Examinons maintenant le profil des migrants algériens à l'étranger par niveau d'instruction. Le volume exact de migrants algériens de niveau supérieur reste inconnu. Cependant, il peut être approché à travers les données de l'OCDE qui concentrent l'essentiel des migrants algériens.

Le nombre de migrants algériens se trouvant dans les pays de l'OCDE et ayant un niveau d'instruction supérieur peut être estimé à 385.728 personnes durant la période 2015/2016 (un migrant algérien sur quatre est diplômé de l'enseignement supérieur). D'après nos calculs, il représente 3,23% de la population algérienne en âge de travailler à la même période.

Comme nous pouvons le constater à travers le tableau n° 32, durant toute la période allant de 2000 à 2015, la part de personnes ayant un niveau supérieur dans le total d'émigrés algériens dans les pays de l'OCDE a suivi une tendance croissante. Elle passe de 16,5% en 2000 ; à 19,3% en 2005 ; à 21,1% en 2010 pour atteindre 24,6% en 2015. Cela révèle l'accélération de départs des universitaires. La croissance annuelle moyenne a été très forte durant la période 2000-2005 (5,24%) ; dans la période suivante (2005-2010), elle a connu une baisse (2,73%) pour connaître une hausse à nouveau dans la période 2010-2015 (3,64%).

Tableau n° 32 : Emigrés algériens ayant un niveau d'instruction supérieur

Période	Nombre d'émigrés algériens dans les pays de l'OCDE	Migrants de niveau supérieur			
		%	Nombre (nos estimations)	Variation	TCAM
2000/2001	1 324 400	16,5	218 526		
2005/2006	1 461 400	19,3	282 050	63 524	5,24%
2010/2011	1 529 200	21,1	322 661	40 611	2,73%
2015/2016	1 568 000	24,6	385 728	63 067	3,64%

Source : Exploitation de différentes sources de l'OCDE (DIOC : 2000/01, 2005/06, 2010/11, 2015/16)

En moyenne, le nombre annuel d'émigrés universitaires est : de 12.705 personnes entre 2000 et 2005 ; de 8.122 personnes entre 2006 et 2010 et de 12.613 personnes en 2011 et 2015.

Nous pouvons dire que le phénomène de « *brain drain* » est devenu critique pour l'Algérie dans la mesure où, de plus en plus, le pays est privé d'une partie de sa ressource humaine qualifiée, alors qu'elle est formée par l'Etat algérien. Selon les déclarations du responsable de la formation de l'enseignement supérieur en 2022, le coût moyen d'une formation universitaire est estimé à environ 300.000 dinars par an et par étudiant.

¹ Boukha-Hassane, R. (2010). Op.cit., p.59

Parmi les causes du phénomène de la fuite des cerveaux, ceux relevant du marché de l'emploi sont déterminants¹. Dans un contexte mondialisé, il y a des profils, comme les médecins et les ingénieurs, qui sont très prisés sur le marché international. Ce sont des emplois insérés dans le marché mondial. Donc, faute de dispositifs adéquats de lutte contre le phénomène de fuite de cerveaux, l'Algérie serait dans les années avenir dans l'incapacité de couvrir ses besoins en termes d'emplois dans plusieurs domaines. Selon le classement de Global Talent Competitiveness Index² (GTCI) en 2019, l'Algérie figure parmi les derniers pays en matière d'initiative ayant pour but de garder ses cadres et talents ; elle occupait la 105^{ème} place sur les 125 pays étudiés.

Les aspects du phénomène sont très nombreux³ et ses causes peuvent être scindées en deux catégories⁴ : les causes de départ, pour les compétences formées en Algérie ; et les causes de non-retour, pour les étudiants et travailleurs qui sont partis en formation à l'étranger, même pour les non-boursiers. Globalement, les principaux facteurs d'une telle dynamique migratoire sont : les changements de mode de vie, les nouvelles technologies de l'information et de la communication, les écarts de richesse entre pays, le développement des moyens de transports⁵. Pour Boukليا-Hassane, c'est le chômage, le sous-emploi, les écarts de revenus et les conflits qui poussent les travailleurs d'Afrique du Nord à chercher du travail en Europe⁶.

Néanmoins, plusieurs auteurs mettent en avant le rôle important de la Diaspora algérienne dans le développement économique et social du pays d'origine. Les transferts de fonds constituent une véritable source de financement pour plusieurs investissements et de création d'emplois⁷. Cette diaspora est disposée à participer au développement économique par l'investissement et par l'entrepreneuriat innovant⁸, et à faire bénéficier l'Algérie de ses compétences acquises et de son expérience professionnelle⁹. D'ailleurs, officiellement, depuis 2018, l'Etat algérien offre des facilitations aux jeunes porteurs de projet issus de la communauté algérienne établie à l'étranger

¹ Boukليا-Hassane, R. (2010). *Migration pour le travail décent, la croissance économique et le développement : le cas de l'Algérie*. Cahiers des migrations internationales n°104, BIT, Genève.

² Le rapport annuel de GTCI classe les pays et les villes en fonction de leur capacité à produire, à attirer et à retenir les talents. Il se propose comme un outil visant à aider les gouvernements à concevoir les stratégies de talents, à surmonter les inadéquations en la matière et à se montrer compétitifs sur le marché mondial. Il couvre 70 variables, 132 pays et 155 villes.

³ Musette, M. S. et al. (2016). Op.cit.

⁴ Ibid. Chapitre IV.

⁵ Domenach, H. (2001). *Les migrations internationales*. Léry, A. ; Vimard, P, 51-58.

⁶ Boukليا-Hassane, R. (2010). Op.cit., p.104.

⁷ Musette, M. S. et al. (2016). Op.cit.

⁸ Nafa, A. (2015). Rôle de la diaspora algérienne dans le développement de l'entrepreneuriat et le transfert de la connaissance (Doctoral dissertation, Aix-Marseille).

⁹ Haddad, Adila. (2018). L'Entrepreneuriat issu de la diaspora algérienne dans son pays d'origine : Réalités, motivations et contraintes. *Revue des Réformes Economiques et Intégration En Economie Mondiale*, 13(26).

pour la création de microentreprises sur le territoire national. Désormais, ils ont accès aux dispositifs publics d'appui à la création d'activité.

3.4.2. Immigrés en Algérie

Pendant la période coloniale, l'Algérie était un pays de peuplement essentiellement par les européens. Dans les années cinquante, plus d'un million d'étrangers européens vivaient en Algérie¹. Après l'indépendance, la population étrangère a connu des mouvements de retour, mais aussi d'arrivée de nouveaux migrants. En 2019, selon les estimations du Département des Affaires Economiques et Sociales des Nations Unies, le stock total d'immigrés en Algérie, est d'environ 249.075, dont 131.596 sont des hommes (52,8%) et 117.497 sont des femmes (47,2%). Alors qu'en 1966, il y avait près de 260.000 étrangers en Algérie². Comparativement aux pays voisins (le Maroc et la Tunisie), le volume des étrangers en Algérie est nettement plus important durant toute la période postindépendance.

Tableau n°33 : Stock total d'immigrés en Algérie (1990-2019)

Année	Hommes	Femmes	Total
1990	150 234	123 720	273 954
1995	143 696	118 336	262 032
2000	137 158	112 952	250 110
2005	108 266	89 156	197 422
2010	114 727	102 237	216 964
2015	126 522	112 951	239 473
2019	131 596	117 479	249 075

Source : Exploitation des données de l'UNDESA, 2020.

Il est à noter que les estimations présentées dans le tableau n° 33 sont établies à partir des données sur la population née à l'étranger et du nombre de réfugiés ou de personnes assimilables à des réfugiés et de demandeurs d'asile.

Le tableau n° 33 montre que le nombre d'étrangers en Algérie était décroissant durant la (1990-2005) : il est passé de 273.954 personnes en 1990 à 197.422 personnes en 2005 (soit un recul de 76.532 personnes). C'est une période marquée essentiellement par l'instabilité politique et sécuritaire. « Durant la crise des années quatre-vingt-dix, les étrangers étant ciblés par le terrorisme, leurs proportions ont été réduites à un seuil minimum, à l'exception des migrations frontalières dans le sud de l'Algérie et des réfugiés, pour la plupart de la République arabe

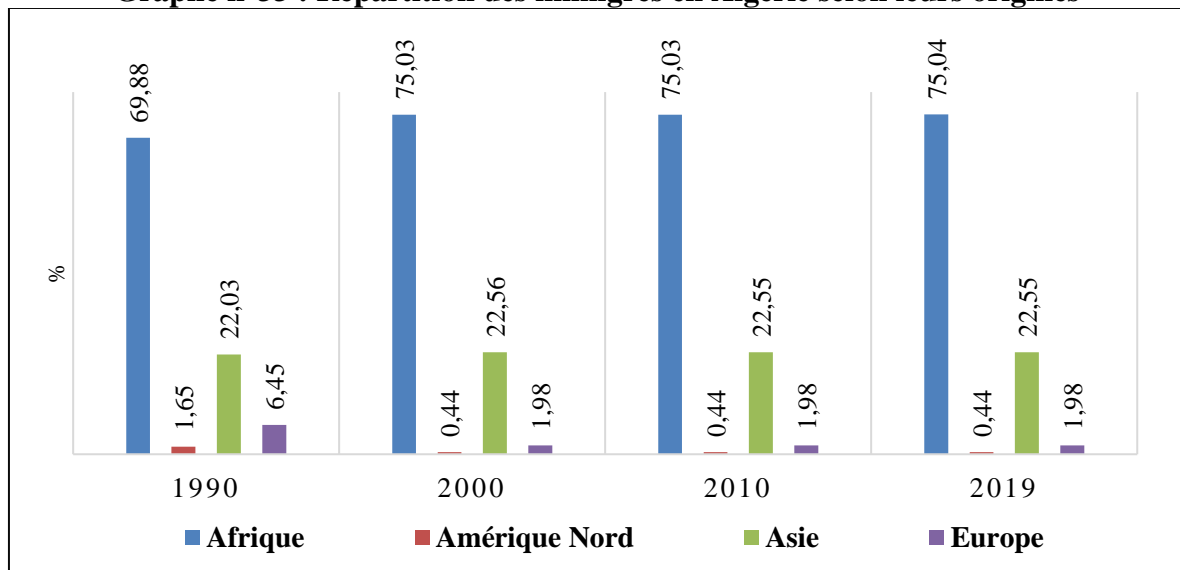
¹ Katharina, N. (2016). Op.cit.

² Musette, M. S., et Khaled, N. (2012). Op.cit., p.55

sahraouie démocratique»¹. En revanche, la période qui a suivi, le stock d'étrangers en Algérie a connu une évolution croissante. Il est passé à 216 964 en 2010 pour s'établir à 249 075 en 2019 (soit une croissance moyenne de 3.690 immigrés par an entre 2005 et 2019). Les principaux facteurs explicatifs de cette situation sont : le retour de la stabilité politique et sécuritaire, mais aussi le contexte des « migrations de crise » qu'a connu la région suite à la déstabilisation de la Lybie et l'instabilité dans le Mali et le Niger. En 2019, plus de 75% des immigrés en Algérie sont originaires du continent africain. Les pays plus concernés sont, dans un ordre décroissant : le Sahara occidental, la Somalie, la Libye et le Soudan.

En seconde position vient le continent asiatique, avec 22,55% de l'ensemble des immigrés en Algérie. Les pays les plus concernés sont : la Palestine, l'Irak, l'Arabie Saoudite, la Syrie et le Yémen. Le continent européen occupe la troisième position avec 1,98% de l'ensemble des migrants. Ils sont essentiellement originaires de Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Italie et la France. Quant à l'Amérique du Nord, qui occupe la dernière position, les migrants de ce continent sont originaires principalement des USA.

Graphe n°33 : Répartition des immigrés en Algérie selon leurs origines



Source : Exploitation des données de l'UNDESA, 2020.

Il ressort à travers le graphe n°33 que, durant toute la période allant de 1990 à 2019, la progression du nombre d'étrangers originaires du continent africain et même du continent asiatique a été croissante. Tandis que, le nombre d'étrangers originaires de l'Europe et de l'Amérique du Nord, leur évolution a été décroissante.

¹ Ibid., p.67

Le lien entre l'immigration et l'emploi est au centre des politiques migratoires des Etats et concerne à la fois l'immigration de la main-d'œuvre, les réfugiés, les migrants illégaux et les étudiants. De nos jours, les migrants sont davantage des urbains scolarisés issus des classes moyennes, en quête d'une vie décente et d'un avenir meilleur¹.

Selon une étude réalisée sous la direction de Bernecker-Thiel, Musette et Labdelaoui² en 2012 dans le cadre du projet de la Commission européenne portant sur la protection des migrants et la gestion des flux migratoires mixtes, la répartition des immigrés en Algérie selon leurs statuts peut être appréhendée à travers le tableau n° 34 suivant :

Tableau n°34 : Répartition des immigrés en Algérie selon leurs statuts

Sources	Année	Statuts	Nombre	taux	Nombre	taux
ANEM - DZ	2012	Travailleurs étrangers	56 000	24,8	56 000	21,8
CNRCI - DZ	2012	Employeurs étrangers	2 019	0,9	2 019	0,8
HCR - INT	2011	Réfugiés et demandeurs d'asile	94 148	41,6	94 148	36,7
MAE -DZ	2011	Etudiants/ enseignants étrangers	13 000	5,8	13 000	5,1
Ministère de l'Intérieur - DZ	2012	Migrants en quête d'un statut				
		Maliens	25 000	11,1	25 000	9,7
		Libyens	17 000	7,5	17 000	6,6
		Syriens	15 000	6,6	15 000	5,8
Gendarmerie Nationale - DZ	2012	migrants interceptés	3 900	1,7	3 900	1,5
Hypothèse 1			226 067	100,0		0,0
DFAE (France)	2012	Français			30 344	11,8
Hypothèse 2					256 411	100,0
Population DZ	ONS-2012		37 329 000		37 358 000	
Migrants/population résidante				0,61		0,69

Source : Bernecker-Thiel et all, (2012), Contribution à la Connaissance des Flux Migratoires Mixtes, vers et à travers et l'Algérie. Pour une vision humanitaire du phénomène migratoire, Rapport du Centre International pour le Développement des Politiques Migratoires, Vienne, p. 29

Les auteurs du rapport ont utilisé plusieurs sources statistiques pour déterminer les statuts des migrants en Algérie : l'ANEM ; le Centre National du registre de Commerce ; le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ; le Ministère de l'intérieur algérien ; la Gendarmerie nationale et la Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire.

¹ Yacoub, Z. (2019). *L'immigration clandestine et l'emploi des migrants en Algérie*. Revue de droit comparé du travail et de la sécurité sociale, (3), 108-123.

² Bernecker-Thiel et all, (2012), Contribution à la Connaissance des Flux Migratoires Mixtes, vers, à travers et de l'Algérie. Pour une vision humanitaire du phénomène migratoire, Rapport du Centre International pour le Développement des Politiques Migratoires, Vienne, p. 29

Cela nous renseigne sur la difficulté de cerner la question des statuts des étrangers installés en Algérie.

Le tableau n° 34 indique que les réfugiés et les demandeurs d'asile arrivent en première position avec 36,7% dans l'ensemble des migrants en Algérie. Les migrants en situation irrégulière (y compris les migrants interceptés) occupent la deuxième position avec 23,6%. Quant aux travailleurs et employeurs étrangers, ils occupent la troisième position avec 22,6% dans le total des étrangers installés en Algérie en 2012.

En effet, les migrations clandestines en Algérie ne cessent de prendre de l'ampleur ces dernières années. C'est pourquoi, l'adoption d'une stratégie d'accueil étudiée, qui tient compte des besoins du pays en main-d'œuvre et des attentes des migrants, est une nécessité. Yacoub¹ suggère d'adopter des politiques d'emploi attractives, de réduire le taux d'immigration sans recourir à la politique de répression, de régulariser graduellement la situation des migrants et de promouvoir le travail décent pour tous.

Les travailleurs étrangers en Algérie.

Sur le plan législatif, en se référant à la loi n° 81-10 relative aux conditions d'emploi des travailleurs étrangers, il est possible de regrouper les travailleurs étrangers en Algérie en trois catégories² :

- « Les travailleurs étrangers protégés par une Convention ou un Traité conclu entre l'Algérie et un pays étranger : ceux-là ne sont pas soumis à la condition de disposer d'un quelconque permis pour exercer un travail sur le territoire du pays d'accueil ;
- Les personnes ayant le statut de réfugié politique : ces personnes sont dotées de la protection que leur confère le statut de réfugiés conformément au droit international humanitaire ;
- Les autres travailleurs recrutés en raison de leur qualification doivent être en possession d'un permis ou d'une autorisation temporaire de travail, délivrés par l'autorité compétente, conformément à la loi. »³

Il faut dire que l'Algérie, face à un déficit en main d'œuvre qualifiée dans plusieurs métiers du BTPH, de l'industrie et des services, autorise le recrutement de la main d'œuvre étrangère. Toutefois, il est très difficile de cerner le nombre de travailleurs étrangers en Algérie. Les données

¹ Yacoub, Z. (2019). Op.cit.

² Yacoub, Z. Op.cit.

³ Ibid., p.113

consulaires ne donnent pas le statut réel des travailleurs dans l'économie et les données de l'ANEM ne couvrent pas la totalité des étrangers, car certaines nationalités ne sont pas concernées par l'obligation du permis de travail pour exercer une activité économique en Algérie.

En résumé, nous pouvons dire que durant les premières années de l'indépendance, l'Algérie faisait appel aux coopérants français, à des cadres du Moyen-Orient, de l'ex-URSS et quelques pays de l'Est pour couvrir les besoins de l'économie nationale. Les français, dans l'enseignement supérieur, les institutions décentralisées et les entreprises stratégiques. Les ressortissants des pays de l'Est, dans le secteur de la santé et les sociétés nationales. Les ressortissants des pays arabes (surtout l'Égypte et la Syrie) dans l'Éducation nationale. Enfin les marocains, dans le secteur agricole et les tunisiens dans le commerce de détail et l'alimentation¹.

Par la suite, la nationalisation des hydrocarbures en 1971, la détérioration des relations algéro-marocaines en 1975, l'algérianisation de l'encadrement et l'arabisation du système éducatif ont fait que le nombre de travailleurs étrangers en Algérie a connu un recul substantiel. Durant la décennie 1990, le terrorisme a accéléré le processus de départ des étrangers de l'Algérie, à l'exception des migrations frontalières dans le sud du pays et des réfugiés, pour la plupart du Sahara occidental.

Enfin, depuis la fin des années quatre-vingt-dix, l'Algérie connaît un nouveau mouvement de travailleurs étrangers qui se caractérise, cette fois-ci, par de nouvelles nationalités : les chinois, les Turcs et les Egyptiens dans le secteur du BTPH ; et les indous dans le secteur de la sidérurgie.

Globalement, la situation des travailleurs étrangers en Algérie peut être scindée en deux catégories : les travailleurs admis légalement et les travailleurs admis d'une façon irrégulière.

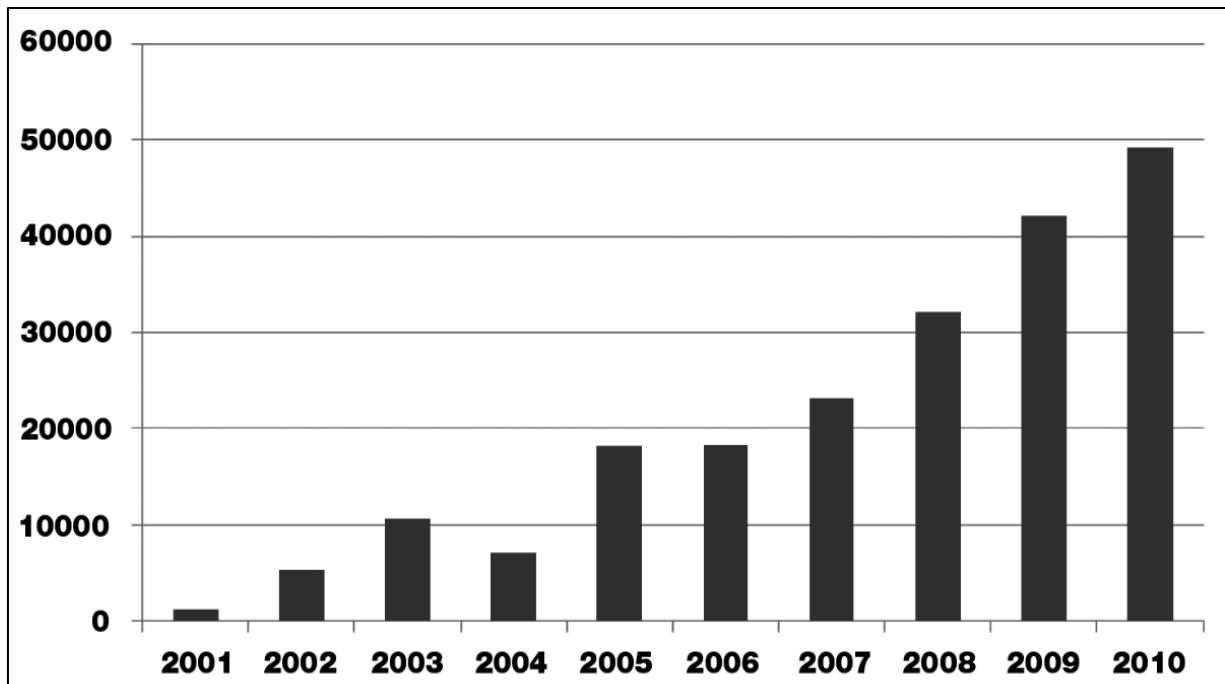
En outre, il est important de distinguer entre les travailleurs et les employeurs ou commerçants. Les travailleurs étrangers, sont soumis à une déclaration préalable auprès de l'inspection du travail territorialement compétente et sont inscrits à l'ANEM. Par contre, les employeurs sont soumis à une déclaration d'activité auprès du CNRC. La consolidation des statistiques de la CNAS et de la CASNOS portant sur le nombre de personnes étrangères affiliées à ces structures permet d'avoir une vision globale sur le nombre d'immigrés officiels en Algérie.

Les effectifs des travailleurs étrangers, entre 2001 et 2010 ont connu une tendance croissante².

¹ Labdlaoui H., (2012), « l'Algérie face à son émigration »

² Musette, M. S., et Khaled, N. (2012). Op.cit.

Graphes n° 34 : Évolution des effectifs des travailleurs étrangers de 2001 à 2010



Musette, M. S. et Khaled, N. (2012). Op.cit. p.67

Selon les données de l'ANEM au 31/08/2017, le nombre d'organismes employeurs ayant bénéficié d'accords de principe¹ s'élève à 1.929 avec 315.379 emplois prévus pour les étrangers et 744.949 emplois prévus pour les nationaux².

En juin 2018, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Mourad Zemali a annoncé le chiffre de 90.000 travailleurs étrangers en Algérie. Ils sont issus de nationalités différentes mais la plupart sont des chinois qui activent dans le domaine de la construction. Il a rajouté que les Turcs et les Egyptiens occupent respectivement la deuxième et troisième position.

En outre, selon les déclarations de Musette au journal « Le Quotidien d'Oran » en date du 31/01/2021, le nombre de travailleurs étrangers représente à peine 0,7% des actifs en Algérie. Sauf que, ces données ne tiennent pas compte des travailleurs étrangers sans permis de travail, des travailleurs saisonniers frontaliers, des travailleurs du secteur informel, et du travail des réfugiés et autres demandeurs d'asile. La réalité est beaucoup plus complexe.

¹ Tout employeur désirant introduire en Algérie un ou plusieurs travailleurs étrangers est tenu de formuler préalablement une demande d'accord de principe pour l'emploi de la main d'œuvre étrangère auprès des services de la Direction de l'emploi de Wilaya territorialement compétents. Cette demande comporte, entre autres, les documents suivants : un tableau prévisionnel des recrutements, par postes de travail et qualifications professionnelles ; un planning d'exécution des travaux, faisant ressortir les échéances fixées et le nombre de travailleurs étrangers et nationaux à recruter pour chaque étape de réalisation du projet.

² Revue de l'ANEM, Situation du marché de l'emploi. Du 01 janvier au 31 aout 2017. Direction de l'information, des études et de la documentation. Septembre 2017, p. 49

3.4.3. Migration nette

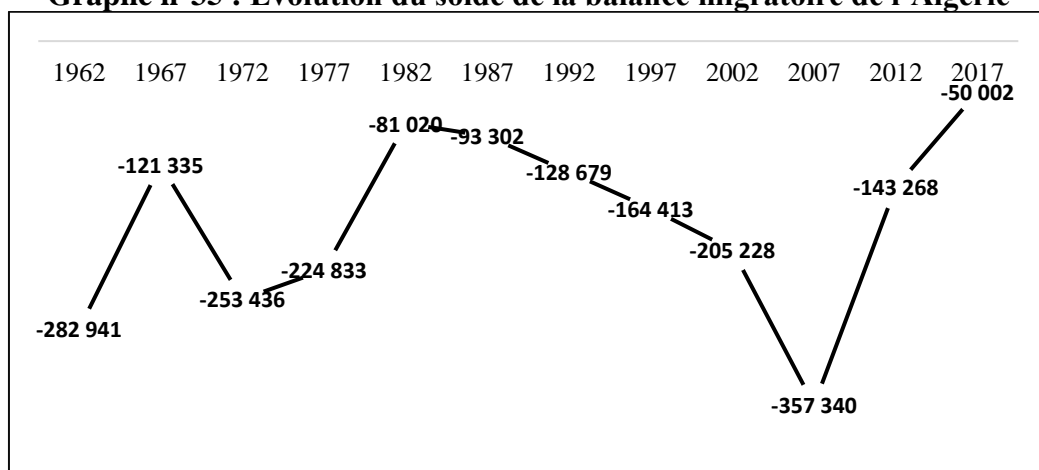
La migration nette désigne le nombre total net des migrants au cours d'une période. En d'autres termes, c'est le nombre total d'immigrants moins le nombre total d'émigrants durant une année, comprenant à la fois les citoyens et les non citoyens.

Selon les estimations du Département des Nations Unies pour la population, le solde de la balance migratoire de l'Algérie a été négatif durant toute la période post indépendante (voir le graphe n° 35). Cela signifie que le nombre total d'immigrés est inférieur au nombre total d'émigrés.

Il est à noter que ces estimations sont établies sur la base de diverses sources en tenant compte de l'histoire migratoire antérieure, de la politique migratoire et de l'afflux de réfugiés au cours des récentes périodes. Les principales sources utilisées sont : les statistiques frontalières, les dossiers administratifs, les enquêtes et les recensements. Dans le cas où les données ne sont pas disponibles, les estimations sont obtenues à partir de l'équation d'équilibre, c'est-à-dire la différence entre la croissance globale de la population et l'accroissement naturel de la population.

Nous constatons à travers le graphe n°35 que le solde de la balance migratoire de l'Algérie depuis 2007 se rapproche de plus en plus des valeurs positives en raison de l'importance des flux de migrants vers l'Algérie.

Graphe n°35 : Evolution du solde de la balance migratoire de l'Algérie



Source : Département des Nations Unies pour la population.

<https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SM.POP.NETM?end=2017&locations=DZ&start=1962&view=chart>
Consulté le 20/01/2021

L'Algérie de par sa position stratégique entre l'Europe et l'Afrique, ces questions demeurent toujours posées, mais avec des intensités différentes dans le temps.

L'incidence de la migration internationale sur l'emploi national est certaine. Bien que, la quantification de l'impact de la balance migratoire sur l'emploi en Algérie nécessite

préalablement la détermination du nombre d'actifs parmi les flux entrants et les flux sortants, car le solde des actifs impacterait aussi bien la population active que la population occupée. Théoriquement, sur le plan quantitatif, quand le solde de la balance migratoire est négatif, l'incidence sur le chômage est positive (diminution du taux de chômage), si les actifs sortants sont remplacés. Mais, sur le plan qualitatif, il y a lieu de s'intéresser aux profils des émigrés et aux profils des immigrés. Sur ce plan, nous pouvons conclure que l'Algérie subit la migration internationale doublement. D'une part, nous assistons de plus en plus au phénomène de la fuite des cerveaux¹. D'autre part, l'Algérie bénéficie d'une façon très faible de l'apport des compétences étrangères, car le pays ne capte pas assez de travailleurs immigrés, en particulier les cadres qualifiés.

Selon les déclarations du sociologue Hocine Labdelaoui au journal El Watan en date du 01 février 2021, l'Algérie est le pays qui accueille le moins de travailleurs immigrés comparativement aux pays du Maghreb. Jusqu'en 2016, 15.229 travailleurs étrangers en Algérie sont des cadres, 31.299 ont la maîtrise et 45.670 sont des exécutants. Cela montre la faible captation du pays des compétences étrangères.

Pour Boussaid², la présence des travailleurs étrangers sur le sol algérien s'explique en grande partie par la nécessité de faire appel à une main-d'œuvre qualifiée et l'Algérie accueille surtout des travailleurs temporaires, venus majoritairement dans le cadre de projets pris en charge par des entreprises étrangères. Ces dernières font souvent appel à leur propre main d'œuvre, surtout en ce qui concerne les compétences techniques et managériales. En dehors du secteur des hydrocarbures, les secteurs les plus sollicités par les travailleurs étrangers sont : les services (banques et assurances) ; le bâtiment et travaux publics, fortement représenté par les Chinois, les Turcs et les Marocains ; l'agriculture, essentiellement par les Maliens dans le sud du pays.

Conclusion

En conclusion, nous pouvons dire qu'en Algérie, depuis le milieu des années 1990, suite notamment aux différentes réformes engagées, l'ensemble des indicateurs de la mondialisation économique ont connu des changements notables. Le solde de la balance commerciale est devenu négatif depuis 2014 ; les flux annuels d'IDE entrants sont décroissants depuis 2009 ; le nombre de projets d'investissement impliquant les étrangers déclarés à l'ANDI représente à peine 1%

¹ Musette, M.S. et al. (2016). Op.cit.

² Boussaid L. (2019). Politique migratoire en Algérie. Institut Européen de la méditerranée. Quaderns de la Mediterrània 28-29, p.123-133. [Politique-migratoire-en-Algérie.pdf \(iemed.org\)](#)

dans le total de projets déclarés auprès de cette institution entre 2002 et 2017 ; le nombre d'entreprises étrangères augmente en moyenne de 756 unités par année entre 2004 et 2019 ; enfin, près de 12.000 personnes en moyenne, d'un niveau supérieur, émigrent chaque année pour s'installer dans les pays de l'OCDE. L'ensemble des indicateurs de la mondialisation économique ont des répercussions certaines sur l'emploi en Algérie et chaque indicateur participe à la détermination et à la structuration de l'emploi national.

En ce qui concerne le commerce extérieur, l'Algérie se trouve victime de sa spécialisation internationale quasi-totale dans la production et l'exportation des hydrocarbures, alors que leur contribution à la création d'emplois directs est marginale, la diversification peut être une opportunité à exploiter dans ce secteur pour générer des emplois découlant des produits dérivés à exporter. Ainsi, les ressources financières générées par l'exportation de ces matières premières permettent le financement des importations massives qui exercent à leur tour un effet de transfert d'emplois des secteurs productifs vers le secteur des services et commerce. En Algérie, ce sont les importations qui contribuent le plus à la création d'emplois dans le secteur des services. Tandis que les exportations hors hydrocarbures sont très faibles et leur impact sur l'emploi est marginal. Ce constat s'explique, entre autres, par le fait que l'activité d'exportation est conditionnée préalablement par le renforcement significatif du niveau des qualifications des emplois, car les procédés de production sont plus intenses en qualification¹.

S'agissant de l'IDE, il est clair que sur le plan juridique et institutionnel l'Algérie affiche une volonté de capter les investisseurs étrangers par l'amélioration de l'attractivité nationale, mais dans la réalité, le nombre de projets d'investissement impliquant les étrangers enregistrés par l'ANDI entre 2004 et 2017 ne représente que 1% dans l'ensemble des projets déclarés auprès de cette institution. L'incidence de ces projets sur l'emploi national est très marginale : durant la même période, la population active augmentait en moyenne de 217.000 personnes chaque année, tandis que ces projets contribuaient en moyenne à la création de 8.900 emplois par an, soit un taux d'absorption du chômage ne dépassant pas 5%.

En ce qui concerne les entreprises étrangères implantées sur le territoire national, leur nombre a été multiplié par plus de six entre 2004 et 2019. Par contre, leur part dans le total des entreprises nationale ne représente que 0,71% à la fin de l'année 2019. Elles sont issues des nationalités

¹ Maurin, E., Thesmar, D., Thoenig, M., et Gurgand, M. (2003). Mondialisation des échanges et emploi : le rôle des exportations ; suivi d'un commentaire de Marc Gurgand. *Economie et statistique*, 363(1), 33-46.

différentes, implantées majoritairement au nord du pays et actives principalement dans la production de biens, les services et l'importation pour la revente en l'état.

La contribution de ces entreprises à l'offre nationale d'emplois est à la fois faible et décroissante. Durant la période allant de 2015 à 2020, en moyenne elle est de 10%, contre 68% pour le secteur privé national et 22% pour le secteur public national. Le secteur d'activité où la contribution des entreprises étrangères à l'emploi est appréciable est celui du bâtiment et travaux publics. Dans les autres secteurs, surtout l'agriculture, la contribution de ces entreprises à l'offre d'emploi est très faible.

Enfin, pour ce qui est de la migration internationale, nous pouvons dire que l'Algérie est à la fois un pays d'immigration et d'émigration. D'un côté, chaque année, en moyenne, des dizaines de milliers de personnes quittent le pays pour s'installer à l'étranger, surtout vers l'Europe et l'Amérique du nord. En 2019, selon les statistiques des Nations-Unies, le stock total de migrants algériens à travers les différents continents s'élève à 1,9 millions de personnes. De plus en plus, la proportion d'émigrés algériens ayant l'âge actif est croissante. Le même constat pour les émigrés ayant un niveau d'instruction supérieur et les émigrés du sexe féminin. Le phénomène du « *brain drain* » est devenu inquiétant, car chaque année, le pays se trouve privé d'une part importante de sa ressource humaine qualifiée.

Toutefois, plusieurs travaux mettent en avant le rôle de la diaspora dans le développement économique et social du pays, par son implication dans l'investissement national et les transferts de fonds¹.

D'un autre côté, depuis 2005, le retour à la stabilité sécuritaire du pays et la déstabilisation politique de plusieurs pays de la région ont fait que les flux annuels de migrants vers l'Algérie sont grandissants. Aussi, face à un déficit de main d'œuvre dans certains domaines, l'Algérie autorise le recrutement d'une main d'œuvre étrangère. Cependant, le nombre de travailleurs étrangers en Algérie est très faible et le pays ne bénéficie pas assez des compétences étrangères.

Dans un contexte mondialisé, la question du renforcement de la qualification de l'emploi doit être abordée avec beaucoup de vigilance, car elle pourrait aboutir à l'aggravation du phénomène du « *brain drain* ».

¹ Le rôle de la diaspora dans le développement économique du pays sera abordé dans le chapitre 4.

Chapitre IV :

Impact global de la mondialisation économique sur l'emploi en Algérie et analyse des spécificités de l'emploi dans les entreprises exportatrices

Chapitre IV : Impact global de la mondialisation économique sur l'emploi en Algérie et analyse des spécificités de l'emploi dans les entreprises exportatrices.

La mondialisation a produit d'énormes changements en Algérie, surtout à travers le commerce extérieur. Les importations de marchandises sont passées de 18,308 milliards USD en 2004 à 58,580 milliards USD en 2014, tandis que la population totale est passée de 32,364 millions en 2004 à 39,114 millions en 2014, soit une variation de 220% des importations et seulement une augmentation de 21% de la population totale. Cela montre à quel point la mondialisation exerce des effets sur notre économie. D'ailleurs, même la situation de rente dont bénéficie l'Algérie est le résultat d'une conjoncture internationale favorable.

En parallèle, la croissance de l'emploi a suivi des cadences différentes : la croissance annuelle de la population occupée était de 5,99% de 2000 à 2004 ; de 3,74% de 2005 à 2013 et seulement de 1,96% de 2014 à 2019. La question qui se pose est de savoir quel est l'impact global de la mondialisation sur l'emploi en Algérie et quels sont les indicateurs de la mondialisation économique qui expliquent le plus la croissance du niveau de l'emploi.

Par ailleurs, l'internationalisation des entreprises algériennes revêt un intérêt particulier au regard de la dépendance excessive de notre économie des exportations des hydrocarbures. Elle se présente comme une alternative pour la diversification des ressources du pays¹. L'étude des spécificités de l'emploi dans les entreprises exportatrices se révèle donc intéressante pour l'amélioration de la politique nationale de l'emploi.

Dans le cadre de ce dernier chapitre, nous procédons à l'étude de l'impact global de la mondialisation sur l'emploi en Algérie et à l'analyse de l'emploi dans les entreprises exportatrices algériennes. C'est pourquoi ce chapitre est scindé en trois sections successives, la première porte sur l'impact global de la mondialisation sur l'emploi en Algérie. La seconde section porte sur les déterminants de l'exportation et l'état des lieux des exportations hors hydrocarbures en Algérie. Enfin, la troisième section porte sur la présentation des résultats de notre enquête de terrain portant sur l'emploi dans les entreprises exportatrices.

¹ Kamel W. (2017). L'internationalisation des PME algériennes : Un potentiel inexploité ? *Revue Algérienne d'Economie et du Management* Vol, 8(02).

Section 1 : Impact global de la mondialisation économique sur l'emploi en Algérie

Après l'analyse, séparément, de l'incidence de chacun des aspects de la mondialisation économique sur l'emploi en Algérie, nous procédons à présent à l'étude de l'impact global de la mondialisation sur la population occupée. Pour ce faire, dans un premier moment, nous étudions la relation entre la mondialisation et l'emploi en Algérie à travers l'indice KOF. Dans un second moment, en s'appuyant sur un modèle économétrique, nous essayons de déterminer quels sont les paramètres de la mondialisation qui impactent le plus l'emploi au niveau national.

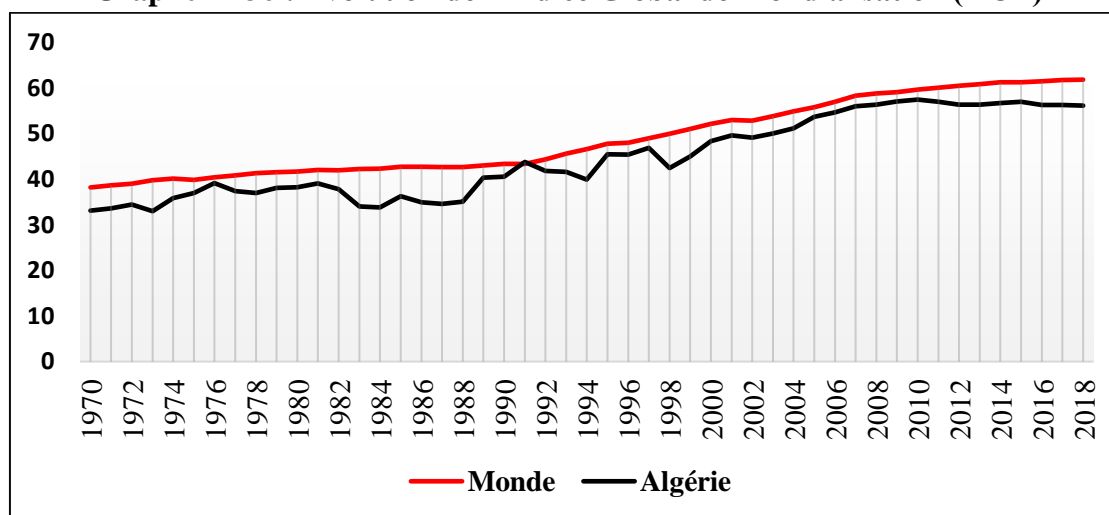
4.1.1. Analyse de relation entre la mondialisation et l'emploi en Algérie à travers l'indice KOF

La définition, la structure et l'évolution de l'indice KOF au niveau mondial ont déjà fait l'objet de traitement dans le premier chapitre ; à présent, il est maintenant question d'étudier cet indice pour le cas algérien et d'analyser sa relation avec l'emploi national.

4.1.1.1. Evolution de l'indice global de mondialisation (KOF) en Algérie

D'après les données publiées sur le site du Centre de Recherches Conjoncturelles (KOF), l'indice global de la mondialisation en Algérie a connu une évolution remarquable, surtout entre 2000 et 2010.

Graphe n° 36 : Evolution de l'Indice Global de Mondialisation (KOF)



Source : Réalisé par nos soins à partir des données publiées sur le site du Centre de Recherches Conjoncturelles (KOF). <https://kof.ethz.ch/fr/previsions-indicateurs/indicateurs/kof-indice-mondialisation.html>

Nous constatons à travers le graphe n° 36 que l'indice global de la mondialisation pour l'Algérie suit la tendance mondiale, mais il est en dessous de la moyenne mondiale durant presque toute la période 1970-2018. C'est à partir de l'année 2002 que cet indice a dépassé la barre des 50 points,

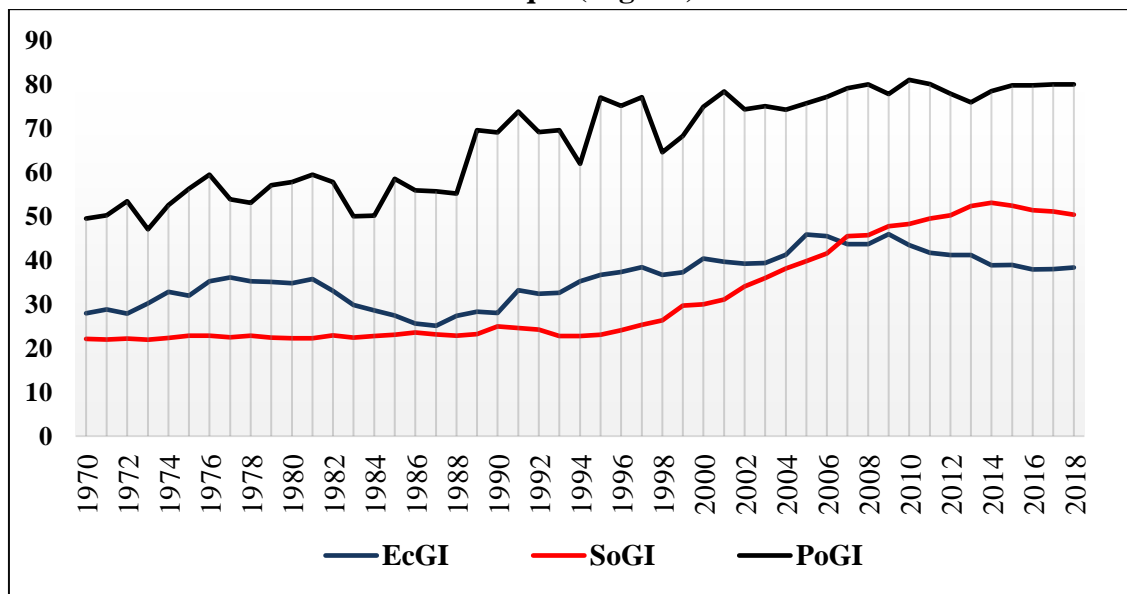
ce qui montre que le code d'investissement de 2001¹ fixant le nouveau régime applicable aux investissements étrangers dans les activités économiques, n'a pas été sans conséquences sur le processus de la mondialisation en Algérie.

De plus, selon un classement établi par KOF en 2018 portant sur l'indice global de la mondialisation, l'Algérie occupe la 113^{ème} place sur les 203 pays concernés par le classement. A titre de comparaison, le Maroc et la Tunisie occupent respectivement les 59^{ème} et 65^{ème} places selon le même classement.

4.1.1.2. Evolution et structure de l'indice global de mondialisation (KOF) pour l'Algérie

Le domaine où la mondialisation a connu une évolution remarquable en Algérie, c'est celui de la politique avec un indice de 79,88 points sur cent en 2018. La mondialisation politique (PoGI) porte essentiellement sur l'adhésion aux organisations internationales ; le nombre de traités internationaux ratifiés ; la diversité des partenaires étrangers ; le nombre d'ambassades et d'ONG activant sur le territoire national.

Graphe n° 37 : Evolution de l'Indice Global de la mondialisation Economique, Sociale et Politique (Algérie)



Source : Réalisé par nous-mêmes à partir des données publiées sur le site du Centre de Recherches Conjoncturelles (KOF). <https://kof.ethz.ch/fr/previsions-indicateurs/indicateurs/kof-indice-mondialisation.html>

En seconde position, nous trouvons la mondialisation sociale (SoGI) avec un indice synthétique de 50,27 points sur cent. Ce dernier est obtenu par la moyenne de trois indices : l'indice de la

¹ Ordonnance n° 01-03 du 20 août 2001 relative au développement de l'investissement (JO 2001-47), approuvée par la loi n° 01-16 du 21 octobre 2001 (JORA 2001-62).

mondialisation interpersonnelle (45,09 points), l'indice de la mondialisation de l'information (74,65 points) et l'indice de la mondialisation culturelle (31,08 points).

La mondialisation interpersonnelle porte sur le trafic des appels téléphoniques internationaux, les transferts de revenus internationaux, le tourisme international, le nombre d'étudiants internationaux et le nombre de migrants. La mondialisation de l'information porte principalement sur le nombre de personnes connectées à l'internet et au téléphone et sur la liberté de la presse et son environnement politique et juridique. Quant à la mondialisation culturelle, elle porte sur le commerce international des biens et services culturels, sur la présence de marques internationales sur le territoire national, le nombre de restaurants McDonald's et le nombre de magasins IKEA activant dans le pays.

Tableau n° 35 : Structure de l'Indice de la mondialisation KOF de l'Algérie en 2018

Forme de Mondialisation	Nombre de Points
Mondialisation économique (EcGI)	38,3
Mondialisation commerciale (TrGI)	43,64
Mondialisation financière (FiGI)	32,96
Mondialisation sociale (SoGI)	50,27
Mondialisation interpersonnelle (IpGI)	45,09
Mondialisation de l'information (InGI)	74,65
Mondialisation culturelle (CuGI)	31,08
Mondialisation politique (PoGI)	79,88
Indice Global	56,15

Source : Réalisé par nous-mêmes à partir des données publiées sur le site du Centre de Recherches Conjoncturelles (KOF). <https://kof.ethz.ch/fr/previsions-indicateurs/indicateurs/kof-indice-mondialisation.html>

La mondialisation économique (EcGI) occupe la dernière position avec un indice synthétique de 38.3 points sur cent. Comme le montre le graphe n°36, cet indice a connu globalement une évolution décroissante depuis 2006. Il est obtenu par la moyenne de l'indice de la mondialisation commerciale (43,64 points) et de la mondialisation financière (32,96). L'indice de la mondialisation commerciale intègre le commerce international de biens et services, la diversité des partenaires économiques, la réglementation et des tarifs douaniers et des accords commerciaux internationaux. Effectivement, dans ce domaine, l'Algérie a accusé un retard incontestable, surtout en ce qui concerne les exportations et la diversification des partenaires économiques.

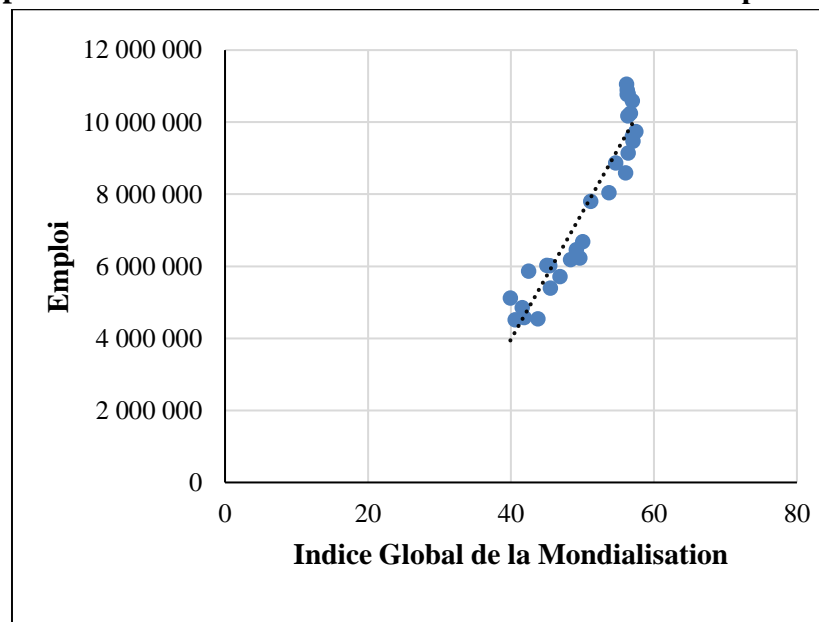
Quant à la mondialisation financière, elle porte principalement sur l'IDE, l'investissement de portefeuille, le paiement de revenus internationaux, les restrictions à l'investissement et les accords internationaux d'investissement. Dans ces domaines, beaucoup reste à faire pour attirer plus d'investisseurs étrangers et créer davantage d'emplois.

En résumé, nous pouvons dire, sur la base des données du Centre de Recherches Conjoncturelles (KOF), que le degré d'intégration de l'économie algérienne dans l'économie mondiale reste très insuffisant, surtout dans le domaine de la finance. Les grands défis économiques pour l'Algérie dans les années à venir sont : la promotion des exportations hors hydrocarbures ; l'amélioration du climat des affaires pour permettre l'augmentation du stock d'IDE ; le développement du marché financier et des moyens de paiement internationaux.

4.1.1.3. Corrélation entre l'indice KOF et l'emploi en Algérie

S'agissant de l'impact de la mondialisation sur l'emploi en Algérie, le graphe n° 38 montre que durant la période allant de 1990 à 2018, il existe une forte corrélation positive entre les deux variables, soit un coefficient de corrélation de : $r = 0,943$. Cela montre que la mondialisation, en considérant l'ensemble des aspects du phénomène, exerce un effet positif sur l'emploi en Algérie.

Graphe n° 38 : Corrélation entre la mondialisation et l'emploi Algérie

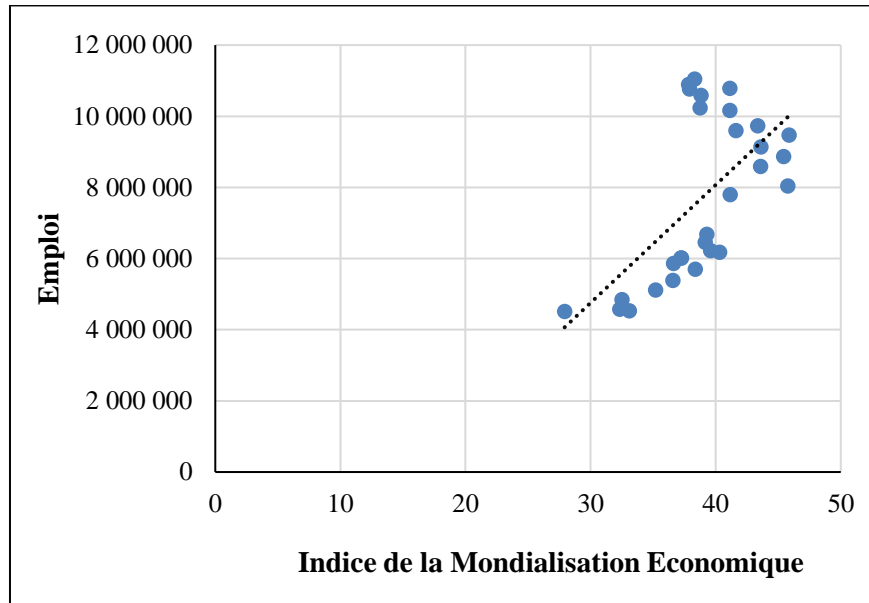


Source : réalisé par nos soins à partir des données de l'ONS et des données publiées sur le site du Centre de Recherches Conjoncturelles (KOF)

Par contre, la corrélation entre la mondialisation économique et l'emploi est insuffisante. Le coefficient de corrélation entre les deux variables : $r = 0,61$. Cela nous amène à dire que l'Algérie ne tire pas pleinement profit de la mondialisation économique. Donc, l'impact de cette dernière

sur l'emploi ne peut être qu'insuffisant, alors qu'elle devrait amener la prospérité économique et l'amélioration du niveau de l'emploi.

Graphe n° 39 : Corrélation entre la mondialisation économique et l'emploi Algérie



Source : réalisé par nous-mêmes à partir des données de l'ONS et des données publiées sur le site du Centre de Recherches Conjoncturelles (KOF)

Pour tirer parti de la mondialisation qui s'impose à toutes les économies du globe et la rendre à notre avantage, il y a lieu d'adopter des stratégies actives, sinon nous sommes appelés à la subir négativement. Il s'agit notamment d'améliorer le climat des affaires, de faciliter l'accès au foncier industriel et d'adopter un cadre juridique attractif et surtout stable. L'Etat est appelé à se fixer comme objectifs d'accompagner les entreprises viables et d'encourager la création de nouvelles entreprises dans les domaines où nous disposons d'avantages comparatifs. Mais avant, il y a lieu d'identifier avec précision les secteurs à promouvoir ; de déterminer les opportunités d'investissement en tenant compte des avantages compétitifs internationaux et d'identifier les missions de l'ensemble des acteurs impliqués dans l'acte d'investir¹.

Selon Mehdi Abbas, depuis la fin des années 1990, après une période d'ouverture imposée par les institutions internationales entre 1994 et 1998, l'Algérie cherche à maîtriser sa politique d'ouverture commerciale² qui consiste à développer la production nationale dans un contexte de concurrence internationale. Actuellement, sur le plan économique, l'Algérie subit la

¹Assala, K. (2006). PME en Algérie : de la création à la mondialisation. 8ème Congrès International Francophone.

² Mehdi Abbas (2012), L'ouverture commerciale de l'Algérie. Apports et limites d'une approche en termes d'économie politique du protectionnisme. Revue Tiers Monde, n°210, pp.51-68.

mondialisation dans la mesure où la plupart des produits de consommation sont importés et les exportations, en dehors des hydrocarbures, sont marginales.

4.1.2. Analyse économétrique de l'impact de la mondialisation économique sur l'emploi.

Il est important maintenant de situer la contribution de chaque indicateur de la mondialisation économique à l'emploi en Algérie. Les indicateurs retenus ici sont ceux définis dans le premier chapitre, à savoir : le Commerce international, la migration internationale, les investissements directs étrangers. Pour tenir compte de la mondialisation financière, nous avons ajouté le taux de change comme un indicateur supplémentaire. Cependant, faute de données exhaustives et fiables sur la diffusion internationale de la technologie par les entreprises étrangères en Algérie, nous avons choisi d'évacuer cet indicateur.

4.1.2.1. Données utilisées

Les données utilisées dans cette partie du travail sont issues de cinq sources statistiques : l'Office National des Statistiques (ONS) ; le Centre National de l'Informatique et des Statistiques (CNIS) ; le Département des Affaires Economiques et Sociales des Nations Unies (UNAD) ; la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) et la Banque Mondiale (BM).

Pour l'emploi, nous avons retenu les données de l'ONS sur la population occupée et en utilisant la méthode des moyennes mobiles, nous avons estimé les données manquantes pour les années (1998, 1994 et 2002). S'agissant des importations et des exportations, nous avons utilisé les données fournies par le Centre National de l'Informatique et des Statistiques (CNIS) dans ses différentes publications, ces données sont en dollar américain au prix courant.

Les données sur la migration internationale sont issues des statistiques établies par le Département des Affaires Economiques et Sociales des Nations Unies, nous avons complété ces données avec nos propres estimations, car elles sont réalisées une fois chaque cinq ans uniquement. Nous avons supposé que l'évolution durant chaque sous période de cinq ans est constante avec un rapport géométrique. Ainsi, nous avons calculé le TCAM pour chaque sous période pour compléter les valeurs manquantes.

Les données sur les entrées nettes des IDE en dollars américain au prix courant sont obtenus à partir du site de la CNUCED. Enfin, s'agissant du taux de change officiel, nous avons utilisé les

données de la banque mondiale portant sur le taux de change (moyenne annuelle) du dinar algérien par rapport au dollar américain¹.

Pour réaliser l'analyse économétrique de l'impact global de la mondialisation économique sur le niveau général de l'emploi en Algérie, nous avons retenu la période allant de 1990 à 2019. Ainsi, les variables candidates retenues pour expliquer l'emploi en Algérie sont : les importations ; les exportations ; le nombre de migrants sortants, le nombre migrants entrants ; les entrées nettes d'IDE et le taux de change. Nous tenterons de montrer, à travers un modèle de régression linéaire multiple, les déterminants de la mondialisation qui expliquent le mieux l'évolution de l'emploi en Algérie durant la période considérée.

Afin de pouvoir interpréter les valeurs des paramètres du modèle économétrique comme des élasticités et dans le but de réduire également l'échelle des valeurs, nous avons opté pour l'introduction du logarithme sur toutes les variables du modèle (voir l'annexe 4).

4.1.2.2. Définition des variables :

Y_t : Emploi annuel ou bien la population occupée.

X_{1t} : Importations (FOB) de marchandises (prix courants USD)

X_{2t} : Exportations (CAF) de marchandises (prix courants USD)

X_{3t} : Nombre total d'immigrants

X_{4t} : Nombre total d'émigrants

X_{5t} : Entrées nettes des IDE en dollars américain.

X_{6t} : Taux de change du Dinar algérien par rapport au dollar américain.

Le modèle théorique se présente comme suit :

$$Y_t = a_0 + a_1 x_{1t} + a_2 x_{2t} + a_3 x_{3t} + a_4 x_{4t} + a_5 x_{5t} + a_6 x_{6t} + \varepsilon_t \quad (1)$$

Pour estimer le modèle présenté précédemment, nous avons utilisé le logiciel SPSS (version 21) et qui permet de sélectionner les meilleures variables parmi les variables candidates. La méthode d'estimation utilisée est la **méthode des moindres carrés ordinaires**.

Nous avons d'abord estimé les paramètres du modèle par la méthode ENTREE proposée par le logiciel en intégrant toutes les variables candidates. Le tableau n° 36 donne les résultats obtenus par l'application de cette méthode et nous renseigne sur l'estimation du modèle complet.

¹ [Taux de change officiel \(unités de devises locales par \\$ US, moyenne pour la période\) - Algeria | Data \(banquemondiale.org\)](https://data.banquemondiale.org/). Consulté le 20/02/2022.

Tableau n° 36 : Résultats de l'estimation du modèle complet

Modèle		Coefficients non standardisés		Coefficients standardisés	t	Sig.
		A	Erreur standard	Bêta		
1	(Constante)	1,747	1,802		,969	,342
	x1	,140	,048	,340	2,895	,008
	x2	,049	,036	,116	1,379	,181
	x3	,239	,184	,075	1,299	,207
	x4	,451	,183	,401	2,464	,022
	x5	,003	,052	,011	,057	,955
	x6	,136	,023	,254	5,893	,000

a. Variable dépendante : y

Les éléments de la deuxième colonne du tableau ci-avant sont les paramètres du modèle. Le modèle estimé se présente comme suit :

$$\hat{Y}_t = \hat{a}_0 + \hat{a}_1 x_{1t} + \hat{a}_2 x_{2t} + \hat{a}_3 x_{3t} + \hat{a}_4 x_{4t} + \hat{a}_5 x_{5t} + \hat{a}_6 x_{6t} \quad (2)$$

En remplaçant les valeurs des paramètres données par le tableau n°36 dans l'équation (2), nous obtenons l'équation (3) suivante :

$$\hat{Y}_t = 1,747 + 0,140x_{1t} + 0,049x_{2t} + 0,239 x_{3t} + 0,451 x_{4t} + 0,003x_{5t} + 0,136 x_{6t} \quad (3)$$

Pour tester la validité de ce modèle, nous avons utilisé d'abord le test de Student pour examiner la significativité individuelle des paramètres du modèle en testant l'hypothèse H_0 contre l'hypothèse H_1 :

$$\begin{cases} H_0 : a_j = a \\ H_1 : a_j \neq a \end{cases}$$

Nous avons le rapport $\left| \frac{\hat{a}_j}{\delta_{\hat{a}_j}} \right|$ qui suit la loi de Student à $(n - K - 1)$ degrés de liberté.

L'acceptation de l'hypothèse $H_0 : a_j = a$ dépend de la relation entre le ratio empirique de Student $t_{c(a_j)}$ et la valeur de la statistique de Student :

- Si $t_c > t_{n-K-1}^{\frac{\alpha}{2}}$ on rejette $H_0 \Rightarrow a_j$ est significativement différent de a
- Si $t_c < t_{n-K-1}^{\frac{\alpha}{2}}$ on accepte $H_0 \Rightarrow a_j$ n'est pas significativement différent de a

Dans le cas où $a = 0$, le ratio empirique s'écrit : $t_{c(a_j)} = \left| \frac{\hat{a}_j}{\delta_{\hat{a}_j}} \right|$

En utilisant la dernière colonne du tableau 36, nous constatons que les valeurs données en gras, représentant les seuils de signification des quatre paramètres ($\hat{a}_0, \hat{a}_2, \hat{a}_3$ et \hat{a}_5), dépassent le seuil toléré de 5% d'erreur. Ce qui signifie que l'hypothèse H_0 est acceptée pour ces paramètres.

En d'autres termes, les variables correspondantes n'expliquent pas la variable endogène. Donc, la suppression de ces variables du modèle général est indispensable.

Il convient de souligner que le logiciel SPSS propose plusieurs méthodes permettant de choisir les meilleures variables explicatives à retenir parmi toutes les variables candidates. Les méthodes proposées sont en nombre de cinq, à savoir : Entrée, Pas à pas, Eliminer en bloc, Descendante et Ascendante. L'exploration de toutes ces méthodes nous a permis de choisir la méthode Descendante. Cette méthode se base sur des tests statistiques pour la suppression, dans chaque modèle, des variables non significatives. En ce qui concerne notre cas, après quatre phases, le meilleur modèle retenu est le dernier parmi les quatre modèles estimés dans le cadre de cette méthode et qui sont présentés dans le tableau n°37 ci-après.

Tableau n° 37 : Résultats de l'estimation par la méthode Descendante

Modèle	Coefficients non standardisés		Coefficients standardisés	T	Sig.	
	A	Erreur standard	Bêta			
1	(Constante)	1,747	1,802		,969	,342
	x1	,140	,048	,340	2,895	,008
	x2	,049	,036	,116	1,379	,181
	x3	,239	,184	,075	1,299	,207
	x4	,451	,183	,401	2,464	,022
	x5	,003	,052	,011	,057	,955
	x6	,136	,023	,254	5,893	,000
2	(Constante)	1,676	1,282		1,308	,203
	x1	,141	,045	,343	3,163	,004
	x2	,050	,032	,118	1,552	,134
	x3	,244	,158	,076	1,546	,135
	x4	,458	,124	,407	3,687	,001
	x6	,136	,018	,255	7,436	,000
3	(Constante)	3,493	,526		6,647	,000
	x1	,188	,034	,457	5,625	,000
	x2	,011	,021	,026	,537	,596
	x4	,371	,114	,330	3,260	,003
	x6	,136	,019	,255	7,243	,000
4	(Constante)	3,394	,485		6,995	,000
	x1	,190	,033	,462	5,791	,000
	x4	,395	,104	,351	3,799	,001
	x6	,135	,018	,253	7,331	,000

a. Variable dépendante : y

En utilisant le test statistique de Student, il s'avère que le quatrième modèle est le meilleur par rapport aux trois premiers, car tous les paramètres du modèle (4) sont significativement différents de 0. Le modèle (4) s'écrit donc comme suit :

$$\hat{y}_t = 3,394 + 0,190x_{1t} + 0,395x_{4t} + 0,135x_{6t} \quad (4)$$

En plus de test Student, il convient également d'évaluer le modèle (4) en appliquant d'autres tests : analyse de la variance et test de signification global du modèle ainsi le test de Fischer.

Analyse de la variance et test de signification globale du modèle

Le coefficient de détermination, noté R^2 , qui mesure par définition la part de la variance totale de la variable endogène expliquée par la variance des variables exogènes.

Le coefficient de détermination se calcule à partir de l'équation de l'analyse de la variance suivante :

$$SCT = SCE + SCR$$

$$\sum(Y_i - \bar{Y})^2 = \sum(\hat{Y}_i - \bar{Y})^2 + \sum(Y_i - \hat{Y}_i)^2$$

L'égalité entre la somme des valeurs observées ($\sum Y_i$) et la somme des valeurs estimées ($\sum \hat{Y}_i$), donne une égalité aussi entre la moyenne des valeurs observées et la moyenne des valeurs estimées : $\bar{Y} = \bar{\hat{Y}}$. Ainsi, le coefficient de détermination est calculé de la même façon que celle utilisée dans le cas du modèle linéaire simple. Sa formule s'écrit donc :

$$R^2 = \frac{\sum(\hat{Y}_i - \bar{Y})^2}{\sum(Y_i - \bar{Y})^2} = \frac{SCE}{SCT}$$

$$\text{Ou encore } R^2 = 1 - \frac{SCR}{SCT}$$

Dans le cas du modèle (4), $R^2 = 0.988$. Cette valeur signifie que 98,8% des variations totales de l'emploi sont expliquées par la valeur importations, le nombre d'émigrés et taux de change, et 0,12% restantes sont expliquées par d'autres variables non intégrées dans le modèle.

Le test de Fisher

Le modèle est accepté globalement dans le cas où la variance expliquée (SCE) est significativement différente de 0 et le test de Fisher est utilisé pour tester cette significativité. Afin de réaliser ce test, nous avons besoin de construire d'abord le tableau d'analyse de la variance :

Tableau n° 38: ANOVA

Source de la variation	Somme des carrés	ddl	Moyenne des carrés
X_1, X_2, \dots, X_k	$SCE = \sum (\hat{Y}_i - \bar{Y})^2$	K	SCE/K
Résidu	$SCR = \sum e_i^2$	n - K - 1	SCR/(n-K-1)
Total	$SCT = \sum (Y_i - \bar{Y})^2$	n - 1	

Le ratio empirique de Fisher :

La formule de la statistique de Fisher s'écrit :

$$F_c = \frac{SCE/K}{SCR/n-K-1} \quad \text{Ou} \quad F_c = \frac{R^2/K}{(1-R^2)/n-K-1}$$

Décision :

- Si $F_c > F_{k; n-k-1}^\alpha$ l'hypothèse $H_0: a_1 = a_2 = a_3 \dots a_k = 0$ est rejetée et le modèle est globalement explicatif ou significatif.
- Si $F_c < F_{k; n-k-1}^\alpha$ l'hypothèse $H_0: a_1 = a_2 = a_3 \dots a_k = 0$ est acceptée et le modèle est non significatif dans l'ensemble ou non explicatif.

La valeur empirique de la statistique de Fischer, donnée par l'avant dernière colonne du tableau n°39 (740,67), rejette l'hypothèse H_0 qui stipule que tous les paramètres du modèle nuls. En d'autres termes, le modèle est globalement significatif.

Tableau n° 39 : Analyse de la variance

Modèle	Somme des carrés	DDL	Moyenne des carrés	D	Sig.	
1	Régression	,531	6	,088	364,853	,000 ^b
	Résidu	,006	23	,000		
	Total	,536	29			
2	Régression	,531	5	,106	456,794	,000 ^c
	Résidu	,006	24	,000		
	Total	,536	29			
3	Régression	,530	4	,132	540,374	,000 ^d
	Résidu	,006	25	,000		
	Total	,536	29			
4	Régression	,530	3	,177	740,670	,000 ^e
	Résidu	,006	26	,000		
	Total	,536	29			

a. Variable dépendante : y

b. Valeurs prédites : (constantes), x5, x3, x6, x2, x1, x4

c. Valeurs prédites : (constantes), x3, x6, x2, x1, x4

d. Valeurs prédites : (constantes), x6, x2, x1, x4

e. Valeurs prédites : (constantes), x6, x1, x4

4.1.2.3. Evaluation économique du modèle estimé

Selon l'évaluation statistique, il ressort que parmi toutes les variables candidates, seules trois variables sont significatives : le nombre d'émigrés, la valeur des importations et le taux de change. En effet, la valeur des paramètres correspondants à chacune de ces trois variables peut être interprétée économiquement comme étant des coefficients d'élasticité qui mesurent la contribution de chaque indicateur de la mondialisation à la variation de l'emploi.

Ainsi, la variable la plus significative est x_4 , c'est-à-dire le nombre de personnes qui quittent l'Algérie pour s'installer à l'étranger. D'après le modèle (4), toute variation de cette variable de 1% entrainerait une variation de 0,395 % dans la population occupée. Ce résultat confirme notre hypothèse de départ qui stipule que la diaspora contribue au développement économique du pays et à l'amélioration de l'emploi national. En effet, plusieurs études ont démontré le rôle actif de la diaspora dans le développement du pays d'origine. Musette¹ avait recensé au sujet de l'Algérie près de 11 travaux réalisés sur cette question entre 2003 et 2016. Tous ces travaux convergent sur le rôle positif des migrants expatriés. Nafa² a montré empiriquement que l'entrepreneuriat de la diaspora a des effets positifs sur le développement économique en Algérie. Ces effets se manifestent par la création d'entreprises et d'emplois et le développement de l'entrepreneuriat innovant en se basant sur des réseaux organisés à cet effet.

D'une manière générale, il y a lieu d'adopter une approche « optimiste » qui met en avant tous les biens faits de l'émigration pour les pays d'origine³. Parmi ces biens faits, on trouve les transferts de fonds qu'effectuent les migrants vers leurs pays d'origine. Dans les pays en développement, les envois de fonds des émigrés se présentent comme un substitut à la faiblesse des flux d'IDE. Ce sont « des revenus de ménages qui proviennent d'économies étrangères et résultent principalement du déplacement temporaire ou permanent de personnes vers ces économies. Ce sont notamment des actifs liquides et non liquides qui empruntent des circuits formels _ virements électroniques_ ou des circuits informels _ espèces ou biens transportés au-delà des frontières »⁴.

¹ Musette, M. S. (2016) Des transferts de fonds à l'investissement de la Diaspora : changement de paradigmes pour l'Algérie ? CREAD, Alger.

² Nafa, A. (2015). *Rôle de la diaspora algérienne dans le développement de l'entrepreneuriat et le transfert de la connaissance* (Doctoral dissertation, Aix-Marseille).

³ Musette, S. M. (2016). De la fuite des cerveaux à la mobilité des compétences. *Une vision du Maghreb*. Op.cit.

⁴ FMI, (2009). *Transactions internationales liées aux envois de fonds : Guide pour les statisticiens et les utilisateurs*. Services linguistiques du FMI, Section française, Washington, p.20

Selon la Banque mondiale, les transferts d'argent de migrants vers leurs pays d'origine sont « une bouée de sauvetage essentielle » pour un nombre important de pays africains, ils se présentent comme une première source de financement extérieur. En 2018, l'Algérie occupe la septième position dans l'Afrique en termes de transferts officiels de fonds par les ressortissants installés à l'étranger avec 2 Mds USD transférés¹. Selon une enquête réalisée sur le territoire de la wilaya de Tizi-Ouzou en 2016, portant sur 250 familles d'émigrés², une part importante des fonds en provenance des émigrés est affectée à l'investissement. D'après la même enquête, dans de nombreux cas, ces fonds constituent un soutien à l'activité économique traditionnelle et plusieurs activités, notamment la construction, le petit commerce de détail et les activités artisanales bénéficient des fonds qui arrivent de l'extérieur. L'enquête révèle aussi que l'investissement entrepreneurial généré par les transferts de fonds impacte directement positivement l'emploi et la croissance dans la région.

La deuxième variable significative est x_1 , correspondant à la valeur des importations. Nous avons déjà montré dans le troisième chapitre le rôle important des importations en Algérie dans la croissance de l'emploi. Ce résultat est valable uniquement pour l'emploi dans sa globalité, car dans les secteurs de l'agriculture et l'industrie, des études empiriques ont montré qu'il existe une relation négative entre les importations et l'emploi dans ces secteurs³. Il est donc important de rappeler que la mondialisation, à travers les importations, affecte l'emploi différemment selon le secteur d'activité (voir le chapitre III). D'après les résultats du modèle (4), toute variation dans les importations de 1% entraînerait une variation de 0,19% dans l'emploi global. Ainsi, Bourioune⁴ a montré que l'impact d'une politique commerciale protectionniste est sans effet positif sur l'investissement et se répercute essentiellement par la décroissance de la consommation nationale, la réduction des dépenses publiques et la baisse de la croissance économique. Ce qui pourrait constituer un sérieux problème pour la stabilité de l'emploi. Le modèle économique adopté jusque-là, fondé sur la rente pétrolière, fait des importations une variable déterminante dans de nombreux domaines.

¹ [International Data | Portail sur les données migratoires \(migrationdataportal.org\)](https://data.worldbank.org/) Consulté 10/11/2021.

² Smaili, N., et Oualikane, S. (2018). Transferts informels de fonds en Algérie : cas des migrants kabyles en France. *Revue Des économies nord Africaines*, 14 (18), pp.27-38.

³ Kadi, M. (2017). L'ouverture commerciale en Algérie : Quels effets sur l'emploi et sur la valeur ajoutée ? *Revue d'économie et de statistique appliquée*, 14(2), 336-355.

Kadri, N., et Derbal, A. (2016). Calcul des contenus en emploi des échanges des secteurs d'activité industrielle nationale. *Revue Algérienne d'Economie et de Management N*.

⁴ Bourioune, T. (2018). Impact d'une politique restrictive des importations sur l'économie Algérienne. *Les cahiers du cread*, 34(4), 61-80.

Enfin, la troisième variable significative dans le modèle (4) est x_6 , correspondant au taux de change. D'après le paramètre $\hat{\alpha}_6$, toute variation du taux de change de 1% engendrerait une variation de 0,135% de l'emploi total en Algérie. Ce résultat confirme ce qu'avance la théorie au sujet de la dévaluation comme levier de politique économique pour rétablir les équilibres de la balance commerciale. Il est admis que pour soutenir l'expansion de l'activité économique et la promotion de l'emploi, il faudrait maintenir un taux de change élevé¹. Dans une économie extravertie, le commerce extérieur est fortement lié à la gestion du taux de change réel. Ainsi, la dévaluation stimule les exportations et attire le capital de l'extérieur et donc favorise la croissance. La dévaluation monétaire contribue également à l'amélioration de la compétitivité du pays. La baisse de la valeur de la monnaie nationale engendrerait la baisse des prix des biens exportés par rapport au prix de la production nationale des pays importateurs. Cette baisse permet à son tour de favoriser les exportations et d'accroître les quantités vendues à l'étranger, car le coût de ces produits diminue en parallèle à la baisse de la valeur de la monnaie nationale.

En revanche, les trois autres variables candidates intégrées initialement dans le modèle, à savoir les exportations, le nombre d'immigrants et l'IDE, elles sont extirpées par la méthode Descendante pour cause de l'inexistence d'une significativité statistique, ce qui montre que l'Algérie ne tire pas pleinement profit de tous les aspects de la mondialisation économique.

Il est important de souligner que les résultats du modèle sont proportionnels à la qualité des données utilisées et du modèle choisi pour l'explication de l'objet étudié.

Par ailleurs, même si le volume des exportations hors hydrocarbures algériennes est très faible, il n'en demeure pas moins que l'étude de l'emploi dans les entreprises exportatrices se révèle intéressante. Elle permettrait de relever les spécificités des emplois insérés dans la mondialisation. En effet, l'Algérie se trouve dans l'obligation de développer et de diversifier ses exportations hors hydrocarbures en adoptant une politique d'encouragement de l'investissement orienté vers l'exportation et en multipliant les accords commerciaux internationaux.

Section 2 : Les exportations hors hydrocarbures en Algérie

Dans un cadre mondialisé, les entreprises doivent survivre et préserver leur part de marché au niveau national avant de prétendre s'intégrer dans l'économie mondiale. La conquête des marchés étrangers devient un objectif économique important, le marché international n'est que le

¹ Keifman, S. (2007). Le rapport entre taux de change et niveau d'emploi en Argentine. Une révision de l'explication structuraliste. *Revue Tiers Monde*, 189, 93-112. <https://doi.org/10.3917/rtm.189.0093>

prolongement du marché local ; c'est pourquoi, la transformation structurelle de l'économie est un préalable à la diversification des exportations.

La stratégie d'exportation est fondée sur la compétitivité des biens exportables et l'accès aux marchés extérieurs. Les exigences de la compétitivité internationale sont liées : soit aux coûts faibles de production ; soit à la spécialisation dans des produits que les autres ne savent ou ne veulent pas produire ; soit à disponibilité de ressources dont les autres pays ne sont pas pourvus ou insuffisamment pourvus¹. Dans tous les cas de figure, la ressource humaine joue un rôle déterminant et l'exportation pourrait constituer un levier privilégié pour favoriser l'emploi et la hausse des salaires en Algérie. Le nombre d'emplois soutenus par les exportations dans le monde pour les pays d'accueil est considérable².

La stimulation du commerce extérieur doit être un des principaux objectifs des pouvoirs publics, car la croissance des exportations peut permettre de nombreux avantages. En plus de la création d'emplois supplémentaires, les entreprises exportatrices versent des salaires avantageux et attirent une main d'œuvre plus qualifiée, surtout si la destination des exportations est vers les pays riches. Selon un rapport de la commission européenne³, entre 2000 et 2019, les emplois soutenus par les exportations de l'UE vers le monde ont augmenté de 16,4 millions d'emplois, pour atteindre un total de 38,1 millions d'emplois, avec une rémunération moyenne de 12% de plus que dans le reste de l'économie.

Au vu de l'impact positif qu'elles exercent sur le développement⁴ (élargissement des secteurs productifs et leur incitation à la croissance) les exportations hors hydrocarbures se présentent comme une solution idoine pour sortir graduellement de la dépendance des prix des hydrocarbures. A cet effet, plusieurs dispositifs et mesures destinées à promouvoir la production nationale sur les marchés extérieurs ont été adoptés⁵. L'environnement institutionnel des entreprises exportatrices est très varié⁶, ce qui montre l'attention particulière qu'accordent les pouvoirs publics à la promotion et à la diversification des exportations afin de réduire la dépendance de notre économie vis à vis des fluctuations des prix des hydrocarbures au plan international.

¹ Freyssenet, M. (2005). Trajectoires nationales et trajectoires de firmes Esquisse d'un schéma d'analyse. *Actes du GERPISA*, (38), 25-62.

² [EU exports to the world: effects on employment \(europa.eu\)](https://ec.europa.eu/eurostat/tgm/table.do?tab=table&init=1&language=en&plugin=1)

³ Ibid.

⁴ Verley, P. (1988, February). Exportations et croissance économique dans la France des années 1860. In *Annales. Histoire, Sciences Sociales* (Vol. 43, No. 1, pp. 73-110). Cambridge University Press.

⁵ Rahmani, Y., et Benyahia-taïbi, G. (2020). Analyse de la Politique de Soutien aux Exportations des PME en Algérie. *Prospects*, 40(40), 205-225.

⁶ Sami, L., et Lassassi, M. (2015). L'environnement institutionnel des entreprises en Algérie.

Par ailleurs, les facteurs déterminants de l'exportation sont nombreux. Ils sont liés à la fois à l'entreprise, aux caractéristiques de son responsable et à l'environnement économique et institutionnel¹. En outre, les entreprises impliquées activement dans la mondialisation (entreprises exportatrices) présentent de nombreuses spécificités. Il s'agit pour nous d'étudier, particulièrement, les exigences de ces entreprises en termes d'emploi. Pour ce faire, nous présentons d'abord les déterminants de l'exportation. Ensuite, nous présentons l'environnement institutionnel des entreprises exportatrices en Algérie. Enfin, nous exposons un état des lieux des exportations hors hydrocarbures en Algérie.

4.2.1. Déterminants de l'exportation en Algérie

L'Algérie recèle des potentialités économiques avérées dans plusieurs domaines : une diversité de matières premières ; un vaste territoire avec un relief et un climat diversifiés ; une localisation géographique stratégique ; une population jeune ; etc. Cependant, malgré ces atouts réels, elle demeure une économie rentière, dépendante fondamentalement des revenus générés par l'exportation uniquement des hydrocarbures.

Compte tenu du regain d'intérêt ces dernières années des pouvoirs publics envers la promotion et la diversification des exportations hors hydrocarbures, l'examen des déterminants favorables à l'exportation se révèle très utile. Les travaux à ce sujet convergent sur le fait que les facteurs incitatifs à l'exportation sont multiples et varient en fonction du temps et du contexte. Les principaux travaux portant sur les déterminants de la diversification des exportations en Algérie, ainsi que ceux portant sur les contraintes dans ce domaine sont nombreux : Benloukil (2015), Djoudane et Mahoui (2021), Lefgoum (2017), Amroun et Rahmani (2016), Kifani (2017), Abbas (2012), Mesbahi Benbouziene (2017), Hadjou et Cheriet (2013), Khemici et Tigharsi (2014), Laid (2021), etc. La synthèse de ces travaux nous a permis de dégager les principaux déterminants de la diversification des exportations suivants : la transformation de la structure économique du pays ; les dispositifs institutionnels dédiés à l'exportation² ; les accords commerciaux internationaux ; la taille et l'âge de l'entreprise, l'existence d'avantages spécifiques ; la certification de produits³ et le profil du gérant.

¹ Amroun, S., et Rahmani, A. (2016). Les facteurs déterminants des petites et moyennes entreprises exportatrices en Algérie : le cas de PME de la wilaya d'Oran. *Revue algérienne d'économie et gestion*, 9(1), 45-64.

² Djoudane Z. et Mahoui K. (2021). Les déterminants de la diversification des exportations en Algérie, *Les Cahiers du MECAS* V17, n°1, pp.200-216.

³ Hadjou, L., et Cheriet, F. (2013). Contraintes institutionnelles et labellisation des produits algériens de terroir : Cas du vin et des dattes. *Les cahiers du CREAD*, 103, 65-84.

4.2.1.1. Transformation de la structure économique du pays

La transformation structurelle de l'économie est un déterminant indispensable à toute stratégie de diversification des exportations¹. Elle est définie comme étant « la réallocation de l'activité économique de l'agriculture vers l'industrie et les services, qui accompagnent le processus de croissance économique »². Le transfert du travail des secteurs à faible productivité vers les secteurs modernes à plus grande productivité favorise l'accumulation du capital et la croissance économique. « Les pays riches en ressources, continuent à montrer une structure des exportations très concentrée et très peu de changements structurels. En revanche, les pays riches en capital humain et pauvres en ressources sont beaucoup plus diversifiés dans leurs exportations et ont été en mesure d'élargir leur portefeuille d'exportation »³.

Pour Mellab, le retard dans la diversification des exportations trouve son origine dans l'insuffisance des réformes structurelles, surtout le manque de complémentarité entre l'avantage comparatif initial avec d'autres secteurs d'activité à fortes valeurs ajoutées.

Dans une économie où, dans beaucoup de domaines, la production nationale est remplacée par des importations excessives, la diversification des exportations devient une tâche difficile à réaliser. L'exportation n'est rien d'autre que le surplus de la production nationale (Linder).

L'Algérie peine à réaliser une transformation structurelle de son économie et par conséquent, à diversifier ses exportations. Sa structure économique actuelle lui donne peu de chances de développer de nouvelles activités à court terme. Le changement structurel n'est pas un processus automatique. Il a besoin d'être encadré et inscrit dans une perspective de long terme⁴. Un changement de modèle économique en Algérie devient une nécessité.

La transformation structurelle de l'économie passera par la diversification économique et le développement du secteur industriel, ce qui permettra à l'Algérie de s'intégrer dans les chaînes de valeur mondiales. En outre, l'amélioration de l'environnement des affaires joue un rôle décisif dans la promotion de l'investissement en général et le développement des exportations en particulier. En 2019, selon le classement de « *Doing Business* », l'Algérie occupe la 157^{ème} place sur les 190 pays concernés par le classement.

¹Lefgoum, S. (2017). Diversification et sophistication des exportations, et transformation structurelle en Algérie. *ElWahat pour les Recherches et les Etudes*, 10(2), 884-906.

² Lefgoum. Op.cit., p.892

³Mellab K., (2021). La diversification économique de l'Algérie : analyse par la complexité économique. *Business Sciences Review*. Vol. 20, N°01, pp.71-89

⁴Lefgoum, S. Op.cit.

4.2.1.2. Dispositifs institutionnels destinés à l'exportation

Les dispositifs institutionnels destinés à l'exportation traduisent la politique et la volonté réelle des pouvoirs publics envers la promotion et la diversification des exportations. Ce sont des mesures incitatives envers les entreprises exportatrices. Ils traduisent l'engagement de l'État et définissent sa stratégie d'intervention à l'international.

En Algérie, durant la deuxième moitié de la décennie 1990 et les débuts des années 2000, plusieurs dispositifs ont été créés pour booster les exportations non pétrolières. Le bilan de ces dispositifs, après plus de deux décennies de leur existence, aussi bien en termes du volume des exportations qu'en termes de diversification des produits exportés est très limité. Selon les données de la Direction générale des douanes, la valeur globale des exportations hors hydrocarbures est de 2,58 milliards USD en 2019 et 2,25 milliards USD en 2020, ce qui représente respectivement 7,2% et 9,48% dans les exportations globales¹.

En outre, ces exportations sont concentrées dans une large mesure dans quelques produits : les engrais minéraux ou chimiques azotés (35,81%) ; les sucres de canne ou de betterave (13,47%) ; les huiles et autres produits issus de la distillation des goudrons de nouille (13,27%) ; l'ammoniac anhydre (8,35%) ; les ciments hydrauliques (3,63%). Ainsi, la question de l'efficacité des dispositifs mis en place pour promouvoir les exportations hors hydrocarbures se pose, car le constat est inquiétant. Les exportations hors hydrocarbures demeurent très faibles pour ne pas dire insignifiantes comparativement aux performances réalisées par les pays voisins dans le domaine. Rien que les produits alimentaires, le Maroc a réussi à exporter 2,86 Mds USD en 2020² ; la Tunisie aussi a exporté 2,58 Mds USD en 2019 juste dans deux filières : fils et câbles isolés (1,97 Mds USD) ; huiles brutes de pétrole ou de minéraux bitumineux (0,61 Mds USD)³.

4.2.1.3. Accords commerciaux internationaux

Les accords commerciaux internationaux (bilatéraux ou multilatéraux) sont à la base de la création de zones de libre-échange partielles ou totales entre pays. Ils permettent un groupement économique à l'effet de stimuler les relations commerciales entre les pays signataires.

S'agissant de l'Algérie, les principaux accords commerciaux internationaux peuvent être scindés en deux catégories : les accords signés et les accords en cours de négociation⁴ :

¹ Rapport DGD (2021). Statistiques du commerce extérieur de l'Algérie. Période 2020, Direction des études et de la prospective, janvier 2021, p.20

² <https://www.fellah-trade.com/fr/export/info-filiere/chiffres-cles-maroc/echanger>

³ <https://www.tradesolutions.bnpparibas.com/fr/explorer/tunisie/decouvrir-le-profil-commercial>

⁴ ALGEX (2011), Recueil de procédures du commerce extérieur Algérien, p.33-44

- Accords signés : Convention de coopération commerciale avec la Jordanie (entrée en vigueur en 1999) ; Accord d'Association avec l'Union Européenne (entrée en vigueur en 2005 et réévalué en 2015, ce qui a permis l'adoption des priorités du partenariat en 2017) ; Grande Zone Arabe de Libre Echange (adhésion de l'Algérie en 2009).
- Accords en cours de négociation : Accord avec l'Association Européenne de Libre Echange (AELE) ; Accord Commercial et d'Investissement avec les pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) ; Accord des pays de l'Union du Maghreb Arabe (UMA).

En outre, l'Algérie est liée avec de nombreux de pays (une soixantaine environ) par des accords commerciaux n'impliquant pas d'avantages directs : les Chambres de commerce mixtes ; les Conseils d'Affaires internationaux ; les conventions de protection réciproque des investissements et/ou de non double imposition¹.

4.2.1.4. Avantages comparatifs

Selon le principe de l'avantage comparatif, chaque pays a « intérêt à se spécialiser dans les secteurs pour lesquels il est relativement plus efficace, c'est-à-dire d'y consacrer plus d'heure de travail, de façon à exporter une partie de sa production en échange de produits étrangers d'autres secteurs »², les opportunités d'exportation de l'Algérie sont énormes, ses potentialités d'exportation sont réelles dans plusieurs domaines : l'agriculture³, l'agroalimentaire⁴, l'industrie pharmaceutique et chimique, les énergies renouvelables⁵, les produits touristiques, etc. Il se trouve que jusque-là, elle est prise en otage par ses exportations en hydrocarbures. Une réforme profonde s'impose afin de réussir son insertion dans l'économie mondiale⁶. Il s'agit de valoriser ses avantages comparatifs qui lui permettront d'élargir ses parts de marché au plan international et de diversifier sa gamme des produits exportés.

¹ ALGEX (2011), Op.cit., p.36

² Vicard, V. (2017). Quels déterminants de l'avantage comparatif au 21^e siècle ? *Regards croisés sur l'économie*, 21, pp.49-57., p.51. <https://doi.org/10.3917/rce.021.0049>

³ Boudia, M., Fakhari, F., & Zebiri, N. (2017). La crise économique actuelle en Algérie entre les fluctuations des prix de pétrole et l'exploitation des potentialités disponibles pour la réalisation du décollage économique—étude analytique. *Journal of Economic & Financial Research*, 4(2), pp.883-904.

⁴ Boukella, M., & Bouaita, A. (2002). Les Evolutions Récentes dans le Secteur des IAA en Algérie. *les cahiers du CREAD*, (61), 05-29.

⁵ Sekkal, S. (2017). Le défi de l'internationalisation des pme en Algérie. *La Revue des Sciences Commerciales*, 16(5), pp.51-60.

⁶ Chabane, M. (2010). L'Algérie otage de ses hydrocarbures : obligation de réformes, urgence d'une reconversion. *Cahiers de la Méditerranée*, (81), pp.319-330.

4.2.1.5. Qualifications du travail

Pour Vellas, « les qualifications du travail constituent une des bases de la spécialisation internationale des pays qui participent au commerce international ».¹ La structure de la population active par qualifications d'emploi est un facteur déterminant dans la division internationale du travail (DIT). La remise en cause de cette DIT est fortement influencée par la qualification du travail, à l'image des nouveaux pays industrialisés qui exportent de plus en plus des produits incorporant davantage de travail qualifié et de progrès technique.

L'intégration des qualifications du travail dans la définition de la stratégie des exportations permet de : hiérarchiser les avantages comparatifs, se situer sur le plan international et se spécialiser dans un ensemble de produits à exporter². La promotion des exportations est désormais une politique privilégiée pour favoriser l'emploi et la hausse des salaires dans les pays en développement. C'est pourquoi, la libéralisation de l'économie et la stimulation du commerce international font toujours partis des principaux objectifs des pouvoirs publics.

4.2.1.6. Certification des entreprises et labélisation des produits

Avec la mondialisation et l'avènement des nouvelles TIC, la certification et la labélisation des produits deviennent des outils incontournables pour le développement des échanges, ce sont des procédés indispensables pour la commercialisation et la valorisation des produits locaux au niveau international³.

L'Algérie regorge de produits à fort potentiel d'exportation, surtout les produits agricoles et les produits de terroir, mais faute de certification de ces produits et de leur mise aux normes techniques internationales, leur exportation demeure très faible. Pourtant, notre pays a dû opérer de nombreuses transformations pour adapter la réglementation nationale au marché international, surtout dans le cadre du processus de son adhésion à l'Organisation Mondiale du Commerce et de l'association avec l'Union Européenne. C'est dans ce contexte que des organismes, tels que l'Organisme Algérien d'Accréditation (ALGERAC) et l'Institut Algérien de Normalisation (IANOR) ont été créés. Leur but est de préparer le terrain aux entreprises exportatrices à respecter les normes de production et de commercialisation internationales⁴.

¹ Vellas F. (1980). *Le rôle des qualifications du travail dans la théorie du commerce international et la spécialisation des pays intermédiaires*. In : Revue d'économie industrielle, vol. 14, 4e trimestre. Vers une nouvelle division internationale du travail. pp. 43-50, p.43

² Vellas F. (1980). Op.cit.

³ Salah Mansour, S., & Abrika, B. (2019). L'Economie Sociale et Solidaire et la labellisation des produits du terroir : cas de la figue de Beni-Maouche. *el-Bahith Review*, 19(1), 671-685.

⁴ Haffaf, S., & Bouzadi, S. (2021). Les enjeux de la certification et le rôle du programme d'aide à la certification en Algérie. *Revue d'Économie & de Gestion*, 5(1), 82-101.

4.2.1.7. Age et taille de l'entreprise

L'âge et la taille de l'entreprise sont considérés comme les déterminants majeurs de l'internationalisation des entreprises. S'agissant du rôle de l'âge, il découle du modèle Uppsala, proposé par Johanson et Vahlne¹, qui considère que le développement à l'étranger des activités des entreprises s'effectue de manière incrémentale et séquentielle. Les entreprises ne peuvent pas avoir une dimension internationale dès leur création. L'internationalisation est « un processus linéaire, et progressif, à quatre étapes : absence d'exportation ou exportation sporadique, exportation via un agent indépendant, création d'une filiale commerciale sur le marché étranger, production dans le pays étranger »². Ce processus est le résultat de l'effet d'apprentissage, de la distance physique, du mode d'internationalisation utilisé et de l'effet de réseau.

Pour ce qui est de la taille de l'entreprise, plusieurs études empiriques ont montré que « le niveau et la propension des exportations augmentent avec l'augmentation de la taille de l'entreprise quels que soient la localisation de celle-ci ou le secteur d'activité dans lequel elle évolue »³. Alors qu'en Algérie, l'écrasante majorité des entreprises sont des TPE, ce qui constitue un obstacle structurel de leur intégration au marché mondial. Nous constatons à travers le tableau n°40 que 97% des entreprises algériennes sont des TPE, c'est-à-dire qu'elles emploient un effectif inférieur à 10 salariés par entreprise. Seulement, 2,6% des PME qui emploient un effectif entre 10 et 49 salariés par unité. Quant aux entreprises employant un effectif entre 50 et 249 par unité, leur part dans le total des PME n'est que 0,4%.

Tableau n° 40 : Typologie des PME algériennes

Type de PME	Nombre de PME	%
TPE (effectif de moins de 10 salariés)	1 157 539	97
PE (effectif entre 10 et 49)	31 027	2,6
PME (effectif entre 50 et 249)	4 773	0,4
Total	1 193 339	100

Source : Bulletin d'information statistique de l'entreprise, Direction Générale de la Veille Stratégique, des Etudes et des Systèmes d'Information, n°36, Edition : Avril 2020, p.8

Des études empiriques sur l'Algérie ont montré que l'écrasante majorité des entreprises exportatrices relève de la troisième catégorie, c'est-à-dire elles emploient un effectif entre 50 et

¹ Moalla, E. & Raïs, M. (2014). I. *Jan Johanson et Jan-Erik Vahlne. L'approche processuelle de l'internationalisation*. Éd : Ulrike Mayrhofer. *Les Grands Auteurs en Management International*, pp.11-26.

² Redouane, A. (2017). L'exportation dans les PME algériennes : quelques réalités, illustration à partir de la région de Bejaia. *Marché et organisations*, 28, pp.175-192, p.177 <https://doi.org/10.3917/maorg.028.0175>

³ Redouane, A. (2017). *Op.cit.*, p.175.

249 par unité¹. Cela montre que les perspectives de la promotion et la diversification des exportations hors hydrocarbures en Algérie sont lointaines.

En plus des déterminants à l'exportation exposés précédemment, nous pouvons citer aussi d'autres facteurs micro-économiques, à savoir : le profil du gérant et la culture entrepreneuriale. Ces deux facteurs sont à la base de la dynamique entrepreneuriale et, par conséquent, de la promotion des exportations.

En résumé, nous pouvons distinguer trois catégories de déterminants d'exportation : les premiers sont d'ordre macroéconomique et sont liés à l'environnement global de l'entreprise. Les seconds facteurs sont inhérents à l'entreprise, comme sa taille et son domaine d'activité. Enfin, les facteurs microéconomiques, comme le profil du gérant et le niveau de qualification des employés.

4.2.2. L'environnement institutionnel des entreprises exportatrices en Algérie

D'abord, il y a lieu de souligner que le caractère libre de l'acte d'exportation est consacré dans la loi algérienne. L'article 2 de l'ordonnance n°03-04 relative aux règles générales applicables aux opérations d'importation et d'exportation des marchandises stipule que « Les opérations d'importation et d'exportation de produits se réalisent librement »², à l'exception des produits portant atteinte à la sécurité, à l'ordre public et à la morale.

Les intervenants directs dans l'exportation en Algérie sont multiples. En plus du Ministère du Commerce et de la Chambre Algérienne de Commerce et d'Industrie, il existe plusieurs autres dispositifs d'appui, d'accompagnement et de soutien de l'Etat à l'exportation³. Il s'agit, principalement, de : l'Agence Nationale de Promotion du Commerce Extérieur ; la Société Algérienne des Foires et Exportations ; la Compagnie Algérienne d'Assurance et de Garantie des Exportations ; et l'Association National des Exportateurs Algériens.

4.2.2.1. Agence Nationale de Promotion du Commerce Extérieur (ALGEX)

Créée en 2004, l'ALGEX a succédé à l'office de promotion des exportations (PROMEX) qui était créé en 1996. Conformément aux dispositions du Décret exécutif n° 04-174 du 12 juin 2004⁴, l'ALGEX est un établissement public à caractère administratif, doté d'une personnalité morale et

¹ Rahmani Y., (2019), Les déterminants des PME exportatrices en Algérie : Cas de l'Ouest algérien. Thèse de Doctorat, Université d'Oran 2.

² Article 2 de l'ordonnance n° 03-04 du 19 juillet 2003 relative aux règles générales applicables aux opérations d'importation et d'exportation de marchandises. JORA N°43.

³ Chikh, N. (2018, juin). Les dispositifs d'incitation à la promotion des exportations hors hydrocarbures en Algérie : constat et analyse. *La Revue d'enseignant chercheur des études juridiques et politiques*, pp.418-431.

⁴ Décret exécutif n° 04-174 du 23 Rabie Ethani 1425 correspondant au 12 juin 2004 portant création, organisation et fonctionnement de l'agence nationale de promotion du commerce extérieur, JORA 39.

d'une autonomie financière. Elle est placée sous la tutelle du ministre chargé du commerce extérieur et son siège est fixé à Alger.

Les missions de cette agence sont fixées dans l'article 6 du Décret exécutif n° 04-174 :

- La participation à la définition de la stratégie de promotion du commerce extérieur et de sa mise en œuvre en collaboration avec les autres organismes concernés ;
- La gestion des instruments de promotion des exportations hors hydrocarbures au bénéfice des entreprises exportatrices ;
- La réalisation d'études prospectives globales et sectorielles sur les marchés extérieurs ;
- L'évaluation de la politique et des programmes d'exportation ;
- La mise en place d'un système d'information statistique sur les potentialités nationales en termes d'exportation ;
- La mise en place d'un système de veille sur les marchés internationaux et de la diffusion de l'information sur la conjoncture en matière de commerce international ;
- Le suivi et l'encadrement de la participation des opérateurs économiques nationaux aux différentes manifestations économiques se tenant à l'étranger ;
- L'assistance des entreprises pour le développement d'actions de communication, d'information portant sur les produits et services destinés à l'exportation ;
- La décoration des meilleurs exportateurs sur la base de critères définis par la même agence.

4.2.2.2. Société Algérienne des Foires et Exportations (SAFEX)

La Société Algérienne des Foires et Exportations est une entreprise publique économique, mise sous la tutelle du Ministère du commerce depuis 2011. Elle est spécialisée dans l'événementiel et organise des foires, salons et expositions spécifiques au plan international, national, local et régional. En outre, elle est l'organisateur officiel de la participation de l'Algérie aux foires et salons à l'étranger. La SAFEX participe également à la promotion des exportations par une assistance aux opérateurs économiques en matière de commerce international, au moyen de : l'information sur les opportunités d'affaires avec l'étranger ; la mise en relation d'affaires ; l'édition de revues économiques et l'organisation de séminaires et conférences.

4.2.2.3. Chambre Algérienne de Commerce et d'Industrie (CACI)

Instituée par le Décret exécutif n°96-94 du 03 mars 1996¹, la CACI est un établissement public à caractère industriel et commercial doté d'une personnalité morale et d'une autonomie financière, placée sous la tutelle du ministre chargé du commerce. Elle est le représentant des pouvoirs publics, des intérêts généraux des secteurs du commerce, de l'industrie et des services.

Selon les dispositions de l'article 5 du décret exécutif n°96-94, modifié et complété par le décret exécutif n°2000-312, la CACI a principalement pour mission :

- de fournir aux pouvoirs publics les suggestions et les recommandations portant sur les préoccupations des secteurs du commerce, de l'industrie et des services ;
- de recueillir les points de vue des entreprises sur les projets de loi et d'entreprendre des actions visant la promotion et le développement de l'économie nationale, surtout en direction des marchés extérieurs.

En rapport avec l'exportation, la CACI est chargée :

- d'organiser ou de participer à l'organisation de toutes rencontres et manifestations économiques en Algérie et à l'étranger (foires, salons, colloques, journées d'études, etc.) ;
- de promouvoir les produits et services nationaux sur les marchés extérieurs ;
- de proposer des mesures visant la promotion des exportations des produits et services nationaux ;
- de conclure des accords de coopération et d'échanges avec les organismes similaires étrangers ;
- d'ouvrir des bureaux de représentation à l'étranger et représenter le pays dans les manifestations économiques officielles se déroulant au niveau international.

4.2.2.4. Fonds Spécial pour la Promotion des Exportations (FSPE)

Prévu par la loi de finance de 1996, le Fonds Spécial pour la Promotion des Exportations a été créé qu'en 2008 avec la promulgation du Décret exécutif n° 08-07 du 19 janvier 2008 modifiant et complétant le décret exécutif n° 96-205 du 5 juin 1996 fixant les modalités de fonctionnement

¹ Décret exécutif n°96-94 du 03 mars 1996 instituant la chambre algérienne de commerce et d'industrie, JORA n° 16.

du compte d'affectation spéciale n° 302-084 intitulé « Fonds spécial pour la promotion des exportations ».

Selon l'article 3 de ce Décret, les recettes du FSPE sont constituées : de 10% de la taxe intérieure de consommation (TIC) ; des contributions des organismes publics et privés et des dons et legs.

S'agissant des dépenses, le même article prévoit la prise en charge en partie des frais liés :

- Aux études des marchés extérieurs, à l'information des exportateurs et à l'étude pour l'amélioration de la qualité des produits et services destinés à l'exportation ;
- À la participation des exportateurs aux foires, expositions et salons spécialisés à l'étranger, ainsi qu'à la prise en charge des frais de participation des entreprises aux forums techniques internationaux ;
- À l'élaboration du diagnostic « export » pour les PME, ou la création de cellules « export » internes ;
- À la prospection des marchés extérieurs supportés par les exportateurs ainsi que les frais liés à l'implantation d'entités commerciales sur les marchés étrangers ;
- À l'édition et à la diffusion de supports promotionnels des produits et services destinés à l'exportation et à l'utilisation de techniques modernes d'information et de communication ;
- À la création de labels, à la prise en charge des frais de protection à l'étranger des produits destinés à l'exportation (labels, marques et brevets),
- Au financement de médailles et de décorations attribuées annuellement aux primo exportateurs, et aux récompenses des travaux universitaires sur les exportations hors hydrocarbures ;
- À la mise en œuvre de programmes de formation aux métiers de l'exportation ;
- Au transport à l'exportation des produits périssables ou à destinations éloignées.

Les apports financiers du FSPE aux exportateurs dans leurs actions de promotion et de placement des produits sur les marchés extérieurs sont résumés dans le tableau 41 ci-après.

Tableau n° 41 : Apports financiers du FSPE à l'exportation.

Rubrique	Frais pris en charge	Taux
Participations aux foires, expositions et salons spécialisés à l'étranger et participation des entreprises aux forums techniques internationaux	Frais engagés pour la participation inscrite au titre du programme annuel officiel de la participation de l'Algérie aux manifestations économiques à l'étranger.	80%
	Frais engagés pour la participation aux manifestations économiques à l'étranger, à titre individuel.	50%
	Frais engagés pour une participation revêtant un caractère exceptionnel, suite à une décision politique, ou suite à la mise en place d'un guichet unique.	100%
Transport international à l'exportation des produits périssables ou à destination éloignée.	Frais de transport international des produits périssables.	50%
	Frais de transport international des produits non agricoles à destination éloignée.	25%
Etude des marchés extérieurs, à l'information des exportateurs et à l'étude pour l'amélioration de la qualité des produits et services destinés à l'exportation	50% des charges liées à l'étude des marchés extérieurs pour la recherche de débouchés aux produits algériens	50%
	25% des charges liées à l'information des exportateurs sur les possibilités et les opportunités d'exportation.	25%
	50% des charges liées aux études destinées à l'amélioration de la qualité et à l'adaptation des produits et services destinés à l'exportation.	50%
Elaboration du diagnostic «export» et la création de cellules «export» internes.	Frais d'élaboration du diagnostic «export»	50%
	50% des frais de création de cellules «export» internes.	50%
Prospection des marchés extérieurs supportés par les exportateurs et aide à l'implantation initiale d'entités commerciales sur les marchés étrangers	Charges liées à la prospection des marchés extérieurs export	50%
	Coûts d'implantation initiale, au titre d'une présence commerciale individuelle sur les marchés étrangers	10%
	Coûts d'implantation initiale pour un groupement d'entreprises, au titre d'une présence commerciale collective sur les marchés étrangers	25%
Edition et diffusion de supports promotionnels de produits et services destinés à l'exportation et utilisation de techniques modernes d'information et de communication.	Frais d'édition et de diffusion de supports promotionnels de produits et services destinés à l'exportation	50%
	Frais liés à l'utilisation de techniques modernes d'information et de communication.	50%
Création de labels, protection des produits destinés à l'exportation, financement de médailles et de décorations attribuées annuellement aux primo-exportateurs et de récompenses de travaux universitaires ayant contribué à l'amélioration ou à la création de produits destinés à l'exportation.	Frais de création de labels	50%
	Frais de protection à l'étranger des produits destinés à l'exportation	10%
	Frais de réalisation des médailles et décorations attribuées aux primo-exportateurs	100%
	Frais d'attribution de récompenses pour des travaux universitaires ayant contribué à la promotion des exportations hors hydrocarbures.	100%
Mise en œuvre de programmes de formation aux métiers de l'exportation.	Frais de mise en œuvre de programmes de formation spécialisée sur les techniques d'exportation.	80%

Source : Réalisé à partir du « Recueil de procédures du commerce extérieur algérien », ALGEX.

A l'exception des entreprises activant dans les déchets, les produits de récupération et les peaux brutes (préparées ou semi-finies), toutes les entreprises algériennes produisant pour l'exportation peuvent bénéficier du soutien du FSPE.

4.2.2.5. Compagnie Algérienne de Garantie des Exportations (CAGEX)

C'est en application des dispositions de l'article 4 de l'ordonnance 96-06 du 10 janvier 1996 que le Décret exécutif n° 96-235 du 2 juillet 1996 a confié la gestion de l'assurance-crédit à l'exportation à la Compagnie Algérienne de Garantie des Exportations (CAGEX). Cette dernière est une société par action, dont les actionnaires sont publics : SAA, CAAR, CAAT, CRMA, CCR.

La CAGEX a pour mission principale d'assurer, sous le contrôle de l'Etat, les risques tels que prévus par l'article 4 de l'ordonnance n°96-06¹. Pour ce faire, une commission a été créée à cet effet : il s'agit de la commission d'assurance et de garantie des exportations, qui regroupe principalement : trois représentants du ministère des finances ; cinq représentants des autres ministères ; un représentant de la Banque d'Algérie ; le directeur général de PROMEX et du Président Directeur Général de la CAGEX.

La CAGEX garantit le paiement, en cas de défaillance de l'acheteur et couvre aussi bien les risques commerciaux liés à l'insolvabilité des acheteurs que les risques politiques. La CAGEX accompagne également les exportateurs dans l'accès aux informations sur les marchés étrangers².

4.2.2.6. Association Nationale des Exportateurs Algériens (ANEXAL)

L'ANEXAL est une association créée en 2001 dont les objectifs sont³ :

- Fédérer les exportateurs et défendre leurs intérêts matériels et moraux ;
- Participer à la définition d'une stratégie de promotion des exportations en vue de développer la capacité d'exportation, surtout la définition de meilleures solutions logistiques ;
- Assister les exportateurs et promouvoir l'échange d'expérience entre eux ;
- Organiser des formations sur les techniques des exportations et promouvoir le partenariat à travers les réseaux d'informations ;
- Organiser et participer aux salons spécifiques et manifestations économiques nationales et internationales.

¹ L'article 4 de l'ordonnance 96-06 stipule que l'assurance-crédit à l'exportation est confiée à une société chargée d'assurer : soit pour son propre compte et sous le contrôle de l'Etat, les risques commerciaux. Soit pour le compte de l'Etat et sous son contrôle : les risques politiques, les risques de non transfert et les risques de catastrophes.

² Chikh, N. (2018). Op.cit.

³ <https://anexal.dz/wp-content/uploads/2019/06/PRESENTATION-DE-LANEXAL.pdf> Consulté le 10/01/2021

4.2.2.7. World Trade Center Alger

Créé en 2002, le World Trade Center Alger (WTCA) fait partie du réseau de 322 World Trade Centres dans plus de 90 pays. Il a pour mission de prendre en charge les besoins des entreprises locales souhaitant se développer à l'étranger et les besoins des entreprises étrangères intéressées par le marché algérien (exportation, importation, partenariat, investissement ou création d'entreprise locale). Le WTC Alger a développé trois activités principales : l'immobilier, l'événementiel et le conseil¹.

Le WTCA cherche également à développer les activités de location de bureaux ; de gestion des installations ; d'assistance technique et d'organisation d'événements économiques. Il ambitionne aussi de développer un réseau de membres à travers ses deux clubs (Export Club et Digital Club).

En effet, depuis 2003, chaque année, le WTCA organise une cérémonie de remise du trophée de la meilleure entreprise algérienne exportatrice hors hydrocarbures. Le Trophée d'Export est une récompense des entreprises exportatrices, essentiellement, pour leurs performances et leur originalité à l'exportation.

Tableau n° 42 : Liste des lauréates du trophée de la meilleure entreprise algérienne exportatrice hors hydrocarbures.

Année	Entreprise	Produits exportés	Destination de l'exportation
2020	Eurl SATEREX, (IRIS)	Pneumatiques	Le volume des exportations est passé de 6.000 pneus en 2019 à 400.000 pneus en 2020. Elle exporte même vers les USA
2019	Société privée BOMARE Company	Produits électroniques.	Exporte vers l'Europe sous sa marque commerciale Stream System
2018	Société privée Condor Electronics	Equipements électroniques et électroménagers.	Exporte depuis 2016 vers 16 pays de l'Afrique, l'Asie et de l'Europe
2017	SARL BOUBLEENZA	Poudre de caroube.	Exporte vers une trentaine de pays répartis sur les différents continents.
2016	FADERCO SPA	Bobines mères de papier à partir de fibres de cellulose	En 2017, FADERCO a exporté plus de 5000 tonnes de bobines de papier vers l'Europe (France, Espagne, Grèce et Irlande). Pour les produits finis, il exporte dans les marchés africains (Tunisie, Maroc, Mauritanie, Cote d'Ivoire et le Togo).
2015	Nouvelle conserverie algérienne de Rouiba (NCA-Rouiba)	Jus de fruits.	Exporte vers plusieurs marchés extérieurs, notamment la Tunisie pour une valeur dépassant un million d'euros.
2014	Entreprise Boukellal-Mohamed-Tahar	Dattes	En 2014, elle a exporté 2 600 tonnes de dattes, soit une valeur de 4 millions de dollars environ.

¹ <https://wtcalgeria.com/index.php?lang=fretcontent=about> Consulté le 10/01/2021

Chapitre IV : Impact global de la mondialisation économique sur l'emploi en Algérie et analyse des spécificités de l'emploi dans les entreprises exportatrices.

2013	Laiterie SOUMMAM	Produits laitiers	En 2013, les exportations du groupe ont atteint une valeur de 4,1 millions de dollars. Son seul client était la Libye.
2012	Groupe MAMI boissons	Boissons	en 2012, le groupe a triplé son chiffre d'affaires grâce à ventes notamment vers les pays d'Europe
2011	Société des industries médicochirurgicales (IMC)	Fabrication d'équipements médicaux.	En 2011, ses exportations ont représenté 10 millions d'euros, soit 10 % de son chiffre d'affaires. IMC détient en moyenne 40 % de part de marché africain, dont plus de 90 % en Mauritanie et au Mali.
2010	CEVITAL	Agroalimentaire	En 2010, Cevital a exporté pour 235 millions de dollars. En volume, ce sont 370 000 tonnes de sucre blanc qui ont été acheminées vers 28 pays, même vers le Canada et la Suisse.
2009	Société AGRO-FILM PACKAGING de Sétif,	Films en plastique destinés à l'emballage de produits agroalimentaires	Créée en 1988, AGRO-FILM emploie 350 salariés et a réalisé un chiffre d'affaires de 1,6 milliard de DA en 2009. Elle exporte 15 000 tonnes de film flexible par an en direction de la France, le Maroc, le Cameroun, la Libye, la Tunisie et l'Espagne.
2008	Mediterranean Float Glass (MFG)	la fabrication de verre plat destiné	Filiale du groupe Cevital, avec une capacité de 600 tonnes par jour, MFG a réussi à exporter environ 30 millions de dollars en 2008 vers des pays européens et africains.
2007	Groupe VITAJUS	Boissons et jus	Ses exportations représentent 600.000 dollars. Vitajus a réussi à placer ses produits au Canada, aux Etats-Unis, en Guyane française, en Jordanie et en Libye.
2006	AAHP (Algerian Animal Health Products)	Produits pharmaceutiques vétérinaires.	Créé en 2002, le laboratoire Aahp fabrique plus de 4 millions d'unités/an. Ses produits sont exportés, notamment vers le Maroc, la Libye, l'Egypte, l'Arabie Saoudite, les EAU, le Sultanat d'Oman, la Syrie et la Jordanie.
2005	Groupe SIM (Semoulerie industrielle de la Métidja)	Produits céréaliers	Composé de 8 filiales, ses exportations sont évaluées en 2005 à 1,5 millions de dollars. SIM exporte notamment vers l'Afrique, l'Europe, les Etats-Unis, le Pakistan et le Canada

Source : réalisé par nos soins à partir des articles de presse.

Le jury est composé des représentants : de WTCA, de l'ANEXAL, de la Direction générale des douanes, de la CACI, de l'ALGEX et de la Confédération algérienne du patronat citoyen (CAPC).

Le tableau n° 42 indique que les produits exportés sont variés, avec une prépondérance des produits agricoles et agroalimentaires et les destinations des exportations sont multiples, elles sont réparties sur les cinq continents.

Par ailleurs, l'activité d'exportation bénéficie de plusieurs avantages fiscaux¹ portant principalement sur :

¹ https://www.algex.dz/export_algex/item/582-facilitations-fiscales

- L'exonération de la Taxe sur l'Activité Professionnelle (TAP) : « N'est pas compris dans le chiffre d'affaires servant de base à la taxe (TAP) ... le montant des opérations de vente, de transport ou de courtage qui portent sur des objets ou marchandises destinés directement à l'exportation, y compris toutes les opérations de processing ainsi que les opérations de traitement pour la fabrication de produits pétroliers destinés directement à l'exportation »¹
- L'exonération de l'Impôt sur les Bénéfices des Sociétés (IBS) : « bénéficient d'une exonération permanente les opérations d'exportation de biens et celles portant sur les services, génératrices de devises »².
- L'exonération de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) : sont exemptées de la TVA, les opérations de vente réalisées à l'exportation³. L'achat ou l'importation de marchandise par un exportateur destinée à l'exportation ou à la réexportation en l'état, à être incorporées dans la fabrication dans des produits destinés à l'exportation et les services liés directement à l'opération d'exportation, peut bénéficier de la franchise de TVA⁴.

En plus de ces mesures fiscales, les entreprises exportatrices bénéficient aussi d'un régime douanier et d'un taux de change favorables.

En ce qui concerne la réalité des exportations hors hydrocarbures en Algérie, nous pouvons dire que le volume global de celles-ci représente toujours une très faible part dans le total des exportations du pays en dépit de la multiplication des dispositifs incitatifs.

4.2.3. Etat des lieux des exportations hors hydrocarbures en Algérie

Nous présentons d'abord l'évolution des exportations hors hydrocarbures en Algérie et nous abordons ensuite leur répartition par groupes d'utilisation.

4.2.3.1. Evolution des exportations hors hydrocarbures

Globalement, la valeur des exportations hors hydrocarbures a connu une évolution croissante depuis le début des années 2000, à l'exception de 2009 et entre 2014 et 2018 où l'activité d'exportation a enregistré un fléchissement. Le montant global de ces exportations qui ne dépassait pas un milliard de dollars en 2005 devient 1,05 milliards USD en 2009 ; 2,06 milliards

¹ Article 220, alinéa 3 du Code des Impôts Directs et Taxes Assimilées, DGI, 2021.

² Article 138, alinéa 5 du Code des Impôts Directs et Taxes Assimilées, DGI, 2021. Depuis 2011 (article **10/5 de** la Loi de Finances 2011), les opérations de transports terrestres, maritimes, aériens, les réassurances et les banques ne sont exclues de l'exonération de l'IBS.

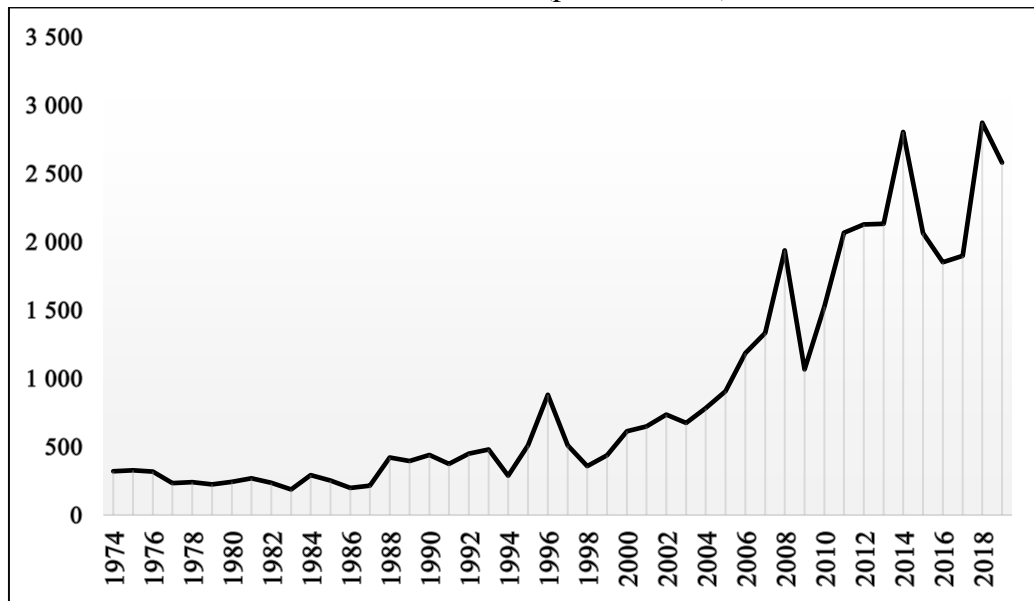
³ Article 13 du Code des taxes sur le chiffre d'affaires.

⁴ Article 42 alinéa 2 du Code des Taxes sur le Chiffre d'Affaires

USD en 2015 et 2,58 milliards USD en 2019. Cela montre que les dispositifs dédiés à la promotion des exportations ont joué un rôle dans cette dynamique.

La nécessité de diversifier l'économie algérienne revêt un caractère d'urgence, car les fluctuations des prix du pétrole engendraient à chaque fois des crises internes difficilement surmontables.

Graphe n°40 : Evolution des exportations hors hydrocarbures
en millions USD (prix courants)

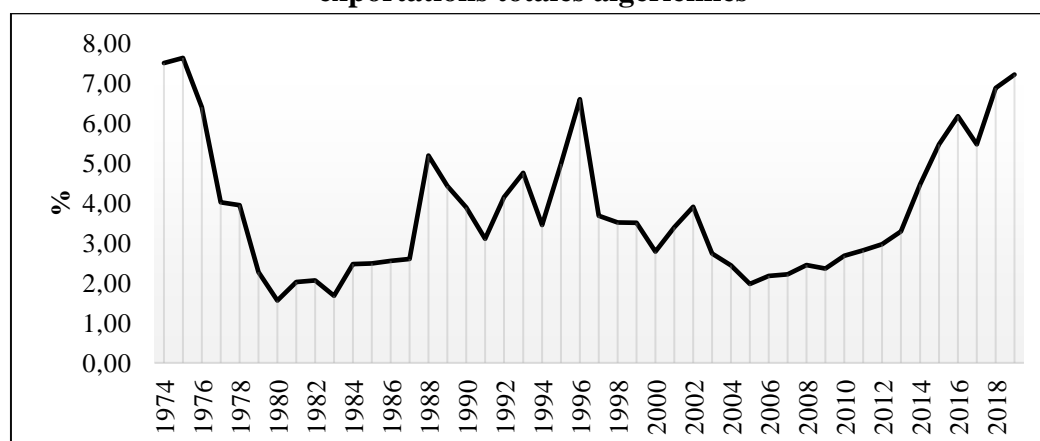


Source : Nos regroupements à partir des publications du CNIS.

Le pic des exportations HH a été enregistré en 2014 et en 2018 avec, respectivement, 2,58 et 2,83 milliards USD. Mais, nous constatons que ces exploits sont occasionnels et non continus, car pour de nombreuses entreprises, l'exportation n'est pas une activité permanente. Par ailleurs, lorsque nous considérons la structure des exportations algériennes, nous trouvons que la part des exportations hors hydrocarbures dans le total des exportations demeure marginale. Nos exportations sont toujours dominées par les hydrocarbures.

Durant toute la période allant de 1974 jusqu'à 2019, la part des exportations HH dans le total des exportations algériennes n'a jamais dépassé le seuil des 8%. Cependant, depuis 2003, cette part est globalement croissante : 1,97% en 2005 ; 2,44% en 2008 ; 2,96% en 2012 ; 4,46% en 2014 ; 6,16% en 2016 et 7,2% en 2019 (voir le tableau n° 41)

Graphe n° 41 : Evolution de la part des exportations hors hydrocarbures dans les exportations totales algériennes



Source : Réalisé à partir des publications du CNIS

4.2.3.2. Répartition des exportations hors hydrocarbures par groupes d'utilisation

L'analyse de la structure des exportations révèle, finalement, qu'elles sont dominées par un seul groupe de produits, il s'agit des demi-produits. Ainsi, en 2019, plus de 75% des exportations hors hydrocarbures relèvent de ce groupe de produits. Les biens alimentaires occupent la deuxième position avec 15,81% dans le total des exportations hors hydrocarbures.

Les autres produits (les produits bruts, les produits industriels, les produits agricoles et les biens de consommation) occupent des places marginales dans le total des exportations.

Tableau n° 43 : Répartition des exportations hors hydrocarbures par groupes d'utilisation
(année 2019)

Groupes d'utilisation	Montant (Millions USD)	%
Biens alimentaires	407,86	15,81
Produits bruts	95,95	3,72
Demi-produits	1 956,92	75,84
Biens d'équip. Agricoles	0,25	0,01
Biens d'équip. Industriels	82,97	3,22
Biens de consommation (non alimentaires)	36,42	1,41
Total	2 580,37	100,00

Source : DGD, Direction des Etudes et de la Prospective, 2019

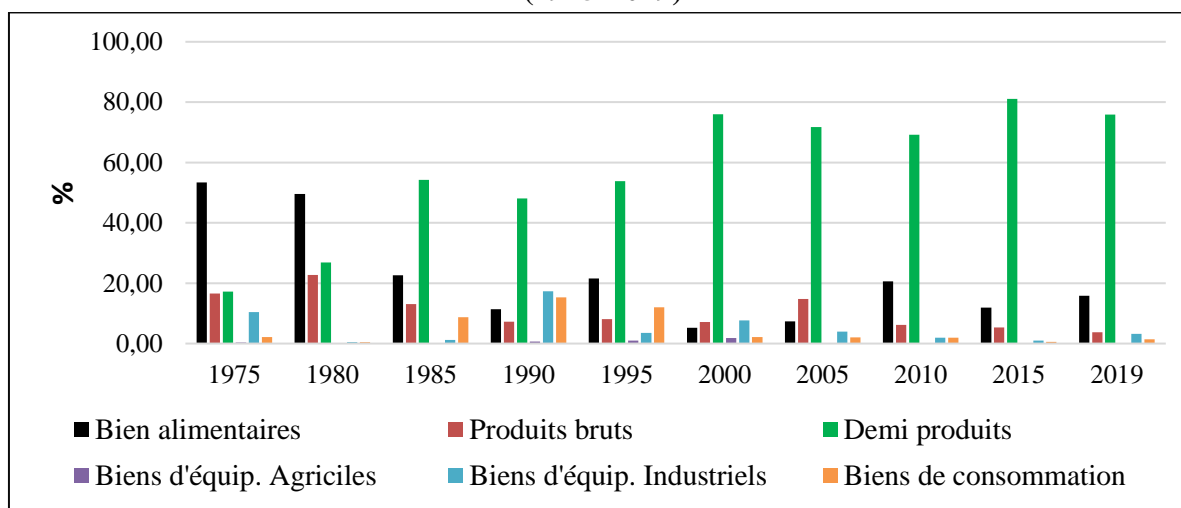
En 2019, selon les données de la Direction Générale des Douanes, les cinq produits les plus exportés (top five) et qui réalisent, à eux seuls, plus de 74,80 % des exportations hors hydrocarbures sont :

- Les engrais minéraux ou chimiques azotés, avec 31,05 % ;

- Les huiles et autres produits provenant de la distillation des goudrons de houille, avec 19,47% ;
- L'ammoniac anhydre, avec 11,57 % ;
- Les sucres de canne ou de betterave, avec 10,08 % ;
- Les phosphates de calcium naturels, avec 2,66 %.

Le graphe n°41 montre que jusqu'aux débuts des années 1890, l'exportation des biens alimentaires occupaient la première position. Par la suite, précisément depuis 1982, l'exportation des demi-produits se place en première position et devient de plus en plus dominante.

Graphe n° 42 : Evolution des exportations hors hydrocarbures par groupes d'utilisation (1975-2019)



Source : Réalisé nos soins à partir des publications du CNIS

L'exportation des biens alimentaires occupe la deuxième place depuis 2010 dans le montant total des exportations hors hydrocarbures. Il s'agit principalement des sucres et des dattes. Les troisième et quatrième places reviennent, respectivement, aux produits bruts et aux biens d'équipement industriels. Enfin, les biens de consommation (non alimentaires) et les biens d'équipement agricoles occupent des parts très faibles dans les recettes d'exportation hors hydrocarbures algériennes.

Nous pouvons dire que les exportations hors hydrocarbures restent toujours marginales. Elles représentent une très faible part dans le volume global des exportations algériennes. Les groupes de produits exportés sont composés essentiellement par des demi-produits, des biens alimentaires, des produits bruts et enfin des biens d'équipements industriels et des biens de consommation non alimentaires. Une part très importante des exportations hors hydrocarbures est composée des dérivés des hydrocarbures de manière directe ou indirecte, ce qui ne reflète pas les potentialités d'exportation de l'Algérie.

En résumé, nous pouvons dire qu'en dépit des efforts considérables consentis par les pouvoirs publics pour booster et diversifier les exportations, plusieurs obstacles freinent toujours l'instauration d'une dynamique qui rompra avec la dépendance des hydrocarbures. Les obstacles à l'exportation en Algérie sont de plusieurs ordres¹, dont les principaux sont: la bureaucratie, le coût de transport et d'assurance élevé, l'insuffisance des capacités de fret, la réglementation de change inadaptée, l'inefficacité des dispositifs d'appui à l'exportation, l'hypertrophie de la très petite entreprise, les difficultés d'honorer les contrats portant sur des commandes importantes et régulières, le mauvais climat des affaires, un tissu industriel déstructuré et le manque de gouvernance au sein des entreprises. La prise en charge de ces obstacles à l'effet de permettre aux entreprises algériennes de s'internationaliser par le biais des exportations constituerait éventuellement une source considérable de création de nouveaux emplois. Il est donc important de connaître les spécificités et les exigences de ces entreprises en termes d'emploi.

Section 3 : Analyse de l'emploi dans les entreprises exportatrices en Algérie

Dénombrer les besoins d'emploi dans les entreprises exportatrices permettrait sans doute d'améliorer la politique nationale d'emploi, en considérant la mondialisation comme un processus inéluctable.

Il est utile de rappeler notre hypothèse de départ qui stipule que les emplois insérés dans la mondialisation exigent plus de qualifications que les emplois domestiques. Ainsi, nous pouvons dire à priori que les emplois dans les entreprises exportatrices nécessitent davantage de qualification que dans les entreprises dont la production est destinée pour le marché national. Nous pouvons dire aussi que la rémunération et les bonnes conditions de travail sont les principaux procédés utilisés par ces entreprises pour attirer les compétences.

Pour vérifier ces hypothèses, nous avons réalisé une enquête auprès d'un échantillon d'entreprises exportatrices à travers un questionnaire portant, principalement, sur les aspects relatifs à l'emploi.

Il est à noter qu'il est possible aussi de s'intéresser à l'emploi dans les entreprises étrangères implantées sur le territoire national. Mais, vu l'importance de la problématique de la promotion et de la diversification des exportations en Algérie, nous avons centré notre étude sur les

¹ Rahmani, Y. et Benyahia-Taïbi, G. (2019). Les obstacles à l'exportation chez les petites moyennes entreprises Algériennes : Le cas des PME Oranaises. *Revue d'Economie Financière et de Management*, Université El Oued, 4(1), 253-268.

Kadi, M., et Harizi, R. (2016). *Op.cit.*

entreprises exportatrices afin de dégager les spécificités et les exigences en termes d'emploi dans ces entreprises.

4.3.1. La population ciblée

L'enquête a été réalisée durant le dernier trimestre de l'année 2021 et a ciblé une population de 1122 entreprises exportatrices figurant dans le fichier de la Chambre Algérienne du Commerce et de l'Industrie. Chaque année, la CACI tient un fichier des exportateurs où toutes les entreprises exportatrices sont recensées. Pour chaque entreprise, nous retrouvons les informations suivantes : raison sociale, adresse, téléphone et faxe, e-mail et les produits exportés.

En outre, depuis 2019, pour faire découvrir aux partenaires internationaux la diversité des produits algériens, l'Agence Nationale de Promotion du Commerce Extérieur (ALGEX) a établi le répertoire des exportateurs algériens où nous trouvons les coordonnées des entreprises exportatrices algériennes. Celui-ci nous a permis de compléter les informations manquantes sur quelques entreprises figurant dans le premier fichier.

La répartition des entreprises exportatrices figurant dans le fichier CACI par domaine d'activité se présente comme suit :

Tableau n° 44 : Entreprises Exportatrices hors hydrocarbures (Année 2019)

Domaine d'activité	Nombre d'Entreprises
Elevage, produits de l'élevage et produits agricoles	286
Produits agro-industriels	176
Produits de la pêche	43
Produits miniers	19
Produits énergétiques et produits pétrochimiques	14
Produits chimiques, cosmétiques, pharmaceutiques et vétérinaires	71
Produits plastiques, produits en caoutchouc et produits en verre	87
Produits sidérurgiques et métalliques	49
Déchets ferreux et non ferreux	27
Equipements, matériels et produits de l'industrie mécanique	20
Equipements et articles électriques, électroniques	58
Matériaux de construction et céramique	40
Liège et articles en bois	47
Papier et carton	58
Edition et arts graphiques	4
Produits de la maroquinerie, cuirs et peaux	34
Textile et articles de confection	36
Produits de l'artisanat	5
Commerce multiple et import-export	48
Total	1122

Source : Nos regroupements à partir du fichier des entreprises exportatrices algériennes, CACI en 2019.

4.3.2. Echantillonnage

Initialement, notre objectif était de réaliser une enquête exhaustive ciblant toutes les entreprises exportatrices figurant sur le fichier de CACI. Par la suite, deux principales raisons ont fait que nous avons opté pour l'étude par échantillonnage¹ : la première est liée au fait que 218 entreprises de la population cible sont éliminées en raison de l'absence de l'adresse mail pour les contacter. Donc, la population réellement prise en compte pour l'enquête, appelée population observée, est composée de 904 entreprises. La deuxième raison est liée au taux de participation des entreprises à l'enquête : malgré les tentatives répétées sur une période qui s'étale sur deux mois, le nombre de réponses que nous avons reçu était de 53, dont 46 questionnaires bien renseignés et 7 non exploitables (mal renseignés).

C'est ainsi que les 46 répondants au questionnaire constituent l'échantillon retenu dans le cadre de cette étude. C'est un échantillon à participation volontaire² (EPV) où chaque unité de la population observée a la possibilité de participer à l'enquête d'une manière volontaire. Ainsi, la taille de l'échantillon est déterminée par le nombre de participants à l'enquête, puisque le questionnaire a été envoyé par mail à toutes les unités de la population observée. Au final, notre échantillon représente donc 5,09% de la population observée.

4.3.3. Questionnaire

Le questionnaire s'adresse aux responsables des entreprises exportatrices, car ils sont les plus habilités à répondre aux différentes questions posées. Nous avons limité volontairement le nombre de questions et facilité les réponses afin d'avoir un nombre élevé de participants. Le questionnaire comporte au total 24 interrogations. L'objectif est de recueillir des informations spécifiques sur les entreprises exportatrices qui nous permettraient d'expliquer les aspects relatifs à l'emploi dans ces entreprises. Chaque question posée répond à un objectif précis et les questions sont structurées en deux grandes parties.

La première partie porte sur l'identification de l'entreprise et de son activité : localisation, statut juridique, date de création date de début d'exportation, les produits commercialisés, les pays vers lesquels l'entreprise exporte, la part de la production exportée et l'appréciation globale des résultats de l'entreprise. L'objet de cette partie est de pouvoir mettre en relation les besoins

¹ La terminologie utilisée dans cette partie, se rapportant à l'échantillonnage, est inspirée principalement du site du Ministre responsable de Statistique Canada : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/edu/power-pouvoir/toc-tdm/5214718-fra.htm>

² <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/12-587-x/12-587-x2003001-fra.pdf?st=JycKqydP>

d'emploi et les types d'entreprises exportatrices. A titre d'exemple, les besoins d'emploi dans les grandes entreprises ne sont pas les mêmes que chez les petites entreprises.

La deuxième partie du questionnaire porte sur l'emploi dans les entreprises exportatrices : le nombre de salariés ; la répartition des effectifs selon la nature du contrat, par tranche d'âge, selon les fonctions de l'entreprise et selon le niveau de qualification ; les métiers les plus recherchés, les domaines où il est difficile de recruter ; les formations assurées ; la place de l'innovation dans l'entreprise et les facteurs utilisés pour motiver le personnel. Il s'agit de recueillir l'information quantitative et qualitative sur les différents aspects liés à l'emploi dans les entreprises exportatrices. Par ailleurs, pour des raisons liées à la crise sanitaire (Covid 19) et pour avoir un échantillon réparti sur le territoire national, l'enquête a été réalisée en ligne, en utilisant google forms. Aussi, pour nous faciliter le traitement des réponses et pour des raisons de praticité, nous avons privilégié principalement des questions fermées. En d'autres termes, pour la plupart des questions posées, nous avons proposé un choix de réponses préalablement définies, car les questions fermées sont mieux indiquées dans le traitement automatique des données.

Nous avons également intégré des questions ouvertes courtes, comme celles se rapportant à la localisation de l'entreprise, à l'année de sa création, à la première année d'exportation et à l'effectif de l'entreprise. Le questionnaire comporte aussi des questions ouvertes longues : les pays d'exportation, les difficultés rencontrées, les profils recherchés, les formations assurées, et les domaines où il est difficile de recruter.

4.3.4. Résultats de l'enquête

En ce qui concerne cette partie de notre travail, dans un premier temps, nous procédons à une analyse unidimensionnelle (un tri à plat) des réponses obtenues. Dans un second temps, en utilisant le logiciel SPSS (version 21), nous effectuons une analyse multidimensionnelle, à travers la méthode des correspondances multiples (ACM), à l'effet de relever les caractéristiques des entreprises exportatrices et leurs exigences en termes d'emploi.

4.3.4.1. Présentation des caractéristiques des entreprises exportatrices algériennes

Nous présentons les caractéristiques des entreprises exportatrices selon les résultats de notre enquête. Pour certains aspects, afin de mettre en évidence la particularité de ces entreprises, nous confrontons les résultats obtenus avec les caractéristiques des entreprises nationales.

a. Répartition géographique des entreprises exportatrices

Comme le montre le tableau n°45, les entreprises ayant participé à l'enquête sont concentrées dans le nord du pays. Plus de 58% d'entre elles sont localisées dans cinq wilayas : Alger, Sétif,

Oran, Tizi-Ouzou et Béjaïa. Ce résultat converge avec les données du fichier des exportateurs établi par CACI en 2019.

Tableau n° 45 : Répartition géographique des entreprises enquêtées.

Wilaya	Nombre d'entreprises	Commune d'implantation
ALGER	10	Ben Aknoun, Birtouta (4), Bordj-El-Kiffan (2), Cheraga, Rouiba (2)
SETIF	6	El Eulma (2), Setif (3), Zone Industrielle
ORAN	4	Bethioua (2), Es-Senia (2)
TIZI OUZOU	4	Azazga, Tizi Ouzou (3)
BEJAÏA	3	Akbou (2), El Kseur
ANNABA	2	Annaba, Berrahal
BISKRA	2	Ourlal, Tolga
BLIDA	2	Bougara, Ouled Yaich
GHARDAIA	2	Bounoura (2)
SKIKDA	2	Bin El Ouiden (2)
BORDJ-BOU-ARRERIDJ	1	Bordj Bou Arreridj
BOUIRA	1	El Adjiba
BOUMERDES	1	Corso
CHLEF	1	Ouled Fares
CONSTANTINE	1	Constantine
JIJEL	1	Jijel
MASCARA	1	Oggaz
MOSTAGANEM	1	Hassi Mameche
TLEMCCEN	1	Hennaya

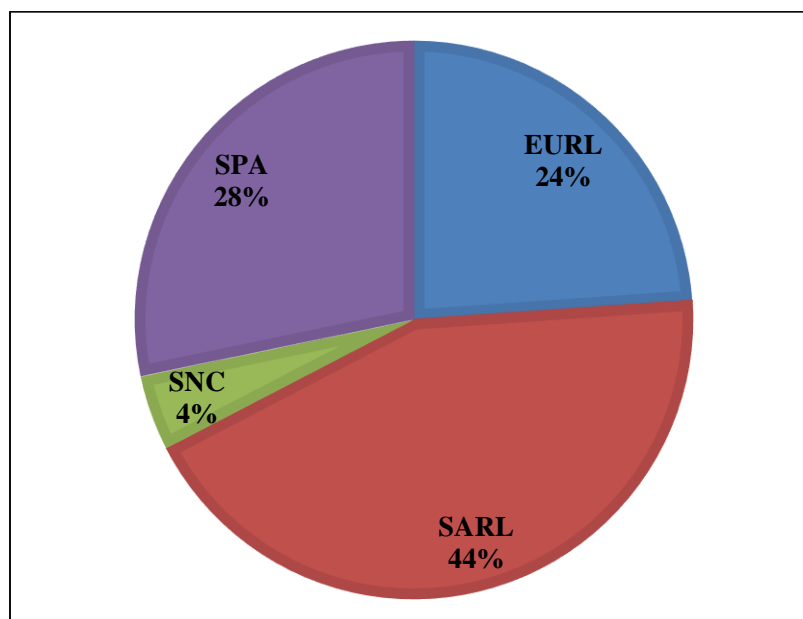
Source : Réalisé par nos soins à partir des résultats de notre enquête.

b. Répartition des entreprises exportatrices selon la forme juridique

La répartition des entreprises ayant participé à l'enquête par statuts juridiques, présentée dans la figure n°12, montre que les formes juridiques les plus adoptées par les entreprises exportatrices en Algérie sont : Société à Responsabilité Limitée (SARL), Société par action (SPA) et Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée (EURL).

Pour une entreprise, le choix d'une forme juridique entraîne plusieurs conséquences fiscales, financières, administratives et managériales. Il est lié à plusieurs paramètres, tels que le nombre de salariés, le nombre d'associés et la nature de l'activité.

Figure n° 12 : Répartition des entreprises selon la forme juridique



Source : Réalisé par nos soins à partir des résultats de notre enquête.

Nous constatons à travers la figure n° 12 que la SARL est la forme juridique la plus répandue. La SARL est composée d'au moins deux associés et qui fixent librement le capital social de leur entreprise. S'agissant de la SPA, c'est une forme juridique destinée aux grandes entreprises avec au moins sept associés et un capital social minimum d'un million de dinars. Enfin, l'EURL est une forme juridique destinée généralement aux petites entreprises.

c. Répartition des entreprises selon l'année de création

La majorité des entreprises exportatrices ayant participé à notre enquête (56,52%) a été créée durant la décennie 2000. Cela montre que les dispositifs de soutien à l'exportation mis en place durant cette période n'ont pas été sans conséquences sur l'activité d'exportation en Algérie.

Tableau n° 46 : Répartition des entreprises selon l'année de création

Année de création	Nombre d'entreprises	%
Avant 1990	5	10,87
[1990-1999[9	19,57
[2000-2009[26	56,52
[2010-2019[6	13,04
Total	46	

Source : Réalisé par nos soins à partir des résultats de notre enquête.

En revanche, le nombre d'entreprises créées avant 1990 ne représente que 10,87% de l'ensemble des entreprises enquêtées ; 19,57% durant la décennie 1990 et 13,04% durant la décennie 2010.

Selon les résultats du recensement économique de 2011¹, cette répartition converge avec celle des entités économiques au niveau national. Ce recensement indique que : 76,64% des entités économiques nationales ont été créées entre 2000 et 2011 ; 16,99% entre 1990 et 2000 ; et seulement 6,37% ont été créées avant 1990.

d. Répartition des entreprises selon la période de début d'exportation

Le tableau n° 47 montre que rares sont les entreprises qui commencent à exporter dès l'année de création. D'ailleurs, sur les 46 entreprises exportatrices enquêtées, 38 d'entre elles (82,6%) produisent également en parallèle pour le marché national. Ce constat vérifie le principe de la théorie de la demande représentative de Linder qui considère l'exportation comme un surplus de production par rapport à la demande domestique (voir chapitre I). 32,61% des entreprises ayant participé à l'enquête ont commencé l'activité d'exportation entre 4 et 8 ans après l'année de création, et 32,61 autres entre 9 et 14 ans.

Tableau n° 47 : Répartition des entreprises selon la période de début d'exportation

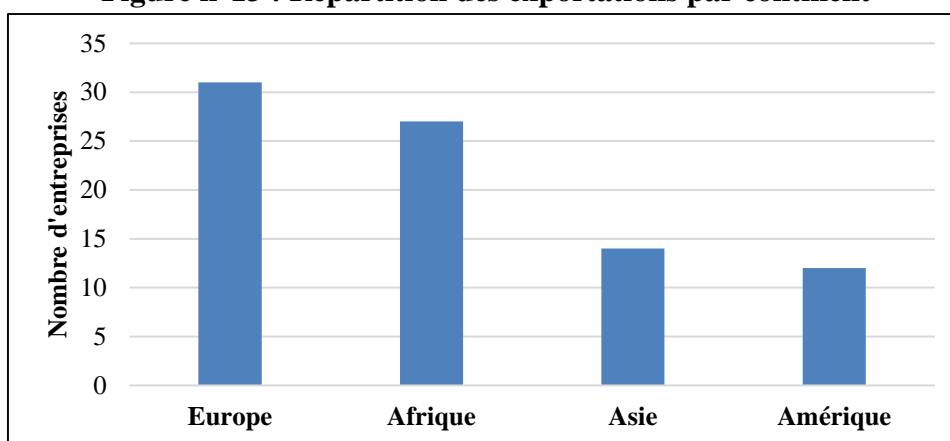
Période entre l'année de création et l'année de début d'exportation	Nombre d'entreprises	Part
0	4	8,70%
[1an - 3ans]	7	15,22%
[4ans - 8ans]	15	32,61%
[9ans - 14ans]	15	32,61%
[15ans et Plus]	5	10,87%
Total	46	100%

Source : Réalisé par nos soins à partir des résultats de notre enquête.

La figure n° 13 nous indique que la première destination des exportations est l'Europe. 31 entreprises affirment avoir exporté vers au moins un pays de ce continent. L'Afrique occupe la deuxième position avec 27 entreprises. Pour ce qui est de l'Asie et des Amériques, ils occupent respectivement la troisième et la quatrième position.

¹ ONS, (2011), *Le premier recensement économique*, Collection statistiques, Série E, n° 175, p.58

Figure n°13 : Répartition des exportations par continent



Source : Réalisé par nos soins à partir des résultats de notre enquête.

En outre, 37 des entreprises enquêtées relèvent du secteur de l'industrie et 9 seulement relevant du secteur primaire, tandis qu'au niveau national, près de 55% de l'activité économique des PME est concentrée dans le secteur BTPH et le secteur du commerce¹.

D'après les déclarations des 46 participants à l'enquête, 35 sont satisfaits des résultats de leurs entreprises, contre 11 qui considèrent que les résultats ne sont pas satisfaisants. Les principales raisons évoquées sont : la bureaucratie, le manque de main d'œuvre spécialisée, l'indisponibilité des matières premières, l'instabilité des prix et la difficulté de conquérir de nouveaux marchés.

e. Effectifs dans les entreprises exportatrices

A la lecture du tableau n° 48 ci-après, il ressort que sur les 46 entreprises enquêtées, 56,52% d'entre elles sont des entreprises moyennes, 26,09% sont des petites entreprises et 17,39% sont des grandes entreprises². En revanche, aucune très petite entreprise (TPE) n'a été recensée parmi les entreprises objet d'étude. La confrontation de ces résultats avec les données publiées par le Ministère de l'industrie et des mines concernant la distribution des PME par taille nous permet de dire que les entreprises exportatrices en Algérie sont plus importantes en termes d'effectifs employés comparativement aux entreprises dont la production est destinée pour le marché national. A la fin du mois de juin 2019, la population globale des PME est composée de 97% de TPE, 2.6% de petites entreprises et seulement 0.4% de moyennes entreprises³. Ainsi, nous

¹ Kadi, M. (2013). Relation Entre PME et Emploi en Algérie : Quelle Réalité. In *Algeria 9th International Academic Conference*.

² Cette classification est établie en se référant à la loi n° 17-02 du 10 janvier 2017 portant loi d'orientation sur le développement de la petite PME et en retenant que le critère du nombre de personnes employées.

³ DIM (2019), Bulletin d'information statistique n° 35, DGVSESI, premier trimestre, p.8

pouvons dire que la taille des entreprises exportatrices, en termes d'effectifs, influence positivement la décision d'exportation¹.

Tableau n° 48 : Répartition des entreprises selon le nombre d'effectifs

Tranche d'Effectifs		[10-50[[50-250[[250 et Plus	Total
Nombre d'entreprises		12	26	8	46
Effectifs Permanents	Moins de 10%	2	1	0	3
	[10%-50%[2	2	0	4
	[50%-75%[1	14	2	17
	[75% et Plus	1	9	6	16
Effectifs Femmes	Moins de 10%	4	5	3	12
	[10%-50%[4	16	5	25
	[50%-75%[3	3	0	6
	[75% et Plus	1	2	0	3

Source : Réalisé par nos soins à partir des résultats de notre enquête.

Les résultats de l'enquête montrent aussi que la majorité des emplois dans les entreprises exportatrices sont permanents : 17 entreprises emploient entre 50% et 75% d'effectifs permanents et 16 autres entreprises emploient plus de 75% d'effectifs permanents.

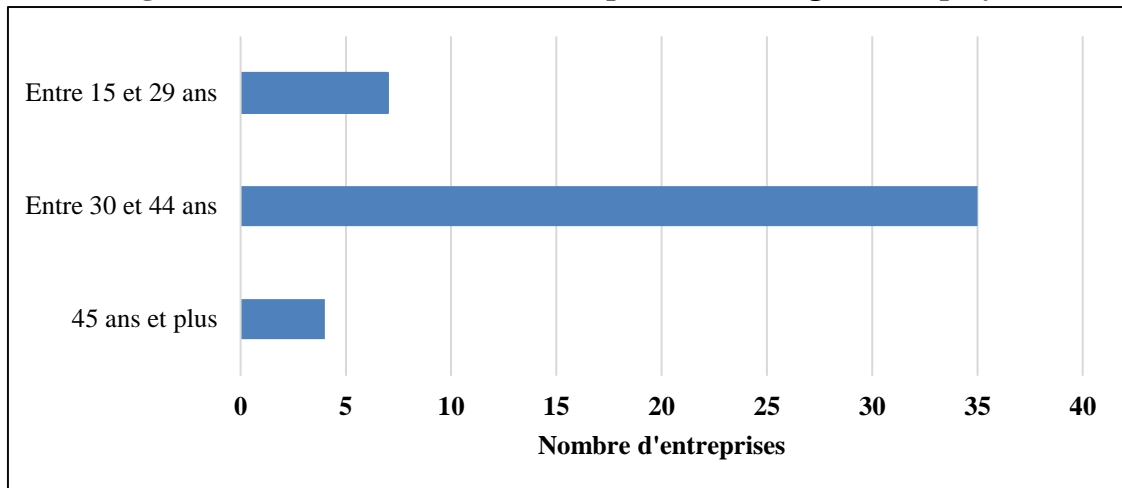
En revanche, dans l'écrasante majorité des entreprises objet d'étude, le nombre d'employés du sexe féminin ne dépasse pas 50% : 25 entreprises emploient entre 10% et 50% d'effectifs femmes et 12 autres entreprises emploient moins de 10% d'effectifs femmes.

f. Age des employés

Selon les déclarations des participants à l'enquête, la tranche d'âges d'employés la plus répondue est celle entre 30 et 44 ans. Elle est dominante dans 35 entreprises. La tranche d'âges de 15-29 ans est dominante dans 7 entreprises et celle de 45 et plus est dominante uniquement dans 4 entreprises.

¹ Kadi, M., & Harizi, R. (2016). Le processus d'internationalisation des PME Algériennes : les déterminants de la décision d'exportation. *Les cahiers du Cread*, 117, 5-31.

Figure n° 14 : Distribution des entreprises selon l'âge des employés



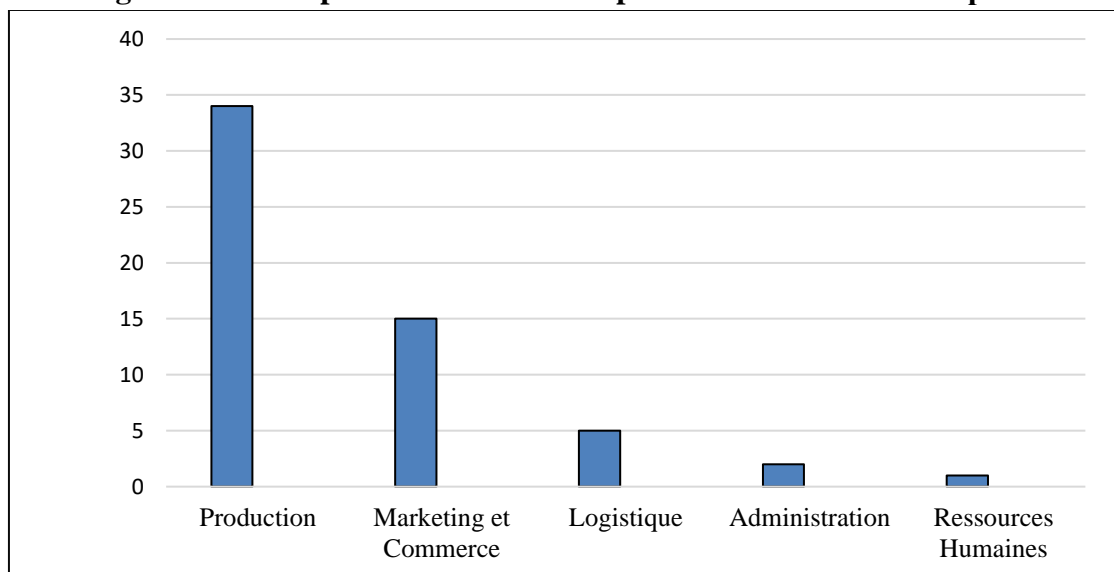
Source : Réalisé par nos soins à partir des résultats de notre enquête.

La confrontation de ce résultat avec la répartition de la population active par groupe d'âge nous amène à dire que la distribution des effectifs dans les entreprises exportatrices selon l'âge est déterminée principalement par la structure globale de la demande d'emploi. Au mois de mai 2019, la répartition de la population active par tranche d'âge se présente comme suit : la tranche d'âge de 15-29 ans représente 29,88% des actifs ; celle de 30-44 ans représente 43,46% des actifs et la tranche d'âge de 45 ans et plus représente 26,65%.

g. Répartition des effectifs par fonctions dans l'entreprise

Les principales fonctions de l'entreprise retenues ici sont une synthèse des différentes approches portant sur l'organisation interne de l'entreprise (Fayol et Evgrafov).

Figure n° 15 : Répartition des effectifs par fonctions dans l'entreprise.



Source : Réalisé par nos soins à partir des résultats de notre enquête.

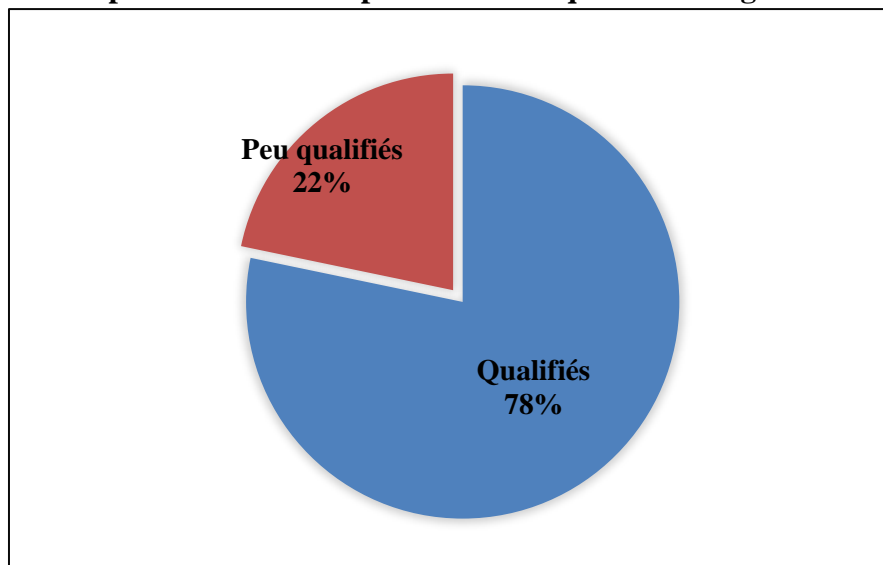
Nous constatons à travers la figure n° 15 que les effectifs des entreprises exportatrices sont davantage concentrés dans la fonction de production : 34 participants à l'enquête déclarent que la fonction de production emploie plus d'effectifs. La fonction marketing et commerce vient en seconde position, suivie de la fonction logistique. Enfin, la fonction de l'administration et celle de la ressource humaine occupent les dernières positions en termes de nombre d'effectifs.

h. Qualification des employés

La qualification désigne la capacité à exercer un métier ou un poste déterminé. Souvent, elle est mesurée par les diplômes obtenus et/ou l'expérience professionnelle acquise et elle considérée par l'employeur comme déterminante pour l'exécution satisfaisante d'un emploi.

Selon les résultats de notre enquête, le niveau de qualification des employés dans les entreprises exportatrices se présente comme suit : 36 répondants (78,3%) considèrent que leurs employés sont qualifiés et 10 répondants (21,7%) considèrent que leurs employés sont peu qualifiés. En revanche, aucun des participants à l'enquête n'a déclaré que son personnel est non qualifié ou hautement qualifiés.

Figure n° 16 : Répartition des entreprises selon la qualification globale du personnel.



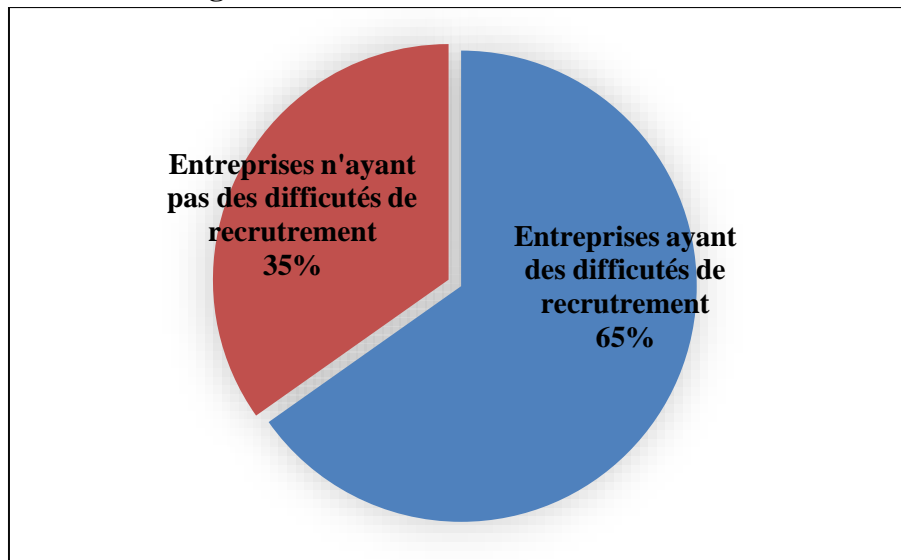
Source : Réalisé par nos soins à partir des résultats de notre enquête.

Ce résultat confirme notre hypothèse de départ qui stipule que les emplois insérés dans la mondialisation exigent plus de qualifications que les emplois dont la production est destinée au marché domestique, surtout que la destination principale de nos exportations hors hydrocarbures est l'Europe.

i. Difficultés de recrutement

65% des participants à l'enquête déclarent avoir des difficultés à recruter dans plusieurs domaines faute de disponibilité d'une main d'œuvre qualifiée, contre seulement 35% qui déclarent ne pas avoir des difficultés à recruter.

Figure n° 17 : Difficultés de recrutement.



Source : Réalisé par nos soins à partir des résultats de notre enquête.

Les domaines les plus cités où les entreprises exportatrices ont des difficultés à recruter sont essentiellement techniques (la maintenance des équipements, le numérique, l'agroalimentaire) ou sont liés au commerce international (voir l'annexe 6).

La pénurie de compétences est un sérieux problème auquel les entreprises algériennes sont confrontées quotidiennement. Pour Meksem, les principales raisons de cette situation sont « le départ à la retraite des détenteurs de connaissances, la sous-utilisation des compétences au niveau interne, l'exode des compétences vers d'autres horizons, le rôle passif des entreprises algériennes, en particulier les entreprises privées qui ont très peu déployé leurs systèmes de formation pour développer les compétences dont elles ont besoin, et enfin la qualité du système algérien d'éducation/formation. Le manque de compétences est à l'origine d'un certain nombre de limites qui font que l'Algérie n'a pas encore réussi à devenir un pays à fort potentiel technologique.»¹

En effet, il existe un décalage entre les compétences requises pour l'activité d'exportation et celles dont dispose les demandeurs sur le marché de l'emploi. Dans ces conditions, l'adoption

¹ Meksem A., (2017), *La problématique des compétences en Algérie*, Revue Européenne du Droit, éd. Editura Bibliotheca, n°2 (35), pp. 68-80, p.68

d'une démarche stratégique et systémique qui implique tous les acteurs du marché du travail afin d'anticiper sur les besoins futurs en termes de compétences s'avère indispensable¹.

Par ailleurs, 69,56% des entreprises enquêtées affirment avoir assuré des formations pour leurs employés dans des domaines très variés. Les domaines de formation ainsi que les profils de main d'œuvre les plus recherchés par les entreprises ayant participé à l'enquête sont présentés dans l'annexe 6. Aussi, la quasi-totalité des enquêtés (91,3%) déclarent que l'innovation occupe une place importante dans l'entreprise.

La mondialisation ainsi que la transition numérique et écologique font que le marché de l'emploi en Algérie est sans cesse en mutation. Certains emplois sont en développement, car ils répondent à de nouveaux besoins ; d'autres sont très demandés, car leur offre sur le marché est très insuffisante. En Algérie, Une étude réalisée par l'Emploitic en collaboration avec CACI² portant sur les perspectives de recrutement en Algérie pour le second semestre de l'année 2021, révèle que les spécialités les plus recherchées sont : le commerce ; le marketing ; la communication ; l'administration et les moyens généraux ; les métiers de l'industrie ; l'informatique ; les agents du BTP ; le personnel de santé, du tourisme et d'hôtellerie. Il est urgent de mettre en relation les systèmes de formation avec les besoins de recrutement exprimés par les entreprises. L'anticipation sur les besoins futurs en termes d'emplois permet de renforcer davantage l'efficacité des systèmes de formation.

j. Facteurs de motivation des employés

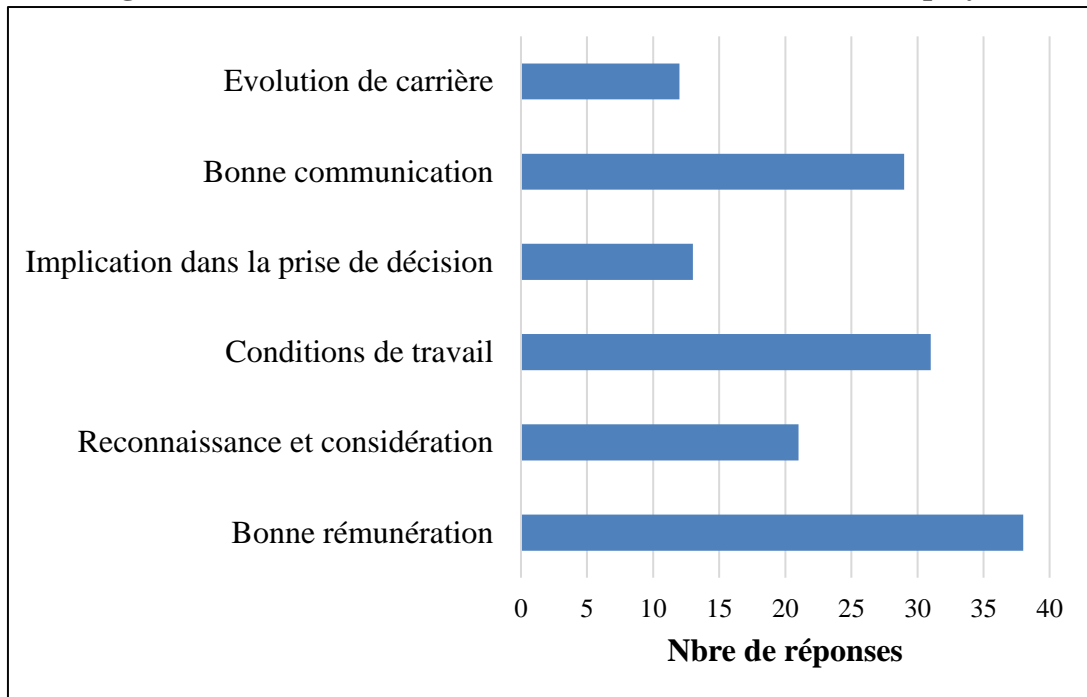
Les résultats de l'enquête montrent également que, dans l'ensemble, la bonne rémunération est le moyen le plus utilisé par les entreprises exportatrices pour motiver leurs employés (82,6%). Cela confirme notre hypothèse de départ qui stipule que les emplois insérés dans la mondialisation sont mieux rémunérés que les emplois non insérés dans ce processus.

Ce résultat trouve son explication dans la théorie du salaire d'efficience selon laquelle les entreprises acceptent de payer des salaires supérieurs aux salaires d'équilibre pour améliorer la productivité du travail ou pour stabiliser la main d'œuvre.

¹ BIT (2017). *Anticiper et ajuster compétences et emplois*. Service des compétences et de l'employabilité. Département des politiques de l'emploi Genève.

² [rapport_etude_perspective_recrutement_s2_2021.pdf - Google Drive](#) Consulté le 01/02/2022.

Figure n° 18 : Distribution des facteurs de motivation des employés



Source : Réalisé par nos soins à partir des résultats de notre enquête.

Le deuxième facteur de motivation des employés le plus pratiqué dans les entreprises exportatrices est l'instauration de bonnes conditions de travail. En troisième position, nous trouvons, la bonne communication. S'agissant des autres facteurs de motivation, présentés dans la figure n° 18, ils sont faiblement pratiqués selon les déclarations des participants à l'enquête.

4.3.4.2. Analyse des correspondances multiples

L'Analyse des Correspondances Multiples (ACM) est une méthode d'analyse factorielle (catégorielles) adaptée aux données qualitatives. Elle permet d'explorer des ensembles de données et d'étudier l'association entre de nombreuses variables qualitatives. Elle aboutit à des représentations sur lesquelles on peut visualiser les proximités entre les catégories des variables qualitatives et les observations.

L'ACM se fait sur la base d'un tableau appelé : Tableau Disjonctif Complet (TDC) où les individus (i) en lignes sont décrits par un ensemble de variables qualitatives (j) en colonnes. Chaque variable peut prendre plusieurs modalités qui sont représentées dans une matrice composée de (m) lignes et (n) colonnes. L'ACM résume l'information contenu dans un grand nombre de variables pour faciliter l'interprétation des corrélations existantes entre ces différentes variables.

Dans notre cas, le tableau disjonctif complet¹ se structure comme suit :

- En lignes : les 46 entreprises ayant participé à l'enquête. Elles sont codifiées par des chiffres de la première, qui porte le numéro 1, jusqu'à la dernière, qui porte le numéro 46.
- En colonnes : les questions posées, mais nous avons retenu uniquement celles qui renferment un nombre limité de modalités. Nous avons retenu 14 variables : 1/Année Création 2/Période d'exportation 3/Continent d'Exportation 4/Part du Marché National 5/Résultat de l'Entreprise 6/Effectifs de l'Entreprise 7/Effectifs Permanents 8/Effectifs Femmes 9/Age Moyen Employés 10/Qualification des Employés 11/Difficultés de Recrutement 12/Formation 13/Innovation 14/Rémunération
- Les éléments du tableau renseignent sur les réponses de chaque individu (entreprise) à chaque question.

Pour explorer les données de l'enquête par la méthode d'analyse des correspondances multiples, nous avons utilisé le logiciel SPSS (version 21). Toutefois, il est important de mentionner que les résultats dégagés ici sont proportionnels à la taille de l'échantillon et à la méthodologie utilisée. Ainsi, il ressort à partir du tableau n° 49 que les 14 variables introduites ont dégagé deux dimensions et qui représente 50,1% de l'inertie totale.

Tableau n° 49 : Récapitulatifs des modèles

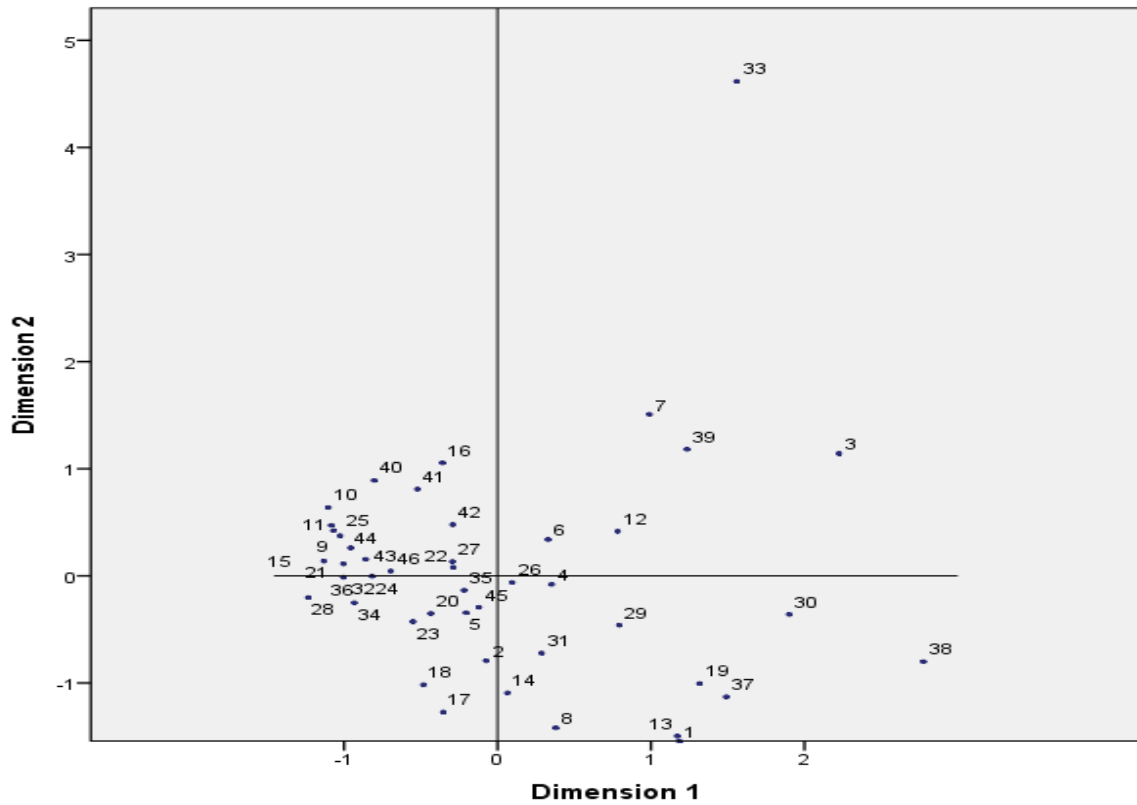
Dimension	Alpha de Cronbach	Variance expliquée		
		Total (valeur propre)	Inertie	Pourcentage de variance expliquée
1	,807	3,992	,285	28,513
2	,720	3,018	,216	21,555
Total		7,010	,501	
Moyenne	,770 ^a	3,505	,250	25,034

a. La valeur Alpha de Cronbach moyenne est basée sur la valeur propre moyenne.

La figure n° 19 ci-après permet de visualiser les proximités entre les individus statistiques (entreprises) en tenant compte des différentes modalités des variables (réponses).

¹ Voir l'Annexe 7

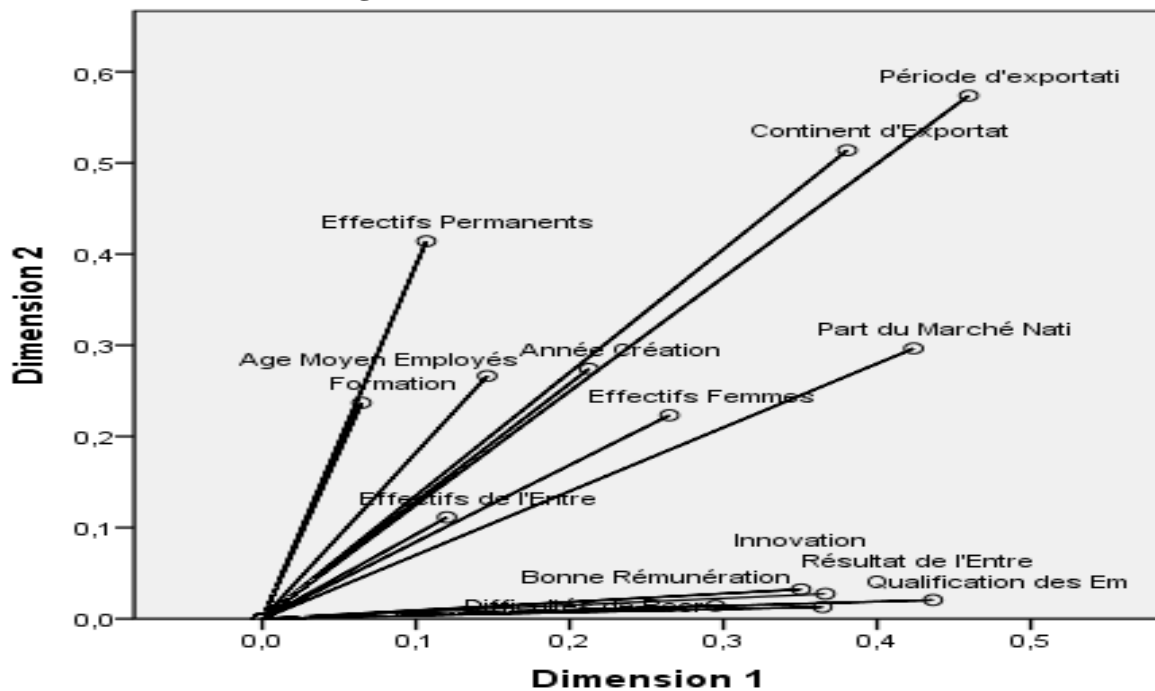
Figure n° 19 : Points des objets étiquetés par nombres d'observations



Source : Application de la méthode d'ACM sur les résultats de notre enquête en utilisant le logiciel SPSS. V21.

La figure n° 20 nous renseigne sur les proximités entre les variables selon le degré de corrélation entre elles.

Figure n° 20 : Mesures de discrimination



Source : Application de la méthode d'ACM sur les résultats de notre enquête en utilisant le logiciel SPSS. V21.

En considérant la figure n° 19, nous constatons que les entreprises exportatrices ne sont pas toutes homogènes, car leur distribution est éparse. Néanmoins, nous pouvons distinguer deux grandes catégories d'entreprises en fonction de la proximité des variables considérées :

- La catégorie 1 regroupe les entreprises : 2, 5, 9, 10, 11, 15, 16, 17, 18, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 27, 28, 32, 34, 35, 36, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46.
- La catégorie 2 regroupe les entreprises : 1, 3, 4, 6, 7, 8, 12, 13, 14, 19, 26, 29, 30, 31, 37, 38, 39.

Globalement, les entreprises de la première catégorie ont été créées entre 2000 et 2009, elles ont commencé à produire d'abord pour le marché national et à exporter par la suite vers l'Europe ou l'Afrique et elles ont enregistré des résultats satisfaisants. S'agissant des questions relatives à l'emploi, ces entreprises emploient un effectif de 50 à 250 salariés par unité, dont plus de 50 % sont des permanents et entre 10% et 50% sont des femmes. Les employés de ces entreprises sont globalement qualifiés, combien même ces entreprises manifestent des difficultés à recruter dans plusieurs domaines particuliers et déclarent avoir assuré des formations à leurs employés. Cette catégorie d'entreprises accorde de bonnes rémunérations à leurs employés.

En revanche, les entreprises de la deuxième catégorie ne sont pas caractérisées par une forte homogénéité, car elles sont relativement dispersées par rapport à la première catégorie. Néanmoins, elles présentent quelques spécificités relativement communes : elles sont anciennes, exportent vers d'autres continents que l'Europe. Ce sont aussi des entreprises dont le résultat n'est pas satisfaisant, employant un effectif peu qualifié et n'exprimant pas des difficultés de recrutement.

D'après la figure n° 20, nous pouvons dégager au moins trois remarques :

- Une proximité entre la période d'existence de l'entreprise avant l'exportation et le continent vers lequel elle exporte.
- Une proximité entre l'année de création de l'entreprise, l'âge moyen des employés, la formation et l'effectif féminin.
- Une proximité entre la qualification des employés, le résultat de l'entreprise, le niveau de rémunération des salariés, l'innovation et les difficultés de recrutement.

En effet, l'activité d'exportation exige un niveau élevé de qualification des employés. C'est pourquoi, les entreprises exportatrices distribuent des salaires conséquents, d'autant plus que la

disponibilité des compétences sur le marché de l'emploi est limitée. Ce résultat vérifie les postulats de la théorie du salaire d'efficience et de la théorie des contrats implicites.

Conclusion

En guise de conclusion à ce dernier chapitre, nous pouvons dire qu'il existe une forte corrélation positive entre l'évolution de l'indice global de la mondialisation et l'évolution de l'emploi au niveau national. Donc, la mondialisation exerce, en termes quantitatif, un effet global positif sur l'emploi en Algérie. En effet, le domaine où la mondialisation a connu une évolution remarquable est celui de la politique qui porte principalement sur : l'adhésion aux organisations internationales ; le nombre de traités internationaux ratifiés ; la diversité des partenaires ; le nombre d'ambassades et d'ONG activant sur le territoire national.

En revanche, la corrélation entre la mondialisation économique et l'emploi est moins importante, ce qui dénote que l'Algérie ne tire pas pleinement profit de la mondialisation économique, surtout dans le domaine financier. La captation d'IDE est très faible, les restrictions aux investissements internationaux demeurent élevées et le marché financier n'est pas suffisamment développé.

Par ailleurs, les résultats de notre analyse économétrique montrent que les aspects de la mondialisation économique qui influencent positivement le plus le niveau de l'emploi en Algérie sont : le nombre d'émigrés, la valeur des importations et le taux de change ; toute variation dans chacune de ces variables impacterait l'emploi en Algérie. Ce résultat met en évidence le rôle actif de la diaspora dans le développement économique de leur pays d'origine ; le rôle positif des importations dans la croissance de l'emploi national ; et la place de la politique monétaire dans la détermination du niveau général de l'emploi.

La promotion et la diversification des exportations hors hydrocarbures en Algérie se présentent comme une alternative à la volatilité des prix des hydrocarbures au plan international. Les déterminants des exportations sont très variés et les dispositifs institutionnels mis en place sont très nombreux, mais les résultats ne sont pas à hauteur des objectifs escomptés. Jusqu'à la fin de l'année 2019, le montant annuel des exportations HH ne dépassait pas 3 milliards USD et ces exportations sont concentrés dans un seul groupe de produits, à savoir les demi-produits.

En effet, l'analyse des spécificités de l'emploi dans les entreprises exportatrices se révèle indispensable. Les résultats de notre enquête sur cette question indiquent que les entreprises

exportatrices sont concentrées dans le nord du pays ; les formes juridiques les plus adoptés sont : la SARL, la SPA et l'EUURL ; et la majorité de ces entreprises a été créée durant la décennie 2000.

Notre enquête montre également que, globalement, les entreprises ne commencent à exporter qu'après 4 ans en moyenne de la date de création ; la majorité des entreprises exportatrices produisent essentiellement pour le marché national et la première destination de nos exportations hors hydrocarbures est l'Europe, avant l'Afrique, l'Asie et l'Amérique.

S'agissant de l'emploi dans les entreprises exportatrices, selon les résultats de notre enquête, les d'effectifs employés dans ces entreprises sont plus importants par rapport aux effectifs dans les entreprises dont la production est destinée pour le marché national. La majorité des emplois sont permanents, par contre la proportion des femmes dans l'emploi total demeure insuffisante.

Les effectifs dans les entreprises exportatrices sont concentrés dans la fonction de production et leur âge moyen se situe entre 30 et 44 ans. Le niveau de qualification des employés des entreprises exportatrices est plus important que le niveau de qualification de la main d'œuvre nationale et la politique salariale est le moyen privilégié par ces entreprises pour attirés et motiver leurs salariés.

Enfin, nous pouvons dire à partir des résultats de l'analyse des correspondances multiples que les emplois insérés dans la mondialisation exigent un niveau de qualification supérieur, et à plus forte raison, les compétences recherchées sont très limitées sur le marché national d'emploi. Il est donc indispensable aussi bien pour les entreprises que pour les pouvoirs publics d'investir dans la formation en fonction des exigences de l'heure et des besoins de l'avenir.

Conclusion générale

Conclusion générale

La mondialisation est devenue un phénomène incontournable pour l'ensemble des pays de la planète, particulièrement pour les pays en développement. Elle renvoie à de nombreuses acceptions différentes mais complémentaires, telles que la division internationale du travail, le libre-échange, l'intégration et l'interdépendance des économies, les flux financiers internationaux, le rôle prépondérant des multinationales et la migration internationale. L'ensemble de ces éléments n'aurait pas été possible sans le développement des moyens de transport et de communication, la fragmentation des processus productifs, l'affirmation de l'idéologie libérale, les stratégies des Etats à l'ouverture économique et les stratégies des entreprises à l'internationalisation.

Parallèlement à ce processus, le marché de l'emploi algérien a connu plusieurs mutations qui se manifestent essentiellement par la transformation de la structure de la population occupée par secteur d'activité, le recul de l'emploi public, l'aggravation des inégalités salariales selon les qualifications et l'apparition de nouvelles formes d'emplois.

Cet état de fait nous a conduits à nous interroger sur l'apport de la mondialisation économique à l'emploi en Algérie. Pour répondre à cette question principale, nous avons posé au début de la recherche six sous-questions et nous avons avancé cinq hypothèses.

A l'issue de cette recherche, nous pouvons dire que la contribution de la mondialisation économique à l'emploi en Algérie est nettement insuffisante aussi bien en terme quantitatif qu'en terme qualitatif. L'Algérie ne saisit pas les opportunités qu'offre la mondialisation en termes de création d'emplois supplémentaires. En effet, le contenu de nos exportations est très faible en emploi, les flux d'IDE entrants sont nettement insuffisants et le nombre d'entreprises étrangères implantées sur le territoire national ne représente même pas 1% dans le total des entités économiques inscrites au registre du commerce en 2019. En outre, chaque année, plus de 12.600 universitaires, en moyenne, qui quittent le territoire national pour s'établir à l'étranger ; en contrepartie, l'Algérie accueille moins de travailleurs immigrés comparativement aux pays du Maghreb et ne capte pas suffisamment de compétences étrangères.

En ce qui concerne la première question portant sur le contenu du concept de la mondialisation économique, à l'issue de la recherche, il ressort que : premièrement, la mondialisation est un concept polysémique utilisé dans diverses situations pour traiter des phénomènes très variés. Elle est parfois considérée comme responsable d'autres phénomènes, et parfois comme l'objet étudié, c'est-à-dire qu'elle même s'explique par d'autres réalités. Il y a ceux qui la considèrent comme un phénomène qui a toujours existé à travers le temps avec des formes différentes et il y a d'autres qui la présentent comme une réalité inédite et contemporaine. Deuxièmement, les indicateurs de référence de la mondialisation économique sont : le commerce international, l'investissement direct étranger, l'activité des entreprises étrangères, la diffusion internationale de la technologie et la migration internationale.

S'agissant de la deuxième question portant sur les liens entre la mondialisation et l'emploi, nous avons montré que l'ensemble des indicateurs de la mondialisation économique participent à la détermination et à la structuration de l'emploi national. Une part importante de l'emploi dans le monde est le résultat des échanges internationaux, des IDE, des activités des multinationales et de migration internationale. Par ailleurs, l'impact de la mondialisation sur l'emploi diffère d'une personne à une autre et d'une activité à une autre. La mondialisation engendre des gagnants mais aussi des perdants, car les emplois qualifiés sont valorisés et recherchés partout dans le monde, par contre les emplois non ou peu qualifiés ne trouvent pas de débouchés. D'une façon générale, face à la mondialisation, nous pouvons distinguer trois grandes catégories d'emplois : les emplois convoités à l'échelle mondiale ; les emplois exposés à la concurrence internationale ; enfin, les emplois protégés. Il est tout à fait clair que dans le réel les frontières entre ces catégories ne sont pas clairement établies. Néanmoins, cette catégorisation de l'emploi dans un contexte mondialisé est un élément important à prendre en considération dans la politique nationale de l'emploi. En Algérie, les deux premières catégories ne sont pas maîtrisées et le recours à la troisième catégorie n'est possible que grâce à l'argent de la rente.

En ce qui concerne la troisième question se rapportant à la situation du marché de l'emploi en Algérie, elle a été traitée dans le second chapitre. Tout d'abord, nous avons traité le volet théorique de la question aussi bien au niveau macroéconomique qu'au niveau microéconomique. Sur le plan macro-économique, pour le bon fonctionnement du marché de l'emploi, les classiques mettent en avant les vertus des mécanismes du marché, les keynésiens insistent sur le rôle de la demande effective et d'autres théories abordent le rôle de la croissance économique et de la politique monétaire dans la réduction du chômage. Sur le plan microéconomique, de nombreux aspects de l'emploi ont fait l'objet d'analyse par différentes théories : les compétences

acquises, l'appariement entre l'offre et la demande, le salaire d'efficience, les contrats implicites et la segmentation du marché du travail.

Ensuite, nous avons traité la situation du marché de l'emploi en Algérie. L'analyse des données statistiques sur la question montrent que le marché de l'emploi algérien demeure toujours marqué par une forte intervention de l'Etat. Plusieurs dispositifs ont été mis en place (ANEM, ANSEJ, CNAC, ANGEM et autres) dans le but de maîtriser ce marché et venir à bout du problème de chômage. Toutefois, même si bilan de ces dispositifs est globalement positif en termes du nombre d'emplois créés, il demeure insuffisant, car la proportion l'emploi temporaire ne cesse d'augmenter et depuis 2014, le chômage a repris sa tendance à la croissance. En outre, le marché de l'emploi algérien a subi de profondes mutations qui se manifestent essentiellement par le recul de l'emploi dans le secteur public au profit du secteur privé ; la baisse de l'emploi dans les secteurs productifs au profit du secteur des services ; et la progression de l'emploi féminin, de l'emploi informel et des emplois temporaires. L'ensemble de ces mutations sont en étroite relation avec la mondialisation économique. La mise en concurrence des entreprises impose aux employeurs de minimiser les coûts et de rapporter les risques de leurs affaires sur leurs effectifs.

S'agissant de la quatrième question portant sur la contribution des indicateurs de la mondialisation économique à l'emploi en Algérie, elle a été traitée à travers quatre points.

Le premier point porte sur l'analyse de l'impact du commerce international sur l'emploi en Algérie où nous avons montré qu'il existe une forte corrélation entre les importations et la population occupée. En revanche, la relation entre l'évolution des exportations et l'évolution de l'emploi n'est pas significative. En Algérie, c'est les importations qui exercent un effet direct sur l'emploi. Tandis que, la relation directe entre les exportations et l'emploi est presque inexistante, car le contenu en emplois de nos exportations est très faible. En outre, les importations massives exercent un effet de transfert d'emplois des secteurs productifs vers le secteur des services. Elles exercent un effet négatif sur l'emploi dans le secteur de l'agriculture, marginal dans le secteur de l'industrie et positif dans les secteurs des services et du BTPH. Le nombre d'emplois soutenus directement ou indirectement par les importations dans le secteur des services ne fait qu'augmenter. Ce résultat confirme la première hypothèse, formulée au début de la recherche, stipulant que l'impact de la mondialisation sur l'emploi en Algérie diffère d'un secteur d'activité à un autre.

Le deuxième point concerne les opportunités d'emploi générées par les investissements directs étrangers en Algérie. Sur cette question, nous avons montré que les IDE en Algérie, malgré une amélioration du cadre juridique, ce dernier demeure instable et la règle 51/49, qui témoigne de la méfiance de l'Algérie du capital étranger, est réintroduite à chaque fois que la situation financière du pays est confortable. De plus, les investisseurs étrangers se plaignent de plusieurs autres difficultés comme l'accès à l'information, la difficulté d'accès à certaines activités qui sont très réglementées, le système bancaire inadapté et les circuits de distribution insuffisamment développés. C'est pourquoi, le stock d'IDE enregistré depuis le début des années 2000 est marginale comparativement au stock mondial (en 2019, il ne représente que 0,087% dans le stock mondial), ce qui dénote clairement que l'Algérie ne capte pas suffisamment d'IDE. Durant toute la période 2002-2017, le nombre de projets impliquant les étrangers déclarés auprès de l'ANDI s'élève à 901 projets, soient en moyenne 60 projets par an. C'est un bilan très faible et l'incidence sur l'emploi ne peut être que faible. Ces projets ont généré en moyenne 8.900 emplois par an, soit environ 5% de la population active à la même période. Cela montre clairement que les IDE pouvaient être une source considérable de création d'emplois en Algérie, ce qui confirme la deuxième hypothèse de notre travail.

Le troisième point porte sur la contribution des entreprises étrangères à l'offre d'emploi en Algérie. Selon les données du CNRC, le nombre d'entreprises étrangères implantées sur le territoire national à la fin de l'année 2019 est de 14.657 unités. Ce nombre ne représente que 0,71% dans le total des commerçants inscrits au registre de commerce à la même période. En conséquence, la contribution du secteur privé étranger à l'offre d'emploi national est faible. D'après les données de l'ANEM, elle est en moyenne de 10% sur toute la période 2015-2020. Toutefois, la contribution des entreprises étrangères à l'offre totale d'emploi est conséquente durant les périodes d'été où l'activité du BTP tourne à plein régime. La majorité des offres d'emplois des entreprises étrangères émane du secteur du BTP, car c'est les entreprises intervenant dans le cadre des marchés de travaux immobiliers (n'ayant pas une installation permanente) qui contribuent le plus à l'offre d'emploi en Algérie. Ce résultat confirme la troisième hypothèse notre recherche qui stipule que la contribution des entreprises étrangères à l'absorption du chômage en Algérie est très insuffisante.

Le quatrième point aborde la question de la migration internationale et son impact sur l'emploi national. A l'issue de la recherche, nous pouvons affirmer que la migration internationale exerce un effet considérable sur l'emploi national. L'Algérie est à la fois un pays d'émigration et d'immigration, mais le solde de la balance migratoire a toujours été négatif. D'une part, le stock

total de migrants algériens à travers le monde est estimé à environ 1,9 millions de personnes en 2019 et le phénomène de « *brain drain* » prend de plus en plus des proportions inquiétantes. Chaque année, des dizaines de milliers de personnes, souvent qualifiées, quittent le pays pour s'installer à l'étranger. D'autre part, les flux annuels des migrants vers l'Algérie sont grandissants et notre pays fait appel à la main d'œuvre étrangère pour faire face au déficit de compétences dans plusieurs domaines. Ainsi la migration internationale exerce un double effet sur le marché de l'emploi algérien. D'un côté, le phénomène de la « fuite de cerveaux » prive le pays chaque année d'une partie de sa main d'œuvre qualifiée. D'un autre côté, l'Algérie ne bénéficie pas suffisamment des compétences internationales. C'est une situation paradoxale dans la mesure où nous exportons des compétences dans de nombreux domaines, mais nous importons les technologies et nous faisons appel au savoir faire étranger.

En outre, l'analyse économétrique de la relation entre la mondialisation économique et l'emploi en Algérie a montré que la première variable qui exerce un effet positif sur l'emploi est : l'évolution des flux d'émigrés, suivie de la progression des importations et du taux de change. Ce résultat confirme la quatrième hypothèse notre recherche qui stipule que le potentiel économique de la diaspora pourrait contribuer davantage à la relance de l'emploi en Algérie.

En effet, les émigrés, via les transferts officiels et informels de fonds vers leur pays d'origine, contribuent au financement et au soutien des activités économiques locales telles que la construction, le petit commerce de détail, les activités artisanales et les activités de services. L'investissement entrepreneurial généré par les transferts de fonds des émigrés exerce un effet positif sur la croissance de l'emploi en Algérie.

Pour les autres variables de la mondialisation économique, à savoir les exportations, le nombre d'immigrés et le stock des IDE, d'après les résultats de notre analyse économétrique, leurs impacts sur l'emploi national ne sont pas significatifs. Ce qui montre une fois de plus que l'Algérie ne saisit pas les opportunités offertes par la mondialisation économique. La situation économique et sociale du pays dépend fondamentalement de rente pétrolière, alors que les flux d'IDE entrants et les exportations pourraient constituer des sources de création d'emplois supplémentaires et la mobilité internationale de la main d'œuvre pourrait permettre à l'Algérie de bénéficier des compétences étrangères.

En ce qui concerne la cinquième question qui porte sur les spécificités des emplois insérés dans la mondialisation, les résultats de notre étude empirique portant sur l'emploi dans les entreprises exportatrices en Algérie montrent que les effectifs employés dans ces entreprises sont plus

importants que ceux des entreprises dont la production est destinée pour le marché national. L'activité d'exportation augmente avec la croissance de la taille de l'entreprise, or en Algérie, près de 97% du tissu économique des entreprises au niveau national sont des TPE. Il s'agit là d'un problème structurel dont le traitement ne peut se faire que sur le moyen et long terme. L'enquête révèle aussi que la majorité des emplois dans ces entreprises sont permanents, mais la proportion des femmes dans l'emploi total demeure insuffisante. L'âge moyen des employés dans ces entreprises varie entre 30 et 44 ans et les effectifs sont globalement concentrés dans l'activité de production.

Les résultats de notre enquête montrent également que le niveau de qualification des employés dans ces entreprises est plus important que le niveau de qualification de la main d'œuvre nationale. Ainsi, pour motiver leurs employés et attirer les compétences, les entreprises exportatrices proposent des salaires élevés et instaurent des bonnes conditions de travail. Ces résultats valident notre cinquième hypothèse selon laquelle les emplois insérés dans la mondialisation exigent plus de qualifications que les emplois dont la production est destinée au marché domestique.

Par ailleurs, les données du centre des recherches conjoncturelles (KOF) montrent que le processus de la mondialisation en Algérie a connu une évolution remarquable, surtout dans le domaine politique. Quant à la mondialisation économique, selon la notation du KOF, l'Algérie accuse un retard flagrant, surtout dans le domaine financier qui porte sur l'IDE, l'investissement de portefeuille, le paiement de revenus internationaux, les restrictions à l'investissement et les accords internationaux d'investissement. Le développement de ces domaines devrait constituer une priorité des pouvoirs publics dans les années à venir. Il s'agit de mettre en place toutes les conditions nécessaires permettant une meilleure exploitation des possibilités qu'offre la mondialisation.

Pour ce qui est de la dernière question de notre problématique relative aux politiques publiques d'emploi face à la mondialisation, il est d'abord utile de rappeler qu'en l'état actuel des choses, la corrélation entre la mondialisation économique et l'emploi demeure faible et le degré d'intégration de l'économie algérienne dans l'économie mondiale est très insuffisant.

Désormais, le développement de la production nationale est quasiment impossible sans la prise en compte du contexte international. De plus en plus, la mondialisation implique des changements structurels sur l'emploi national. C'est un processus inévitable qui s'impose à toutes les économies du monde à travers plusieurs canaux. Dans ce contexte, la politique

nationale d'emploi devrait être inscrite dans une stratégie globale avec des objectifs à moyen et long terme afin d'exploiter favorablement les possibilités offertes par la mondialisation. Cette dernière crée d'énormes opportunités si elle est gérée convenablement. Ainsi, les grands défis économiques pour l'Algérie dans les années à venir sont : la promotion et la diversification des exportations hors hydrocarbures, l'amélioration du climat des affaires à l'effet d'augmenter le stock d'IDE, le développement du marché financier et des moyens de paiement internationaux.

Par ailleurs, la croissance tirée par les exportations se présente comme un modèle économique le plus efficace en raison des résultats probants obtenus par les pays émergents. En Algérie, les déterminants de l'exportation sont nombreux et les intervenants publics dans cette activité sont multiples, ce qui témoigne de la prise de conscience de la nécessité du changement de modèle économique dans le but d'exploiter les possibilités offertes par la mondialisation. Il est indispensable d'instaurer un environnement économique reposant sur l'ouverture et centré sur l'investissement. Nous considérons que l'amélioration de l'attractivité économique du pays ainsi que la promotion et la diversification des exportations sont des possibilités réelles d'amélioration de la situation de l'emploi national.

De plus, pour pallier au déséquilibre persistant entre les compétences requises et les compétences disponibles, l'adoption d'une démarche stratégique et systémique se révèle indispensable. Il s'agit d'anticiper sur les besoins futurs en termes de qualifications, car la qualification des personnes est un enjeu crucial pour répondre au défi de la mondialisation. L'insertion dans l'économie mondiale favorise les emplois qualifiés au détriment des emplois non qualifiés. A cet effet, il est important de mettre, davantage, en relation les systèmes de formation et les systèmes productifs. La valorisation du capital humain est un facteur déterminant de croissance économique, les écarts de croissance entre nations peuvent être expliqués dans une large mesure par les différences en capital humain. La dotation en ressources naturelles est nettement insuffisante pour avancer sur le plan économique. La formation, l'éducation et l'apprentissage sont indispensables pour se frayer une place dans l'économie mondiale. L'essor économique des pays asiatiques est souvent associé à la mobilisation et la valorisation de la ressource humaine par la formation et l'éducation. Dans un contexte de concurrence internationale, les emplois non spécialisés et sans formation particulière sont menacés de disparaître. En revanche, les emplois qualifiés avec des compétences nécessitant plus de formation et une forte valeur ajoutée sont de plus en plus valorisés localement et sur le plan international.

De plus, la forte mobilité de la main-d'œuvre au plan international a renforcé les liens internationaux entre les marchés du travail et la mobilité des travailleurs qualifiés est devenue un

aspect important à prendre en considération dans la politique nationale d'emploi. Il ne suffit pas de former des compétences dans plusieurs domaines si elles ne sont pas valorisées par la suite. En Algérie, 35% des demandeurs d'emplois enregistrés au niveau de l'ANEM en 2020 sont des universitaires et plus de 54% de la population en chômage en 2019 sont des diplômés de l'enseignement supérieur ou de la formation professionnelle, ce qui favorise, entre autres, le phénomène de la « fuite des cerveaux » qui ne cesse de devenir inquiétant. De cet état de fait, nous considérons que, l'amélioration de l'employabilité des personnes et l'augmentation des possibilités d'investissement sont des éléments qui devraient être intégrés dans la stratégie nationale de l'emploi.

En effet, l'implication de la diaspora dans la dynamique économique nationale se présente comme une possibilité réelle supplémentaire pour booster l'investissement national, créer de nouveaux emplois et bénéficier des compétences algériennes installées à l'étranger. Pour ce faire, il y a lieu de mettre en place de nouvelles procédures pour permettre aux porteurs de projets de concrétiser leurs investissements.

En ce qui concerne les problèmes rencontrés lors de réalisation de ce travail, celui de la disponibilité et de la qualité des statistiques sur le chômage et l'emploi en Algérie est très pesant. Pour mieux observer l'évolution du marché de l'emploi, il est impératif de mener des enquêtes régulières et approfondies sur la question. Il se trouve que l'ONS n'intègre pas tous les critères d'analyse adoptés par l'OIT en matière de statistiques sur l'emploi, ne réalise pas des enquêtes régulièrement et n'adopte pas une méthodologie stable dans le temps. Le problème de disponibilité de données se pose également pour les flux réels de la migration internationale. L'idéal serait de mettre en place un organisme indépendant, spécialisé dans les questions relatives à l'emploi, qui se chargerait de réaliser des enquêtes périodiques et fournir toutes les informations sur l'ensemble des aspects de l'emploi en Algérie. Aussi, dans la partie empirique, nous avons souhaité que le taux de participation des entreprises exportatrices à l'enquête soit plus important afin d'avoir un échantillon davantage représentatif.

Enfin, s'agissant des perspectives de recherches, il serait intéressant dans l'avenir d'aborder en profondeur : la question de l'emploi dans les multinationales installées en Algérie ; la question des qualifications et des inégalités salariales et la question de l'émigration et son impact sur l'emploi national. Ce sont des problématiques en rapport avec notre thème, mais que nous n'avons pas abordé en profondeur.

Bibliographie

Bibliographie

I. Ouvrages

- Adda J., (2012). *La mondialisation de l'économie*. De la genèse à la crise. éd : La découverte. Collection : Grands Repères Manuels Paris.
- Allegret J-P et Merrer P., (2015). *Economie de la mondialisation. Vers une rupture durable ?* éd : De Boeck Supérieur, 2ème édition, Paris.
- Allen R.-C. (2011). *Introduction à l'histoire économique mondiale*. La Découverte : Collection Repères. Paris.
- Amine S., (1986). *La déconnexion. Pour sortir du système mondial*, éd : La Découverte, Paris.
- Assala, K. (2006). *PME en Algérie : de la création à la mondialisation*. 8ème Congrès International Francophone.
- Azuelos M. (2018). *Travail et emploi. L'expérience Anglo-Saxonne. Aspects historiques*. Ed : Presses de la Sorbonne Nouvelle, Paris.
- Baldwin, C.Y. et Clark, K.B. (2000). *Design Rules : The Power of Modularity*. MIT Press, Cambridge, MA.
- Barthes, A. (2005). *Petit manuel simplifié pour comprendre la mondialisation*. Editions Publibook.
- Baudrillard, J. (1970). *La Société de consommation*. éd : Gallimard.
- Blancheton, B. (2008). *Histoire de la mondialisation*. De Boeck Supérieur.
- Bourgain A., Brot J. et Gérardin H. (2014). *L'intégration de l'Afrique dans l'économie mondiale*. Karthla, Paris.
- Brun J-P. et Mourey D., (2019). *Marché du travail, emploi et chômage*. De Boeck supérieur, série Sup en poche, Paris,
- Canas P. et Schwengler B, (2019). *Economie de mondialisation*, De boeck Supérieur, Collection Sup. en poche, Paris.
- Cardebat J.-M, (2002). *La mondialisation et l'emploi*. Ed : La découverte, collection Repères, Paris,
- Carroué, L. (2019). *Géographie de la mondialisation*. 4e éd.: Crises et basculements du monde. Armand Colin.
- Caselli, M. (2012). *Trying to measure globalization, experiences, Critical Issues and Perspectives*. Springer Briefs in Political Science.
- De Senarclens P. (Dir), *Maitriser la mondialisation. La régulation sociale internationale*. éd : Presses de Sciences Politiques. Collection Académique. Paris 2000.
- Deléage J.-P. et al. (2013). *Croissance, emploi et développement*. La Découverte : Collection Repères. Paris.
- Durosset M., (2005), *La mondialisation de l'économie*. Ed : Ellipses, 2ème édition, Paris,
- Fouquin M., Hugot J. et Jean S., (2016). *L'économie mondiale 2017*. Éditions La Découverte, collection Repères, Paris.

- Katharina, N. (2016). *Au-delà de pays d'origine : Schémas migratoires en Algérie, au Maroc et en Tunisie*. Actes de recherche, 24.
- Kheladi M., (2010). *Introduction aux relations économiques internationales*, éd : OPU, Alger,
- Krugman, P.-R. Obstfeld, M., et All (2012). *Economie internationale*. Pearson Education France, 9ème édition.
- Michalet, Ch.-A (2007), *La mondialisation : la grande rupture*. Ed : La Découverte.
- Musette, M. S. (Ed.). (2016). *De la fuite des cerveaux à la mobilité des compétences ? une vision du Maghreb*. CREAD.
- Ohmae Kenichi (1985)., *La Triade : émergence d'une stratégie mondiale de l'entreprise* Traduction : Chantal Pommier. Paris, Flammarion,
- Ollivier, D., et Tanguy, C. (2017). *Génération Y et Z : le grand défi intergénérationnel*. De Boeck Supérieur.
- Retaille D. et al (2010), *La mondialisation*. Ed : Nathan. Deuxième édition. Paris.
- Stewart, M., et Vallée, A. (1969). *Keynes*. Seuil.
- Verez J-Cl, (2013). *Comprendre l'économie mondiale en 20 thèmes et 80 fiches*. Ed. Ellipses. Paris.

II. Articles

- Abbas, M., (2012), *L'ouverture commerciale de l'Algérie. Apports et limites d'une approche en termes d'économie politique du protectionnisme*. Revue Tiers Monde, n°210, pp.51-68.
- Achy, L. (2010). *Substituer des emplois précaires à un chômage élevé*. Les de l'emploi au Maghreb», Carnegie Middle East Center, (23).
- Aglietta, M. (1978). *Panorama sur les théories de l'emploi*. Revue économique, (V29) (1), pp.80-119.
- Ahouari, Z. (2019). *Les jeunes Algériens face à une politique d'emploi démesurée : les programmes d'insertion professionnelle et sociale soutiennent la précarité*. Cahiers de recherche sociologique, (66-67), pp.97-118.
- Albagli Cl., (2022). *L'emploi, le développement et la mondialisation avant le COVID*, in Les cahiers du CEDIMES. Enjeux Sociaux et Stratégies Économiques, N°1/2022, pp.11-32
- Alouache, O. et Ait Taleb, A. (2017). *Climat des affaires et flux entrants d'IDE en Algérie : évolution et causalité*. Revue MÂAREF, n°22, pp.55-74.
- Amroun, S., et Rahmani, A. (2016). *Les facteurs déterminants des petites et moyennes entreprises exportatrices en Algérie : le cas de PME de la wilaya d'Oran*. Revue algérienne d'économie et gestion, 9 (1), pp.45-64.
- Arghiri, E., (1970). *La question de l'échange inégal*. Revue : L'Homme et la société, N. 18, 1970. Sociologie économie et impérialisme. pp. 35-59.
- Bairoch, P. (1976). Chapitre VIII. Les protagonistes en présence vers 1860. In Commerce extérieur et développement économique de l'Europe au XIX siècle (pp. 168-178). Berlin, Boston : De Gruyter. <https://doi.org/10.1515/9783112314890-012>
- Ballot, G. (1992). *La théorie des contrats à paiement différé*. Travail et emploi, (54), p60-71.

- Barro R. et Grossman H. (1971). *A General Disequilibrium Model of Income and Employment*. American Economic Review, N° 61, p. 82-93.
- Becuwe, S., et Blancheton, B. (2017). *Les grandes phases de l'histoire du commerce international*. Regards croisés sur l'économie, (2), 11-21.
- Bellatreche Y. (2014). *Algérie : la nouvelle politique d'attraction d'investissements directs étrangers face à l'hésitation des investisseurs*. Revue d'Economie et de Statistique Appliquée N° 22 Décembre 2014, pp.19-38.
- Benachenhou, A. (1993). *Inflation et chômage en Algérie, les aléas de la démocratie et des réformes économiques*. Monde arabe : Maghreb-Machrek, (139), pp.28-41.
- Bendahmane, M.-E.-A., Dib, L., et Aouar, A. (2020). *Relation entre chômage, croissance, inflation et IDE en Algérie*. Journal des Etudes Economiques Contemporaines. V05 (10), pp.168-183
- Benhabib L. et Adair Ph., (2017). *Une rétrospective des dispositifs de la politique de l'emploi en Algérie (1997-2015) : L'évaluation macroéconomique et l'inégalité d'insertion selon le genre et l'âge*. Communication présentée lors de la 3èmes Journées Economiques et Financières Appliquées JEFA'17, 28-29 avril 2017 : La Tunisie démocratique face à ses nouveaux défis économiques et financiers.
- Benloukil, R. (2015). *Contraintes rencontrées dans le commerce extérieur en Algérie*. Le Manager, 2(1), pp.41-68.
- Benmahammed, S. (2019). *Étude de la législation de l'investissement étranger en Algérie : la règle 51/49*. Journal of International Management Educational and Economics Perspectives, 7(1), pp.31-43.
- Béraud, A. (2008, May). *La place de la notion de chômage involontaire dans la théorie keynésienne de l'emploi*. In 12ème Colloque international de l'association Charles Gide pour l'étude de la pensée économique (pp. 277-290). Presses Universitaires François Rabelais.
- Bernard, L-D et Deniz, U-K, (2001). *L'avantage comparatif, notion fondamentale et controversée*. Revue : L'économie mondiale 2002, Éditions La Découverte, collection Repères, Paris, pp.90-104.
- Bessen J. *Travail et technologie*. L'emploi dans tous ses états. Revue : Finance et Développement, FMI, Mars 2015, pp.16-23.
- Bessis, S., et Hochraich, D. (2007). *Les termes de l'échange à l'ère de la mondialisation : la fin de la tendance de long terme à la détérioration ?* La mesure de la mondialisation. Cahier du GEMDEV n° 31
- Bolduc, D., et Ayoub, A. (2000). *La mondialisation et ses effets*. Revue de la littérature. GREEN, Département d'économique, Université Laval.
- Boualli A. et Boutaleb K. (2016). *Les dispositifs d'aide à l'emploi et à l'insertion des jeunes dans le marché du travail en Algérie : portée et limites*. Revue : Les Publications de la Recherche Gouvernance et Economie Sociale (3) pp. 74-70.
- Boudia, M., Fakhari, F., et Zebiri, N. (2017). *La crise économique actuelle en Algérie entre les fluctuations des prix de pétrole et l'exploitation des potentialités disponibles pour la réalisation du décollage économique—étude analytique*. Journal of Economic et Financial Research, 4(2), pp.883-904.

- Boudjelal, A. A., et Bouzidi, L. (2019). *Formation et employabilité en Algérie : le cas des diplômés universitaires*. Journal Dirassat Insaniya wa Ijtimaiya/Univ Oran, 2(9/16).
- Boukella, M., et Bouaita, A. (2002). *Les évolutions récentes dans le Secteur des IAA en Algérie*. les cahiers du CREAD, (61), pp.05-29.
- Boukhezer-Hammiche, N. (2013). Libéralisation financière et effet sur l'investissement en Algérie. Mondes en développement, 2(2), 131-146. <https://doi.org/10.3917/med.162.0131>
- Boukha-Hassane, R. (2010). *Migration pour le travail décent, la croissance économique et le développement : le cas de l'Algérie*. Cahiers des migrations internationales, 104.
- Bourioune, T. (2018). *Impact d'une politique restrictive des importations sur l'économie Algérienne*. Les cahiers du Cread, 34(4), pp.61-80.
- Boussaid L. (2019). Politique migratoire en Algérie, Quaderns de la Mediterrània 28-29,2019, Institut Européen de la méditerranée, pp.123-133.
- Boyer, R. (1998). *Le politique à l'ère de la mondialisation et de la finance : le point sur quelques recherches régulationnistes*. Paris : CEPREMAP.
- Bruno Hérault, (2017). *L'évolution des comportements alimentaires : du mondial au national*. Centre d'études et de prospective MAAF
- Cahuc, P. (2001). *Pourquoi y a-t-il des différences de salaires ?* Reflets et perspectives de la vie économique, 40(1), pp.13-24.
- Calmes, C. (1999). *La théorie des contrats de travail auto-exécutaires et ses implications macroéconomiques : un survol de la littérature*. Centre de recherche sur l'emploi et les fluctuations économiques, Université du Québec à Montréal.
- Chabane, M. (2010). *L'Algérie otage de ses hydrocarbures : obligation de réformes, urgence d'une reconversion*. Cahiers de la Méditerranée, (81), pp.319-330.
- Chiha, K. et Tigharsi E.H., (2014). *Essai d'analyse de la problématique de diversification des exportations hors hydrocarbure : cas de l'Algérie*. Revue Algérienne de la Mondialisation et des Politiques Economiques, 5(1), pp.9-24.
- Chikh, N. (2018). *Les dispositifs d'incitation à la promotion des exportations hors hydrocarbures en Algérie : constat et analyse*. La Revue d'enseignant chercheur des études juridiques et politiques Juin, pp.418-431.
- Corden, W. M., et Neary, J. P. (1982). *Booming sector and de-industrialisation in a small open economy*. The economic journal, 92(368), pp.825-848.
- Cortes, O., et Jean, S. (1994). *Comment mesurer l'impact du commerce international sur l'emploi ? Une note méthodologique*. Economie et statistique, 279(1), pp.3-11.
- Danaho, R. (1969). *La politique de l'emploi en tant qu'élément d'une stratégie économique globale*. Revue d'économie politique, pp.1261-1299.
- De Vroey, M. (2004). *Théorie du déséquilibre et chômage involontaire*. Revue économique, 55(4), pp.647-668.
- Decreuse, B. et di Paola, V. (2002). *L'employabilité des chômeurs de longue durée : Mise en perspective des littératures théorique et empirique*. Revue d'économie politique, vol. 112(2), pp.197-227.
- Defarges, P. M. (2005). *Mondialisation économique et mondialisation politique depuis 1945*. Relations internationales, (4), pp.41-50.

- Djaballah M. (2018). *Analyse et modélisation des investissements directs à l'étranger Cas de l'Algérie*. Revue Cahiers Economiques, Volume : 10–Numéro : 02, pp.545-555
- Djeflat, A. (2012). *L'Algérie, du transfert de technologie à l'économie du savoir et de l'innovation : trajectoire et perspectives*. Les cahiers du CREAD, 100, pp.71-100.
- Djoudane Z. et Mahoui K. (2021). *Les déterminants de la diversification des exportations en Algérie*. Les Cahiers du MECAS V17 N°1, pp.200-216.
- Domenach, H. (2001). *Les migrations internationales*. Léry, A. ; Vimard, pp.51-58.
- Dreher A et Fuchs A, (2010) *Peut-on mesurer la mondialisation ?* in : La Vie économique : Revue de politique économique N°10, pp.9-13
- Durand, C. (1992). Avant-propos : *Les transferts internationaux de technologie*. Sociologie du Travail, pp.139-151.
- El Kadiri Y., Richir M., Somville L., Tosseli F. et Vasseur M., (2003). *Rapport du module Environnement Mondialisation*. Ecole Nationale Supérieure des Mines, Saint-Etienne.
- Ethier, W., (1974). *Some of the theorems of international trade with many goods and factors*. Journal of International Economics, Elsevier, vol. 4(2), p.199-206.
- Faubert V., (2012). *Quels enseignements tirer de la première mondialisation (1870-1914) ?* in La Documentation française Économie et prévision, 2 n° 200-201, pp.217-226
- Ferdj, Y., et Bellhimer, H. (2018). *Analyse de la relation innovation-emploi par l'économétrie des données de panel, le cas de l'Algérie*. Revue d'Economie et de Statistique Appliquée, 15(1).
- Ferdj, Y., et Hamadi, A. (2020). *L'innovation et l'emploi en Algérie : étude économétrique*. In International Journal of Economics et Strategic Management of Business Process (ESMB), Vol.17 pp.1-7
- Fontagné, L., Mohnen, P., et Wolff, G. (2014). *Pas d'industrie, pas d'avenir ?* Notes du conseil danalyse économique, (3), pp.1-12.
- Fouquet, A., (1998). *Travail, l'emploi et activité*. Revue : La lettre, Centre d'études et de l'emploi, N° 52, Avril.
- Fouquin, M., Hugot, J., et Jean, S. (2017). *Une brève histoire des mondialisations commerciales*. CEPPII, L'économie mondiale, pp.22-38.
- Fourastié J., (1948). *Le progrès technique et l'évolution du capitalisme*. in Journal de la société statistique de Paris, tome 89, pp.163-186
- Freyssenet, M. (2005). *Trajectoires nationales et trajectoires de firmes. Esquisse d'un schéma d'analyse*. Actes du GERPISA, (38), pp.25-62.
- Frigant, V. et Jullien, B. (2014). *Comment la production modulaire transforme l'industrie automobile*. Revue d'économie industrielle [En ligne], 145 | 1er trimestre 2014, mis en ligne le 15 mars 2016.
- Frocrain, P., & Tenezakis, E. (2018). *Parcours de travailleurs dans une économie mondialisée* (Vol. 23). Presses des Mines.
- Gambier, D. et Vernières, M. (1998). *L'emploi en France*. Ed : La Découverte, Paris, pp.3-9.
- Gave, F. (1996). *Le calcul usuel des effets du commerce international sur l'emploi : des principes fondamentalement erronés ?* Revue française d'économie, 11(2), pp.111-135.

- Gérardin, H et Brot J., (2006). *Formation, travail et développement*. Monde en développement. V 34/ n° 134.
- Gherbi, H. (2014). *Caractéristiques et déterminants de l'emploi informel féminin en Algérie. Le cas de la wilaya de Bejaia*. Mondes en développement, (2), pp.45-58.
- Ghouati, A. (2019). *Réformes universitaires et relation formation-emploi en Algérie*. Carrefours de l'éducation, (1), pp.211-224.
- Gouel, C., et Salman, H. (2008). *Commerce international et transports : tendances du passé et prospective 2020*. CEPII.
- Guillaumont P., (1994). *Politique d'ouverture et croissance économique : les effets de la croissance et de l'instabilité des exportations*. Revue d'économie du développement, 2e année N°1, 1994. Hommage à Bela Balassa.
- Guimbert, S., et Levy-Bruhl, F. (2002). *La situation de l'emploi en France face aux échanges internationaux*. Economie prévision, (1), pp.189-206.
- Haddad, A., (2018). *L'entrepreneuriat issu de la diaspora algérienne dans son pays d'origine : Réalités, motivations et contraintes*. Revue des Réformes Economiques et Intégration En Economie Mondiale, 13(26).
- Hadjou, L., et Cheriet, F. (2013). *Contraintes institutionnelles et labellisation des produits algériens de terroir : Cas du vin et des dattes*. Les cahiers du CREAD, 103, pp.65-84.
- Haffaf, S., et Bouzadi, S. (2021). *Les enjeux de la certification et le rôle du programme du programme d'aide à la certification en Algérie*. Revue d'Économie et de Gestion, 5(1), pp.82-101.
- Harribey J.-M., (1998). *Travail, emploi, activité : essai de clarification de quelques concepts*. Economies et Sociétés, Série Economie du travail, A.B, n° 20, 3, pp.5-59.
- Hendrickx, C. (1996). *Problématique du transfert de technologie et nouvelles théories de l'innovation et de la firme*. Région et Développement, 3, pp.117-154.
- Hugon Ph., (1996). *La dialectique du local et du global dans le développement*. Les nouvelles logiques du développement, éd : L'Harmattan, Paris, pp.29-40.
- Hugon, Ph. (2005). *L'Afrique dans la mondialisation*. Esprit (1940), pp.158-164.
- Kadi, M. (2017). *L'ouverture commerciale en Algérie : Quels effets sur l'emploi et sur la valeur ajoutée ?* Revue d'économie et de statistique appliquée, 14(2), pp.336-355.
- Kadi, M., et Harizi, R. (2016). *Le processus d'internationalisation des PME Algériennes : les déterminants de la décision d'exportation*. Les cahiers du Cread, pp.117, 5-31.
- Kadri, N. et Saket, F. (2017). *L'ouverture internationale et le marché du travail algérien*. Roa Iktissadia Review, 7(1), pp.521-541.
- Kadri, N., et Derbal, A. (2016). *Calcul des contenus en emploi des échanges des secteurs d'activité industrielle nationale*. Revue Algérienne d'Economie et de Management, n° 8 pp.25-32.
- Kamel W. (2017). *L'internationalisation des PME algériennes : Un potentiel inexploité ?* Revue Algérienne d'Economie et du Management Vol, 8(02).
- Kateb, K. (2012). *Bilan et perspectives des migrations algériennes*. Hommes et migrations. Revue française de référence sur les dynamiques migratoires, n°1298, pp.6-21.

- Kébabdjian G., (1999). *Analyse économique et mondialisation : six débats*. in *Mondialisation : les mots et les choses* GEMDEV, éd : Kartala, Paris.
- Kébabdjian, G. Les sept piliers de la mondialisation économique. les bases de la mondialisation économique - Énergie Renouvelable (doczz.fr). Consulté le 11/03/2017.
- Keifman, S. (2007). Le rapport entre taux de change et niveau d'emploi en Argentine. Une révision de l'explication structuraliste. *Revue Tiers Monde*, n°189, pp.93-112.
- Khaznadji, M., et Ait Taleb, A. (2018). *Entrepreneuriat Privé et Marché de l'Emploi en Algérie : Cas de la Wilaya de Tizi-Ouzou*. *Roa Iktissadia Review*, 8(2), pp.225-241.
- Kifani, C. (2017). *Les principaux déterminants de l'ouverture économique en Algérie : Estimation économétrique*. The main determinants of economic openness in Algeria: Econometric estimation. *Journal of Financial and Accounting Studies* 4(1), pp.70-92.
- Labdelaoui, H. (2012). *L'Algérie face à l'évolution de son émigration : En France et dans le monde*. *Hommes & Migrations*, 1298, pp.22-37.
- Lacroix R., et Scheuer Ph., (1976). *L'effort de R et D, l'innovation et le commerce international*. In : *Revue économique*, V27(6), pp.1008-1029.
- Lacroix, R. (1997). *Mondialisation, emploi et chômage*. *L'Actualité économique*, 73(4), pp.629-641.
- Laid K.M. (2021). *Flexibilité productive et certification des entreprises leviers d'augmentation des exportations hors hydrocarbures en Algérie*. *Revue des Recherches Economique et financière*. Université d'Oum El Bouaghi. V8, pp.615-637.
- Lassassi M. et Hammouda N., (2012). *Le fonctionnement du marché du travail en Algérie : population active et emplois occupés*. *Région et Développement* n° 35, pp.99-120
- Lassassi, M., & Hammouda, N. E. (2012). *50 ans d'indépendance : Quelle évolution de la situation du marché du travail en Algérie ?* Les cahiers du CREAD, n°100, pp.101-136.
- Lefgoum, S. (2017). *Diversification et sophistication des exportations, et transformation structurelle en Algérie*. *El Wahat pour les Recherches et les Etudes*, 10(2), pp.884-906.
- Lestrade, B. (2020). *L'impact des exportations sur le marché de l'emploi : positif, mais pas pour tous*. *Allemagne d'aujourd'hui*, (1), pp.36-47.
- Lesueur, J. Y. (1985). *Théorie des contrats implicites et théorie du chômage*. *Revue d'économie politique*, pp.414-441.
- Lindbeck, A., et Snower, D. J. (2002). *La théorie insider-outsider : une enquête*. Disponible sur SSRN 325323.
- Lotte, J. (1961). *Compte rendu de An Essay on Trade and Transformation, par Staffan Burenstam Linder*. vol., 6 po. x 9¼. Relié, — JOHNWILEY et SONS, INC., 440, Park Avenue South, New-York. *L'Actualité économique*, 37 (3), pp.557-559
- Magali Jaoul-Grammare, (2011). *L'évolution de la segmentation du marché du travail en France : 1973-2007*. Document de Travail n° 2011 – 08, BETA, Université de Strasbourg.
- Manière, P., et Rolland, S. (2014). 100 métiers d'avenir... pour la génération Z. *La Tribune*. 100 métiers d'avenir... pour la génération Z (latribune.fr)
- Maurin, E., Thesmar, D., Thoenig, M., et Gurgand, M. (2003). *Mondialisation des échanges et emploi : le rôle des exportations ; suivi d'un commentaire de Marc Gurgand*. *Economie et statistique*, 363(1), pp.33-46.

- Meksem A., (2017), *La problématique des compétences en Algérie*. Revue Européenne du Droit, éd. Editura Bibliotheca, n°2 (35), pp. 68-80.
- Mellab K., (2021). *La diversification économique de l'Algérie : analyse par la complexité économique*. Business Sciences Review. Vol. 20, N°01, pp.71-89
- Mendil, D. (2020). *Analyse macro-économique des politiques de l'emploi en Algérie dans une perspective d'un développement durable*. Mondes en développement, (2), pp.91-110.
- Menna Kh. et Mehibel S., (2017). *La problématique des IDE en Algérie : paradoxes d'une économie attractive faiblement attrayante*. Les Cahiers du CREAD, vol. 33 -n°119/120.
- Mennad, N. (2019). *L'aboutissement de la ZLE entre l'Algérie et l'UE, quel impact sur l'économie Algérienne ?* Les cahiers du Cread, 35(3), pp.5-40.
- Mesbahi Z. F et Benbouziene M. (2017). *Stratégie de diversification de l'économie algérienne*. Revue d'économie et de management, 16(1), pp.30-53.
- Miftah, A. (2018). *Les migrations internationales et leurs effets*. Hommes et migrations. Revue française de référence sur les dynamiques migratoires, n°1320, pp.114-120.
- Moalla, E. et Raïs, M. (2014). Jan Johanson et Jan-Erik Vahlne. L'approche processuelle de l'internationalisation. Dans : Ulrike Mayrhofer éd., Les Grands Auteurs en Management International. EMS Editions. pp.11-26.
- Moati, P., & Mouhoud, E. M. (2005). *Décomposition internationale des processus productifs, polarisations et division cognitive du travail*. Revue d'économie politique, n°5, pp.573-590.
- Mouchnino N. et Sautel O. (2007), *Coordination productive et enjeux concurrentiels au sein d'une industrie modulaire : l'exemple d'airbus*. De Boeck Supérieur, Innovations 2007/1 n° 25 pp.135-153.
- Mouhoud, E. (2017). *Les différentes composantes de la mondialisation*. Dans : El Mouhoud Mouhoud éd., Mondialisation et délocalisation des entreprises. Ed : La Découverte, Paris, pp. 8-17.
- Musette M.S., (2013). *Le marché du travail en Algérie : une vision nouvelle ?* Journées de l'entreprise algérienne : emploi, formation et employabilité- organisées par le FCE, 29 Octobre, Alger.
- Musette S. M. (2015). *Emploi des jeunes en Algérie : une vision nouvelle*. LANCOMNET, 2(2), pp.253-268.
- Musette, M. S. (2016). Des transferts de fonds à l'investissement de la Diaspora : changement de paradigmes pour l'Algérie ? (PDF) Des transferts de fonds à l'investissement de la Diaspora : changement de paradigmes pour l'Algérie ? (researchgate.net)
- Musette, M. S., et Khaled, N. (2012). *L'Algérie, pays d'immigration ?* Hommes et migrations. Revue française de référence sur les dynamiques migratoires, (1298), pp.54-69.
- Norel Ph., (2007). *Mondialisation et histoire : une approche épistémologique*. Revue internationale de philosophie, n° 239, pp.33-55
- Nyahoho, E et Proulx, P-P., (2006). *Le commerce international : théories, politiques et perspectives industrielles*. Presses de l'Université du Québec, 3ème édition, pp.112-123
- Okun, A., et Potential, G. N. P. (1962). *Its Measurement and Significance, American Statistical Association*. In Proceedings of the Business and Economics Statistics Section. pp.98-104.

- Oukaci, K. (2012). *L'impact d'un choc des prix du pétrole sur l'économie algérienne*. Roa iktissadia, (2), pp.225-235.
- Pellet, S. (2013). Les mécanismes d'appariement sur le marché du travail. Regards croisés sur l'économie, n°13, pp.25-30. <https://doi.org/10.3917/rce.013.0025>.
- Phillips, A. W. (1958). *The relation between unemployment and the rate of change of money wage rates in the United Kingdom, 1861-1957*. *Economica*, 25(100), pp.283-299.
- Piotet, F. (2002). *La révolution des métiers*. Presses Universitaires de France. Paris, pp.1-19.
- Proulx, P. P. (1996). *La mondialisation de l'économie et le rôle de l'État*. Cahier de recherche, n° 9622, pp.1-20
- Rahmani, Y. et Benyahia-Taibi, G. (2019). *Les obstacles à l'exportation chez les petites moyennes entreprises Algériennes : Le cas des PME Oranais*. *Revue d'Economie Financière et de Management*, Université El Oued, 4(1), pp.253-268.
- Rahmani, Y., et Benyahia-taibi, G. (2020). *Analyse de la Politique de Soutien aux Exportations des PME en Algérie*. *Prospects*, 40(40), pp.205-225.
- Redouane, A. (2017). L'exportation dans les PME algériennes : quelques réalités, illustration à partir de la région de Bejaia. *Marché et organisations*, 28, pp.175-192.
- Robinson J-A, (2010). *Politique industrielle et développement : analyse en termes d'économie politique*. De Boeck Supérieur, *Revue d'économie du développement* n° 4 Vol 18, pp.21-45.
- Saafi S. et Saboui F., (2011). *Conséquences de la diffusion des innovations technologiques sur l'emploi industriel en Tunisie : une analyse par les données de panel du Labo RII*. Université de Tunis.
- Saket, F., et Kadri, N. (2017). *L'ouverture internationale et le marché du travail algérien*. *Roa Iktissadia Review*, 7(1), pp.521-541.
- Salah Mansour, S., Abrika, B. (2019). *L'Economie Sociale et Solidaire et la labellisation des produits du terroir : cas de la figue de Beni-Maouche*. *El-Bahith Review*, 19(1), pp.671-685.
- Sami, L., et Lassassi, M. (2015). *L'environnement institutionnel des entreprises en Algérie*. *International Journal Economics & Strategic Management of Business Process* 2nd International. Conference on Business, Economics, Marketing & Management Research. Vol.5, pp.20-26.
- Savitch, Hank V. *Comment évolue la mondialisation et que laisse-t-elle augurer pour les villes ?* *Revue internationale des sciences sociales*, vol. 172, no. 2, 2002, pp. 203-214.
- Scholte, J. A. (2008). *Defining globalization*. *The World Economy*. 13(11), pp.1471–1502.
- Sebastian Mallaby, (2016). *Le nouveau visage de la mondialisation*. *Revue du FMI : Finances et Développement*, Décembre, Les élus et les exclus de la mondialisation, V53, n°4, pp.6-10
- Sekkach, A. (2021). *Evaluation de l'impact de l'ouverture commerciale sur la croissance économique : le cas de l'Afrique subsaharienne*. *African Scientific Journal* V3(9), pp.42-61.
- Sekkal, S. (2017). *Le défi de l'internationalisation des pme en Algérie*. *La Revue des Sciences Commerciales*, 16(5), pp.51-60.
- Shapiro, C., et Stiglitz, J. E. (1984). *Equilibrium unemployment as a worker discipline device*. *The American Economic Review*, 74(3), pp.433-444.

- Simmons, A. (2002). *Mondialisation et migration internationale : tendances, interrogations et modèles théoriques*. Cahiers québécois de démographie, 31(1), pp.7-33.
- Smaili, N., et Oualikane, S. (2018). Transferts informels de fonds en Algérie : cas des migrants kabyles en France. *Revue Des économies nord Africaines*, 14 (18), pp.27-38.
- Souag, A., Adair, P., et Hammouda, N. E. (2016). *L'emploi informel en Algérie : tendances et caractéristiques (2001-2010)*. *Revue MECAS*, n°12, pp.12-26.
- Stéphanie Fraisse-D'Olimpio, (2009). Les fondements de la théorie du capital humain, *Revue des Sciences économiques et sociale*, Lyon. Les fondements de la théorie du capital humain — Sciences économiques et sociales (ens-lyon.fr)
- Stoper W. F et Samuelson P., (1941). *Protection and real wages*. *Review of Economic Studies*. n°9 (1), pp.58-73
- Terfous, N. (2006). *Mondialisation et marché du travail dans les pays développés*. *Economie prévision*, (1), pp.117-124.
- Thiébault, J. (2011). *Comment les pays émergents se sont-ils développés économiquement ? La perspective de l'économie politique*. *Revue internationale de politique comparée*, n°18, pp.11-46.
- Touil A., (2007). *Eléments d'analyse de l'impact de la libéralisation commerciale sur la dynamique de l'emploi : le cas algérien*. *MICAS*, N°4, pp.167-170
- Vellas F. (1980). *Le rôle des qualifications du travail dans la théorie du commerce international et la spécialisation des pays intermédiaires*. *Revue d'économie industrielle*, vol. 14, 4e trimestre. Vers une nouvelle division internationale du travail. pp. 43-50.
- Verley, P. (1988). *Exportations et croissance économique dans la France des années 1860*. In *Annales. Histoire, Sciences Sociales*. Cambridge University Press. Vol. 43, n°1, pp.73-110
- Vicard, V. (2017). Quels déterminants de l'avantage comparatif au 21e siècle ? Regards croisés sur l'économie, n°21, pp.49-57. <https://doi.org/10.3917/rce.021.0049>
- Vignolles B., (2012). *Le capital humain : du concept aux théories*. *Regards croisés sur l'économie*, n° 12, p.37-41.
- Welcomme, D. (1997). *Mondialisation et emploi : les éléments du débat*. Centre d'Etudes de l'Emploi, Noisy-le-Grand. ISSN 1251 – 8107, pp.1-4.
- Yacoub, Z. (2014). *Vers la dépermanisation des relations de travail en droit algérien : enjeux économiques et protection de l'emploi*. *Revue Académique de la Recherche Juridique*, 5(1), pp.341-348.
- Yacoub, Z. (2019). *L'immigration clandestine et l'emploi des migrants en Algérie*. *Revue de droit comparé du travail et de la sécurité sociale*, (3), pp.108-123.
- Yellen, J. L. (1984). *Efficiency wage models of unemployment*. *The american economic review*, 74(2), pp.200-205.
- Zajdela, H. (1990). *Le dualisme du marché du travail : enjeux et fondements théoriques*. *Économie et prévision*, 92(1), pp.31-42.
- Zerbo, A. (2017). *Croissance économique et chômage : les fondements de la Loi d'Okun et le modèle IS-LM-LO*. Université Montesquieu-Document de travail, n°176

- Zouaneb, M. G., Beddi, P. N., et Adouka, L. (2015). *L'impact des TIC sur l'emploi en Algérie : Investigation empirique auprès des entreprises des TIC*. Revue : Etudes Economiques et Financières. Université d'El Oued. N°8 V3, pp.276-286

III. Etudes et Rapports

- BIT (2017). *Anticiper et ajuster compétences et emplois*. Service des compétences et de l'employabilité. Département des politiques de l'emploi Genève.
- BIT et OMC (2007). *Commerce et emploi : un défi pour la recherche en matière de politiques*. Secrétariat de l'OMC.
- CNUCED, (2016), Rapport sur le développement économique en Afrique, Genève.
- CNUCED, (2013), *Incidences du commerce sur l'emploi et la réduction de la pauvreté*. Genève, 17-21 juin 2013.
- Bernecker-Thiel et all, (2012). *Contribution à la Connaissance des Flux Migratoires Mixtes, vers, à travers et de l'Algérie. Pour une vision humanitaire du phénomène migratoire*. Rapport du Centre International pour le Développement des Politiques Migratoires, Vienne.
- Bessaoud, O. et All, (2019). *Rapport de synthèse sur l'agriculture en Algérie*, Rapport de recherche, CIHEAM-IAMM, hal-02137632
- CNUCED, (2013). *Commission du commerce et du développement*, Cinquième session organisée les 17-21 juin à Genève.
- DIM (2020). *Bulletin d'information statistique de l'entreprises, données de l'année 2019*, n°36 édition d'avril 2020.
- FMI, (2009). *Transactions internationales liées aux envois de fonds : Guide pour les statisticiens et les utilisateurs*. Services linguistiques du FMI, Section française, Washington.
- MHCI, (2017), *Fonctionnement et performance du marché du travail en Algérie*, Rapport 2.
- OCDE, (2018). *Examen multidimensionnel du Maroc : Volume 2*. Analyse approfondie et recommandations.
- OCDE (2016). *Global Value Chains and Trade in Value-Added: An Initial Assessment of the Impact on Jobs and Productivity*", OECD Trade Policy Papers, No. 190, OECD Publishing, Paris.
- OCDE, (2010). *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2010. Sortir de la crise de l'emploi*, p.185-235
- OCDE-OIT (2008). *Emploi et relations professionnelles : Promouvoir un comportement responsable des entreprises dans une économie mondialisée*. Conférence sur la responsabilité sociale des entreprises, 23 et 24 juin 2018, OCDE, Paris.
- OCDE (2006). *La mission de l'OCDE dans la gestion de la mondialisation*. <https://www.oecd.org/corruption/managingglobalisationandtheroleoftheoecd.htm>
- OCDE, (2005). *Manuel sur les indicateurs économiques de la mondialisation économique*.
- OCDE, (2002). *L'investissement direct étranger au service du développement. Optimiser les avantages, minimiser les coûts*. Rapport de Synthèse.
- OIM, (2020). *Etat de la migration dans le monde 2020*. Genève.
- OIT (2020), *Emploi et question sociales dans le monde, tendances 2019*, BIT, Genève.

- OIT, (2018). *Renforcer l'Impact du Commerce International sur l'Emploi au Maroc. Effet des exportations sur l'emploi*. Note-technique-sur-leffet-des-exportations-sur-lemploi-approche-keynésienne.pdf (miepeec.gov.ma)
- OIT, (2017). *Tendances mondiales de l'emploi des jeunes, les voies possibles vers un avenir du travail*. Genève.
- OIT (2012). *Un guide pratique pour les organisations d'employeurs*. Relever les défis de l'emploi des jeunes. Centre international de formation de l'OIT, Turin.
- OMC (2017), *L'examen statistique du commerce mondial*. [wts2017_f.pdf \(wto.org\)](#)
- OMS (2017), *Rapport de l'OMC sur le Commerce mondial en 2017*, pp.115-143
- ONS, (2020). *Enquêtes sur l'Activité, emploi et chômage*. 2000-2020, Elaborés par la Direction Technique chargée des Statistiques de la Population et de l'Emploi, Alger.
- ONS, (2011), *Le premier recensement économique*, Collection statistiques, Série E, n° 175
- ONS, (2018), *Démographie algérienne 2018*, n° 858, Alger.
- Rapport de la Direction générale du trésor et de la politique économique, *Mondialisation et marché du travail dans les pays développés*, N°96, janvier 2006, France.
- Rapport des Nations Unies (2019). *Transformations structurelles, emploi, production et sociétés*. Commission économique pour l'Afrique, Addis Abeba.
- Rapport DGD (2021). *Statistiques du commerce extérieur de l'Algérie. Période 2020*, Direction des études et de la prospective, janvier 2021.
- Rapports annuels de Sonatrach : 2017, 2018, 2019
- Revues annuelles du CNRC, Registre du commerce. *Indicateurs et statistiques, 2010-2020*, Centre national du Registre du Commerce.
- Revues de l'ANEM, *Situation du marché de l'emploi*. Du 01 janvier au 31 aout 2017. Direction de l'information, des études et de la documentation. Septembre 2017.

IV. Thèses

- Bouriche, L. (2013). *Les déterminants du chômage en Algérie : une analyse économétrique (1980–2009)*. Doctoral dissertation, Thèse de Doctorat en Sciences Economiques, Université AbouBekr Belkaid-Tlemce.
- Djelti S. (2015). *Migration Internationale et Développement en Algérie* (Doctoral dissertation, Université de Tlemcen).
- Gaëtan S. (2014). *La déformation de la loi d'Okun au cours du cycle économique*. Doctoral dissertation, Rennes1.
- Ghossoub Sayegh, R. (2008). *Impact du salaire d'efficience sur le niveau de chômage : étude comparative entre les pays en voie de développement et les pays industrialisés* Doctoral dissertation, Artois.
- Nafa, A. (2015). *Rôle de la diaspora algérienne dans le développement de l'entrepreneuriat et le transfert de la connaissance*. Doctoral dissertation, Aix-Marseille.

- Ouguenoune H., (2014). *La politique de promotion et d'attraction de l'investissement en Algérie*. Thèse de Doctorat en Economies et finances. Université de la Sorbonne nouvelle - Paris III ; Université d'Oran Es-Senia (Algérie).
- Rahmani Y., (2019). *Les déterminants des PME exportatrices en Algérie : Cas de l'Ouest algérien*. Thèse de Doctorat, Université d'Oran 2.
- Talahite, F. (2010). *Réformes et transformations économiques en Algérie*. Doctoral dissertation, Université Paris-Nord-Paris XIII.

V. Textes juridiques

- Code des Impôts Directs et Taxes Assimilées, DGI, 2021.
- Code des Taxes sur le Chiffre d'Affaires
- Décret exécutif n° 04-174 du 12 juin 2004 portant création, organisation et fonctionnement de l'agence nationale de promotion du commerce extérieur, JORA 39.
- Décret exécutif n° 20-329 du 22 novembre 2020 modifiant et complétant le décret exécutif n° 96-296 du 8 septembre 1996 portant création et fixant les statuts de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes, et changeant sa dénomination.
- Décret exécutif n° 96-296 du 08 septembre 1996 portant création et fixant les statuts de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes, modifié et complété par le DE n°01-162 et le DE n°03-288 du 06 septembre 2003, et le DE n° 11-102 du 06 mars 2011.
- Décret exécutif n°94-188 du 06 juillet 1994 portant statut de la caisse nationale d'assurance chômage, modifié et complété par le décret exécutif n° 04-01 du 03 janvier 2004.
- Décret exécutif n°96-94 du 03 mars 1996 instituant la chambre algérienne de commerce et d'industrie, JORA N° 16.
- Décret exécutif no 08-126 du 13 19 avril 2008 relatif au dispositif d'aide à l'insertion professionnelle.
- Décret législatif n°93-12 du 5 octobre 1993, JORA n°64 du 10 octobre 1993, pp.3-8
- Décret présidentiel n° 10-156 du 20 juin 2010 modifiant et complétant le décret présidentiel n° 03-514 du 30 décembre 2003 relatif au soutien à la création d'activités par les chômeurs promoteurs âgés de trente-cinq (35) à cinquante (50) ans.
- Décret présidentiel n° 11-133 du 22 mars 2011 relatif au dispositif du micro- crédit.
- Instruction n° 1 de février 2014, du Premier Ministre, relative à l'assouplissement des procédures d'intermédiation sur le marché du travail.
- Loi 82-13 du 28 aout 1982 relative au fonctionnement des sociétés d'économie mixte et la loi 86-13 du 19 aout 1986 modifiant et complétant la loi 82-13.
- Loi de finance complémentaire 2020.
- Loi n° 90-02 du 6 février 1990 relative à la prévention et au règlement des conflits collectifs de travail et à l'exercice du droit de grève. Loi n° 90-03 du 6 février 1990 relative à l'inspection du travail.
- Loi n° 90-04 du 6 février 1990 relative au règlement des conflits individuels de travail. Loi n° 90-11 du 21 avril 1990 relative aux relations de Travail Modifiée et complétée au 11 janvier 1997.

- Loi n° 90-11 du 21 avril 1990 relative aux relations de Travail modifiée et complétée au 11 janvier 1997
- Loi n° 90-14 du 2 juin 1990 relative aux modalités d'exercice du droit syndical, modifiée et complétée au 10 juin 1996.
- Loi n°63-277 du 26 juillet 1963 portant code des investissements, JORA du 2 août 1963, pp.774-776.
- Loi n°81-10 du 11 juillet 1981 relative aux conditions d'emploi des travailleurs étrangers.
- Loi n°81-10 du 11 juillet 1981 relative aux conditions d'emploi des travailleurs étrangers.
- Ordonnance n° 03-04 du 19 juillet 2003 relative aux règles générales applicables aux opérations d'importation et d'exportation de marchandises. JORA N°43.
- Ordonnance n° 09-01 du 22 juillet 2009 portant loi de finances complémentaire pour 2009
- Ordonnance n°06-03 du 15 juillet 2006 portant statut général de la fonction publique.
- Ordonnance n°66-284 du 15 septembre 1966 portant code des investissements, JORA n°80 du 17 septembre 1966, pp.901-904.
- Ordonnance n°01-03 du 20 août 2001 relative au développement de l'investissement (JO 2001-47), approuvée par la loi n° 01-16 du 21 octobre 2001 (JORA 2001-62).

VI. Webographie

- http://preparer-le-bac-es.ovh/ses/dictionnaires/economie_sociologie_science_politique/dicoses/index.php
- <http://www.toupie.org/Dictionnaire/Mondialisation.htm> Consulté le 04/02/2016
- <https://anexal.dz/wp-content/uploads/2019/06/PRESENTATION-DE-LANEXAL.pdf> Consulté le 10/01/2021
- <https://doi.org/10.3917/reof.111.0081>
- <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SL.UEM.TOTL.ZS>
- <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/TG.VAL.TOTL.GD.ZS?view=chart>
- <https://esprit-riche.com/de-la-difference-entre-un-travail-et-un-emploi>
- <https://mostafabenkacem.skyrock.com/3102997247-1-economie-du-transport-et-son-impact-sur-le-developpement.html>
- <https://wtcalgeria.com/index.php?lang=fretcontent=about> Consulté le 10/01/2021
- https://www.algex.dz/export_algex/item/582-facilitations-fiscales
- <https://www.ilo.org/global/topics/non-standard-employment/lang--fr/index.htm>
- <https://www150.statcan.gc.ca/n1/edu/power-pouvoir/toc-tdm/5214718-fra.htm>
- [Taux de change officiel \(unités de devises locales par \\$ US, moyenne pour la période\) - Algeria | Data \(banquemondiale.org\). consulté le 20/02/2022.](https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SH.UV.MTDS?locations=SD)

Liste des tableaux, Graphes, Figures & Schémas

Liste des tableaux, graphes, figures et schémas

1/ Liste des tableaux

Tableau n° 1 : Part de chaque mode de fourniture dans le commerce mondial des services (en 2014)	25
Tableau n° 2 : Principales caractéristiques de la mondialisation (récapitulatif)	27
Tableau n° 3 : Le commerce international par mode de transport de l'UE à 25 (hors commerce intra) et des États-Unis	37
Tableau n° 4 : Structure de l'indice KOF de la mondialisation	45
Tableau n° 5 : Indicateurs de référence de la mondialisation économique selon l'OCDE	49
Tableau n° 6 : Répartition sectorielle de l'emploi dans un contexte mondialisé	65
Tableau n° 7 : Typologie des états de déséquilibre	83
Tableau n° 8 : Bilan global des emplois créés à travers les dispositifs ANSEJ, CANC et ANGEM (situation arrêtée au 31/12/2019)	103
Tableau n° 9 : Répartition des emplois d'insertion créés dans le cadre du dispositif d'activités d'insertion sociale (DAIS) par secteur d'activité	105
Tableau n° 10 : Répartition des emplois d'insertion créés dans le cadre du dispositif travaux d'utilité publique à haute intensité de main d'œuvres (TUP/HIMO)	106
Tableau n° 11 : Quelques indicateurs clés du marché du travail (Mai 2019)	108
Tableau n° 12 : Répartition de la population occupée selon le secteur juridique et le sexe (en milliers)	115
Tableau n° 13 : Répartition des effectifs de la fonction publique par secteurs d'activités et par sexe (31/12/2019)	116
Tableau n° 14 : Evolution du taux de chômage par du taux de chômage selon le niveau d'instruction et le diplôme obtenu	121
Tableau n° 15 : Population qui se situe dans le halo du chômage (2019)	122
Tableau n° 16 : Evolution des demandes d'emploi (1990-2020)	124
Tableau n° 17 : Répartition de la demande d'emploi disponible par niveau de qualification (situation arrêtée au 31/12/2020)	125
Tableau n° 18 : Evolution de l'offre annuelle d'emploi	127
Tableau n° 19 : Répartition des placements effectués par secteur juridique et par secteur d'activité (année 2019)	128
Tableau n° 20 : Evolution des placements effectués (2008-2018)	129
Tableau n° 21 : Evolution de la structure de l'emploi par secteurs d'activités (2004-2019)	143
Tableau n° 22 : Solde de la balance commerciale par secteur d'activité pour l'année 2018 (Unité : 10 ⁶ DA)	146
Tableau n° 23 : Projets d'investissement déclarés auprès de l'ANDI (2002-2017)	157
Tableau n° 24 : Répartition des investissements étrangers déclarés par région d'origine (2002-2017)	157
Tableau n° 25 : Répartition des projets d'investissement déclarés étrangers par secteur d'activité (2002-2017)	158
Tableau n° 26 : Répartition des inscrits au registre de commerce par statut juridique (décembre 2019)	159
Tableau n° 27 : Evolution du nombre de commerçants étrangers inscrits au Registre de Commerce (2004-2019)	160

Tableau n° 28 : Evolution du nombre d'offres d'emplois non satisfaites dans les entreprises étrangères (2015-2020)	168
Tableau n° 29 : Stock total de migrants algériens par région de destination (1990-2019)	171
Tableau n° 30 : Immigrés algériens dans les pays de l'OCDE (2005-2019)	172
Tableau n° 31 : Proportions des femmes et personnes en âge de travailler dans la population totale de migrants algérien (1990-2020)	173
Tableau n° 32 : Emigrés algériens ayant un niveau par d'instruction supérieur	174
Tableau n° 33 : Stock total d'immigrés en Algérie (1990-2019)	176
Tableau n° 34 : Répartition des immigrants en Algérie selon leurs statuts	178
Tableau n° 35 : Structure de l'Indice de la mondialisation KOF de l'Algérie en 2018	189
Tableau n° 36 : Résultats de l'estimation du modèle complet	194
Tableau n° 37 : Résultats de l'estimation par la méthode Descendante	195
Tableau n° 38: ANOVA	197
Tableau n° 39 : Analyse de la variance	197
Tableau n° 40 : Typologie des PME algériennes	207
Tableau n° 41 : Apports financiers du FSPE à l'exportation.	212
Tableau n° 42 : Liste des lauréates du trophée de la meilleure entreprise algérienne exportatrice hors hydrocarbures.	214
Tableau n° 43 : Répartition des exportations hors hydrocarbures par groupes d'utilisation (année 2019)	218
Tableau n° 44 : Entreprises Exportatrices hors hydrocarbures (Année 2019)	221
Tableau n° 45 : Répartition géographique des entreprises enquêtées.	224
Tableau n° 46 : Répartition des entreprises selon l'année de création	225
Tableau n° 47 : Répartition des entreprises selon la période de début d'exportation	226
Tableau n° 48 : Répartition des entreprises selon le nombre d'effectifs	228
Tableau n° 49 : Récapitulatifs des modèles	234

2/ Liste des graphes

Graphe n° 1 : Evolution des exportations mondiales de marchandises (milliards USD)	23
Graphe n° 2 : Evolution de l'indice global de la mondialisation KOF (1970-2017)	47
Graphe n° 3 : Fonctionnement du marché de l'emploi chez les classiques	79
Graphe n° 4 : Illustration de la loi d'Okun	85
Graphe n° 5 : Evolution des emplois créés dans le cadre des dispositifs ANSEJ, CNAC et ANGEM (2005-2019)	103
Graphe n° 6 : Evolution des emplois créés dans le cadre des dispositifs DAIS et TUP/HIMO (1998-2018)	104
Graphe n° 7 : Evolution de la population active en Algérie (2004-2019)	110
Graphe n° 8 : Evolution du taux d'activité féminin (2004-2019)	110

Graphe n° 9 : Evolution du taux d'accroissement naturel (1990-2020)	111
Graphe n° 10 : Evolution de la population occupée en Algérie (2004-2019)	112
Graphe n° 11 : Evolution de la population occupée par situation professionnelle (2004-2019)	113
Graphe n° 12 : Evolution de la population occupée par secteur d'activité (2004-2019)	115
Graphe n° 13 : Evolution de la part des non affiliés à la sécurité sociale dans l'emploi total (2004-2019)	117
Graphe n° 14 : Evolution de la population en chômage (2004-2019)	119
Graphe n° 15 : Evolution du taux de chômage en Algérie (1966-2019)	120
Graphe n° 16 : Evolution du taux de chômage des jeunes et par sexe.	121
Graphe n° 17 : Evolution de l'activité de l'ANEM (1990-2019)	123
Graphe n° 18 : Evolution des placements selon la nature du contrat (1990-2018)	130
Graphe n° 19 : Evolution du Commerce Extérieur de l'Algérie (en Milliards de dollars)	137
Graphe n° 20 : Importations et emploi (2004-2019)	138
Graphe n° 21 : Exportations et emploi (2004-2019)	138
Graphe n° 22 : Relation entre le Prix pétrole brut de l'OPEP (en USD) et Taux de Chômage en Algérie (1991-2019)	139
Graphe n° 23 : Evolution de la structure de la population occupée par secteur d'activité	142
Graphe n° 24 : Evolution des flux d'IDE entrants en Algérie (1970-2019) Unité : Prix courants (en millions de Dollars Américains)	153
Graphe n° 25 : Evolution des flux d'IDE sortants (1980-2019) Unité : Prix courants (en millions de Dollars Américains)	154
Graphe n° 26 : Evolution du Stock d'IDE en Algérie (1980-2019) Unité : Prix courants (en millions de USD)	154
Graphe n° 27 : Evolution de la part d'IDE en Algérie dans le Stock mondial (1980-2019)	155
Graphe n° 28 : Evolution de la part de l'offre d'emploi du secteur privé étranger dans l'offre totale (en %)	163
Graphe n° 29 : Evolution de l'offre d'emploi des entreprises étrangères par secteur d'activité (en %)	165
Graphe n° 30 : Evolution de la part des placements effectués auprès des entreprises étrangères dans le total des placements (en %)	166
Graphe n° 31 : Structure des placements réalisés dans les entreprises étrangères par secteur d'activité :	166
Graphe n° 32 : Evolution du nombre d'immigrés algériens par année dans les pays de l'OCDE (1995-2019)	172
Graphe n° 33 : Répartition des immigrés en Algérie selon leurs origines	177
Graphe n° 34 : Évolution des effectifs de travailleurs étrangers de 2001 à 2010	181
Graphe n° 35 : Evolution du solde de la balance migratoire de l'Algérie	182
Graphe n° 36 : Evolution de l'Indice Global de Mondialisation (KOF)	187
Graphe n° 37 : Evolution de l'Indice Global de la mondialisation Economique, Sociale et Politique	188
Graphe n° 38 : Corrélacion entre la mondialisation et l'emploi Algérie	190
Graphe n° 39 : Corrélacion entre la mondialisation économique et l'emploi Algérie	191

Graphe n° 40 : Evolution des exportations hors hydrocarbures en millions USD (prix courants)	217
Graphe n° 41 : Evolution de la part des exportations hors hydrocarbures dans les exportations totales	218
Graphe n° 42 : Evolution des exportations hors hydrocarbures par groupes d'utilisation (1975-2019)	219
 3/ Liste des figures :	
Figure n° 1 : Taux d'activité selon l'âge et le sexe	108
Figure n° 2 : Structure de la population active par sexe et par tranche des âges (2019)	109
Figure n° 3 : Structure de la demande d'emploi disponible par niveau d'instruction (situation arrêtée au 31/12/2020)	126
Figure n° 4 : Evolution de l'offre d'emplois par secteur d'activité (2015-2020)	127
Figure n° 5 : Différents motifs de refus des offres d'emploi durant l'année 2019	130
Figure n° 6 : Structure de la population occupée par secteur d'activité (U : 1000)	138
Figure n° 7 : Structure de l'offre de d'emploi par secteur juridique (période 2015-2020)	162
Figure n° 8 : Structure de l'offre d'emplois des entreprises étrangères par secteur d'activité (2015-2020)	164
Figure n° 9 : Répartition des placements effectués par secteurs juridiques (2015-2020)	165
Figure n° 10 : Offres d'emplois, placements et offres non satisfaites des entreprises étrangères	167
Figure n° 11 : Offres d'emplois non satisfaites : principales raisons (2015-2017)	169
Figure n° 12 : Répartition des entreprises selon la forme juridique	225
Figure n° 13 : Répartition des exportations par continent	227
Figure n° 14 : Distribution des entreprises selon l'âge des employés	229
Figure n° 15 : Répartition des effectifs par fonctions de l'entreprise.	229
Figure n° 16 : Répartition des entreprises selon la qualification globale du personnel.	230
Figure n° 17 : Difficultés de recrutement.	231
Figure n° 18 : Distribution des facteurs de motivation des employés	233
Figure n° 19 : Points des objets étiquetés par nombres d'observations	235
Figure n° 20 : Mesures de discrimination	235
 4/ Liste des schémas	
Schéma n° 1 : Articulation entre le commerce extérieur et l'emploi	54
Schéma n° 2 : Catégories statistiques de l'emploi selon le BIT	73
Schéma n° 3 : Composition du « Halo du chômage »	75
Schéma n° 4 : Ce qui détermine l'emploi (le schéma Keynésien)	82

Annexes

ANNEXE 1 : Evolution des principaux agrégats et indicateurs marché du travail algérien de 2000 à 2019 (en milliers)

<i>Année</i>	2000	2001	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<i>Période de référence</i>	<i>juin</i>	<i>Sept.</i>	<i>Sept.</i>	<i>Sept.</i>	<i>Sept.</i>	<i>Oct.</i>	<i>Oct.</i>	<i>Déc.</i>	<i>Sept.</i>	<i>Sept.</i>	<i>Sept.</i>	<i>Sept.</i>	<i>Sept.</i>	<i>Sept.</i>	<i>Sept.</i>	<i>Sept.</i>	<i>Sept.</i>	<i>Sept.</i>	<i>Mai.</i>
Pop. Totale				32 364	32 906	33 481	34 096	34 591	35 268	35 978	36 717	37 495	38 297	39 114	39 963	40 836	41 721	42 578	43 000
Pop. en Age de travailler (nos estimations)				22 494	23 154	23 788	24 374	24 736	25 469	25 928	26 653	27 198	27 694	28 140	28 545	28 988	29 421	29 887	30 166
Pop. active	8 691	8 568	8 762	9 470	9 493	10 110	9 969	10 315	10 544	10 812	10 661	11 423	11 964	11 453	11 932	12 117	12 298	12 463	12 730
Taux d'activité				42,1	41	42,5	40,9	41,7	41,4	41,7	40	42	43,2	40,7	41,8	41,8	41,8	41,7	42,2
Pop. occupée	6 180	6 229	6 684	7 798	8 044	8 869	8 594	9 145	9 472	9 735	9 599	10 170	10 788	10 239	10 594	10 845	10 858	11 001	11 281
Taux d'emploi				34,7	34,7	37,2	35,3	37	37,2	37,6	36	37,4	39	36,4	37,1	37,4	36,9	36,8	37,4
Pop. en Chômage	2 511	2 339	2 078	1 672	1 448	1 241	1 375	1 170	1 072	1 076	1 062	1 253	1 175	1 214	1 337	1 272	1 440	1 462	1 449
Chômeurs ayant déjà travaillé (STR1)				522	448	530	515	267	233	417	379	507	481	549	461	472	562	728	683
% STR1/ Total chômeurs				31,2	30,9	42,7	37,5	22,8	21,7	38,8	35,7	40,5	40,9	45,2	34,4	37,1	46,3	49,8	47,1
Taux de chômage	28,89	27,3	23,7	17,7	15,3	12,3	13,8	11,3	10,2	10	10,0	11,0	9,8	10,6	11,2	10,5	11,7	11,7	11,4
Taux de chômage des jeunes (16-24 ans)				32,4	31,1	24,3	27,4	23,8	21,3	21,5	22,4	27,5	24,8	25,2	29,9	26,7	28,3	29,1	26,9
Sexe : Masculin																			
Pop. occupée (Hommes)				6 439	6 870	7 372	7 247	7 717	8 025	8 261	8 038	8 393	8 885	8 517	8 660	8 933	8 893	9 040	9 219
Pop. en Chômage (Hommes)				1370	1199	988	1072	868	752	729	738	888	804	859	954	792	926	988	920
Pop. active (Hommes)				7 810	8 069	8 360	8 319	8 585	8 777	8 990	8 777	9 281	9 689	9 376	9 614	9 725	9 819	10 028	10 140
Taux de chômage				17,5	14,9	11,8	12,8	10,1	8,6	8,1	8,4	9,6	8,3	9,2	9,9	8,1	9,4	9,9	9,1
Taux d'activité				69,1	69,2	69,9	67,8	69	68,7	68,9	65,3	67,8	69,5	66,2	66,8	66,6	66,3	66,7	66,8
Taux d'emploi				57	58,9	61,6	59,1	62	62,8	63,3	59,8	61,3	63,7	60,1	60,2	61,2	60	60,7	60,7

Sexe : Féminin																			
Pop. occupée (Femmes)				1359	1174	1497	1347	1428	1447	1474	1561	1778	1904	1722	1934	1912	1 965	1 961	2 062
Pop. en Chômage (Femmes)				301	250	253	303	302	320	348	324	365	371	355	384	479	513	474	529
Pop. active (Femmes)				1660	1423	1749	1650	1730	1767	1822	1885	2142	2275	2078	2317	2392	2 479	2 435	2 591
Taux de chômage				18,1	17,5	14,4	18,3	17,4	18,1	19,1	17,2	17	16,3	17,1	16,6	20	20,7	19,4	20,4
Taux d'activité				14,9	12,4	14,8	13,6	14,1	13,9	14,2	14,2	15,8	16,6	14,9	16,4	16,6	17	16,4	17,3
Taux d'emploi				12,2	10,2	12,6	11,1	11,6	11,4	11,5	11,8	13,1	13,9	12,3	13,6	13,3	13,5	13,2	13,8
Situation dans la profession																			
Employeurs & Indépendants				2472	2183	2846	2516	2655	2762	2847	2963	2882	3117	2811	3042	3133	3236	3382	3473
Salariés Permanents				2902	3076	2901	2909	2655	3136	3208	3456	3675	3878	3640	4542	4176	4188	4184	4454
Salariés non perm + apprentis				1785	2203	2430	2680	2655	3101	3250	2978	3396	3562	3623	2855	3382	3225	3223	3174
Aides Familiaux				640	582	692	489	2655	473	404	202	217	231	165	155	154	209	212	180
Secteur d'activité																			
Agriculture				1 617	1 381	1 610	1 171	1 252	1 242	1 136	1 034	912	1 141	899	917	865	1102	1 067	1083
Industrie				1 061	1 059	1 264	1 028	1 141	1 194	1 337	1 367	1 335	1 407	1 290	1 377	1 465	1 493	1 434	1 450
B.T.P.				968	1 212	1 258	1 524	1 575	1 718	1 886	1 595	1 663	1 791	1826	1776	1 895	1 847	1 774	1 890
Services				4 153	4 393	4 738	4 872	5 178	5 318	5 377	5 603	6 260	6 449	6 224	6 524	6 620	6 417	6 726	6 857
Secteur juridique																			
Public				2 678	2 964	2 746	2 987	3 149	3 235	3 346	3 843	4 354	4 440	4 100	4 455	4 355	4 001	4 090	4 267
Privé				5 121	5 080	6 123	5 607	5 996	6 238	6 390	5 756	5 816	6 349	6 139	6 139	6 490	6 857	6 911	7 014
Affiliation à la sécurité sociale																			
Affilié				3 774	4 092	4 159	4 322	4 567	4 694	4 856	5 227	5 922	6 211	5 972	6 515	6 747	6 198	6 406	6 554
Non affilié				4 024	3 953	4 709	4 272	4 579	4 778	4 879	4 372	4 249	4 577	4 267	4 079	4 098	4 660	4 596	4 727
% de l'Emploi affilié dans l'Emploi total				48,4	50,9	46,9	50,3	49,9	49,6	49,9	54,4	58,2	57,6	58,3	61,5	62,2	57,1	58,2	58,1

Source : ONS, Activité, Emploi & Chômage, enquêtes par sondage effectuée auprès des ménages.

ANNEX 2 : Demande d'emploi disponible par niveau de qualification

	déc/2015				déc/2016				nov/2017			
Niveau de qualification	Homme	Femme	Total	Taux	Homme	Femme	Total	Taux	Homme	Femme	Total	Taux
Sans qualification	234 602	45 432	280 034	28%	248 046	43 119	291 165	28%	253 927	40 658	294 585	27%
Personnel d'aide	48 682	11 088	59 770	6%	53 936	10 318	64 254	6%	53 834	9 008	62 842	6%
Personnel qualifié	238 251	64 598	302 849	30%	252 216	55 884	308 100	30%	252 120	56 010	308 130	29%
Personnel hautement qualifié	15 642	8 475	24 117	2%	16 447	6 848	23 295	2%	17 364	7 741	25 105	2%
Technicien supérieur	25 969	23 861	49 830	5%	30 937	25 073	56 010	5%	36 485	30 516	67 001	6%
Cadres et cadres supérieurs	114 694	174 212	288 906	29%	123 332	170 939	294 271	28%	131 140	191 304	322 444	30%
TOTAL	677 840	327 666	1 005 506	100%	724 914	312 181	1 037 095	100%	744 870	335 237	1 080 107	100%

	nov/2018				déc/2019				déc/2020			
Niveau de qualification	Homme	Femme	Total	Taux	Homme	Femme	Total	Taux	Homme	Femme	Total	Taux
Sans qualification	319 919	76 792	396 711	28%	300 493	63 394	363 887	24%	477 261	96 159	573 420	26%
Personnel d'aide	68 206	15 174	83 380	6%	68 574	17 155	85 729	6%	103 045	23 724	126 769	6%
Personnel qualifié	330 418	87 946	418 364	30%	329 810	109 277	439 087	28%	506 513	146 191	652 704	29%
Personnel hautement qualifié	21 932	10 460	32 392	2%	22 627	13 255	35 882	2%	32 292	17 570	49 862	2%
Technicien supérieur	43 890	39 297	83 187	6%	52 198	56 146	108 344	7%	73 028	74 724	147 752	7%
Cadres et cadres supérieurs	155 459	242 525	397 984	28%	179 137	332 283	511 420	33%	238 512	428 270	666 782	30%
TOTAL	939 824	472 194	1 412 018	100%	952 839	591 510	1 544 349	100%	1 430 651	786 638	2 217 289	100%

Source : ANEM

ANNEXE 3 : Indices KOF de la mondialisation pour l'Algérie

year	GI			EcGI			TrGI			FiGI			SoGI			IpGI			InGI			CuG			PoGI		
	df	dj		df	dj		df	dj		df	dj		df	dj		df	dj		df	dj		df	dj		df	dj	
1970	33	35	31	28	30	25	33	27	38	23	34	13	22	23	21	30	25	36	23	30	15	13	14	11	49	53	46
1971	34	36	32	29	30	27	32	25	38	26	36	16	22	23	21	30	25	36	23	30	15	13	14	11	50	54	46
1972	34	36	33	28	30	25	32	26	38	23	34	13	22	23	21	30	25	36	22	29	15	14	16	12	53	54	53
1973	33	37	29	30	35	25	34	30	38	26	40	13	22	22	21	31	24	37	22	29	15	13	13	12	47	54	40
1974	36	40	32	33	40	25	40	41	38	26	39	13	22	23	22	30	24	37	23	31	15	13	14	13	52	56	48
1975	37	40	34	32	38	25	39	40	38	25	37	13	23	24	22	30	24	37	24	33	15	14	15	13	56	58	54
1976	39	40	38	35	38	32	44	37	51	26	40	13	23	24	22	30	24	36	23	30	15	15	18	13	59	58	61
1977	37	41	34	36	40	32	44	37	51	28	43	13	22	23	22	31	24	37	23	30	15	14	15	13	54	58	49
1978	37	40	34	35	39	32	43	35	51	27	42	13	23	23	22	31	25	38	23	30	15	14	15	14	53	59	47
1979	38	40	37	35	38	32	43	34	51	27	42	13	22	22	22	31	25	38	22	29	15	13	13	14	57	58	56
1980	38	39	37	35	38	32	43	35	51	27	41	13	22	22	22	32	25	38	22	28	15	13	13	14	58	58	57
1981	39	39	39	36	38	33	42	36	49	29	40	18	22	22	23	32	25	38	21	28	15	13	12	15	59	58	61
1982	38	38	38	33	33	33	40	32	48	26	35	18	23	23	23	32	26	38	21	27	15	15	16	15	58	58	57
1983	34	36	32	30	27	32	37	27	47	23	28	18	22	22	23	31	25	38	21	26	16	15	14	16	50	58	41
1984	34	35	32	29	26	32	35	24	46	22	28	17	23	22	23	31	24	38	21	27	16	16	15	16	50	58	42
1985	36	35	38	27	23	31	32	19	45	22	28	17	23	22	24	32	25	39	21	26	16	16	15	17	58	58	59
1986	35	34	36	26	19	32	29	13	46	22	28	17	24	23	24	33	27	39	20	25	16	17	17	18	56	58	53
1987	35	33	36	25	19	31	28	11	46	22	28	17	23	22	24	32	25	38	20	25	16	17	17	18	56	58	53
1988	35	33	37	27	20	34	29	13	46	25	28	23	23	21	24	31	24	39	20	24	16	17	16	19	55	59	52
1989	40	39	42	28	22	34	31	17	46	25	28	23	23	21	25	32	24	39	20	23	16	18	16	20	69	74	65
1990	41	38	43	28	22	34	32	17	46	24	28	23	25	21	29	31	23	40	20	24	16	23	16	30	69	72	65
1991	44	42	45	33	32	34	34	22	46	32	28	23	25	20	29	30	22	39	20	22	17	23	16	31	74	74	73
1992	42	42	41	32	30	34	33	20	46	32	28	23	24	20	28	29	23	35	20	22	17	24	16	32	69	76	62
1993	42	42	41	33	30	35	33	19	46	32	28	24	23	20	25	29	24	35	20	22	18	19	15	24	69	77	62
1994	40	37	43	35	35	36	34	22	46	36	28	26	23	20	26	29	24	35	19	20	18	20	15	25	62	56	68
1995	45	44	47	37	37	36	36	28	45	37	28	26	23	21	25	30	25	36	19	20	19	19	17	21	77	74	80
1996	45	44	47	37	38	37	37	27	46	38	28	27	24	21	27	30	25	36	20	21	19	22	17	26	75	74	76
1997	47	45	49	38	39	38	38	28	48	39	28	27	25	21	29	31	26	36	23	22	24	21	16	27	77	73	80
1998	42	38	47	37	37	36	35	24	45	39	28	27	26	22	30	31	26	36	25	23	27	23	17	28	64	53	76
1999	45	44	46	37	37	37	37	27	47	38	28	27	30	23	36	31	27	36	31	24	38	26	18	34	68	72	64
2000	48	45	51	40	41	40	43	35	51	38	28	28	30	22	38	32	26	37	31	22	41	27	18	35	75	73	77
2001	50	45	54	40	40	39	41	33	49	38	28	29	31	22	40	31	26	36	35	23	47	27	18	36	78	73	83
2002	49	46	52	39	42	37	39	35	43	40	28	30	34	25	43	33	28	38	43	30	55	27	18	36	74	72	76
2003	50	47	53	39	40	38	41	34	48	37	28	28	36	27	45	34	30	39	45	31	60	28	20	36	75	73	77
2004	51	47	55	41	39	43	44	35	54	38	28	33	38	29	47	40	36	44	46	30	61	29	22	36	74	72	76
2005	54	48	59	46	42	49	49	42	57	42	28	42	40	31	49	42	35	48	47	32	62	31	25	37	76	72	79
2006	55	49	61	45	41	50	49	40	58	42	28	42	41	32	51	43	34	51	52	40	64	30	23	37	77	73	81
2007	56	51	61	44	42	45	50	44	57	37	28	34	45	39	52	44	35	53	64	62	65	29	20	38	79	73	85
2008	56	51	61	44	43	45	52	47	58	35	28	31	46	40	51	44	35	52	64	63	64	29	21	38	80	72	88
2009	57	53	61	46	46	45	53	48	59	38	28	32	48	42	54	45	36	53	69	68	69	30	21	38	78	72	83

ANNEXE 3 (suite) : Indices KOF de la mondialisation pour l'Algérie (suite)

year	GI			EcGI			TrGI			FiGI			SoGI			IpGI			InGI			CuG			PoGI		
	df	dj		df	dj		df	dj		df	dj		df	dj		df	dj		df	dj		df	dj		df	dj	
2010	57	52	63	43	43	44	50	46	54	37	28	33	48	42	54	45	36	53	70	70	69	30	21	39	81	72	90
2011	57	53	61	42	41	42	48	44	51	36	28	32	49	44	54	46	39	53	71	72	71	31	22	40	80	72	88
2012	56	52	60	41	40	42	47	42	52	35	28	32	50	45	55	46	39	53	72	73	71	32	24	40	78	72	83
2013	56	53	59	41	39	43	47	41	53	35	28	32	52	48	56	47	39	54	73	73	73	37	33	42	76	72	79
2014	57	53	61	39	39	39	43	40	46	35	28	32	53	48	58	47	38	55	75	74	76	37	32	42	78	71	85
2015	57	53	61	39	39	38	43	41	45	35	28	31	52	46	58	46	37	55	76	75	76	35	28	43	80	73	87
2016	56	51	61	38	37	38	42	39	46	33	28	31	51	44	59	46	37	56	75	73	77	32	21	44	80	72	87
2017	56	51	61	38	37	38	43	41	45	33	28	31	51	43	59	46	36	56	75	73	78	32	20	44	80	73	87
2018	56	51	61	38	38	38	44	42	45	33	28	32	50	42	59	45	36	54	75	71	78	31	17	45	80	73	87
2019	56	50	62	36	34	38	40	35	44	32	33	32	51	41	60	44	33	55	76	71	80	32	19	46	80	74	86

Source : <https://kof.ethz.ch/fr/previsions-indicateurs/indicateurs/kof-indice-mondialisation.html>

GI : indice global de la mondialisation
 TrGI : indice global de la mondialisation Commerciale
 SoGI : indice global de la mondialisation Sociale
 InGI : indice global de la mondialisation de l'information
 PoGI : indice global de la mondialisation Politique
 dj : Indice de Jure

EcGI : indice global de la mondialisation Economique
 FiGI : indice global de la mondialisation Financière
 IpGI : indice global de la mondialisation interpersonnelle
 CuGI : indice global de la mondialisation Culturelle
 df : Indice de Facto

ANNEXE 4 : Données utilisées dans le modèle économétrique

t	y	X_1	X_2	X_3	X_4	X_5	X_6
Année	Population Occupée	Importations (FOB) (prix courants USD)	Exportations (CAF) (prix courants USD)	Nombre d'Immigrés	Nombre d'Emigrés	IDE (prix courants en millions USD)	Taux de change du DA en USD
1990	4 516 360	9 684,00	11 304,00	273 954	921 727	1 560,57	8,958
1991	4 538 300	7 681,00	12 101,00	271 527*	933 041*	1 640,57	18,473
1992	4 577 520	8 406,00	10 837,00	269 121*	944 494*	1 670,57	21,836
1993	4 848 013*	8 788,00	10 091,00	266 737*	956 088*	1 670,57	23,345
1994	5 118 507*	9 365,00	8 340,00	264 374*	967 824*	1 670,57	35,059
1995	5 389 000	10 761,00	10 240,00	262 032	979 704	1 670,57	47,663
1996	6 015 000	9 098,00	13 375,00	259 603*	991 104*	1 940,57	54,749
1997	5 708 000	8 687,00	13 889,00	257 196*	1 002 637*	2 200,57	57,707
1998	5 865 331*	9 403,00	10 213,00	254 812*	1 014 305*	2 807,17	58,739
1999	6 022 661*	9 164,00	12 522,00	252 450*	1 026 108*	3 098,77	66,574
2000	6 179 992	9 173,00	22 031,00	250 110	1 038 048	3 378,87	75,26
2001	6 228 772	9 940,00	19 132,00	238 552*	1 131 857*	4 491,98	77,215
2002	6 456 414*	12 009,00	18 825,00	227 529*	1 234 143*	5 556,94	79,682
2003	6 684 056	13 534,00	24 612,00	217 015*	1 345 674*	6 194,82	77,395
2004	7 798 412	18 308,00	32 083,00	206 987*	1 467 283*	7 076,68	72,061
2005	8 044 000	20 357,00	46 001,00	197 422	1 599 882	8 222,01	73,276
2006	8 869 000	21 456,00	54 613,00	201 184*	1 611 039*	10 110,18	72,647
2007	8 594 000	27 631,00	60 163,00	205 018*	1 622 275*	11 853,51	69,292
2008	9 145 000	39 479,00	79 298,00	208 925*	1 633 588*	14 485,22	64,583
2009	9 472 000	39 294,00	45 194,00	212 907*	1 644 981*	17 238,98	72,647
2010	9 735 000	40 473,00	57 053,00	216 964	1 656 453	19 540,20	74,386
2011	9 599 000	47 247,00	73 489,00	221 290*	1 691 392*	22 120,83	72,938
2012	10 170 000	50 376,00	71 866,00	225 702*	1 727 068*	23 620,27	77,536
2013	10 788 000	55 028,00	64 974,00	230 202*	1 763 496*	25 317,14	79,368
2014	10 239 000	58 580,00	62 886,00	234 792*	1 800 693*	26 823,87	80,579
2015	10 594 000	51 702,00	34 668,00	239 473	1 838 674	26 239,34	100,691
2016	10 895 000	47 089,00	30 026,00	241 838*	1 864 646*	27 875,64	109,443
2017	10 769 000	45 957,00	34 763,00	244 227*	1 890 985*	29 107,99	110,973
2018	11 048 000	46 330,21	41 797,32	246 639*	1 917 696*	30 574,07	116,594
2019	11 281 000	41 934,12	35 823,53	249 075	1 944 784	31 955,96	119,354

(*) Estimations

ANNEXE 4 (suite) : Logarithme des données utilisées dans le modèle économétrique

<i>t</i>	<i>y</i>	<i>X</i> ₁	<i>X</i> ₂	<i>X</i> ₃	<i>X</i> ₄	<i>X</i> ₅	<i>X</i> ₆
1	6,65	3,99	4,05	5,44	5,96	3,19	0,95
2	6,66	3,89	4,08	5,43	5,97	3,21	1,27
3	6,66	3,92	4,03	5,43	5,98	3,22	1,34
4	6,69	3,94	4,00	5,43	5,98	3,22	1,37
5	6,71	3,97	3,92	5,42	5,99	3,22	1,54
6	6,73	4,03	4,01	5,42	5,99	3,22	1,68
7	6,78	3,96	4,13	5,41	6,00	3,29	1,74
8	6,76	3,94	4,14	5,41	6,00	3,34	1,76
9	6,77	3,97	4,01	5,41	6,01	3,45	1,77
10	6,78	3,96	4,10	5,40	6,01	3,49	1,82
11	6,79	3,96	4,34	5,40	6,02	3,53	1,88
12	6,79	4,00	4,28	5,38	6,05	3,65	1,89
13	6,81	4,08	4,27	5,36	6,09	3,74	1,90
14	6,83	4,13	4,39	5,34	6,13	3,79	1,89
15	6,89	4,26	4,51	5,32	6,17	3,85	1,86
16	6,91	4,31	4,66	5,30	6,20	3,91	1,86
17	6,95	4,33	4,74	5,30	6,21	4,00	1,86
18	6,93	4,44	4,78	5,31	6,21	4,07	1,84
19	6,96	4,60	4,90	5,32	6,21	4,16	1,81
20	6,98	4,59	4,66	5,33	6,22	4,24	1,86
21	6,99	4,61	4,76	5,34	6,22	4,29	1,87
22	6,98	4,67	4,87	5,34	6,23	4,34	1,86
23	7,01	4,70	4,86	5,35	6,24	4,37	1,89
24	7,03	4,74	4,81	5,36	6,25	4,40	1,90
25	7,01	4,77	4,80	5,37	6,26	4,43	1,91
26	7,03	4,71	4,54	5,38	6,26	4,42	2,00
27	7,04	4,67	4,48	5,38	6,27	4,45	2,04
28	7,03	4,66	4,54	5,39	6,28	4,46	2,05
29	7,04	4,67	4,62	5,39	6,28	4,49	2,07
30	7,05	4,62	4,55	5,40	6,29	4,50	2,08

ANNEXE 5 : Questionnaire

Questionnaire sur l'emploi dans les entreprises exportatrices en Algérie

Cette étude s'inscrit dans le cadre des travaux de recherche relatifs à notre thèse de doctorat, portant sur l'impact de la mondialisation sur l'emploi en Algérie, nous vous sollicitons de bien vouloir contribuer à sa réalisation en renseignant le présent questionnaire en ligne qui s'adresse aux entreprises exportatrices algériennes et qui porte essentiellement sur les aspects relatifs à l'emploi. Nous tenons à vous rassurer que les objectifs de cette étude sont exclusivement d'ordre scientifique.

Enfin, nous vous remercions d'avance pour votre importante contribution.



mohammed.khaznadjj@ummto.dz (non partagé)

[Changer de compte](#)



1- Veuillez indiquer la willaya de localisation de votre entreprise.

Votre réponse

2- Veuillez indiquer la commune de localisation de votre entreprise.

Votre réponse

3- Quel est le statut juridique de votre entreprise?

Sélectionner



4- Quelle est l'année de création de votre entreprise?

Votre réponse

5- En quelle année votre entreprise a commencé à exporter?

Votre réponse _____

6- Quel est le secteur d'activité de votre entreprise?

- Primaires (Agriculture et extraction)
- Industrie (transformation)
- Services

7- Quels sont les pays vers lesquels votre entreprise exporte ?

Votre réponse _____

8- Est-ce que vous produisez également pour le marché national ?

- Oui
- Non

9- Si la réponse à la question précédente est "oui", quelle la part de la production destinée au marché national ?

(en pourcentage)

Votre réponse _____

10- Quelle est votre appréciation sur les résultats de votre entreprise ?

- Non satisfaisants
- Satisfaisants

11- Si votre réponse à la question précédente est "non", veuillez indiquer les principales raisons ?

Votre réponse _____

12- Quel est le nombre de salariés de votre entreprise ?

Votre réponse _____

13- Quelle est le nombre d'employés permanents?

Votre réponse _____

14- Quelle est la proportion d'employés du sexe féminin au sein de votre entreprise?

(en pourcentage)

Votre réponse _____

15- Quelle est la tranche d'âge la plus dominante des employés de votre entreprise ?

- Entre 15 et 29 ans
- Entre 30 et 44 ans
- 45 ans et plus

16- Quels sont les services qui emploient plus d'effectifs ?

- Production
- Marketing et Commerce
- Administration
- Logistique
- Ressources Humaines
- Autres

17- Quelle est votre appréciation globale relative à la qualification de vos employés?

- Hautement qualifiés
- Qualifiés
- Peu qualifiés
- Non qualifiés

18- Avez-vous des difficultés à recruter dans certains métiers ou certaines qualifications ?

- Oui
- Non

19- Si la réponse à la question précédente est "oui", quels sont ces domaines ?

Votre réponse

20- Vos employés ont-ils déjà bénéficié de formations ?

- Oui
- Non

21- Si la réponse à la question précédente est "oui", dans quels domaines ?

Votre réponse

22- Quels sont les profils particuliers recherchés par votre entreprise ?

Votre réponse

23- L'innovation occupe-t-elle une place importante dans votre entreprise ?

- Oui
- Non

24- Quels sont les principaux facteurs utilisés pour motivés vos salariés ?

- Bonne rémunération
- Reconnaissance et considération
- Conditions de travail
- Implication dans la prise de décision
- Bonne communication
- Evolution de carrière
- Autres

Envoyer

[Effacer le formulaire](#)

N'envoyez jamais de mots de passe via Google Forms.

Ce formulaire a été créé dans Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou. [Signaler un cas d'utilisation abusive](#)

Google Forms

ANNEXE 6 : Difficultés de recrutement et formations assurées par domaines et profils d'emploi recherchés

Difficultés de recrutement par domaine	Formation assurées par domaine	Profils particuliers recherchés
Agronomes		Agronomes
Cadre dans le commerce international		Techniciens qualifiés, marketing international
Collecte sauvage des PAM, cultures des PAM	Collecte des PAM, extraction des huiles essentielles	
Commerce international	Plusieurs domaines	Techniciens spécialisés, délégués commerciaux
Commerce management		GRH management
Commerce, maintenance industrielle	Maintenance	Ingénieur spécialisé
Commercial	Management, hygiène et sécurité,	Cadre commercial international
Délégué commercial	Maintenance, commerce	Commerce informatique
Délégué Commercial	Vente en ligne	Gestion Commerciale en ligne
Extraction du produit forestier	Extraction du produit forestier	
Informatique	Maîtrise production	Techniciens qualifiés
Ingénieur électro technique		Assistance à la production
Ingénieur électronique qualifiés	Montage	Ingénieur qualifiés
Ingénieur en maintenance		Technicien
Ingénieur Maintenance		Maintenance industrielle
Ingénieurs qualifiés	Maintenance industrielle	Ingénieurs et techniciens qualifiés
Maintenance électromécanique		Maintenance industrielle
Maintenance et commercial	Management	Commercial
Manque de compétence	Finance, commercial et maintenance	Technique
Marketing		Commerce et marketing
Menuisier	Ébénisterie	Menuisier qualifié
Menuisiers qualifiés	Menuiserie	Commerce international
Numérique		Informatique, Comptabilité
Pharmacie biologie	Médical	Laborantins qualifiés
Production/maintenance/inspection pour unité d'ammoniac	Management, Finances et technique	Production/Maintenance unité de production engrais/Ammoniac
Responsable export, assistante de direction	Plusieurs domaines	Polytechnicien, et diplômés de grandes écoles
Savoir-faire ancestral	Conditionnement produits	Ingénieur en froid
Techniciens	Maintenance	Techniciens
Technique : maintenance, production, informatique	Langues, sécurité industrielle, gestion, chimie industrielle	Technicien supérieur, ingénieur
Technologue alimentaire	Agro-alimentaire	Technologue en agro
Tous les domaines	Chacun dans le domaine lié à son poste	Marketing et commercial
	Comptabilité, import, export, douane, banque, marketing, commerce extérieur	Commerce extérieur
	Électronique	Électronique qualifié
	GRH	
	Production	
	Technique, GRH, Marketing	
	Tous les domaines, techniques et administratifs.	Profils techniques
	Traitement du bois	Designer en bois
		Electromécaniciens
		Techniciens qualifiés

Source : Résultats de notre enquête.

ANNEXE 7 : Tableau Disjonctif Complet

Entrp.	AnCr	AnEx	ConExp	ParMaNa	Résu	Effectifs	Perm	Femmes	AgeDo	Qualif	DifRecru	Forma	Inn	Rému
1	Avant 1990	[1an - 3ans]	Tous	Moins de 10%	Sat	[10-50[[75% et plus	Moins de 10%	45 ans et plus	Qualifiés	Oui	Oui	Non	Oui
2	[2000-2009[[4ans - 8ans]	Tous	Moins de 10%	Sat	[250 et plus]	[75% et plus	Moins de 10%	Entre 30 et 44 ans	Qualifiés	Non	Oui	Oui	Oui
3	[2010-2019[Moins d'une année	As	Moins de 10%	Sat	[10-50[Moins de 10%	Moins de 10%	Entre 30 et 44 ans	Qualifiés	Non	Non	Non	Non
4	[2000-2009[[1an - 3ans]	Tous	Moins de 10%	N.Sat	[50-250[[50%-74%[[10%-50%[Entre 30 et 44 ans	Peu qualifiés	Oui	Oui	Oui	Oui
5	[2000-2009[[9ans - 14ans]	Af	[50%-75%[Sat	[10-50[[75% et plus	Moins de 10%	Entre 30 et 44 ans	Qualifiés	Non	Oui	Oui	Oui
6	[2000-2009[[4ans - 8ans]	Eu	Moins de 10%	N.Sat	[50-250[[50%-74%[[75% et plus	Entre 30 et 44 ans	Peu qualifiés	Non	Oui	Oui	Oui
7	[1990-1999[Moins d'une année	Tous	[75%-100%]	Sat	[10-50[[10%-50%[[10%-50%[Entre 15 et 29 ans	Qualifiés	Non	Non	Oui	Oui
8	Avant 1990	[15ans et plus	Tous	[50%-75%[Sat	[50-250[[75% et plus	[50%-74%[Entre 30 et 44 ans	Qualifiés	Non	Oui	Oui	Oui
9	[2000-2009[[9ans - 14ans]	Eu	[50%-75%[Sat	[50-250[[10%-50%[[10%-50%[Entre 30 et 44 ans	Qualifiés	Oui	Oui	Oui	Oui
10	[2000-2009[[4ans - 8ans]	Eu	[30%-50%[Sat	[50-250[[50%-74%[[10%-50%[Entre 30 et 44 ans	Qualifiés	Oui	Oui	Oui	Oui
11	[2000-2009[[4ans - 8ans]	Eu	[50%-75%[Sat	[50-250[[50%-74%[[10%-50%[Entre 30 et 44 ans	Qualifiés	Oui	Non	Oui	Oui
12	[2000-2009[[9ans - 14ans]	Af	[50%-75%[N.Sat	[50-250[[75% et plus	Moins de 10%	Entre 15 et 29 ans	Peu qualifiés	Oui	Non	Oui	Non
13	Avant 1990	[15ans et plus	Af	Moins de 10%	Sat	[10-50[[75% et plus	Moins de 10%	Entre 30 et 44 ans	Qualifiés	Non	Oui	Oui	Non
14	[1990-1999[[9ans - 14ans]	As	[10%-30%[Sat	[250 et plus]	[75% et plus	Moins de 10%	Entre 30 et 44 ans	Qualifiés	Non	Oui	Oui	Oui
15	[2000-2009[[9ans - 14ans]	Eu	[50%-75%[Sat	[50-250[[50%-74%[[10%-50%[Entre 30 et 44 ans	Qualifiés	Oui	Oui	Oui	Oui
16	[2000-2009[[4ans - 8ans]	Af	[30%-50%[Sat	[10-50[[75% et plus	[75% et plus	Entre 30 et 44 ans	Qualifiés	Oui	Non	Oui	Oui
17	Avant 1990	[4ans - 8ans]	Eu	[50%-75%[Sat	[250 et plus]	[75% et plus	Moins de 10%	45 ans et plus	Qualifiés	Oui	Oui	Oui	Oui
18	[2000-2009[[15ans et plus	Eu	[10%-30%[Sat	[50-250[[75% et plus	Moins de 10%	Entre 30 et 44 ans	Qualifiés	Oui	Oui	Oui	Oui
19	[1990-1999[[15ans et plus	Af	[75%-100%]	N.Sat	[250 et plus]	[75% et plus	[10%-50%[Entre 30 et 44 ans	Peu qualifiés	Non	Oui	Oui	Non
20	[1990-1999[[9ans - 14ans]	Tous	Moins de 10%	Sat	[50-250[[75% et plus	[10%-50%[Entre 30 et 44 ans	Qualifiés	Oui	Oui	Oui	Oui
21	[2010-2019[[4ans - 8ans]	Eu	[50%-75%[Sat	[10-50[[75% et plus	[10%-50%[Entre 30 et 44 ans	Qualifiés	Oui	Oui	Oui	Oui
22	[1990-1999[[1an - 3ans]	Eu	Moins de 10%	Sat	[10-50[[75% et plus	[10%-50%[Entre 30 et 44 ans	Qualifiés	Oui	Non	Oui	Oui
23	[1990-1999[[1an - 3ans]	Eu	[75%-100%]	Sat	[50-250[[75% et plus	[10%-50%[Entre 30 et 44 ans	Qualifiés	Oui	Oui	Oui	Oui
24	[2000-2009[[9ans - 14ans]	Tous	[50%-75%[Sat	[50-250[[50%-74%[[10%-50%[Entre 30 et 44 ans	Qualifiés	Oui	Oui	Oui	Oui
25	[2000-2009[[9ans - 14ans]	Eu	[50%-75%[Sat	[50-250[[75% et plus	[10%-50%[Entre 30 et 44 ans	Qualifiés	Oui	Non	Oui	Oui
26	[2010-2019[[4ans - 8ans]	Eu	[50%-75%[Sat	[10-50[[75% et plus	[50%-74%[Entre 30 et 44 ans	Qualifiés	Non	Non	Oui	Non

27	[2000-2009[[4ans - 8ans]	Eu	[75%-100%]	Sat	[10-50[[10%-50%[[50%-74%[Entre 30 et 44 ans	Qualifiés	Oui	Oui	Oui	Oui
28	[2000-2009[[4ans - 8ans]	Eu	[50%-75%[Sat	[250 et plus]	[75% et plus	[10%-50%[Entre 30 et 44 ans	Qualifiés	Oui	Oui	Oui	Oui
29	[2000-2009[[9ans - 14ans]	Af	[75%-100%]	N.Sat	[250 et plus]	[50%-74%[[10%-50%[45 ans et plus	Peu qualifiés	Non	Oui	Oui	Oui
30	[1990-1999[[9ans - 14ans]	Af	[75%-100%]	N.Sat	[10-50[[50%-74%[[50%-74%[45 ans et plus	Peu qualifiés	Non	Non	Oui	Non
31	[2000-2009[[1an - 3ans]	Tous	Moins de 10%	Sat	[50-250[[50%-74%[[50%-74%[Entre 30 et 44 ans	Qualifiés	Oui	Oui	Oui	Non
32	[2000-2009[[4ans - 8ans]	Af	[50%-75%[Sat	[50-250[[50%-74%[[10%-50%[Entre 30 et 44 ans	Qualifiés	Oui	Oui	Oui	Oui
33	[2000-2009[Moins d'une année	Am	[30%-50%[N.Sat	[10-50[Moins de 10%	[10%-50%[Entre 15 et 29 ans	Peu qualifiés	Oui	Non	Oui	Oui
34	[2010-2019[[4ans - 8ans]	Af	[50%-75%[Sat	[250 et plus]	[50%-74%[[10%-50%[Entre 30 et 44 ans	Qualifiés	Oui	Oui	Oui	Oui
35	[2000-2009[[9ans - 14ans]	Af	[75%-100%]	N.Sat	[50-250[[75% et plus	[10%-50%[Entre 30 et 44 ans	Qualifiés	Oui	Oui	Oui	Oui
36	[2000-2009[[4ans - 8ans]	Af	[50%-75%[Sat	[50-250[[50%-74%[[10%-50%[Entre 30 et 44 ans	Qualifiés	Oui	Oui	Oui	Oui
37	Avant 1990	[1an - 3ans]	Af	[75%-100%]	N.Sat	[50-250[[50%-74%[[50%-74%[Entre 30 et 44 ans	Peu qualifiés	Oui	Oui	Non	Oui
38	Avant 1990	[15ans et plus	Tous	[75%-100%]	N.Sat	[50-250[[50%-74%[Moins de 10%	Entre 15 et 29 ans	Peu qualifiés	Non	Non	Non	Non
39	[2000-2009[Moins d'une année	Tous	Moins de 10%	N.Sat	[50-250[[10%-50%[[75% et plus	Entre 30 et 44 ans	Peu qualifiés	Non	Oui	Oui	Oui
40	[2000-2009[[9ans - 14ans]	Eu	[50%-75%[Sat	[50-250[[50%-74%[[10%-50%[Entre 15 et 29 ans	Qualifiés	Oui	Non	Oui	Oui
41	[2000-2009[[9ans - 14ans]	Eu	[50%-75%[Sat	[50-250[[50%-74%[[10%-50%[Entre 15 et 29 ans	Qualifiés	Non	Non	Oui	Oui
42	[2000-2009[[9ans - 14ans]	Eu	[50%-75%[Sat	[50-250[Moins de 10%	Moins de 10%	Entre 30 et 44 ans	Qualifiés	Non	Oui	Oui	Oui
43	[2010-2019[[1an - 3ans]	Eu	[50%-75%[Sat	[50-250[[75% et plus	[10%-50%[Entre 30 et 44 ans	Qualifiés	Oui	Non	Oui	Oui
44	[1990-1999[[4ans - 8ans]	Eu	[50%-75%[Sat	[50-250[[75% et plus	[10%-50%[Entre 15 et 29 ans	Qualifiés	Oui	Oui	Oui	Oui
45	[2000-2009[[4ans - 8ans]	Af	[50%-75%[N.Sat	[50-250[[50%-74%[Moins de 10%	Entre 30 et 44 ans	Qualifiés	Non	Oui	Oui	Oui
46	[1990-1999[[9ans - 14ans]	Af	[30%-50%[Sat	[250 et plus]	[75% et plus	[10%-50%[Entre 30 et 44 ans	Qualifiés	Oui	Oui	Oui	Oui

Source : Résultats de notre enquête, 2021.

Table des matières

Table des matières

Introduction générale 1

Chapitre I : Eléments théoriques de la mondialisation économique 10

Section 1 : Genèse et définition de la mondialisation 11

1.1.1. Genèse du concept de la mondialisation 12

1.1.2. Définitions de la mondialisation 13

1.1.3. Histoire de la mondialisation 18

1.1.3.1. Première vague de la mondialisation : de 1870 à 1914 20

1.1.3.2. Période des deux guerres mondiales 21

1.1.3.3. Deuxième vague de la mondialisation : de 1945 jusqu'à 1980 22

1.1.3.4. Troisième vague de la mondialisation : de 1980 à nos jours 24

1.1.4. Caractéristiques de la mondialisation 27

Section 2 : Fondements de la mondialisation économique 29

1.2.1. Fondements théoriques de la mondialisation économique 29

1.2.1.1. Théorie des avantages absolus (A. Smith) 30

1.2.1.2. Théorie des avantages comparatifs (D. Ricardo) 30

1.2.1.3. Théorie de la dotation factorielle (ou modèle HOS) 31

1.2.1.4. Nouvelle théorie du commerce international 32

a. Demande représentative de Linder 33

b. Cycle de vie du produit de Vernon 33

c. Economies d'échelle 33

d. Différenciation du produit 34

1.2.2. Bases de la mondialisation économique 35

1.2.2.1. Bases techniques de la mondialisation 36

a. Technologies de l'information et des télécommunications (TIC) 36

b. Développement des moyens du transport 37

c. Modularisation et fragmentation des processus productifs 38

1.2.2.2. Facteurs sociopolitiques 39

a. Stratégies des Etats à l'ouverture 39

b. Stratégies des firmes multinationales à l'internationalisation 41

c. Affirmation de l'idéologie du marché et du capitalisme 42

d. Accroissement de la demande des produits marchands 43

Section 3 : Indicateurs de la mondialisation économique	44
1.3.1. Indices de la mondialisation selon KOF	45
1.3.1.1. Structure de l'indice KOF	45
1.3.1.2. Evolution de l'indice global de la mondialisation dans le monde	47
1.3.2. Indices de la mondialisation économique selon l'OCDE	47
1.3.2.1. Catégories d'indicateurs de la mondialisation économiques	48
1.3.2.2. Indicateurs de référence de la mondialisation économique	48
Section 4 : Effets de la mondialisation sur l'emploi	51
1.4.1. Modèle Stolper-Samuelson	52
1.4.2. Commerce international et emploi	53
1.4.3. Investissement direct étranger et emploi	55
1.4.4. Transfert technologique et emploi	56
1.4.5. Migration internationale et emploi	61
1.4.6. Classification des emplois dans un contexte mondialisé	63
Conclusion	66
Chapitre II : Explications théoriques de l'emploi et analyse du marché de l'emploi algérien.	69
Section 1 : Eléments théoriques de l'emploi.....	70
2.1.1. Notion d'emploi.....	70
2.1.1.1. Distinction entre emploi et travail	70
2.1.1.2. Définition de l'emploi au sens du BIT	72
2.1.1.3. Indicateurs clés du marché du travail	76
2.1.2. Explications macro-économiques de l'emploi	78
2.1.2.1. Théorie classique de l'emploi.....	78
2.1.2.2. Théorie Keynésienne de l'emploi.....	80
2.1.2.3. Théorie du déséquilibre	83
2.1.2.4. Théorie marxiste	84
2.1.2.5. Loi d'Okun	84
2.1.2.6. Courbe de Phillips	85
2.1.3. Explications micro-économiques de l'emploi	87
2.1.3.1. Théorie du capital humain	87
2.1.3.2. Théorie des appariements	88

2.1.3.3. Théorie du salaire d'efficience :.....	89
2.1.3.4. Théorie des contrats implicites :.....	90
2.1.3.5. Théorie de segmentation du marché du travail.....	90
2.1.3.6. Théorie des « insiders » et « outsiders ».....	91
Section 2 : Politique nationale d'emploi en Algérie.....	93
2.2.1. Principaux aspects réglementaires du marché du travail algérien.....	93
2.2.2. Dispositifs d'emploi en Algérie.....	96
2.2.2.1. Agence Nationale de l'Emploi (ANEM).....	96
2.2.2.2. Dispositifs d'aide à la création d'activité.....	97
a. Dispositif de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ).....	97
b. Dispositif de la caisse nationale d'assurance chômage (CNAC).....	98
c. Dispositif ANGEM.....	99
2.2.2.3. Programmes d'intégration à travers l'emploi.....	100
a. Dispositif d'aide à l'insertion professionnelle (DAIP).....	100
b. Contrat de travail aidé (CTA).....	100
2.2.2.4. Autres programmes de création d'emplois.....	101
2.2.3. Evaluation des dispositifs de création d'emplois.....	102
2.2.3.1. Evaluation des dispositifs de création d'emploi par la création d'activités.....	102
2.2.3.2. Evaluation des dispositifs d'emplois d'insertion.....	104
Section 3 : Analyse du marché de l'emploi algérien selon les données de l'ONS.....	107
2.3.1. Population active.....	108
2.3.1.1. Structure de la population active par sexe et par tranche des âges.....	109
2.3.1.2. Evolution de la population active.....	110
2.3.2. La population occupée.....	112
2.3.2.1. Evolution de la population occupée.....	112
2.3.2.2. Répartition de la population occupée par secteur juridique.....	115
2.3.2.4. Emploi dans la fonction publique.....	115
2.3.2.5. Emploi informel.....	116
2.3.3. Population en chômage.....	118
2.3.3.1. Caractéristiques de la population en chômage.....	118
2.3.3.2. Evolution de la population en chômage.....	119
2.3.3.3. Taux de chômage.....	119
2.3.4. Halo du chômage.....	122

Section 4 : Analyse du marché de l'emploi algérien selon les données de l'ANEM	123
2.4.1. Demandes d'emplois	124
2.4.1.1. Evolution des demandes d'emplois	123
2.4.1.2. Répartition de la demande d'emploi par niveau de qualification.....	125
2.4.1.3. Répartition de la demande d'emploi par niveau d'instruction	125
2.4.2. Offres d'emplois	126
2.4.2.1. Evolution des offres d'emplois.....	127
2.4.2.2. Répartition de l'offre d'emplois par secteur d'activité	127
2.4.3. Placements effectués.....	128
2.4.3.1. Répartition des placements effectués par secteur juridique et par secteur d'activité	128
2.4.3.2. Evolution des placements effectués.....	129
2.4.3.3. Motifs de refus des offres d'emplois	130
Conclusion	131
Chapitre III : Contribution des indicateurs de la mondialisation économique à l'emploi en Algérie	134
Section 1 : Effets du commerce international sur l'emploi en Algérie	135
3.1.1. Evolution du commerce extérieur de l'Algérie.....	137
3.1.2. Analyse de la relation entre le commerce international et l'emploi en Algérie.....	137
3.1.3. Effets du commerce extérieur sur l'emploi par secteur d'activité	140
Section 2 : Contribution des Investissements directs étrangers à l'emploi en Algérie	147
3.2.1. Evolution du cadre juridique de l'investissement étranger en Algérie	148
3.2.1.1. Code d'investissement de 1963.....	148
3.2.1.2 Code d'investissement de 1966.....	149
3.2.1.3. Code d'investissement de 1993 : contexte de crise.....	150
3.2.1.4. Code d'investissement de 2001 : période d'opulence	150
3.2.1.5. Code d'investissement de 2016 : baisse de la rente pétrolière	151
3.2.1.6. Code d'investissement de 2022.....	151
3.2.2. Evolution des investissements directs étrangers en Algérie	152
3.2.2.1. Evolution des flux d'IDE entrants.....	152
3.2.2.2. Evolution des flux d'IDE sortants.....	153

3.2.2.3. Evolution du Stock d'IDE	154
3.2.3. Impact des investissements directs étrangers sur l'emploi en Algérie	156
3.2.3.1. Incidence sur l'emploi des projets déclarés auprès de l'ANDI.....	156
3.2.3.2. Répartition des investissements étrangers déclarés par région d'origine.....	157
3.2.3.3. Répartition des projets d'investissement étrangers déclarés par secteur d'activité	158
Section 3 : Offre d'emplois par les entreprises étrangères en Algérie.....	159
3.3.1. Répartition des inscrits au registre de commerce par statut juridique	159
3.3.2. Evolution du nombre de commerçants étrangers inscrits au Régistre de Commerce ...	160
3.3.3. Contribution des entreprises étrangères à l'emploi en Algérie.....	161
3.3.3.1. Offre d'emplois du secteur privé étranger.....	162
3.3.3.2. Offres d'emplois des entreprises étrangères par secteur d'activité : structure et évolution.....	163
3.3.3.3. Placements effectués auprès des entreprises étrangères.....	165
3.3.3.4. Offres d'emplois non satisfaites dans les entreprises étrangères	167
Section 4 : Migration internationale	170
3.4.1. Emigrés algériens.....	171
3.4.2. Immigrés en Algérie	176
Graphe n° 34 : Évolution des effectifs de travailleurs étrangers de 2001 à 2010	181
3.4.3. Migration nette.....	182
Conclusion	183
Chapitre IV : Impact global de la mondialisation économique sur l'emploi en Algérie et analyse des spécificités de l'emploi dans les entreprises exportatrices.....	
Section 1 : Impact global de la mondialisation économique sur l'emploi en Algérie	
4.1.1. Analyse de relation entre la mondialisation et l'emploi en Algérie à travers l'indice KOF	187
4.1.1.1. Evolution de l'indice global de mondialisation (KOF) en Algérie	187
4.1.1.2. Evolution et structure de l'indice global de mondialisation (KOF) pour l'Algérie.....	188
4.1.1.3. Corrélation entre l'indice KOF et l'emploi en Algérie.....	190
4.1.2. Analyse économétrique de l'impact de la mondialisation économique sur l'emploi..	192
4.1.2.1. Données utilisées	192
4.1.2.2. Définition des variables :.....	193

4.1.2.3. Evaluation économique du modèle estimé	198
Section 2 : Les exportations hors hydrocarbures en Algérie.....	200
4.2.1. Déterminants de l'exportation en Algérie	202
4.2.1.1. Transformation de la structure économique du pays.....	203
4.2.1.2. Dispositifs institutionnels destinés à l'exportation.....	204
4.2.1.3. Accords commerciaux internationaux	204
4.2.1.4. Avantages comparatifs	205
4.2.1.5. Qualifications du travail	206
4.2.1.6. Certification des entreprises et labélisation des produits.....	206
4.2.1.7. Age et la taille de l'entreprise.....	207
4.2.2. L'environnement institutionnel des entreprises exportatrices en Algérie	208
4.2.2.1. Agence Nationale de Promotion du Commerce Extérieur (ALGEX)	208
4.2.2.2. Société Algérienne des Foires et Exportations (SAFEX).....	209
4.2.2.3. Chambre Algérienne de Commerce et d'Industrie (CACI).....	210
4.2.2.4. Fonds Spécial pour la Promotion des Exportations (FSPE).....	210
4.2.2.5. Compagnie Algérienne de Garantie des Exportations (CAGEX)	213
4.2.2.6. Association Nationale des Exportateurs Algériens (ANEXAL)	213
4.2.2.7. World Trade Center Alger	214
4.2.3. Etat des lieux des exportations hors hydrocarbures en Algérie.....	216
4.2.3.1. Evolution des exportations hors hydrocarbures	216
4.2.3.2. Répartition des exportations hors hydrocarbures par groupes d'utilisation	218
Section 3 : Analyse de l'emploi dans les entreprises exportatrices en Algérie.....	220
4.3.1. La population cible	221
4.3.2. Echantillonnage	222
4.3.3. Questionnaire.....	222
4.3.4. Résultats de l'enquête.....	223
4.3.4.1. Présentation des caractéristiques des entreprises exportatrices algériennes.....	223
a. Répartition géographique des entreprises	223
b. Répartition des entreprises selon la forme juridique	224
c. Répartition des entreprises selon l'année de création.....	225
d. Répartition des entreprises selon la période de début d'exportation.....	226
e. Effectifs dans les entreprises exportatrices	227
f. Age des employés	228

g. Répartition des effectifs par fonctions dans l'entreprise	229
h. Qualification des employés	230
i. Difficultés de recrutement	231
j. Facteurs de motivation des employés.....	232
4.3.4.2. Analyse des correspondances multiples	233
Conclusion	237
Conclusion générale.....	239
Bibliographie.....	247
Liste des tableaux, Graphes, Figures et Schémas	261
Annexes.....	265
Table des matières	280

Résumé

Ce travail de recherche a pour objet d'expliquer la relation entre la mondialisation économique et le marché de l'emploi en Algérie. Deux approches mutuellement complémentaires ont été mobilisées à cet effet : une approche macroéconomique traitant des effets du processus sur le niveau général de l'emploi et sa réaffectation entre les secteurs d'activité et une approche microéconomique à l'effet d'expliquer les conséquences de la mondialisation sur l'emploi au niveau de l'entreprise. En outre, ce travail comporte une analyse économétrique sur la question et une analyse multidimensionnelle des données collectées à travers une enquête sur l'emploi auprès des entreprises exportatrices. Il ressort à travers ce travail que malgré la forte présence de l'Etat sur le marché de l'emploi algérien, l'ensemble des indicateurs de la mondialisation économique participent à la détermination et à la structuration de l'emploi national. Aussi, l'insertion dans la mondialisation exige un niveau élevé de qualification de la main d'œuvre, ce qui explique des rémunérations conséquentes des employés au niveau des entreprises exportatrices.

Mots clés : Mondialisation économique ; politiques publiques ; emploi ; qualification.

Summary

This research work aims to explain the relationship between economic globalization and the job market in Algeria. Two mutually complementary approaches have been mobilized for this purpose: a macroeconomic approach dealing with the effects of the process on the general level of employment and its reallocation between sectors of activity and a microeconomic approach to explain the consequences of globalization on employment at the enterprise level. In addition, this work includes an econometric analysis on the issue and a multidimensional analysis of the data collected through the employment survey of exporting enterprises. It emerges through this work that despite the strong presence of the State on the Algerian labour market, all the indicators of economic globalization contribute to the determination and structuring of national employment. Also, integration into globalization requires a high level of qualification of the workforce, which explains the high remuneration of employees at the level of exporting companies.

Keywords : Economic globalization; public policies; employment; qualification.

ملخص

يهدف هذا العمل إلى تفسير العلاقة بين العولمة الاقتصادية وسوق العمل في الجزائر. وقد تمت لهذا الغرض تعبئة منهجين يكمل أحدهما الآخر: منهج الاقتصاد الكلي الذي يتناول آثار العولمة على المستوى العام للعمالة وإعادة توزيعها بين قطاعات النشاط، ومنهج الاقتصاد الجزئي لشرح عواقب العولمة على العمالة على مستوى المؤسسات الاقتصادية. وبالإضافة إلى ذلك، يشمل هذا العمل تحليلاً اقتصادياً قياسياً بشأن هذه المسألة وتحليلاً متعدد الأبعاد للبيانات المجمعة من خلال الدراسة الاستقصائية للعمالة في المؤسسات المصدرة. وتبين من خلال هذا العمل أنه على الرغم من الحضور القوي للدولة في سوق العمل الجزائري، فإن جميع مؤشرات العولمة الاقتصادية تساهم في تحديد وهيكلية العمالة الوطنية. كما أن الاندماج في العولمة يتطلب مستوى عالياً من التأهيل للقوى العاملة، وهو ما يفسر ارتفاع أجور الموظفين على مستوى الشركات المصدرة.

الكلمات المفتاحية: العولمة الاقتصادية؛ السياسات العامة؛ التوظيف؛ التأهيل.